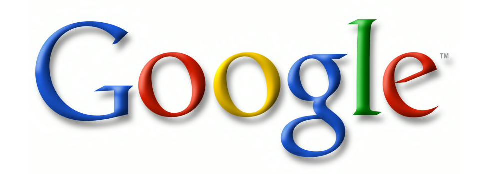


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

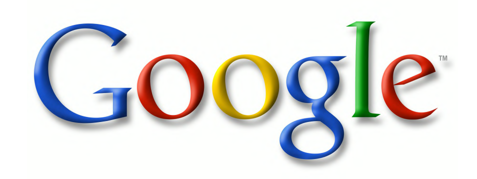
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frantçais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mélanges de philologie romane

Adolf Tobler

Digitized by Google

Bound
SEP 1897



Harvard College Library

FROM

P. A. Geijer.

25 May. 1897.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE ROMANE

DÉDIÉS A

CARL WAHLUND

« Si iert en honneur retenus,
Par tout amés et bien venus. »
(*Le Dit du courtois Donneur*.)



7 Janvier 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE ROMANE.

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE ROMANE

DÉDIÉS A

CARL WAHLUND

à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance
(7 janvier 1896).

« Si iert en honneur retenus,
Par tout amés et bien venus. »
(*Le Dit du courtois Donneur.*)



MACON,
PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

1576

Digitized by Google

31 6273.33

LIBRARY, 25 1897, MASS.

P. A. Geijer,
Upsala.

Digitized by Google

A

MONSIEUR CARL WAHLUND,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'UPSAL,

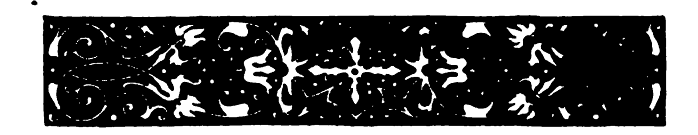
HOMMAGE AFFECTUEUX

D'AMIS DÉVOUÉS

ET D'ÉLÈVES RECONNAISSANTS.

Digitized by Google

Digitized by Google



Cher Ami, cher Maître,

Les amis que vous comptez, non seulement dans votre patrie, mais dans tous les pays que vous avez visités, et même dans d'autres, les disciples qui doivent tant à vos leçons et à vos encouragements, n'ont pas voulu laisser passer ce jour sans vous dire publiquement combien vous avez su gagner leur affection par les qualités de votre cœur large et généreux, combien vous avez mérité leur estime par votre labeur infatigable et par votre amour désintéressé de la science.

Vous venez d'achever un ouvrage considérable, qui vous fera grand honneur, ainsi qu'à l'Université dont vous êtes membre, en même temps qu'il contribuera

Digitized by Google

efficacement au progrès des études qui nous sont chères et auxquelles nous vouons, à votre exemple, le meilleur de nos forces. Nous vous en félicitons avec joie. Cette publication des Enfances Vivien, *qui marquera une date dans l'histoire de la philologie française, porte, à côté de votre nom, celui de Hugo de Feilitzen, de l'ami qui l'avait entreprise avec vous, et nous tenons à ce que le souvenir de votre regretté collaborateur soit associé à notre hommage, certains que nous sommes de le rendre ainsi plus précieux encore pour vous.*

Vous avez donné votre mesure comme philologue et comme critique, et nous sommes fondés à espérer qu'après vos cinquante ans révolus il vous restera longtemps des forces pour ajouter des travaux importants à ceux que la science vous doit déjà.

Nous souhaitons vivement que la vie vous réserve encore ses plus beaux fruits. Cette faible marque de nos sentiments affectueux et reconnaissants ne sera pas, nous en avons la confiance, la dernière qu'il nous sera

Digitized by Google

permis de donner au maître aimé, au guide sûr, au vaillant compagnon d'études, à l'ami dont le cœur, comme dit le vieux poème français, « vaut tout l'or d'un pays ».

Axel Ahlström,
Herman Andersson,
Carl Appel,
Harald Borg,
Ferdinand Brunot,
Victor Brusewitz,
Adolf Dahlström,
Enzio Edström,
Carl Johan Engström,
Sigurd Eurén,
Axel Falk,
Josef Falk,
Carl Fant,
Per Adolf Geijer,
Hugo Hagelin,
A. van Hamel,
Hjalmar Hjorth,
Alfred Johansson,
Charles Joret,
George C. Keidel,
Adolf Lange,
Ernest Langlois,
Oscar Levertin,
Emil Levy,
Gaston Lévy,
Anna Lindgren,
Gregor Lindqvist,
Anton Lindström,
Elof Lindström,
Achilles Malmstedt,
Ernst Meyer,
Paul Meyer,
Alfred Morel-Fatio,
Ernst Münchmeyer,
Åke Munthe,
Alfred Nordfelt,
Kristoffer Nyrop,
Anton Öberg,
Olof Örtenblad,
Gaston Paris,
Émile Picot,
Pio Rajna,
Gaston Raynaud,
Valdemar Rhedin,

Digitized by Google

Carl Axel RINGENSON,
J. O. ROHNSTRÖM,
Gustaf RYDBERG,
Amédée SALMON,
Werner SÖDERHJELM,
Sven SÖDERMAN,
Eric STAAFF,
Edmund STENGEL,
Hermann SUCHIER,
G. SUNDSTEDT,
Carl SVEDELIUS,
Richard TÄCKHOLM,
Antoine THOMAS,
Adolf TOBLER,
Johan VISING,
Axel WALLENSKÖLD,
Alfred WESTHOLM,
Fr. WULFF,
James YOUNG,
Carl ZAMORE.

Digitized by Google

BELE AALIZ,

PAR GASTON PARIS.

Nous ne possédons pas en entier une seule des « chansons de carole » dont une mode littéraire du XIII[e] siècle nous a conservé tant de refrains. C'est grand dommage, au moins pour celles du XII[e] siècle, car les couplets que nous en connaissons, grâce surtout à l'aimable auteur de *Guillaume de Dole*, nous donnent la plus charmante idée de ce genre poétique, amoureux et printanier. Vers la fin du XII[e] siècle il y avait, pour les chansons de carole, un thème qui faisait fureur; c'était celui de *Bele Aaliz*[1]. Le roman de *Guillaume de Dole* nous offre à lui seul cinq premiers couplets sur ce thème; d'autres nous sont donnés par d'autres sources; parfois la citation se borne au premier vers. Malheureusement aucun texte ne va plus loin que ce premier couplet, et ceux qui font le plus avancer le récit nous montrent seulement la belle Aaliz entrant dans un

1. La forme la plus ancienne, conservée dans quelques textes, est *Aaliz*; on trouve plus souvent *Aeliz* ou *Aelis*. *Aliz* et *Alis*, contractions relativement modernes, sont dues aux copistes, dans les citations faites de notre chanson, et doivent se corriger.

Digitized by Google

jardin et y cueillant cinq fleurettes pour en faire une couronne : ce qui lui advenait ensuite, nous ne le saurons sans doute jamais. Mais si les nombreuses variantes que nous avons nous laissent dans l'ignorance sur ce point, elles nous présentent, dans la multiplicité de leurs formes, un tableau très intéressant des variations de la strophe des chansons de carole à l'époque la plus ancienne où nous puissions les étudier. Je rapporterai ici toutes ces variantes, au moins en tant que je les connais. Je n'entrerai pas dans la discussion des questions qu'elles soulèvent; elle ne serait à sa place que dans une étude de l'évolution de la strophe, étude à laquelle les divers types de *Bele Aaliz* apportent d'ailleurs quelques-uns des documents les plus précieux dont elle dispose. Je me contenterai de ranger les divers couplets que nous possédons dans un ordre qui permette d'en bien saisir le rapport; cet ordre, au moins dans chacun des groupes formés d'après la longueur respective des vers du couplet, est celui qui me paraît répondre à la succession logique et chronologique des formes, qui se sont compliquées et variées de plus en plus [1]. Nous avons trois groupes, composés de couplets où les vers, — ceux de la fin et du refrain mis à part, — sont respectivement de dix, de huit et de sept syllabes. Dans chaque groupe, il semble

1. Déjà Bartsch, dans ses remarques sur les nos II, 80 ss., de ses *Romanzen und Pastourellen*, a indiqué le rapport et l'ordre de succession de la plupart de ces formes.

Digitized by Google

qu'il y ait eu une forme assonant en *i* et une forme assonant en *a*. La forme en *i*, qui amène *Aaliz* à l'assonance, paraît être la plus ancienne.

I. — Vers de dix syllabes.

La forme en *i* nous a été conservée par le pot-pourri de Baude de la Quariere [1], dont les cinq laisses commencent chacune par un des cinq vers du couplet que voici :

Main se leva la bien faite Aelis;
Bel se para et plus bel se vesti,
Si prist de l'aigue en un doré bacin :
Lava sa bouche et ses oex et son vis;
Si s'en entra la bele en un gardin.

C'est la strophe monorime de cinq vers que nous présentent plusieurs chansons de toile. Il n'y a pas de refrain, mais cela tient sans doute à la façon dont cette strophe nous a été conservée. Je suppose qu'après les cinq longs vers il y avait soit un petit vers rimant avec un refrain formé d'un long vers, soit un refrain formé d'un petit vers et d'un long vers rimant ensemble, soit un refrain consistant simplement en un petit vers sans rime.

1. La forme *de la Kakerie*, donnée pour le nom de ce poète par deux mss. (voy. G. Raynaud, *Bibliogr. des chansonniers français*, nos 73, 1509), n'est qu'une faute de copiste pour *de la Quariere* (voy. P. Paris, *Hist. Litt.*, t. XXIII, p. 530, et Schwan, *Altfranzösische Liederhandschriften*, p. 91).

Digitized by Google

A côté de cette forme très simple, nous en trouvons une, dans *Guillaume de Dole*, où le thème d'Aaliz est, à l'aide d'un refrain intérieur et final de proportions inusitées, enchevêtré avec un autre, qui paraît avoir également, vers la fin du XII[e] siècle, été très à la mode pour les chansons de carole, le thème du « beau Robin »[1]. Le premier couplet de *Bele Aaliz* ne contient plus, de la sorte, que deux vers du couplet primitif :

Main se leva la bien fete Aeliz,
Par ci passa li bruns, li biaus Robins,
Biau se para et plus biau se vesti.
Marchiez la foille et ge qieudrai la flor.
Par ci passa Robins li amorous :
Encore en est li herbages plus douz[2].

La forme décasyllabique en *a* n'est représentée que par le premier vers d'un motet, dont la suite s'écarte tout à fait de notre thème :

Bele Aelis par matin se leva[3].

1. Le thème de Robin et celui d'Aaliz se partageaient la vogue dans les chansons de danse : *Que de Robin, que d'Aaliz Tant ont chanté que jusq'as liz Ont fetes durer les caroles* (*Gu. de Dole*, v. 349-349). Plus tard Robin figura surtout dans les pastourelles, où il fut associé non plus à Aaliz, mais à Marion.

2. *Gu. de Dole*, v. 541. Le ms. porte les deux fois *passe* au lieu de *passa*. — Bartsch (II, 81) fait de cette strophe deux strophes de trois vers, mais je crois que c'est à tort.

3. Ce motet se trouve dans deux mss.; il a été imprimé par Heyse, par Bartsch, et en dernier lieu par G. Raynaud (*Recueil de motets*, t. I, p. 70; cf. p. 306).

Digitized by Google

II. — Vers de huit syllabes.

Il est probable que la forme primitive comportait également ici une série de longs vers (8 syll.), terminés par un petit vers servant de refrain, ou de transition au refrain, ou de première moitié du refrain. Nous n'avons pas cette forme; nous avons, dans *Guillaume de Dole*, deux variations de la forme à refrain intérieur, toutes les deux en *i*; elles sont curieuses par le rapport où elles sont l'une avec l'autre.

1. Main se leva bele Aeliz,
Dormez, jalous, ge vos en pri!
Biau se para, miex se vesti
Desoz le raim.
Mignotement la voi venir
Celi que j'aim [1].

2. Main se leva bele Aeliz,
Mignotemeut la voi venir,
Bien se para, miex se vesti
En mai.
Dormez, jalous, et je m'envoiserai [2].

Le premier de ces deux couplets, si on remplaçait au v. 2 le refrain intérieur par un vers ordinaire, serait sans doute bien rapproché de la forme primitive. Dans le second couplet, il faut remarquer que le premier vers du refrain final

1. *Gu. de Dole*, v. 310 (Bartsch, II, 82; Raynaud, *Mot.*, t. II, p. 130).
2. *Gu. de Dole*, v. 318 (Bartsch, II, 83; Raynaud, *Mot.*, t. II, p. 130).

Digitized by Google

de 1 fait office de refrain intérieur, tandis que le petit vers de transition (réduit de 4 à 2 syllabes) et le refrain final (vers unique de 10 syllabes) sont autres. On voit clairement ici que les refrains, intérieurs ou finals, sont déjà des espèces de passe-partout, qu'on adapte suivant l'assonance à des couplets divers, mais aussi en vue desquels on modifie ces couplets eux-mêmes.

Une troisième forme en *i* et en vers octosyllabiques se présente dans le roman de *Sone de Nansai*. Elle y est altérée d'une façon particulière et n'a plus gardé que son premier vers. La comtesse de Champagne, pour décider la jeune Ide de Doncheri à accepter l'amour du héros du poème, chante ce couplet en tenant Sone par la main : le refrain qui, par son premier vers, fournit le refrain intérieur et qui, complet, forme le refrain final, est un refrain de carole connu, qui est choisi ici avec intention ; quant au v. 3, il paraît inventé pour la circonstance et adapté au refrain :

Main se leva bielle Aelis.
Nus ne fu plus loyalz amis...
Prions tuit pour la bielle Ydain.
Nus ne fu plus loyalz amis
Que chilz que je tieng par le main[1].

1. Voy. Scheler, *Notice et extraits de deux manuscrits français de Turin* (Bruxelles, 1867), p. 39. — D'après Scheler, ce couplet serait le dernier d'une chanson ; M. J. Camus, qui a bien voulu collationner pour moi le ms. de *Sone de Nansai* (qui porte au v. 2 *Nus* et non *Mes*), a constaté que c'était une erreur : la comtesse de Champagne ne chante rien avant ce couplet.

Digitized by Google

La forme octosyllabique en *a* ne nous a laissé que deux vers, assez bizarrement enchevêtrés, dans un motet, avec un refrain initial, médial et final et avec deux vers apparemment fabriqués par l'auteur du motet :

Vos n'alez pas
Si com je faz,
Ne vos, ne vos n'i savez aler.
Bele Aaliz main se leva,
Vos n'alez pas
Si com je faz,
Biau se vesti, mieuz se para.
(Bon jour ait cele que n'os nomer!
Sovant m'i fait soupirer.)
Vos n'alez pas
Si com je faz,
Ne vos, ne vos n'i savez aler [1].

Les formes primitives en *i* et en *a* se laissent peut-être reconstruire ainsi, au moins pour la première partie :

Main se leva bele Aaliz,	Bele Aaliz main se leva,
Bel se para, mieuz se vesti,	Bel se vesti, mieuz se para,
Lava ses ueuz, lava son vis,	Lava ses ueuz, son vis lava,
Si s'en entra en un jardin...	En un jardin si s'en entra...

1. Ms. B. N. fr. 12786, f° 80. Imprimé par Brakelmann (*Jahrbuch für rom. Liter.*, XI, 107) et par G. Raynaud (*Mot.*, II, 103). Les textes de ces éditeurs présentent des différences inutiles à relever. Celui que je donne a été revu sur le ms., qui porte au v. 7 *par main se leua.*

Digitized by Google

III. — Vers de sept syllabes.

Nous trouvons dans *Guillaume de Dole* un premier couplet en *i* et en vers heptasyllabiques sur le thème, toujours le même, de *Bele Aaliz* :

Main se levoit Aaliz,
J'ai non Enmelot.
Biau se para et vesti
Soz la Roche Guion.
Cui lairai ge mes amors
Amie, s'a vos non[1] ?

Ce couplet paraît altéré : le refrain intérieur est bizarre, et n'a pas d'assonance (car *òt* ne peut assoner avec *órs*, *ón*). Mais il est intéressant, et en ce qu'on y voit encore clairement apparaître le refrain « passe-partout », et par la mention de la Roche-Guyon (près de Mantes), qui nous indique le pays où cette variante a pris naissance. — L'existence de cette forme en *i* nous est encore attestée par le fait que Robert de Reims, dit La Chèvre, poète du XII[e] siècle, en a pris le premier vers pour point de départ d'une pastourelle dont nous n'avons que le début :

Main s'est levee Aeliz [2].

1. *Gu. de Dole*, v. 531 (Bartsch, II, 84; Raynaud, *Mot.*, t. II, p. 131).
2. Publié en dernier lieu, d'après trois mss., par M. Simonds, *Modern Language Notes*, 1895, col. 338; M. Simonds n'a pas connu les autres éditions, moins complètes et en partie d'après d'autres mss., sur lesquelles voyez la note de G. Raynaud, *Mot.*, t. II, p. 149.

Digitized by Google

La forme en *a* se trouve dans *Guillaume de Dole*, qui nous en offre le premier couplet, réduit à trois vers, grâce à l'intercalation d'un refrain intérieur, première moitié du joli refrain final :

Aaliz main se leva,
Bon jor ait qui mon cuer a!
Biau se vesti et para
Desoz l'aunoi.
Bon jor ait qui mon cuer a :
N'est pas o moi[1].

Mais elle nous est en outre arrivée, et certainement plus voisine de son origine, par un singulier véhicule. Un prédicateur qu'on a cru longtemps à tort, sur la foi d'un manuscrit, être le célèbre archevêque de Canterbury Étienne de Langton († 1228), a eu l'idée de prendre le premier couplet pour thème d'une bizarre allégorie en l'honneur de la Vierge[2]. Ce bel esprit, — qui a soumis au même jeu un autre couplet de chanson du carole[3], — était Français et vivait au commencement du XIII[e] siècle[4]. Des trois

1. *Gu. de Dole*, v. 1572 (Bartsch, II, 86; Raynaud, *Mot.*, t. II, p. 132).
2. C'est naturellement la belle Aaliz qui figure Marie. A ce propos, l'auteur cite deux vers qui ne proviennent sans doute pas de notre chanson, mais attestent la célébrité de l'héroïne : *Ceste est la bele Aeliz, Qui est la flors et li liz*.
3. Voy. Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIII[e] siècle* (2[e] éd.), p. 197.
4. Voy. la démonstration de M. Lecoy de la Marche, p. 91-93; toutefois la date de 1214 est trop précise. — Boucherie (*Le Dialecte poite-*

Digitized by Google

manuscrits qui contiennent son œuvre, deux[1] nous présentent le couplet sans refrain intérieur sous la forme que je restitue d'après la comparaison des trois textes.

Bele Aaliz main leva,
Son cors vesti et para;
En un vergier s'en entra;
Cinc floretes i trova :
Un chapelet fait en a
De rose florie.
Por Dé, traiez vos en la,
Vos qui n'amez mie! [2]

Mais le troisième[3] nous donne après le premier vers le refrain intérieur que nous avons vu s'introduire dans tant de formes de notre couplet :

Bele Aaliz main leva,
Por Dé, traiez vos en la!
Son cors vesti et para;
En un vergier s'en entra;

vin, p. 217) dit que ce sermon « pourrait tout aussi bien être de Maurice de Sully ». Cela est tout à fait impossible, puisqu'il y est parlé des Albigeois (*ib.*, p. 219). Le fait que ce sermon, en latin, est copié dans le ms. de Poitiers à la suite de la version française des sermons de Maurice de Sulli ne signifie absolument rien, et c'est par distraction que M. G. Raynaud (*Mot.*, t. II, p. 157) donne le sermon comme de Maurice de Sulli et semble même attribuer cette opinion à M. P. Meyer.

1. Ms. du Musée britannique *Arundel* 292, d'après lequel notre couplet a été jadis imprimé par de La Rue, Wright, etc. (vov. Lecoy, *l. c.*), et ms. B. N. lat. 16497 (imprimé par M. Lecoy de la Marche).

2. Les fautes des mss. se corrigent par la comparaison; on trouve leurs leçons imprimées en regard dans le livre de M. Lecoy de La Marche, *l. c*

3. Ms. de Poitiers 124, imprimé par Boucherie, *l. c.*

Digitized by Google

Cinc floretes i trova :
Un chapelet fait en a
De rose florie.
Por Dé, traiez vos en la,
Vos qui n'amez mie! [1]

Ces témoignages nous montrent à quel point la chanson de *Bele Aaliz*, dans ses diverses variantes, était populaire en France à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e] [2]. Le premier couplet surtout devait retentir sans cesse aux oreilles, et, malgré sa grâce et son innocente gentillesse, exaspérer les personnes graves et les moralistes. C'est un de ceux-là, sans doute, qui, lassé d'en-

1. Je corrige d'après les autres mss. les fautes du ms. de Poitiers. Il faut noter que le refrain final manque dans celui-ci. Boucherie suppose que dans le modèle le dernier vers seul de ce refrain manquait, et que c'est le copiste qui a alors transporté le premier vers, resté seul, après le v. 1 du couplet. Mais cela n'est nullement probable. En effet, le texte du sermon lui-même, dans le ms. de Poitiers, glose la chanson en passant du v. 1 au vers *Por Dé traiez vos en la*, tandis que le ms. 16497 (et sûrement le ms. Arundel) donne le commentaire dans l'ordre du couplet dépourvu de refrain intérieur. Un copiste ne se donne pas tant de peine. Il faut supposer qu'un prédicateur, voulant utiliser ce sermon, a accommodé et le couplet et le commentaire à la forme sous laquelle il entendait chanter la chanson.

2. Nous ne savons si le *lai d'Aeliz*, que mentionne l'auteur du *lai de l'Espine* (probablement Marie de France, voy. *Rom.*, XXII, 610) aux v. 176-178 (éd. Zenker, *Zeitschrift für rom. Philol.*, XVII, 246) comme chanté et joué sur la rote par un Irlandais, avait quelque rapport avec notre chanson. Quant à la pièce intitulée *Lai d'Aeliz*, composée dans la forme compliquée des lais lyriques du XIII[e] siècle (Bartsch et Horning, *La langue et la litt. fr. au moyen âge*, col. 489), elle ne présente dans son texte rien qui se rapporte à ce titre.

Digitized by Google

tendre si souvent chanter comment Aaliz se lève, se vêt, se lave et se pare, et songeant en outre à toutes les femmes qu'il voyait arriver le dimanche à la messe en retard à cause du temps qu'elles perdaient à s'attifer, improvisa cette boutade, que Jacques de Vitri a recueillie dans un de ses sermons, et où l'on a vu, à tort, une nouvelle variante de la chanson de *Bele Aaliz* :

Quant Aeliz fu levee,
Et quant ele fu lavee,
Quant ele se fu miree,
Bel vestie et mieuz paree,
S'en furent les croiz alees,
Et la messe fu chantee,
Êt diable l'en ont portee ! [1]

1. Je restitue ces sept vers peut-être un peu témérairement. Le ms. unique du sermon en question de Jacques de Vitri (Lecoy de la Marche, p. 286; Crane, *The Exempla of Jacques de Vitri*, p. 114; Raynaud, *Mot.*, II, p. 138 et 163) ne contient que les quatre vers suivants : *Quant Aeliz fu leuee Et quant ele fu lauee Et la messe fu chantee Et deable len ont emportee*. Mais d'une part l'auteur explique ainsi : *Quando Aeliz de lecto surrexit, et lota fuit, et in speculo aspexit, et vestita et ornata fuit, jam cruces ad processionem tulerant et missam cantaverant, et demones eam tulerunt*; d'autre part on lit dans un sermon anonyme ces deux vers, cités par M. Lecoy d'après le ms. 15954, mais sans indication de folio (ils sont au f° 197[d]) : *Quant les dames furent parees Sen furent les croiz alees*, qui doivent bien appartenir à la même pièce et ajoutent à la citation précédente le mot *paree* et le vers sur les croix. Le prédicateur, citant de mémoire, a mis *les dames furent parees* au lieu de *Aelis fu paree*, malgré la mesure.

Digitized by Google

ZU PETRARCA,

Von ADOLF TOBLER.

Der Canzoniere Petrarcas liegt heutzutage in Drucken von aussergewöhnlicher Glaubwürdigkeit vor. Die zahlreichen Handschriften sind zwar natürlich nicht alle gleichwertig, und manche von den ältesten Drucken legen Handschriften von geringer Güte zu Grunde, wie sie den Herausgebern grade in die Hände gefallen waren; aber eine Reinschrift, zum Teil von Petrarcas eigener Hand, zum andern Teil unter seinen Augen ausgeführt, Vat. 3195 (einst im Besitze Fulvio Orsinis) war schon 1472 (in der drittältesten aller Ausgaben) die Vorlage für den Druck gewesen, und dieselbe hatte für die Aldina von 1501 ein so kundiger Herausgeber wie Pietro Bembo zur Grundlage genommen, indem er wenigstens in eine andre uns erhaltene Handschrift mit grosser Sorgfalt eintrug, was er in jenem Autographon an Abweichungen vorfand. Dazu kommt, dass wir im Vat. 3196 eine schöne Anzahl gleichfalls eigenhändiger Niederschriften besitzen, älterer Niederschriften, an denen

Digitized by Google

der Dichter mancherlei Änderungen selbst vorgenommen hat, bis sie seinem Geschmack soweit Genüge thaten, dass er wenigstens einstweilen bei dem erreichten Wortlaut glaubte sich beruhigen zu können (auch diese Handschrift ist zweimal, 1642 durch Ubaldini und 1891 durch Appel, reproduziert, so gut es sich mit den Mitteln des Druckes thun lässt; eine photographische Wiedergabe steht in Aussicht). Ausserdem hat Petrarca an Vellutello, Daniello, Gesualdo, Castelvetro, Tassoni, Muratori treffliche Kommentatoren gehabt, deren Scharfblicke Unebenheiten kaum entgingen, so dass sie es am Möglichen nicht fehlen liessen, um auf Grund neuer Befragung der Handschriften dem Texte möglichst befriedigende Gestalt zu geben. Gleichwohl können einzelne Zweifel noch bleiben: jenes Autographon ist sicher nicht Petrarcas letzte Niederschrift für jedes Gedicht, und es ist nicht ausgeschlossen, dass in andern Handschriften Lesarten Aufnahme gefunden haben, die von denen des Autographons abweichen und gleichwohl ihn zum Urheber haben.

Auch ist nachgewiesen, dass Bembo die treffliche Handschrift, die durch ihn zu Ehren gebracht ist, eben doch nicht ausnahmslos wiedergegeben, sondern nur zur Korrektur einer andern verwendet hat, und ein buchstäblicher Abdruck jener eigenhändigen Reinschrift ist erst versprochen.

Endlich ist zu bedenken, dass zur Textkritik (oder, wenn man will, zur Interpretation) die Interpunktion

mitgehört, und dass Petrarcas eigene Niederschriften in dieser Hinsicht natürlich lange nicht so viel Auskunft über den Sinn seiner Worte gewähren, wie heutige Interpunktionsweise es thun würde. Grade nach dieser Seite hin sind die Herausgeber oft mit zu grosser Sicherheit oder zu wenig Überlegung vorgegangen und haben dann oft alle Nachfolger hinter sich her gezogen, wo sie erst hätten erwägen sollen, ob eine andre Verknüpfung der sicher überlieferten Worte nicht ansprechendere Rede ergäbe.

Auch die berühmtesten, von allen Chrestomathien wiederholten Stücke weisen Stellen auf, wo bei genauerem Zusehn Interpunktionsänderungen sich nötig erweisen.

In der Canzone *Italia mia*, wo der Dichter über die Anwesenheit fremder Söldnerscharen in seiner Heimat klagt und etwas unstet bald Italien als Ganzes, dann Gott, dann wieder die einzelnen italienischen Fürsten anredet, zu Zeugen anruft der Schande, des Elends..., Str. 2, 4-6, liest man überall :

Che fan qui tante pellegrine spade?
Perchè il verde torreno
Di barbarico sangue si dipinga?

also zwei Fragen, die erste die eigentliche Hauptfrage, die zweite mit dem Sinne : « ist der Zweck ihres Hierseins etwa, dass Barbarenblut den grünen Boden färbe? » So erklären auch alle; aber sicher falsch. Erstens wäre der Ausdruck sehr wenig korrekt, weil die zweite Frage, die

Digitized by Google

ja weiter nichts ist als die Frage, ob eine gewisse Antwort auf die erste wirklich diejenige sei, mit welcher die angeredeten Fürsten sich zufrieden geben, eine andere Form haben müsste (*was thun sie hier? — thun sie das und das*) oder nur an eine erste Frage von anderer Form sich schliessen könnte (*wozu sind sie hier? — etwa, damit das und das geschehe?*) Wäre ein derartiger Mangel an *concinnitas* vielleicht nicht überall ausreichend um Verdacht zu erwecken, so doch sicher bei Petrarca, dessen Ausdruck die wünschenswerte Sorgfalt kaum einmal vermissen lässt. Und zweitens : selbstverständlich ist Petrarca nicht der Meinung, der Grund, auf den die zweite Frage hinzuweisen scheint, sei ausreichend um die Anwesenheit der Barbaren zu rechtfertigen. Er muss ihn als unzureichend auch ausdrücklich bezeichnen; er müsste, nachdem er gefragt hat : « sind sie dazu hier, damit das grüne Erdreich sich mit Barbarenblut färbe? » fortfahren entweder : « nun ja, das geschieht freilich; aber was ist damit gewonnen? » oder : « ja, wenn das geschähe, dann wäre ihr Hiersein zu billigen, aber diese Wirkung tritt ja gar nicht ein. » Jedoch keine von beiden Antworten giebt der Dichter; er sagt vielmehr : « ihr seid in thörichtem Irrtum befangen, wenn ihr treue Ergebenheit von käuflichen Seelen erwartet. » — Alles wird klar und glatt, wenn man das erste Fragezeichen tilgt, aus den beiden Sätzen eine einzige Frage macht : « was thun sie hier, damit das Erdreich.... » d. h. « was thun sie, das wertvoll genug wäre, damit man sich

Digitized by Google

den Greuel der Befleckung gefallen liesse? » « Was leisten sie, um dessen willen das Erdreich befleckt sein sollte? » Der Gebrauch von *perchè* deckt sich mit dem von *che* in Dantes Worten : *Che avete tu e il tuo padre sofferto... Che il giardin dello imperio sia deserto?* — Daran schliesst sich denn auch treffend, was folgt : « ihr täuscht euch; ihr rechnet auf treue Ergebenheit bei feilen Söldlingen; je mehr jeder dergleichen Volkes um sich sammelt, um so dichter ist er von Feinden umringt ». Die einzige denkbare Antwort auf jene rhetorische Frage « was thun sie hier? » war ja : « sie schützen uns gegen unsere Feinde, sie fechten für unsere Sache », und diese Antwort ist damit abgelehnt.

Die Canzone schliesst mit einer *tornata* oder *commiato*, worin der Dichter sein Lied anredet um ihm Räte auf den Weg mitzugeben : *Canzone, io t'ammonisco Che tua ragion cortesemente dica*, beginnt er. *Ragione* ist hier in dem Sinn gebraucht, den die Provenzalen in der Terminologie der Dichtkunst dem identischen Worte *razo* geben : « das Argument, der Grundgedanke »; ebenso sagt er im *commiato* der Canzone *Una donna* : « *Canzon, chi tua ragion chiamasse oscura, Di'*... » Die Canzone soll ihren Grundgedanken, soll, was sie zu sagen hat, nicht mit leidenschaftlichem Ungestüm, sondern höflich, rücksichtsvoll, massvoll aussprechen; warum? *Perchè fra gente altera ir ti conviene*; sie soll ja vor die stolzen Machthaber treten, auf ihren Willen einzuwirken suchen, der allein Wandel zu schaffen vermag; *E le voglie son piene Già dell' usanza pessima ed*

antica Del ver sempre nemica. Auch dies ist missdeutet, wenn man *voglie* einfach = *animi* setzt und versteht : « die Gemüter sind voll von dem verruchten alten Brauch, der jederzeit der Wahrheit feind war » (womit anerkanntermassen die Schmeichelei gemeint ist). Wiederum wäre der Ausdruck schief, wenn der Dichter sagte : « Schmeichelei erfüllt alle Gemüter », und meinte : « zur Schmeichelei ist jeder bereit ». *Voglie* sind « Wünsche, Begehren », *piene* hat, wie öfter bei den Ältern, den Sinn von « erfüllt, befriedigt », und der Dichter sagt : « das Begehren nach dem alten Brauche der wahrheitwidrigen Schmeichelei ist heutzutage befriedigt », so dass unvorsichtiges Aussprechen unwillkommener Wahrheit leicht den Zweck verfehlen, vielleicht ausserdem Gefahr bringen möchte. *Pieno* hat öfter Dante im Sinne von « erfüllt » angewandt : *Se fosse pieno tutto il mio dimando,* Inf. XV 79; *Perchè le tue voglie tutte piene Ten porti,* Parad. IX 109. Der Dichter fährt fort : *Proverai tua ventura Fra magnanimi pochi a chi 'l ben piace.* « Du wirst dein Glück versuchen, d. h. den Versuch machen, ob du etwas erreichest, unter wenigen Hochsinnigen »; d. h. « unter jenen Stolzen und von Schmeichelei Gesättigten, vor denen bescheiden zu reden sich empfiehlt, werden wenig Hochgesinnte sein ». — Aber nun der Zusatz *a chi 'l ben piace,* « die am Rechten ihr Wohlgefallen haben. » Dieser Zusatz zu *magnanimi* erscheint ganz müssig und matt; er ist aber auch grammatisch bedenklich. Denn wenn die Kommentatoren auch sagen : *a chi* = *a*

Digitized by Google

cui, so unterlassen sie doch weislich zu zeigen, dass Petrarca irgendwo sonst *a chi* im Sinn von *a cui* gebraucht habe, so dass mit der Anmerkung « *a chi* = *a cui* » eben nur gesagt ist : statt *a chi* würden hier wir und würde jeder andre *a cui* gesagt haben [1]. Genauere Beobachtung lehrt, dass *a chi* nur beziehungsloses Relativum, also Dativ (wenn man es so nennen darf) zu *chi* « wer », nicht zu *che* « der » ist. Und das unter den hier vorliegenden Bedingungen üblichere, wenn nicht allein mögliche *cui* würde auch am Bau des Verses nichts ändern; *a cui 'l ben piace* wäre metrisch grade so statthaft wie *a chi 'l b. p.*; denn die Enklisis von *lo* tritt hinter *ui* so gut ein wie hinter *i*; vgl. *Come a noi 'l sol*, Son. L'aura e l'odore Z. 5; *or hai 'l regno d'Amore*, Son. Or hai fatto Z. 2; *Non sperando mai 'l guardo onesto e lieto*, Sest. Mia benigna fortuna; *Ch' assai 'l mio stato rio*, Son. Spinge amor z. 5; *Che a contender con lei il tempo ne sforza*, Son. Dicemi spesso Z. 6.

Bleibt man aber bei *a chi* und nimmt man an, es sei gebraucht, wie es von Petrarca wohl einzig gebraucht sein kann, d. h. als beziehungsloses Relativ : « wem das Rechte gefällt », so muss eine stärkere Interpunktion davor gesetzt, und der Relativsatz mit dem Folgenden verbunden werden : « wem das Rechte gefällt, sag ihnen ». Was aber

1. Damit will ich nicht behaupten, dass *a chi* für *a cui* italienisch überhaupt unerhört sei. Man findet z. B. *inviolabil fede, A chi ogni altra virtù s'inchina e cede*, Orl. fur. 32, 38.

Digitized by Google

soll die Canzone jenen wenigen Hochsinnigen sagen? Die Ausgaben schreiben : *chi m'assicura? I' vo gridando pace pace pace*. D. h. die Canzone soll zunächst fragen : « wer bürgt für meine Sicherheit? wer sichert mir seinen Schutz zu? » und darauf soll sie, gewissermassen als Erklärung der Frage oder zur Rechtfertigung der darin liegenden Bitte um Schutz, folgen lassen : « ich rufe (nämlich) zum Frieden und immer aufs neue zum Frieden ». Wiederum befriedigt dies wenig. Die Frage « wer schützt mich? » ist der Ausdruck für den Zweifel, ob ein Schützer sich finden werde, und dieser Zweifel ist nicht gerechtfertigt, wenn die Canzone sich, wie die vorhergehenden Worte besagen, zwar wenigen aber doch immer einigen Hochgesinnten gegenüber befindet, wenn sie zu denen spricht, die am Rechten ihr Wohlgefallen haben. Abermals steht ein Fragezeichen zu viel da, nämlich das nach *assicura*. Der Satz *chi m'assicura* ist kein Fragesatz, sondern einer jener aller älteren romanischen und deutschen Rede gleichwie der griechischen geläufigen und auch der lateinischen nicht völlig fremden Sätze, deren « wer » (wie man kurz zu sagen pflegt) = « wenn man, wenn jemand » (*qui = si quis*, ὅστις = εἴ τις) ist, die ein persönliches Seiendes als Träger einer gewissen Thätigkeit hinstellen, ohne diesem Seienden eine bestimmte Stellung zu der Aussage des Hauptsatzes anzuweisen, bloss mit dem Sinne : « irgend eine Person in einer gewissen Thätigkeit begriffen sei gedacht, dann geschieht das und das ». Die

Digitized by Google

grammatische Erscheinung weiter zu belegen thut nicht mehr not, nachdem es durch die Darsteller der romanischen und der deutschen Syntax reichlich genug geschehn ist. Nur dass sie auch bei Petrarca begegnet, muss an ein paar Belegen gezeigt werden :

Ira è breve furor ; e, chi nol frena, È furor lungo che 'l suo possessore Spesso a vergogna e talor mena a morte, Son. Vincitor Alessandro Z. 12 ; *Ma così va, chi sopra il ver s'estima,* Son. Lasso, che mal accorto Z. 8 ; *Le cose mortali, Che son scala al Fattor, chi ben l'estima,* Canz. Quell' antiquo Str. 10 Z. 4.

So gewinnen wir den Gedanken : « gewährt man mir Schutz, so rufe ich zum Frieden und wieder zum Frieden », d. h. « nehmt ihr Hochsinnigen euch schützend meiner an, dann trete ich vor die Welt hin, auch vor die Streitsüchtigen, und höre nicht auf zum Frieden zu mahnen ».

Es hat mit der verfochtenen Auffassung der Schlussworte weiter nichts zu thun, ist nur überhaupt bemerkenswert, dass hundertundfünfzig Jahre nach Petrarca Tansillo seine Canzone an Karl V, jenen nicht sehr ernst gemeinten Aufruf zum Kreuzzug, in unverkennbarem Anklang an unsere Stelle mit dem *commiato* schliesst :

Canzon, nata di sdegno.. Vanne a colui.., A piè t'inchina e di'... Poi va gridando : guerra, guerra, guerra.

Wo möglich noch sicherer ist die Notwendigkeit einer Änderung der Interpunktion in der zweiten Strophe der Canzone *Una donna più bella.* In der ersten Strophe sagt der Dichter, wie eine Frau von strahlender Schönheit (in

Digitized by Google

der man bald ohne Mühe die *Gloria* erkennt) von seiner Jugend an seine Blicke auf sich gezogen, allem seinem Thun die Richtung gegeben, zu einem Unternehmen ihm den Mut verliehn habe, von dessen Vollendung er sich ein Leben nach dem Tode verspreche. Die zweite Strophe fügt nun aber hinzu, der Dichter erkenne jetzt, wie jene Frau ihn nur auf die Probe gestellt habe; denn nie habe sie ihm ihr Antlitz enthüllt, immer nur ihren Schatten, ihren Schleier, ihr Gewand gezeigt: *ed io, lasso, credendo Vederne assai, tutta l'età mia nova Passai contento, e'l rimembrar mi giova*; d. h. « ich ärmster meinte damit schon viel zu sehen und verbrachte so meine ganze Jugend zufrieden, und die Erinnerung daran beglückt mich ». Dann, nach einem Punkte, geht es weiter : *Poich' alquanto di lei veggio or più innanzi, I' dico che pur dianzi, Qual io non l'avea vista infin allora, Mi si scoverse*; d. h. « da (oder seitdem) ich jetzt in ihr Wesen etwas tiefer eindringe, so sage ich, dass eben erst sie sich mir als solche offenbarte, wie sie mir bis dahin nie erschienen war ». Sicher eine wenig befriedigende Gedankenverbindung : die Erkenntnis, dass man seine ganze Jugend über in Irrtum oder Verblendung befangen gewesen ist, hat doch an sich nichts unmittelbar Beglückendes; und andererseits ist es unverständig zu sagen : « da ich sie jetzt besser erkenne, so sage ich, dass sie eben erst sich mir in ihrer wahren Gestalt gezeigt hat ». Es ist keine Frage, dass die Strophe nicht wenig gewinnt, wenn der Punkt, statt nach *giova*, erst

Digitized by Google

nach *innanzi* am Ende des folgenden Verses gesetzt wird; dann bekommen wir zu dem *il rimembrar mi giova* « die Erinnerung an die meine ganze Jugend füllende Schwärmerei für die damals nur halb Erkannte beglückt mich » die sehr willkommene Begründung : « weil ich sie jetzt in ihrem *tiefer liegenden, wahren* Wesen erkenne ». Dann ist ja in der That die Erinnerung an eine Schwärmerei der Jugend wohlthuend, wenn sich später ergiebt, dass ihr Gegenstand der Hingabe noch viel mehr wert war, als das an der Oberfläche haftende Urteil der Jugend zu erkennen vermochte. Das *I'dico* aber, welches zu dem Vordersatze *Poichè... innanzi* ein so wunderlicher, fast kindischer Nachsatz war, ist dies nun nicht mehr, sonderen leitet über zu der Erklärung, wie es zu dem tieferen Einblick in das wahre Wesen der hohen Frau gekommen sei, einer Erklärung, welche die Strophen 3-7 ausfüllt, also den Hauptinhalt der Canzone bildet. So fährt mit *Io dico d'Aristotele e di Plato* auch Dante Purg. III 43 fort, nachdem er unbestimmt und nicht völlig verständlich von solchen gesprochen hat, die ohne den Beistand der göttlichen Offenbarung sich vergeblich bemüht haben die Geheimnisse der Weltordnung zu ergründen. Es ist seltsam, dass, soviel ich sehe, einzig Vellutello die richtige Interpunktion hat und ihr entsprechend die Stelle auslegt.

Wie wichtig die unbedingt zuverlässige Wiedergabe der Autographen werden kann, mag noch ein drittes Gedicht zeigen, wo Appels erwähnte Publikation uns den Buchstaben

Digitized by Google

Petrarcas kennen lehrt und damit allgemeiner falscher Auffassung ein Ende macht. Es ist das Sonett *Siccome eterna vita è veder Dio*. Der Dichter hebt an mit dem Gedanken, dass wie die Anschauung Gottes ewiges Leben ist, so für ihn, den Dichter, in dem kurzen und armseligen irdischen Leben der Anblick der Geliebten sein Glück sei. Und schön wie eben jetzt habe er sie noch nie gesehn, wenn wenigstens das Auge dem Herzen (das die früheren Eindrücke bewahrt) Wahres bezeugt; und dabei nennt er sie *Dolce del mio pensier ora beatrice, Che vince ogni alta speme, ogni desio*. Was ist nun *ora*? Manche meinen *ora* = *aura* « Windeshauch » und berufen sich darauf, dass bekanntermassen Petrarca mit *l'aura* « das Lüftchen » oft auf den Namen der Geliebten anspielt. Dagegen ist zu bemerken, 1.) dass, wenn eine derartige Anspielung auch hier gemacht sein sollte, dazu, den andern Stellen gemäss, der Artikel und die Form *aura* erforderlich sein würden; 2.) dass das, was zur Anspielung dienen soll, immer auch unmittelbar einen mindestens erträglichen Sinn gewähren muss, einen Sinn, wie man ihn in einem « Lüftchen, das den Gedanken beseligt » schwerlich finden wird, ihn erst dann finden könnte, wenn an die Stelle von *pensier* irgend etwas träte, das durch ein Lüftchen wirklich beseligt werden kann, und 3.) dass in Petrarcas Autographon *hora* steht, welche Schreibung er sicher für das mit *aura* identische Wort nicht gewählt haben würde. — Andere sehn in *ora* das Adverbium « jetzt » « die ihr jetzt eben eine

Digitized by Google

Beseligerin meines Gedankens seid ». Dies geht deswegen nicht an, weil alsdann im folgenden Vers : *E se non fosse il suo fuggir si ratto* eine Beziehung für das *suo* nicht vorhanden ist. Nachdem der Dichter bis dahin die Geliebte angeredet hat, kann er nicht, wie die Kommentatoren meinen, sich plötzlich an die Zuhörer oder Leser wenden und von der Geliebten in der dritten Person sprechen, zumal da er doch in Z. 14 unzweifelhaft zur Anrede an Laura zurückkehrt. So muss denn *hora* das Substantiv sein und *ora beatrice del mio pensiero* muss heissen « Stunde, die meinen Gedanken beseligt », woran sich der folgende Vers passend schliesst : « die über jedes Hoffen, jedes Verlangen hinausgeht ». Es mag zunächst befremden, dass die Geliebte als « beseligende Stunde » angeredet ist; doch verliert diese Bezeichnung das Auffällige durch den Gegensatz, der dem Leser aus dem Anfang des Sonettes noch gegenwärtig ist zwischen dem Anschauen Gottes, das ewiges Leben ist, und dem Erblicken der Geliebten, das eben nur in das kurze Erdenleben hinein von Zeit zu Zeit einen flüchtigen Augenblick höchster Beseligung bringt. Wenn nun im elften Vers wir hören : « und weiteres würde ich auch gar nicht begehren, wenn ihr Dahinfliehn nicht gar so rasch sich vollzöge », so bezieht sich das Possessivum der dritten Person « ihr » eben auf die « beseligende Stunde », als die der Dichter die Geliebte bezeichnet hat. Dass er, obschon diese « Stunde » und die Angeredete eins sind, nicht das Possessivum der zweiten Person anwendet, ist durchaus

angemessen; denn, was er hier sagt, das gilt von Laura doch nicht unmittelbar, sondern nur insofern sie eben seinem Erdenleben durch ihr Erscheinen jeweilen « die Stunde der Beseligung » ist. « Mehr würde ich, fährt der Dichter fort, auch gar nicht begehren, wenn die beseligende Stunde nicht so rasch vorüberflöhe; und warum sollte ich von eurem herrlichen Anblick allein nicht leben können? hören wir doch von lebenden Wesen berichten und findet die Kunde Glauben, dass sie von blossem Geruche leben, von andern, dass Wasser oder dass Feuer alles ist, wessen sie bedürfen ». Was die Sache betrifft, so hat hier Petrarca zunächst im Auge, was Plinius in der Naturgeschichte VII 2, 25 über die an der Quelle des Ganges wohnhaften *Astomi* meldet, die keinen Mund haben und von blossen Gerüchen leben. Vielleicht hat er weiter an das geflügelte vierfüssige Tier *pyrallis* oder *pyrota* gedacht, von welchem gleichfalls Plinius XI 36, 119 meldet, dass es im Feuer der kyprischen Schmelzöfen lebe. Vielleicht aber ist er diesmal etwas minder gelehrt, und schwebt ihm bloss die Thatsache vor, dass nach der Volksnaturgeschichte jedes der vier Elemente je einem Tiere zur ausschliesslichen Nahrung dient (s. darüber die Zusammenstellung der Texte bei Goldstaub und Wendriner im Kommentar zu Kap. 13 des tosco-venezianischen Bestiarius S. 300). Uns interessiert hier mehr der Wortlaut. Die Ausgaben bieten : *s'alcun vive Sol d'odore e tal fama fede acquista, Alcun d'acqua o di foco il gusto e 'l tatto Acquetan, cose d'ogni dolzor prive, I' perchè*

non della vostr' alma vista? Dabei muss auffallen, dass das erste *alcun* Singular (daher *vive*), das zweite Plural, Subjekt zu *acquetan* sein müsste. Nun ist zwar *alcun* als verkürzte Nebenform zu *alcuni* nicht ganz unerhört und auch in solchen Fällen, wo es nicht unmittelbar attributiv zu einem andern Plural tritt, nachgewiesen (s. Nannucci, Teorica dei nomi della lingua it., S. 588 und 589 Anm.); doch muss es hier, wo es einem Singular *alcun* gegenüber steht und nicht durch etwas unmittelbar daneben Stehendes seine Deutung als Plural empfängt, von jedem zunächst als Singular aufgenommen werden, und muss daher der Plural *acquetan* Anstoss geben. Endlich soll nach der Aussage aller Erklärer zu dem fragenden Schlusssatze *I' perchè non della vostr' alma vista?* hinzugedacht werden *vivrei*. Dies wird aber doch sehr erschwert dadurch, dass zwischen den ersten Bedingungssatz *s'alcun vive sol d'odore*, der das zu ergänzende Verbum liefert, und den Hauptsatz ein zweiter Bedingungssatz mit ganz anderem Verbum tritt : *s'alcun d'acqua o di foco il gusto e'l tatto acquetan*, dessen Verbum mit Zubehör in die Schlussfrage sich nicht fügt. Nun ersehn wir aus Appel, Zur Entwickelung italienischer Dichtungen Petrarcas, Halle 1891 S. 26, dass in beiden Autographen nach *foco* ein Punkt steht und auf ihn nicht *il gusto* sondern *el gusto* d. h. *e 'l gusto* folgt. Es ergiebt sich somit für den Schluss des Sonetts folgende Auslegung : « denn wenn ein Wesen einzig von Geruch lebt, und solche Kunde Glauben

Digitized by Google

findet, ein Wesen von Wasser oder auch von Feuer (lebt), und dem Geschmacke und dem Gefühle Dinge Befriedigung gewähren, die aller Süsse bar sind (wie eben Wasser und Feuer), warum nicht ich von eurem hehren Anblick (der die Süsse selber ist)? So sind die beiden *alcun* gleichmässig Singular, und die Vervollständigung der Schlussfrage ergiebt sich ohne allen Zwang, indem die beiden *alcun*, denen nachher *io* gegenüber gestellt wird, zu dem nämlichen *vivere* Subjekt sind, das nachher in der Form *vivrei* zu *io* hinzuzudenken ist. Das zwischentretende *acquetan* stört nun nicht mehr, da das Verbum, welches in dem parenthetischen Satze Prädikat zu *cose d'ogni dolzor prive* ist, keinesfalls sich als ein zu ergänzendes Prädikat zu *io* aufdrängen wird.

Digitized by Google

BRUCHSTÜCK DES ROMANZ DES ELES

VON RAOL VON HOUDAN.

Herausgegeben von HERMANN SUCHIER.

Scheler hat den Roman von den Flügeln der Trefflichkeit (le Romanz des eles de la Proece), *von Raol von Houdan, in seinen Trouvères belges Bd. II S. 248 f. (Lœwen 1879) auf Grund von vier Handschriften abgedruckt. Ueber die Berliner handelt auch E. Langlois in den Notices et extraits des manuscrits, tome* XXXIII, *2e partie (Paris 1889). S. 136.*

Die Handschrift, deren Text ich hier mittheilen will, befindet sich, wenn auch nur vorübergehend, in meinem Besitz. Sie stammt nach dem eingeklebten Exlibris aus der Bibliothek des Nicolaus Foucault und scheint seit dem den Besitzer häufig gewechselt zu haben. Ich verspare eine genauere Beschreibung auf später. Ihr Haupttext ist das Buch Sidrach, das auf dem vorletzten Blatt (Bl. 159b) zu Ende geht. Dann folgt, noch in der selben Spalte beginnend, gegen den Anfang des XIV. Jahrhunderts geschrieben, ohne Ueberschrift, der Romanz des eles, *doch bricht er auf Bl. 160d mit V. 262 ab, weil die folgenden Blätter nicht mehr vorhanden sind, die ihn, möglicher Weise, bis zu Ende führten. Er würde gerade noch zwei Blätter gefüllt haben.*

Digitized by Google

Die erste Initiale ist nicht ausgeführt. Buchstaben, die ich in [ ] hinzufüge, sind vom Buchbinder mit dem Rand des Blattes abgeschnitten. Aufgelöste Abkürzungen sind cursiv gesetzt.

Wer einmal eine kritische Ausgabe des Romanz des eles *unternimmt (Scheler hat eine solche leider nicht geliefert), der wird die Lesarten des hier mitgetheilten Bruchstücks zu schätzen wissen.*

[Bl. 159b] ant me sui de dire tenus
q*ue* ie me sui aperceus
ki trop se taist q*ue* de trop taire
ne poroit nus gr*a*nt catel traire
pour cou me plaist en me*n* roumanch
q*ue* des cheualiers vous conmench
nouuia*us* mos v on poroit prendre
example ⁊ courtoisie aprendre
[c] mais moi poise q*ue* ie ne puis
plus biel trouuer q*ue* ie ne truis
car ki diaus dist cose ciertaine
cheualerie est la fontaine
de courtoisie kespuisier
ne puet nus tant ni setpuisier
de dieu vient ⁊ ch*eualie*r lont
quankes en est p*ar* tout le mont
vient a ex car ele est leur lige
dusq*ue* ou tuel trusken la tige

Digitized by Google

autres gens nen ont fors lescorce
de courtoisie estuet p*ar* forche
saucuns est ki point en retiegne
rechoiue la si kil la tiegne
des ch*eualie*rs ⁊ de leur non
car nes croist point sen leur fief no*n*
tel hautece ⁊ tel dignite
a en leur non par verite
pour cou fust drois sans *con*tredit
kil fuissent tel q*ue* lor nons dist
pour coi de coi sui ie a malaise
i voi iou riens ki me desplaise
oil la riens qui les destruist
q*ui* pis leur fait ⁊ plus leur nuist
se cou est ken cheualerie
li pluisour ne sentendent mie
ne ne counoissent q*ue*st fourfais
ne pour coi ch*eualie*rs fu fais.
cest pour le non de gentillece
tant est li nons p*ar* sa hautece
sour tous les autres no*n*s ki soie*n*t
car se il bi*e*n reconnissoient
leur no*n* q*ue* mest de grant afaire
asses font tes coses q*ue* faire
noseroient pour coi pour ho*n*te
mais ne seuent ca leur no*n* mo*n*te
car teus pour sch*eua*li*e*r se tient

[d] ki ne set cau non apiertient
fors seul itant ch*eualier*s sui
cest cou kil set dire de lui
li ch*eualier* au droit esgart
cil q*ui* a leur no*n* nont resgart
ne *con*noissent sest trop g*ra*ns dels
ki est leur nons ne leur nò*n*s eus
ki les counoist li conteour
hiraut menestrel iougleour
et ce dist Raous de Hodent
kil sont esproef ⁊ marestent
de cheualerie esprouuer
⁊ p*ar* itant le veul prouuer
ke q*ua*nt li marceans assanle
lor ⁊ le mar estent ensanle
sil frie au mar estent ⁊ lors
puet on *con*noistre se li ors
est blans v marceans v fins
tout autresi cou est la fins
set len tout p*ar* les menestreus
q*ui* as places ⁊ as hosteus
voient les honeurs ⁊ les ho*n*tes
des quels on puet dire bia*us* *con*tes
⁊ des quels non car ie v*ous* di
q*ua*nt li menestreus a sierui
⁊ vient au point du demander
larghes ne puet *con*tremander

le larghece sil la v cors
q*ue* li pointe nen pere fors
sil a de coi douner lestuet
presentement ⁊ sil ne puet
douner ⁊ il vient au prometre
il i set si frankement metre
senseigne ⁊ si biel deuiser
q*ue* tous li mons puet aviser
le talent kil a de b*ie*n faire
mais li auers est dautre afaire
[Bl. 160a] car se il doune tant tenra
son don ia gre ne len sara
cil q*ui* recoit qui il proumet
tant a conkeutures i met
en se proumesse kesraument
puet on sauoir ciertainement
q*ue* se proumesse est nule cose
⁊ ses cuers en honte repose
qui est danui ferus en car
a vns vieus mos farsis descar
frois ⁊ roisans ⁊ sans sauour
ferus q*ue* quant ie la sauour
ie senc kil muisist en faintise
⁊ en honte de mauuaistie
mos darmes traiis de seiour
espes de honte ⁊ clers donour
aigris dagait vains em prouece

Digitized by Google

car se releue de la pereche
kil a el cors couuient ken isse
ne sai q*ue* plus vous en desisse
des auers mais de tant mest biel
q*ue* li mot seuent le vaissiel
tant cau p*ar*ler sont co*n*neu
des menestreus ki ont veu
leur b*ie*n leur mal ie di sans faille
v*er*s eus na point de repostaille
ce poise moi tout sans mespre*n*dre
q*ue* iou i troeue q*ue* reprendre
ne q*ue* blasmer ne que redire
ɀ q*ue* di iou doi iou dont dire
kil soit nus ch*eualie*rs vilains
nenil mais li vn sont du mai*n*s
plus q*ue* li autre en tous boins leus
ɀ sen i a asses de teus
ki tant sont monte em prouece
kil ne daignent faire largece
ɀ tant se fient durement
[b] en leur prouece kesraument.
si fiert orgieus ki les *cou*mande
a respondre son leur demande
ɀ dient q*ue* nest mie honours
de doner a ces leceours
donrai leur iou donrai p*our* coi
q*ue* pueent il dire de moi

ne sui iou cil au grant escu
ie sui cil ki tout a vaincu
ie sui li miudres de ma main
car iai darmes passe Gauain
a vn signeur coi q*ue* nus die
nafiert pas a cheualerie
q*ue* ch*eualie*rs pour sa proueche
doiue auoir en despit largece
car p*ar* prouece a droit conter
ne puet nus en haut pris mo*n*ter
se li prouece na .ii. eles
or vous dirai de coi z queles
les .ii. eles deuroient estre
largece doit estre la destre
z la senestre courtoisie
si doit cascune estre furnie
il couuient au droit esgarder
en cascune por mius voler
ait .vii. penes p*ar* cuel raison
en lele ki largece a non
est la premiere pe*n*ne tele
pour cou q*ue* largece a no*n* lele
co*n* soit en largece hardis
car p*ar* drols fais z p*ar* drois dis
puet on sauoir ciertainement
q*ue* largece est de hardement
estraite z de hardement vie*n*t

z no*us* sauons q*ue* pau avient
en nul pais ne lonc ne pries
q*ue* nus soit larges z mauues
[c] [L]a seconde est de tel afaire
[q*ue*] hom ki veut largece faire
[n]e doit pas garder a avoir
[n]e q*ue* sa tiere puet valoir
[n]us cheualiers se diux me saut
[p]uis kil en kiert q*ue* se tiere vaut
[n]e montera puis en hauteche
[n]e nert ia puis de g*ra*nt proueche
[n]e dounour ne de hardement
[s]il ne do*n*ne plus z despent
[z] en folie z en sauoir
q*ue* sa tiere ne puist valoir.
[L]a tierce penne senefie
q*ui* fait de larghe samie
z veut de largece avoir pris
kil ait tous iours son *con*seil pris
dounerer le poure z le riche
ie di q*ue* de largece triche
cil quant cil doune qui esgarde
de cestui ne puis avoir garde
ie li donrai quant il li doune
nient au poure ce nadonne
riens en largece ains sanle force
mais qui en larghece sesforche

⁊ veut estre larges pa*r*fis
188 si doinst le sien as des*con*fis
191 q*ue* largece sans nul redout
giete le sien a tous par tout
La quarte penne au droit esgart
enseigne con se tiegne ⁊ gart
de proumetre son ne le veut
douner car li promesse akeut
sour lui ⁊ puis ne le veut rendre
saues q*ue* on i puet entendre
a honte li puet atorner
puis kil na talent dou donner
⁊ si fait home pour sen don
venir .x. fois en sa maison
or li a bien le voie aprise
⁊ plus i vient ⁊ mains le prise
⁊ p*ar* itant puet on sauoir
li auers desiert a avoir
q*ue* cil ki plus i veulent metre
[d]e nient se veulent entre metre
[L]a quinte pe*n*ne est li ensegne
ki a tous les larges enseigne
q*ue* cascuns asauourt son don
de cuel sauour p*ar* cuel raison
[d] puet on son don asauourer
li sauours est du tost douner
ki morsiel sans sauour transglout

emplir em puet son ventre tout
mais ia tant nemplira la pance
q*ue* li cuers en sente pitanche
confort aide ne se course
tout autresi emplist la boursse
des t*er*mineurs mais a nul fuer
ia ne jura sil nen a cuer
se cil ki vient presentement
itant sacent ciertainement
tout cil ki veulent estre sage
q*ue* dons est sans sauour ki targe
La siste pe*n*ne nous aprent
se larges doune largement
⁊ cha vient kil ait mal assis
.iii. dons v .iiii. v .v. ou sis
ne doit estre p*ar* lui pense
q*ue* reprociet ne regrete
soient si don por riens co*n* die
largece ki ke len sourdie
ne poroit tant pas trespasser
ne larges ne deuroit penser
a son don puis q*ue* doune la
mais regarder kil redonra
La .vii.^{ime} pe*n*ne en lele destre
aprent cil ki larges veut estre
kil doit biel douner a mangier
larges ne puet son cuer cangier

pour coi pour cou souuent avient
tele aventure dont avient
a celui qui elle remaint
q*ue* tous iours en largece maint
tous iours i maint e! diux *cou*ment
douner a mangier largement
est cou donq*ue*s si grans prouece
tout cil le tienent a nobleche
qu*i* en largece sapiercoiuent
saues pour coi tout large doiuent
ceste coustume maintenir
cascuns larges veut court tenir
⁊ mande gens pour hounerer
tant nen set a sa court mander
dames ne ch*eualiers* diuiers
ne tant ne donra mantiaus vers
ne tant nel fera volentiers
q*ue* sil est mauuais viuendiers

Digitized by Google

Digitized by Google

COMER BARRO,

Par ALFRED MOREL-FATIO.

Cette expression « manger de la terre[1] », qui revient souvent dans la littérature castillane du xvii[e] siècle, demande à être quelque peu commentée, car elle fait allusion à une coutume assez étrange des femmes espagnoles, qu'ont notée curieusement les voyageurs étrangers dans la Péninsule, mais dont ne se sont pas occupés les archéologues indigènes, tel d'entre eux ayant même donné à entendre qu'il n'y croyait guère. Il semble, en effet, qu'à partir de la fin du siècle dernier — la coutume en question étant alors sans doute moins répandue que précédemment — les Espagnols aient éprouvé quelque confusion à entendre reprocher à leurs femmes une si bizarre gourmandise; aussi aimèrent-ils mieux faire comme si elle n'avait jamais existé, ou bien railler les pauvres « forasteros » qui n'entendent rien aux choses d'Espagne et prennent pour bon argent tout ce que

1. On disait aussi, mais plus rarement, *comer yeso*; voy. Tirso de Molina, *La gallega Mari-Hernandez*, acte I[er], scène 10.

Digitized by Google

se plaisent à leur conter des voyageurs, ou mal renseignés, ou dupes de leur propre imagination. C'est ainsi qu'un écrivain espagnol, homme d'esprit et fort docte, José Nicolas de Azara, accompagne d'un *Risum teneatis, amici*, la citation du passage de l'*Encyclopédie*, où il est dit que les dames espagnoles mâchent continuellement des morceaux de *búcaros* et que la pénitence la plus rigoureuse que puissent leur infliger leurs confesseurs est de les priver, ne fût-ce qu'un jour, de cette délectable friandise [1].

Mettons que l'*Encyclopédie* ait commis un anachronisme et ait eu tort de parler au présent; il est sûr en tout cas qu'elle n'a rien dit d'inexact pour ce qui concerne l'époque antérieure, le XVIIe siècle. Le passage incriminé procède simplement de la *Relation du voyage d'Espagne* de Mme d'Aulnoy, et nous allons voir qu'un bon nombre d'auteurs espagnols non sujets à caution donnent entièrement raison à la célèbre voyageuse; mais auparavant il convient de de rappeler que l'Espagne n'a pas été le seul pays où l'on ait mangé de la terre, soit pour se guérir de certaines maladies, soit même par goût. Montaigne rapporte, d'après Aristote dans la *Morale à Nicomaque*, que « par coustume aussi souvent que par maladie, des femmes s'arrachent le poil, rongent leurs ongles, mangent des charbons et de la terre [2] »,

1. G. Bowles, *Introduccion á la historia natural y á la geografía física de España*, 2e éd., Madrid, 1782, p. 476.
2. *Essais*, livre I, ch. 23.

Digitized by Google

et nul n'ignore que la médecine jusqu'à nos jours a employé, à l'intérieur, comme spécifiques contre la dysenterie par exemple, des composés de terres argileuses (bols d'Arménie, terre de Blois, etc.)

Ce qui toutefois distingue à cet égard l'Espagne des autres pays, c'est non l'usage mais l'abus de ce genre de nourriture, c'est l'extraordinaire penchant qu'au moins pendant un temps assez long les femmes de cette contrée ont manifesté pour certaines espèces de terre d'argile qu'elles absorbaient habituellement et en grande quantité aux dépens bien souvent de leur santé, comme elles feraient aujourd'hui des sucreries ou des pâtisseries. Et c'est précisément ce que constate Mme d'Aulnoy, qui vit à Madrid, en 1679, chez la princesse de Monteleone, plusieurs femmes « qui mangeoient des morceaux de terre sigelée ». Sur quoi elle fait cette remarque : « Je vous ay déjà dit qu'elles ont une grande passion pour cette terre [1], qui leur cause ordinairement une opilation; l'estomach et le ventre leur enflent et deviennent durs comme une pierre, et elles sont jaunes comme des coins. J'ay voulu tâter de ce ragoût tant estimé et si peu estimable; j'aimerois mieux manger du grès. Si l'on veut leur plaire, il faut leur donner de ces *bucaros*, qu'elles nomment *barros*, et souvent leur

1. Dans la même lettre, elle avait, en effet, parlé de « petits vases de terre cigelée dont on mange beaucoup en Portugal et en Espagne, bien que ce soit une terre qui n'a que très peu de goût. » (*Relation du voyage d'Espagne*, éd. de Paris, 1699, t. II, p. 194.)

Digitized by Google

confesseur ne leur impose point d'autre penitence que d'être un jour sans en manger[1]. » Dans cette lettre, Mme d'Aulnoy n'indique pas la raison essentielle qui, outre la gourmandise, excitait les Espagnoles à mâcher des morceaux de *búcaros* : elles pensaient acquérir par là un teint pâle et mat et amincir leur taille[2]. Le licencié D. Sebastian de Covarruvias nous l'atteste : « Destos barros dizen que comen las damas *por amortiguar la color*, o por golosina viciosa, y es ocasion de que el barro y la tierra de la sepultura las coma y consuma en lo mas florido de su edad[3]. » Pareillement, dans la revue des différentes catégories de femmes que renferme sa *Casa de locos de amor*, Quevedo n'a garde d'omettre celles qui se livrent au *barro* pour maigrir : « Unas daban en comer barro por adelgazar, y adelgazaban tanto que se quebraban. Andaban estas mas amarillas que las otras[4] »; et voilà la couleur de coing dont

1. *Relation*, etc., t. II, p. 273.

2. En France, au XVIe siècle, nos femmes, pour obtenir un pareil résultat, mangeaient bien du sable et de la cendre! « J'en ay veu engloutir du sable, de la cendre, et se travailler à point nommé de ruiner leur estomac, pour acquerir les pasles couleurs. » (Montaigne, *Essais*, livre I, ch. 14.)

3. *Tesoro de la lengua castellana*, s. v. *bucaro*.

4. *Obras* de Quevedo, éd. Fernandez-Guerra, t. I, p. 353a. — Il y a encore, dans les poésies de Quevedo, d'autres allusions au *comer barro*. Un de ses sonnets (no 203 de l'éd. Janer) porte l'adresse : « A Amarili, que tenia unos pedazos de un búcaro en la boca, y estaba muy al cabo de comerlos », et un de ses madrigaux (no 444 de Janer) est envoyé « A una moza hermosa, que comia barro ».

Digitized by Google

parlait M[me] d'Aulnoy. Ailleurs, dans l'*Acero de Madrid* de Lope, où il est plusieurs fois question de notre coutume, le musicien appelé pour divertir Belisa lui chante cette chanson qui commence par les vers :

> Niña del *color quebrado*,
> O tienes amor ó comes barro[1] ;

ce qui montre bien que la pâleur du visage était généralement considérée alors comme une conséquence de l'abus du *barro*.

Mais la peinture la plus complète et la plus curieuse de ce goût dépravé des Espagnoles du XVII[e] siècle nous est offerte dans le chapitre intitulé *La réception* (*El estrado*) de *El dia de fiesta* de Juan de Zabaleta. Nous voyons entrer, dans le salon où a lieu la réception, une dame accompagnée de sa fille, « obstruée et aussi pâle qu'une morte... la jeune fille mangeait de la terre : jolie gourmandise ! » (*comia esta donzella barro : linda golosina !*) Pendant que la conversation s'engage entre les visiteuses et la maîtresse du logis, la *doncella* s'empare de quelques morceaux d'un *barro* d'Amérique, qu'une des dames présentes avait fait tomber par mégarde, et, en se cachant derrière son manchon, se met à les grignoter. Malheureusement le *barro* crie sous la dent et trahit la petite gourmande. « Voulez-vous bien cracher cette terre », dit l'une. « Cette méchante femme

1. Acte II, scène 7.

Digitized by Google

me fera mourir, ajoute la mère; pour m'en débarrasser, je vais la marier au premier homme qui passera dans la rue. » « Hélas, dit une troisième, j'ai nourri ce vice presque jusqu'aujourd'hui, mais avec cette différence, en ma faveur, que je mêlais, à la terre en boulettes, du sucre et du musc[1] : un de mes cousins m'a si fort reproché cette habitude qu'il m'en a guérie[2]. »

Mme d'Aulnoy, avons-nous vu tout à l'heure, attribuait au *comer barro* une maladie spéciale dont étaient ordinairement affligées les femmes espagnoles : l'opilation, ce que nous nommons plus communément l'obstruction. Or, les auteurs de l'époque sont pleins d'allusions à l'*opilacion* causée par cette fâcheuse manie. Dans Góngora :

Tierra dizen que comió
La niña en su *opilacion*...

et dans une comédie du même (c'est un médecin qui parle) :

Los bucaros para mí
Son de minas del Perú,
Segun tengo de *opiladas*
Infinita multitud[3].

1. On mêlait aussi au *barro* de l'ambre : « *Julio.* Qué traes en esta bolsilla ? *Clara.* Unos pedazos de búcaro que come mi señora; bien los puedes comer, que tienen ámbar. » (Lope de Vega, *La Dorotea*, éd. de la Bibl. Rivadeneyra, p. 12.)

2. *Obras en prosa de don Juan de Zavaleta*, Madrid, 1667, p. 327 et suiv.

3. *Todas las obras de Don Luis de Gongora*, Madrid, 1654, fol. 140 v° et 219 v°.

Digitized by Google

Dans Lope de Vega :

Belisa, de haber comido
Deste barro portugués...
Sospecho que está *opilada* [1];

et ailleurs chez le même auteur :

Teneisme muy acabada,
Tú con hacer melindritos,
Comiendo yeso y barritos,
Siempra *opilada* y sangrada [2]...

Bartolomé Leonardo de Argensola et Calderon notent même chez des hommes les signes caractéristiques de l'obstruction due au *barro*. Le premier, dans sa fameuse satire sur les vices de la cour, dit des jeunes gens à la mode :

Y no se correrán de andar bizarros
Con rostros *opilados* y sutiles
Y quizá de comer cascos de barros [3].

Chez le second, c'est le Gil de la *Devocion de la cruz*, qui, apercevant deux cavaliers à la figure blafarde, s'écrie :

Descoloridos, y al campo
De mañana ! Cosa es cierta
Que comen barro, ó estan
Opilados [4].

1. *El acero de Madrid*, acte Ier, scène 8.
2. *Los melindres de Belisa*, acte III, scène 25.
3. *Poetas líricos de los siglos XVI y XVII* de la Bibliothèque Rivadeneyra, t. II, p. 309 a.
4. *La devocion de la cruz*, acte Ier, scène 2.

Digitized by Google

Jusqu'à quand la coutume de manger de cette espèce de terre s'est-elle maintenue, c'est ce que je ne prétends pas décider. Possible qu'elle ait duré pendant le XVIII[e] siècle; possible qu'elle dure encore maintenant dans quelques lieux de la Péninsule, en Espagne et au Portugal; mais les preuves me manquent. De toutes façons, elle est dûment constatée pour le XVII[e], ce qui sans doute suffit à détruire l'effet du rire un peu intempestif de José Nicolas de Azara. Et que dirait-il s'il pouvait savoir que même l'intervention des confesseurs dans la question du *comer barro* est également certaine? Écoutons plutôt un diplomate français fort au courant des usages espagnols, j'entends le marquis d'Harcourt qui, le 6 avril 1698, écrit de Madrid à M. de Torcy :

Je vous prie de dire à M[me] de Torcy que je luy avois assemblé une belle quantité de *bocaro*, mais qu'estant pres de les donner à vostre courrier, mon aumosnier m'a voulu excommunier, parce qu'il est deffendu aux prestres d'en donner l'absolution aux femmes qui en mangent, parce que cela est contraire à la generation. Je ne seray pas si scrupuleux pour ma femme; je lui en laisseray manger tant qu'elle voudra, car elle me ruineroit à la fin par une trop grande fertilité[1].

Au reste, puisqu'il s'agit d'une *golosina viciosa*, selon le mot de Covarruvias, qu'a d'extraordinaire l'intervention des directeurs de conscience et pourquoi s'étonner qu'ils aient cherché à combattre chez leur pénitentes un engoue-

1. Archives des Affaires Étrangères, correspondance d'Espagne, vol. LXXVIII, fol. 239 v°.

ment qu'il jugeaient, à leur point de vue, condamnable et pernicieux ?

Nous qui ne sommes point confesseur, nous nous montrerons moins sévère ; nous chercherons même à excuser ces pauvres dames espagnoles. Il paraît que ces *búcaros* étaient si bons et si appétissants ! On en faisait venir des Indes Occidentales : dans le chapitre de *l'estrado* de Zabaleta, il est question d'un *barro* de Natan qu'une maladroite fait tomber d'une étagère et qu'une visiteuse s'offre à remplacer aussitôt qu'elle aura reçu de son mari, gouverneur aux Indes, la première caisse attendue de ces précieux objets. Mais les *búcaros* les plus communs et non les moins appréciés venaient d'Estremoz, ville de Portugal de la province d'Alemtejo, où l'on en fabrique encore de nos jours en belle terre rougeâtre : dans les livres du XVIIe siècle, on les nomme couramment *barro portugués* ; quelquefois aussi *barros* ou *búcaros de Portugal* ou *de Lisboa*, à moins que ces derniers ne soient différents de ceux d'Estremoz. J'ignore d'où venaient les *búcaros* « que llaman de la Maya », si vantés dans la *Dorotea* (acte IV) ; mais peut-être ceux-là n'étaient-il point comestibles.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DIT DU COURTOIS DONNEUR,

PUBLIÉ

PAR WERNER SÖDERHJELM.

Mon cher Wahlund,

Ce n'est point pour te faire une leçon en « matière de donner » que je t'offre pour ta fête le poème didactique ci-dessous imprimé. Tu t'y connais, certes, mieux que personne. Mais j'ai voulu te montrer que l'idéal de « courtois donneur », que tu réalises si parfaitement, s'est présenté déjà à l'esprit d'un poète anonyme des temps qui te sont chers entre tous. Comme ce premier des donneurs dont parle le vieux rimeur, tu donnes « sans vanter ne signer dou doit » non seulement les gracieux produits de ton amour pour notre science, mais, ce qui vaut mieux encore, l'amitié la plus dévouée qu'on puisse imaginer pour ceux qui partagent tes goûts. Tu as cependant sur lui l'immense avantage de donner sans réserve et, malgré cela, tu ne te rapproches pas de l'autre, du « fol large », car tu n'épuises jamais tes trésors; tu nous ménages toujours de nouvelles surprises pour charmer nos yeux, de nouveaux témoignages de bonté et d'amitié pour t'attacher nos cœurs de plus près encore.

Triel (Seine-et-Oise), ce 11 septembre 1895.

Ton dévoué

WERNER SÖDERHJELM.

Le petit poème que je publie aujourd'hui pour la première fois se trouve dans le ms. f. fr. 25566 (fonds La Vallière 81, anc. 2736) de la Bibliothèque Nationale à

Digitized by Google

Paris. Il est la 37e des nombreuses pièces que contient ce manuscrit bien connu ; il occupe cinq colonnes, du fo 247 ro (ou, selon l'ancienne notation au crayon, qui est répétée au feuillet de garde, fo 239) jusqu'au fo 248 (anc. 240) vo.

Ce poème a été signalé d'abord par Guillaume De Bure dans son *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. le Duc de la Vallière*, I, 2, 240 ; il l'indique par son titre : *Chest du courtois donneur*, que suivent les deux premiers et les deux derniers vers et la remarque : « C'est un dit ». Après De Bure, V. Le Clerc en parle dans son article sur les dits moraux, *Histoire Littéraire*, XXIII, 261 s., en reproduisant, comme De Bure, le titre que donne le manuscrit, et en ajoutant : « Il est fâcheux qu'une pièce, qui a le mérite, fort rare en ce genre, d'un style naturel, n'ait guère d'autre qualité. » Finalement, M. A. Tobler, dans l'introduction du *Dit dou vrai aniel*, poème tiré du même manuscrit, mentionne notre dit (2e éd., p. IX) en lui donnant pour titre *Ch'est du courtois d'onneur*. Je ne vois pas de raison pour interpréter ainsi l'écriture du manuscrit; il me semble, au contraire, que les vers 25-26 du poème indiquent assez clairement, comme tout le contenu d'ailleurs, que la lecture de De Bure et de Le Clerc est la bonne.

Le ms. 25566 contient, comme on le sait, pour la plus grande partie des pieces écrites en Picardie et spécialement en Artois. Pour ce qui est du poème qui va suivre, les rimes montrent, dès le premier coup d'œil, qu'il doit avoir été écrit lui aussi en dialecte artésien. Il est anonyme; aucune

Digitized by Google

indication ne l'attribue à l'un des poètes dont les œuvres constituent essentiellement le recueil. Par conséquent il est impossible de rien savoir sur sa provenance. Je me permets cependant de rapprocher des vv. 5 ss. de notre poème les vv. 25 ss. du *Vrai aniel* :

Si voel me raison commenchier
Et si semer, k'au semenchier
Soit li semenche recueillīe.
Mais peu de gent voi escuellīe
A recuellir semenche bonne.

C'est la même pensée, à peu près; il y a même une grande ressemblance entre les mots employés à la rime. A moins que ce ne soit un lieu commun dans le style des poèmes moraux — chose dont je doute — il est permis de croire que l'auteur qui a composé l'un des poèmes s'est inspiré pour ce passage par l'autre, si ce n'est une et même personne.

Pour la reconstitution du texte j'ai suivi à peu près le système qu'a établi M. Tobler pour le *Vrai Aniel*, spécialement en ce qui concerne la notation *ch* et la représentation d'*e* ouvert par *ie*; dans d'autres cas, où le ms. ne donnait pas d'appui aux modifications, j'ai été plus fidèle à l'orthographe du copiste, p. ex. en écrivant *e* et non *et*; en d'autres cas encore, je n'ai pas vu d'inconvénient à laisser persister côte à côte deux formes du ms., comme *onneur* et *honneur*.

Digitized by Google

Ch'est dou courtois donneur.

Onques ne vi en men vivant
Homme metre le bien avant,
K'en la fin biens ne l'en venist
Mais que tous jours si maintenist.
Mais ki le bien dire commenche
E dont le laist, ch'est li semenche
Ki est semee sur gravele :
Semés li e boine e nouvele,
Ja .I. grain ne recuellerés !
Aussi quant vous escuellerés
Boine parole ens ou venir,
Vous verrez mout tost avenir
Que ch'iert niens ki ne le poursuit.
Se fait mout bien ki aconsuit
Le bien e ki si le depart
Que cascuns emporte se part.
Pour che ne voel je departir
De men dire sans departir
Aucun bien ki as boins eschieche,
Car se li boins en a se pieche

Rubrique : du, 1 mon viuant, 2 auant, 5 commence, 6 cest semence, 7 grauele, 8 nouuele, 11 u, 12 vos mlt auenir, 13 cert, 14 mlt, 17 por ce, 18 mon sans partir, 19 eskiece, 20 piece.

Digitized by Google

Aucuns biens au niche en cherra
Ki melleur de mi encherra.
Pour che que je soie crëus
E en plus grant grache crëus,
Voel parler de l'omme d'onneur
En cui il a courtois donneur.
Si vous dirai confaitement
Courtois oevre courtoisement,
De droite courtoisie estraite,
D'onneste cuer, ou est pourtraite
Franchise e courtoisie ensamble.
Au monde sont, si com moi samble,
Regnant iii manieres de gens,
Ki cuident estre des plus gens
Pour honneur et pour grache avoir.
Or vous voel je moustrer a voir
De ches iii paires de gens l'estre,
Ki il sont ne k'il puent estre :
Li drois courtois est li premiers,
Ki est sages e coustumiers
De faire en trestoute saison
Le courtoisie par raison.
Li secons est li larges faus,
Car trestout aussi com li faus

21 nice kerra, 22 enkerra, 23 ce, 24 grace, 28 œure, 30 u, 31 francise, 35 honnour grace auoir, 37 ces.

Digitized by Google

Fait canques el ataint briement,
Rien tres plus n'a d'avisement
Li larges faus de droit don faire :
Si veut le courtois contrefaire
E si ne s'a point avisé.
Ci vous sont li doi devisé.
Si vous dirai ki est li tiers :
Li avers tenans e ratiers,
Ki tout retient e muche e cheuve,
Ki de nule riens ne s'escheuve.
Or vous voel dire les manieres
De ches iii, par raisons plenieres,
Com l'entenge de plaine main :
Li drois courtois e soir e main,
Sans folement abandonner,
Donne che ke il doit donner
E retient k'a retenir fait.
En cheste oevre n'a nul mesfait;
Il regarde comme preudons
A chelui ou afiert li dons,
E la le donne ou bien l'emploie;
Courtoisement sen don desploie;
Blamés n'en est ni escarnis,
E avoec che se tient garnis

45 ele, 46 dauisement, 49 auise 50 deuise, 53 muce keuue, 54 qui seskeuue, 56 ces, 60 ce, 62 ceste oeuvre, 64 celui u, 65 u, 66 son, 68 auoec ce.

Digitized by Google

De che ki a lui apartient.
Or donne e a son oes retient,
Che retient que retenir doit,
Sans vanter ne signer dou doit
Donne che ou raisons s'estent.
Tes donnerres a bien s'entent,
E li faus larges donne e puire
Che dont caitis est ains k'il muire,
Car sages n'est ni avisés;
Ains que li dons sòit devisés
Donra il ki vaura .c. saus
A chelui ou ne seroit saus
.I. seus deniers a droit don faire.
La veut le donneur contrefaire
E il pert le sien au donner.
Chieus ne li set guerredonner
En loant ni en bien retraire,
S'il s'en loe, ch'est par contraire :
Chelui en rent tel guerredon
Ke il le moke de sen don
E le despent en fols usages.
Che sont ii paire de damages;
S'a iiii preudommes ëust
Donné che don, on l'en sëust

69 ce, 71 ce, 72 du, 73 ce u, 76 ce, 77 auises, 78 deuises, 80 celui, 84 ciex, 86 cest, 87 celui, 88 son, 89 vsages, 90 ce, 92 ce

Digitized by Google

Boin gré e li mondes e Dieus.
Or est che damages e dieus
Que il fait don en coi il peche.
E tant maintient il cheste teche
K'il se fait de tous cateus nus
E entre chiaus est mal venus
A cui il a ses dons donnés.
Tes hom est faus e mal senés
Ki a donné en sen venir,
Che que il dëust retenir
E che que il donner devoit
A il donné, que cascuns voit.
Il i a bien e mal ensamble;
Mais mieus ëust fait, che me samble,
Se donné ëust sagement
E retenu premierement
Du sien ki a tenir refait;
A che n'ëust mie mesfait.
Or i est li avers escars,
Ki plains e caretes e cars
A d'avoir e tout le retient,
En avarisse se maintient,
Si ne fait mie sen devoir.

93 diex, 94 ce, 95 pece, 96 ceste tece, 98 ciaus uenus, 101 son, 102 ce, 103 ce deuoit, 106 miex ce, 110 ce, 111 auers, 113 auoir, 114 auarisse, 115 son.

Digitized by Google

Car chieus ki a plenté d'avoir
En doit donner, ch'est cose fine,
Che k'il afiert, e chou afine
L'omme ki retient par mesure
Que retenir doit par droiture.
Mais ki sans riens abandonner
Retient che que il doit donner
Il mesfait, car chieus en mendie
Ki doit vivre de courtoisie,
E. chieus est vilains e ratiers
Ki si est vilains e entiers
K'a honneur ne s'est compassés :
Car quant mors est e trespassés
Tes a l'avoir ki poi i pense
E vilainement le despense,
Or a chieus pechiet doublement
Quant il despent vilainement
Che k'il dëust avoir donné,
Il li iert mal guerredonné.
Nepourquant cascune personne
De ches trois, si com raisons sonne,
N'a mie regné sans viertu,
Car li avers s'a raviestu

116 ciex dauoir, 117 cest, 118 ce, 122 ce, 123 ciex, 124 viure, 125 ciex, 127 honnour, 129 lauoir, 131 ciex peciet, 133 ce auoir, 134 ert, 136 ces, 137 uertu, 138 auers rauestu.

Digitized by Google

De retenir che k'il devoit,
Mais de che nichement ouvroit
Ke ch'estoit dons despourvëus.
Chieus est donneres eslëus
E de tous prisiés et loés
Ki estoit tes dont vous oés,
Garnis fu d'avoir e d'onneur,
Che doit on tenir a donneur.
Il fist courtoise departie
E s'en retint a sa partie,
Dont tout adies fu honorés,
Ne fu niches ni esgarés,
Ne faus larges ne trop destrois;
Chis avoit les viertus des trois,
Car a droit faire se maintint,
A droit donna, a droit retint.
Mais li faus sans droit soustenir
Donna che k'il deut retenir,
Li avers ki nient ne depart,
Retien le sien et l'autrui part.
Tout ainsi estoient viestu,
Chist doi de visse e de viertu,
E pour che que tout ne meschieche

139 ce deuoit, 140 ce nicement ouuroit, 142 ciex, 145 dauoir, 146 ce, 149 ades honoures, 150 nices, 152 cis auoit uertus, 153 se *manque*, 156 ce, 157 auers, 160 uertu, 161 ce meskiece.

Digitized by Google

A preudomme que il enchieche
En tel fait dont che seroit dieus,
Com il voit enchëus les dieus,
Si courtoisement se maintiegne
K'a droit doinst e a droit retiegne,
Si iert en honneur retenus,
Par tout amés e bien venus.

162 enkiece, 163 ce deus, 164 enkeus deus, 167 ert honnour.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE A M. CARL WAHLUND,

ACCOMPAGNÉE DE REMARQUES

SUR LA SYNTAXE DU SUBSTANTIF FRANÇAIS,

PAR JOHAN VISING.

---

7 janvier 1896.

CHER AMI,

On me dit que la publication dans laquelle ces lignes vont paraître ne sera tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires. C'est dire que je ne serai guère lu. Quand on me tire à mille exemplaires, je compte sur dix lecteurs; donc, toutes proportions gardées, je dois en trouver un cette fois : ce sera toi.

C'est pourquoi je me présente comme cela, en robe de chambre, sous la forme d'une épître intime, en te tutoyant comme dans ces innombrables visites que je t'ai faites dans ta fameuse bibliothèque pour te consulter sur des questions épineuses de philologie française. Cette forme de communication familière me convient d'autant mieux aujourd'hui que je n'ai rien de sérieux à dire. Il y a heureusement tant de dates glorieuses dans l'histoire de la philologie romane, que les cartons d'un pauvre romaniste de

Digitized by Google

province sont presque continuellement vides. Il ne me reste plus que quelques

Remarques sur la syntaxe du substantif français.

Encore est-ce la langue moderne que j'envisage dans ces remarques. C'est là une diminution d'intérêt pour la plupart des philologues. Mais je sais que tu embrasses avec un amour impartial tout le domaine de la philologie française et que tu t'intéresses presque autant aux grandes gloires littéraires du jour qu'à la plus petite lettre des *Serments* de 842.

I

Tu as sans doute remarqué combien le génitif, complément d'un substantif, a gagné de terrain dans les auteurs modernes. Depuis Flaubert on était à la chasse de l'adjectif pittoresque; maintenant il faut, en outre, des génitifs à effet. On n'a qu'à ouvrir n'importe quel auteur lancé dans le mouvement littéraire du jour, pour trouver *un épicurien de lettres*, *un empois d'orgueil royal*, *homme de proie*, *des outrances d'une fin de littérature*, etc., exemples pris au hasard dans quelques pages des *Contemporains* de M. Jules Lemaître. Ce n'est pas ainsi qu'écrivaient les grands classiques, ni Voltaire, ni Rousseau, ni Victor Hugo.

Il ne faut pas voir dans ces nouvelles combinaisons une simple recherche d'un nouveau procédé de style.

Digitized by Google

Elles ont d'autres raisons, plus justifiées. D'abord, le représentant le plus fort, le plus concret d'une idée est le substantif. S'il y a des écrivains qui disent de préférence *les idées d'humanité, un lit de misère, une allure d'exception* (Alphonse Daudet), *une curiosité d'intelligence, un orateur de feu, des âmes de mensonges* (Paul Bourget), au lieu de : *les idées humanitaires, un lit misérable*, etc., on leur accordera facilement qu'ils atteignent souvent un renforcement de la caractéristique de l'objet dépeint.

Ensuite, à mesure que la vie se complique et que la littérature cherche à peindre la vie dans toutes ses phases, il faut créer des expressions commodes pour les nouveaux besoins. Le latin avait la circonlocution : cette façon de parler est trop traînante ; les langues germaniques ont la facilité de composer des substantifs nouveaux en joignant deux substantifs déjà existants : ce procédé n'est guère dans le génie des langues romanes. Reste la combinaison par *DE*.

Aussi les grands fouilleurs de la vie extérieure et intérieure, les Alphonse Daudet, les Paul Bourget, « toujours en gésine de locutions inouïes et non encore essayées », se sont-ils servis du génitif pour créer une foule de combinaisons de substantifs inattendues et très pittoresques. J'en donnerai quelques exemples pris dans *Le Nabab* (= N) et *Le Disciple* (=D)[1].

1. Comparez à cela le nouveau procédé de style appliqué par Salluste et Tacite : il consiste principalement dans un emploi fréquent du substantif, qui revient chez eux d'un tiers plus souvent que chez Tite-Live.

Digitized by Google

Il y a le *génitif de qualité*, équivalant à « caractérisé par », « fait de », « rempli de », etc. : *une vie de hasard* (N 24), *quelque pays de soleil* (N 38), *un mobilier d'art et de curiosité* (N 119), *une fille d'aventure* (N 128), *des externats de quartier* (N 171), *ce pays de paresse* (N 231), *une joie de peuple* (= vulgaire, N 319), *l'homme de la tenue* (N 455), *cette chimie d'âme* (D 171 ; par opposition à *la chimie des corps vivants* 255), *saisons de monde* (= passées dans le [grand] monde, D 176), *des âmes de proie* (D 245), *sensations d'église* (= religieuses, D 326).

Par une ellipse, on parvient à caractériser les deux substantifs : *un sauvage de frontières* (= de ceux qu'on trouve sur les frontières, N 28), *des feux de ministère* (N 182), *des balayures d'appartement* (N 198), *des aplombs de clocher* (= pareils à ceux qui caractérisent les petits villages, N 313), *des vies de remplaçant* (D 11), *mes sentiments d'arrivée* (= que j'avais éprouvés en arrivant, D 150), *une émotion d'assises* (= telle qu'on en éprouve aux assises, D 353).

Une ellipse analogue crée un génitif qui caractérise à la fois l'éspèce et l'individu : *un amour enragé d'homme de quarante-sept ans* (= tel qu'ont les hommes de quarante-sept ans et que nourrissait aussi l'homme de quarante-sept ans en question, N 118), *une rancune de savant* (= propre aux savants et sentie, *in specie*, par le savant dont il s'agit ici, D 60), *une demi-fortune d'ingénieur civil* (D 91), *des ruses d'amant en danger* (D 126). Cette espèce de génitif est, du reste, assez commune.

Digitized by Google

Le *génitif marquant le sujet et l'objet de l'action* est également recherché. M. Alphonse Daudet dit plutôt *une montée de flamme* (N 62), *une poussée de monde* (ibid.), que *une flamme qui monte, une foule qui pousse*; M. Paul Bourget dit de même *une tombée d'eau froide* (D 199). Celui-là parle d'un *suiveur de foule* (N 305); celui-ci de *sa résolution de séjour* (D 192), *ma résolution d'une existence abstraite* (D 170).

Souvent le génitif indique en quoi une action consiste ou se manifeste, une sorte de *genitivus respectus* : *un étourdissement de jouissance* (N 78), *brutalité de main* (ibid.), *cet enfantillage d'accent* (N 119), *le mensonge d'attitude* (= qui est dans l'attitude, D 160), *un enchantement de lumière* (D 180), *le cabotinage de déception* (D 184), *la comédie de tristesse* (= qui consiste à jouer le triste, D 189), *le comédien de ses premières sincérités* (= qui avait d'abord joué le sincère, D 318).

Enfin il y a des génitifs curieux exprimant la *cause* (*belle humeur d'appétit*, D 155; *l'hystérie de vanité*, D 184), ou d'autres rapports pour lesquels les catégories grammaticales en usage ne suffisent point : *le physique de l'emploi* (= nécessaire pour et caractérisé par l'emploi, N 8), *belles phrases de bouche-en-cœur* (N 133), *cette nuit de catafalque* (= où l'on veillait la morte, ibid.), *une besogne de mort* (= qui consiste à s'occuper des choses funéraires, N 342), *une apoplexie de jeunesse* (D 259), *auteur de licence* (= qu'il faut lire pour passer la licence, D 267), etc.

On voit par ces exemples quel puissant instrument de

Digitized by Google

style est le génitif. En permettant de rapprocher les idées les plus disparates, il donne des ailes à l'imagination. Grâce à lui, M. Alphonse Daudet vole d'objet à objet et M. Paul Bourget parcourt, en quatre pages, toute l'étendue de l'âme humaine.

Sous ce rapport, le génitif français est beaucoup supérieur aux substantifs composés des langues germaniques. Il est évident qu'on n'est pas aussi libre de réunir deux mots en un, sous le même accent principal, que d'ajouter un mot à un autre moyennant une copule. Aussi, que ferions-nous d'un grand nombre des expressions que je viens de citer? Il nous faudrait les rendre par des circonlocutions sesquipédales. *Les cancans de bureau* (N 94) ne se laisse pas condenser dans un *bureauskvaller*, ni *une pièce d'angle* (D 240), dans un *vinkelrum*. Nous ne parviendrons jamais à rendre le pittoresque de *des doigts de folle* (N 117) ou de *un parent de défunt* (N 224).

D'autre part, la facilité de ces combinaisons françaises invite à en abuser. Je ne parle pas d'entassements de génitifs; ils sont rares dans les bons auteurs et du reste tolérables. (Cependant que crois-tu qu'eût dit le maître Flaubert, cet ennemi acharné des répétitions, s'il avait lu *la puissance d'acceptation* **des** *lois* **de** *la nature* (D 18)?) Mais il y a des combinaisons obscures. Qu'est-ce que M. Daudet entend par *ce bien-être de nature* (N 333)? De son côté (D 211) M. Bourget parle de *cet esprit d'observation que les parents devraient exercer autour d'eux*. Pardon, ce n'est pas *l'esprit*

Digitized by Google

que les parents doivent exercer autour d'eux, c'est *l'observation* : le goût du génitif a abusé l'écrivain.

Enfin, il faut bien le dire, M. Paul Bourget est entiché du génitif. Il lui en coûte de dire tout simplement *ferveur*, *humeur*, *antipathie* : il lui faut *un mouvement de ferveur* (D 122), *le mouvement d'humeur* (D 272), *ce travail de torture secrète* (D 120), *la plaie d'antipathie* (D 164), *un frisson d'épouvante* (D 231), *la fièvre de vanité* (D 246), *l'hystérie de vanité* (D 184), *cette fièvre de violence et de tragédie* (D 279), etc. Cela peut être très expressif, même beau, mais ne laisse pas à la longue que de produire un certain effet de monotonie.

II

La question que je viens de considérer en amène une autre à sa suite. Comment se fait-il que M. Alphonse Daudet écrive *des coupés de maître*, « herrskapsvagnar », (N 317), et *des coupés de maîtres* (N 374), avec précisément la même signification ?

Je hasarderai quelques paroles sur cette question.

Il y a, comme tu le sais bien, une très bonne règle formulée ainsi par Ayer[1]. « Quand le nom employé sans article est un *nom commun*, il se met au *singulier*, s'il éveille une idée d'unité et sert à désigner l'espèce ou la nature de l'objet présenté par le premier substantif : *un* ou

1. *Grammaire comparée de la langue française*, 4e éd., p. 177.

Digitized by Google

des hommes de talent, *un* ou *des caprices de femme*, *une* ou *des peaux d'agneau*, etc.; il se met au pluriel, s'il est pris dans un sens individuel et exprime évidemment la réunion de plusieurs objets que l'on peut compter : *un* ou *des hommes de lettres*, *un cercle de femmes*, *un troupeau d'agneaux*, etc. »

Remarquons, à propos de cette règle, que :

1° Là où l'idée de pluralité s'impose le plus, tout le monde mettra le pluriel; personne n'écrira autre chose qu'*un cercle de femmes*.

2° Si la pluralité se fait sentir moins fortement, il y a tendance à mettre le singulier, comme le représentant le plus simple de l'idée qu'on veut évoquer. C'est ainsi qu'on peut écrire *des coupés de maître* (N 317) à côté de *coupés de maîtres* (N 374), *des poignées de main* (N 150, 273) à côté de *poignées de mains* (N 313, 381, 419), *un froncement de sourcil* (N 344) et *de sourcils* (254), *des hochements de tête* (N 315, 344) et *des renversements de têtes* (N 313), *des boutons de manche* (Dict. de l'Acad.) et *de manchettes* (N 487), *les profils de femme* (D 107) et *visages de femmes* (N 429), *les demoiselles de magasin* (N 99), *les bals d'ambassade* (N 195), etc., bien que, dans tous ces exemples, l'idée de pluralité se présente d'elle-même. Rapprochons de ces singuliers ce fait que le génie de la langue française permet des expressions telles que *Les femmes agitent leur éventail* (Filon, *L'Élève de Garrick*). D'autre part, on pourra écrire, avec un pluriel facultatif et moins bien appuyé, *ces trompes d'insectes* (N 242), *des sifflements de locomotives* (D 7), *glands*

Digitized by Google

de rideaux (N 215), *des noms de villes* (Zola, *L'Argent*, 345), etc.

Mais dès qu'un qualificatif se joint au génitif, celui-ci cesse de représenter une idée vague et générale, et il se met forcément au pluriel, si l'idée accuse une pluralité. On écrira donc *des devants de chemise* (N 52, 54) et *des devants de chemises économiques* (N 183), *des peaux de bœuf* (comme *des peaux d'âne*, Dict. de l'Acad.) et *les peaux de bœufs d'Auvergne* (Landais).

Cependant, si j'étais Français, je n'écrirais probablement pas *des coureurs de café* (D 71), parce que je penserais trop à *courir les cafés*, ni *salles d'asiles* (N 230), parce que *asile* est plus qu'assez. Je suis bouleversé devant *les fêtes de professeur* de M. Daudet (N 137), étant donné qu'il s'agit de fêter plusieurs professeurs.

3° Il y a des noms qui s'emploient soit pour désigner la matière, soit pour nombrer les individus. C'est ainsi qu'on peut écrire *des brins de muguet* (D 228, 238), bien qu'il s'agisse apparemment de plusieurs pieds de muguet[s]. C'est ainsi que le Dictionnaire de l'Académie écrit *une gelée de pomme* (article *gelée*) et *une gelée de pommes* (article *pomme*), *des pieds de giroflée* (article *pied*) et *un pied d'œillets* (article *œillet*). De même il y a des noms abstraits qui se prennent au pluriel avec la même signification qu'au singulier ou bien avec la signification de choses concrètes. M. Daudet peut donc très bien écrire *le chantier de démolition* (N 238) et *de démolitions* (N 97). C'est

Digitized by Google

peut-être là aussi la raison des *forces d'illusions* de M. Bourget (D 300).

Je sais qu'il y a des Français qui jugent autrement l'orthographe variée du Dictionnaire de l'Académie. M. Edouard Lockroy s'est vivement moqué, dans une chronique restée célèbre, de la *gelée de pomme* et *de pommes*[1], et d'autres prétendues incohérences de l'Académie. Mais toi, cher Wahlund, et moi, qui sommes philologues, nous sommes plus tolérants. Autrefois les philologues étaient les tyrans des mots; de nos jours, ils savent que la langue et l'orthographe sont l'expression des incohérences et des caprices de l'esprit humain pendant des siècles, et ils ont laissé aux profanes la tyrannie et la pédanterie.

4° Les exemples que je viens de citer ne soulèvent que des questions d'orthographe, que l'écrivain résout d'après certains principes. La langue, qui consiste en sons, n'y a rien à voir. Si l'on écrit *coupés de maître* ou *maîtres*, la langue est la même dans les deux cas (une liaison qui ferait sentir l'*s* de *maîtres* n'étant guère admissible). Mais dans les substantifs qui sonnent différemment au singulier et au pluriel, c'est la langue inconsciente qui tranche la question du nombre. On dit *des peaux d'animaux*, *images d'animaux* (D 3), *images de journaux* (N 206), *les bureaux de journaux* (N 353), *des articles de journaux*, parce qu'ici le sentiment (irréfléchi) de la pluralité l'a emporté. Mais on dit *des*

1. Voir les *Annales politiques et littéraires*, 1892, 14 août.

Digitized by Google

peaux de cheval (*cheval* pris comme nom de matière), *des clignements d'œil* (N 237) et *d'yeux* (N 235), mais toujours *des coups d'œil*. Tu vois donc que la langue parlée elle-même est incertaine ou qu'elle change de point de vue dans des cas très analogues, en prenant *animaux* comme objets comptés et *cheval* comme une matière. C'est cependant là le modèle de l'orthographe qui veut *peaux de bêtes* et *peaux d'âne* (Dict. de l'Acad.), *bureaux*, *articles de revues*, etc. Dans d'autres cas, où il n'y a pas d'analogie aussi claire et où la nature de l'expression permet plus d'un point de vue, on pourra écrire indifféremment, par exemple, *coupés de maître* et *de maîtres*. Dans un temps où les gens les plus compétents veulent permettre d'écrire *je les ai vus* ou *vu naître* (d'après la fameuse circulaire de M. Bourgeois du 27 avril 1891), on serait mal venu de trop réglementer l'orthographe des substantifs. Seulement je tâcherais, si j'étais Français, d'appliquer toujours le même point de vue pour les cas analogues, rien que pour éviter les chicaneries des pédants.

III

Dans ce troisième paragraphe, j'aurais voulu discuter la question de savoir pourquoi l'on dit *le maître de maison* et *le maître de la maison*, *le maître d'hôtel* mais *le maître du logis*, *la table du salon* et *la table de cuisine*, *des battements du cœur* dans un sens et *des battements de cœur* dans un autre, etc., et j'aurais voulu relever quelques singularités dans les

Digitized by Google

auteurs, par exemple *un tableau d'Assomption* (N 85), *les réceptions d'après-midi* (N 26) mais *des réceptions du soir* (N 244), *la salle d'assises* (D 58) et *la salle des assises* (D 350), *la comédie de l'irritation* (D 104) et *la comédie de tristesse* (D 189), *A la période de l'avidité avait succédé la période de vanité* (*Cosmopolis* 54), *les rues de faubourgs* et *les paysages de la banlieue* (*Les Contemporains*, I, 317), etc. Mais il y a là matière à un long traité et j'ai déjà trop barbouillé de papier et trop abusé de ta patience. Je signale donc seulement cette question, quitte à la reprendre une autre fois, avec celles que j'ai trop brièvement discutées dans les paragraphes précédents. Ce sera probablement quand je viendrai célébrer ton deux fois cinquantième anniversaire.

Porte-toi bien jusque-là et aime-moi un peu.

Tout à toi.

JOHAN VISING.

Digitized by Google

SUR LA PLACE

DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF FRANÇAIS

AUPRÈS DU NOM,

PAR CARL SVEDELIUS.

La langue dè l'enfant consiste d'abord et principalement en substantifs. Ce sont les objets environnants, animés ou inertes, qui poussent à l'activité parlée les organes de sa voix : ces objets reçoivent des noms, et ces noms sont tous des noms propres. Pour l'enfant il n'existe que *le* lit, *la* table, comme papa, maman, Karl, Anna. Mais, peu à peu, le monde environnant lui apparaît plein d'objets de la même nature; il s'agit alors, pour lui, de déterminer lequel il entend entre plusieurs autres.

Cette opération se fait, quelque temps, par le *geste*. C'est là le premier complément que l'enfant donne au substantif. Ce geste précède-t-il le substantif, ou le suit-il ? Rien ne s'oppose à une action simultanée, puisque le geste est produit par d'autres organes que ceux de la voix. Toutefois, il est probable qu'il n'arrive qu'après la désignation parlée. L'enfant s'aperçoit avec étonnement, peut-être avec indignation, qu'il a été mal entendu. Il faut donc qu'il détermine l'objet plus exactement. Le geste suffisait tant que l'intérêt

Digitized by Google

s'attachait aux choses qui se trouvaient dans le voisinage immédiat de l'enfant; à présent l'horizon s'est élargi : la « nursery » a portes et fenêtres qui communiquent avec le monde extérieur. Ainsi, pour se faire comprendre, il est amené à se servir du *complément parlé*. Ce complément doit-il être placé avant le nom ou après?[1] Au point de vue purement logique, on peut dire que l'un des procédés pourrait s'employer aussi bien que l'autre.

Ces observations concernent le langage élémentaire de l'enfant, mais elles nous serviront, à certains égards, pour traiter la question que nous nous proposons d'étudier, savoir : « quelle est la place de l'adjectif qualificatif auprès du substantif ». — Nous n'entendons pas dire que le français s'est développé comme le langage d'un individu. Aucune langue ne peut être considérée comme un tout isolé, de sorte qu'on en puisse dire : « Il fut un temps où rien de cette langue n'existait, lorsque tout à coup..... » Le français n'est qu'une forme du développement que subit cette activité de l'esprit qui a nom « la langue », activité qui se poursuit depuis qu'il existe des hommes. Comme toutes les autres, cette langue a puisé non seulement des mots, mais aussi des constructions grammaticales dans d'autres idiomes. Il faut, certes, garder constamment ce fait en mémoire, si l'on veut traiter de la place de l'adjectif

1. Nous n'entrons pas ici dans les cas plus compliqués où le même nom est déterminé par plus d'un adjectif.

Digitized by Google

qualificatif dans le français, surtout si l'on veut en étudier l'histoire. Mais ce n'est pas là le but de ces lignes [1].

L'adjectif qualificatif peut remplir deux fonctions, essentiellement différentes, qui sont : 1° de fournir au nom un complément nécessaire ; 2° de caractériser le nom d'une certaine manière.

I. Dans toute langue, *le véritable rôle de l'adjectif qualificatif est de donner au nom un complément*, que nous appelons *nécessaire* parce que, sans lui, on concevrait d'une chose une idée incorrecte, ou même on n'en concevrait pas du tout. — Cet adjectif est superflu s'il s'agit de *vrais noms propres* [2]. On s'en passe également pour certains noms communs, qui sont soumis aux conditions suivantes : *Le nom commun peut être considéré comme un nom propre*, — s'il revêt un sens qui se rapproche essentiellement de celui d'un nom propre (soleil, lune, etc.), s'il éveille, par conséquent, une idée de totalité ; — si, de fait ou par la pensée, l'objet en cause se trouve tellement présent à l'esprit de ceux qui communiquent entre eux, qu'il ne peut être question, pour eux, d'un autre objet que de celui-là.

1. Les idées que renferme cette petite étude se sont présentées à l'auteur au cours de ses fonctions de précepteur. On n'y trouvera probablement rien de nouveau, sinon peut-être, au point de vue de la méthode à suivre pour arriver aux résultats exposés.

2. Cependant on le trouve dans le corps de quelques-uns d'entre eux qui étaient originairement des noms communs : Pays-Bas, États-Unis.

Digitized by Google

« *Le* lit », « *la* table » étaient pour l'enfant des noms propres de cette nature.

II. *La seconde fonction de l'adjectif qualificatif est de caractériser le nom d'une certaine manière.* Elle s'exerce, cette fonction, justement auprès des noms propres, y compris ceux qui ne peuvent être appelés ainsi que dans le sens le plus général du mot. Cette fonction (de l'adj. qualif.) est plus élevée que l'autre; c'est une preuve d'un développement supérieur de l'esprit que de se servir d'un adjectif de cette catégorie [1].

Voici quelques cas qui préciseront cette opinion. *Celui qui parle désire qu'on voie tel objet* (il se trouve là, cet objet — donc c'est un nom propre) *comme il le voit lui-même; il désire que l'objet éveille chez autrui des sentiments analogues aux siens.* Ce résultat est produit par un adjectif de la 2e catégorie. Ou bien — *celui qui parle veut augmenter le poids du sens*, sans le circonscrire d'une manière quelconque. Il use de l'adjectif, qui devient dans sa bouche un déterminatif spécial qui fournit, en quelque sorte, au nom, un degré de comparaison. Ainsi, des déterminatifs spéciaux fournissent aux adjectifs, des degrés de comparaison. — Ou bien, *celui qui parle sait que la tradition réclame qu'un adjectif donné soit attaché à une certaine notion* : « le bon Dieu ». Il

1. Aussi l'enfant, poussé par la nécessité, emploiera-t-il instinctivement et de préférence l'adjectif dans la 1re catég., c'est-à-dire auprès d'un vrai nom commun, que dans la 2e. Il parlera plutôt d' « une fleur bleue » que du « bleu ciel ». N'importe, s'il sait placer l'adj. comme il le faut.

Digitized by Google

suit la coutume, pour être bien compris, par une habitude conventionnelle plutôt que par un besoin de son esprit; s'il ne la suivait pas, on l'entendrait sans doute, mais il y faudrait un effort qu'il redoute inconsciemment. L'adjectif s'impose à lui.

De là résulte que l'adjectif de la 1re catégorie figure surtout dans le langage exact, celui de l'enseignement, — des mathématiques entre autres —, de la science; tandis que l'adjectif de la 2e catégorie est préconisé par la langue littéraire par exemple, par la poésie, ou simplement par la langue familière et intime.

Demandons-nous, maintenant, dans lequel des deux cas l'adjectif remplit la fonction la plus importante. Il semble d'abord que ce soit dans le premier; mais il faut y regarder d'un peu près. Voici ce qu'on découvre, suivant nous.

Dans le premier cas (adj. complém. nécess.), le nom et l'adjectif gardent chacun leur sens propre. L'un des termes est aussi nécessaire que l'autre au sens juste que doit avoir toute la combinaison. — Dans le second cas (adj. caractéristique du nom), il semble que tantôt l'un, tantôt l'autre tienne la place importante, et qu'ordinairement ce soit le nom, l'adjectif n'étant qu'une épithète d'ornement. Ainsi, auprès de vrais noms propres, je ne puis dire : « le vertueux Caton, la brûlante Afrique » qu'en m'adressant à des gens qui connaissent la qualité la plus saillante de Caton et de l'Afrique; autrement, je devrais me servir du verbe *être* et de l'attribut. Ainsi encore, auprès des noms propres dans

Digitized by Google

le sens étendu (voir plus haut) : « le terrible mistral, les faibles enfants, le bleu ciel, l'aimable enfant » (un certain individu)[1]. — Cependant, il arrive que l'adjectif joue le rôle prépondérant, le nom ne figurant dans l'expression que pour fournir à celui-là un mot d'appui. Nous voyons, je suppose, une campagne couverte de neige. Quelqu'un parle de la « **blanche neige** », dans l'intention de bien marquer que c'est l'éclatante blancheur qui le frappe, et non point pour montrer que c'est la neige qui est blanche. — Dans les cas semblables, on peut dire que l'adjectif (et en même temps — le substantif) revêt un accent oratoire, comme dans : **vertueux Caton, brûlante Afrique.**

Si l'on peut remplacer l'adjectif qualificatif par une proposition relative, on est dans la première catégorie; si l'on peut y substituer une proposition exclamative, on se trouve dans la seconde :

Ainsi se trouvent fondées deux catégories principales de l'adjectif qualificatif, qui reposent sur les fonctions qu'il exerce dans un cas donné. Et ces deux catégories doivent se retrouver dans une langue quelconque, si l'on y considère atten-

1. Dans « cette fleur bleue » (observez la pause entre « fleur » et « bleue »; cf. à cet égard « une fleur bleue » — « cette fleur | bleue ») il est vrai que « fleur » est un nom propre dans le sens étendu, mais seulement pour celui qui parle, et non pour ceux qui écoutent. Fleur n'est donc pas un nom propre pour ceux *qui communiquent entre eux*. « Cette fleur | bleue » — c'est-à-dire : cette fleur — elle est *bleue*, vous le voyez, n'est-ce pas?

Digitized by Google

tivement la place de l'adjectif, les variétés d'accentuation, peut-être aussi la flexion qu'il subit.

En français, la véritable place de l'adjectif devrait être après le nom. En latin, la place des mots semble avoir été déterminée assez arbitrairement. Mais dans le français, tiré pourtant du latin, l'ordre des mots est soumis à une loi stricte, qui peut se formuler ainsi : *Le mot essentiel d'abord, puis le déterminatif.* D'où vient donc que, dans nombre de cas, l'adjectif qualificatif français soit placé, de rigueur, avant le nom? Cela ne peut dépendre que d'un fait linguistique important [1]. Voici lequel.

L'article (le pronom possessif, etc.), le substantif et l'adjectif forment ensemble une unité. Dans cette unité de mots, combinés ensemble, la position de l'adjectif est saillante, parce qu'il est le dernier terme, et qu'il est suivi d'une pause. Il serait inadmissible qu'on pût ne pas l'accentuer, étant données les lois qui régissent l'accentuation en français. Et comme l'adjectif français n'a pas de flexion variable, analogue à celle de l'allemand, comme il ne peut être modifié par différentes nuances d'accentuation, *il n'est*

1. Il est probable que, dans le gallo-romain, l'adj. se plaçait souvent et avec une certaine régularité devant le nom pour une raison ou pour une autre. L'ordre de mots précité peut donc provenir de cette langue et même dater d'une époque antérieure. Mais ce qu'il y a d'important, c'est d'examiner les faits d'accentuation aux différentes époques. Suivant nous, ce n'est donc que l'accent qui a pu amener une variation strictement raisonnée de la place de l'adjectif — conformément aux théories développées dans ce qui suit.

Digitized by Google

possible de distinguer les deux fonctions (de l'adj. qualif.) *que par la place qu'on lui donne.*

L'étude attentive de la langue montre que ce procédé est appliqué avec une conséquence, une rigueur constantes; et cela prouve bien la différence fondamentale qui existe entre l'adjectif précédant et l'adjectif suivant le nom. Cette différence ne dépend pas de causes formelles, de terminaisons, d'euphonie, mais des exigences strictes du sens ou des idées.

Cependant, il sera toujours délicat de placer l'adjectif avant le nom, parce qu'après tout c'est violer la règle ordinaire de la langue. Pour que cela soit possible, il faut qu'il s'agisse d'un véritable adjectif et non d'un mot appartenant à une autre classe, à celle des substantifs, par exemple. Le déterminatif-substantif a plutôt un sens explicatif, la valeur d'une apposition, ce qui oblige à le placer après le mot essentiel (*un rire moqueur*). Il en est de même du participe, qui renferme, de plus, un sens verbal, remplace une subordonnée de cause, ou bien, comme l'adjectif de notre première catégorie, — une subordonnée relative. Le participe passé est toujours déterminé grâce à un agent exprimé ou sous-entendu.

Notons, en passant, que même le participe passé suit les lois que nous avons posées, s'il a un sens d'adjectif : « un signalé service » (Darmesteter, *Mots nouveaux*, p. 2). Il faut donc toujours examiner le sens de l'adjectif et ne pas s'en tenir aux circonstances formelles.

Digitized by Google

Lorsque l'adjectif est qualificatif, il ne faut pas le considérer comme un mot isolé : l'idée qu'il exprime a des rapports intimes avec celle du substantif. Et la place de l'adjectif dépend de la nature de ces rapports. Mais si l'on veut pénétrer ceux-ci, l'essentiel est de considérer les relations qui existent, dans chaque cas, entre le mot principal — substantif — et les personnes qui se parlent. Pour celui qui écoute, auditeur ou lecteur, les choses se passent ainsi : les idées du nom et de l'adjectif réagissent les unes sur les autres, suivant l'ordre adopté entre les mots, pour aboutir, en définitive, à exprimer la pensée voulue par celui qui l'émet.

Tout adjectif devrait donc pouvoir figurer, indifféremment, dans l'une ou l'autre de nos catégories. Il n'en est pourtant pas ainsi. Certains adjectifs ne peuvent jamais être que des explicatifs, des distinctifs; et ils sont toujours placés après le nom. Ainsi des termes techniques : « le gaz hydrogène, une figure oblongue ». Dans un adjectif de cette sorte, je ne puis rien mettre qui soit particulier à mon esprit; je ne puis m'en servir pour accroître ou « comparer » le sens du nom; la tradition ne me pousse pas davantage à lier d'une certaine façon tel adjectif à telle notion. Les termes techniques se rapportent à des systèmes, à des classifications plus ou moins artificielles; chaque mot conserve le sens donné, garde la place adoptée une fois pour toutes. C'est le principe, choisi par Linné pour la nomenclature des plantes, savoir : *le nom du genre, puis le nom de l'espèce.*

Digitized by Google

Le substantif est unique, dans chaque cas particulier, l'adjectif varie à volonté : « le gaz hydrogène ou oxygène; une figure carrée ou rectangulaire ».

Il en est tout autrement des adjectifs comme : grand, petit, vieux, jeune, long, court, gros, haut, vaste, etc. Leur sens est très général, peu objectif; ils ne sont pas propres à la définition. Mais, en revanche, ils sont éminemment susceptibles d'expression subjective, et l'on s'en sert volontiers pour caractériser sa propre conception d'un objet. Aussi rien ne varie autant que les notions sur la grandeur, la longueur, la hauteur, etc. Comparez plutôt, d'une part : grand—petit, long—court, vieux—jeune; et d'autre part : oblong—carré, français—danois, luthérien—catholique, noir—blanc; ou même : malade—bien portant, paresseux—diligent, ennuyeux—amusant.

Touchant : grand, petit, vieux, etc., et leur place auprès du nom, on s'est beaucoup appuyé sur leur *forme*, sur leur brièveté, pour expliquer qu'ils se placent, d'ordinaire, avant le substantif. Pourtant les adjectifs : déplorable, portatif, multicolore, etc., peuvent être placés avant le nom, sans que l'euphonie en soit offensée[1] ! On ferait mieux de dire que ces adjectifs brefs *n'offrent pas une consistance suffisante pour former le dernier terme de cette unité syntaxique*, de

1. « Leurs portatives bibliothèques » (en parlant de bouquinistes parisiens) et « en multicolores vestes » (Silvestre, *Floréal*, page 37). Les adjectifs expriment ici des faits bien connus de tout le monde.

Digitized by Google

l'article, du substantif et de l'adjectif, dont nous avons parlé plus haut. En effet, la plupart de ces adjectifs ne contiennent qu'une syllabe articulée, puis la dernière du nom précédent prononcée doit toujours être accentuée. Or, s'ils étaient placés après le nom, la prononciation serait lourde ou du moins étrange, comme dans : « un bateau grand, un voyage long ». De plus, ces adjectifs monosyllabiques devraient être accentués en toute disproportion avec le sens, justement à cause de leur brièveté : ils n'ont pas de désinence finale pouvant être détachée du reste, comme il arrive dans d'autres cas, en *-ible*, en *-able*, par exemple!

Voilà les raisons pour lesquelles on redoute de placer les adjectifs en question après le nom. Cependant il arrive que le sens y oblige absolument. Nous le répétons, si l'on veut étudier la place de l'adjectif français, il faut faire abstraction des raisons formelles et s'attacher au sens lui-même.



Observons, maintenant, qu'*il existe tout un groupe d'adjectifs dont le sens varie suivant qu'ils précèdent le nom ou qu'ils le suivent, sans que, pour cela, ils soient nécessairement attachés à un nom spécial*[1]. On ne peut leur appliquer les règles que nous avons formulées, parce qu'ils ont subi une modification de sens (qui se rattache à la construction grammaticale). Ces modifications sont des phénomènes de séman-

1. Ex. : « une nouvelle certaine », « une certaine nouvelle ».

Digitized by Google

tique, ayant — comme toujours — des causes extérieures, historiques, aussi bien qu'intérieures, psychologiques. Il ne s'agit pas d'un changement qu'aurait subi le mot pris isolément, comme « castellum—château », mais d'une variation produite sur lui comme partie d'une combinaison de différentes expressions formant un tout.

Nous disons qu'il ne faut pas leur appliquer nos règles sur la place de l'adjectif; mais c'est, néanmoins, la valeur fondamentale de cette place qui a déterminé leurs modifications et qui les caractérise. Cela a pénétré dans le génie de la langue, quoi qu'il en soit. — Partant du fait que la vraie place de l'adjectif français est après le nom, on trouve qu'il doit avoir, dans cette position, un sens propre, le plus objectif possible. Et s'il est mis avant le nom, c'est en vertu d'une nouvelle mission, qui a dirigé le changement du sens dans une certaine direction. Tel est bien le procédé général des modifications du groupe en cause; mais nous n'entrerons pas ici dans le détail des différents cas.



Un tout autre groupe est formé par les adjectifs, attachés à un certain nom, par ceux qui rentrent dans les expressions stéréotypées. Ils ont subi une modification encore plus profonde que les précédents. Il semble même que le sens du nom ait été plus ou moins changé. Les deux mots se confondent en une seule idée, portant ainsi atteinte à la signification particulière de chacun d'eux.

Digitized by Google

La règle générale n'est pas bien fondée qui veut que l'adjectif français précède le nom, lorsque tous les deux ensemble constituent une idée simple [1]. Par exemple : « un honnête homme, un petit jardin », n'expriment pas plus une idée simple que « le gaz hydrogène ; cette figure oblongue » (cf. le développement historique des noms propres : États-Unis, Pays-Bas). Du reste, l'adjectif qualificatif et le nom ne forment ensemble une seule idée que dans les expressions stéréotypées, comme : « un beau jour, des petits pois, des haricots verts, le tableau noir ». Ordinairement, l'adjectif précède le nom, mais il peut tout aussi bien le suivre, puisqu'il s'agit de cas spéciaux, sur lesquels les causes extérieures, dites historiques, peuvent influer d'une manière très diverse. — Dans une petite brochure, *Étude sur la Sémantique* (Upsala, 1891), j'ai étudié ces modifications de sens ; dans la langue écrite, elles sont souvent perceptibles à l'œil par le trait d'union ou la fusion de deux mots en un seul ; dans la langue parlée, l'oreille les saisit par l'accent qui trahit l'intime liaison des deux mots. A la page 33 on lit : « Nous avons montré que, dans toutes les expressions citées [2] (ajoutez : bonjour, beaucoup, toujours, madame, etc.), l'adjectif est tout à fait atone. Cela s'est fait à mesure que les deux mots qui

1. *Éléments de grammaire française*, par Delbœuf et Roersch, Liège, 1895, page 81.

2. Un beau jour, mon beau-fils, etc.

Digitized by Google

forment l'expression ont perdu chacun leur signification propre, l'adjectif et le substantif ne représentant plus, tous deux, qu'une seule idée (*un beau jour*, c'est-à-dire — une fois, *un bon mot* — une plaisanterie). Or, dans la plupart des cas, on se sert d'un mot simple pour reproduire une seule idée, et à cause de cette habitude on a appliqué aux expressions composées des règles d'accentuation applicables aux mots simples, et on dit *un beau jour*, *un bon enfant* tout à fait comme *un séjour*, *un éléphant*. » Et plus loin : « tout ce procédé peut être plus ou moins favorisé par des faits euphoniques. » — Ajoutons ici qu'on retrouve cette même manière d'accentuer, lorsque l'adjectif *suit* le nom, celui-ci devenant tout à fait atone : *des haricots verts*, *le tableau noir*, comme — *des missionnaires*, *le promontoire*.



Le rôle de l'accent, savoir de l'accent logique, est beaucoup plus important dans une langue comme l'allemand, qu'en français, parce qu'il constitue le seul moyen d'indiquer la qualité des fonctions de l'adjectif. Voici quelques remarques sur ce sujet.

Posons d'abord qu'il faut considérer l'accentuation du substantif aussi bien que celle de l'adjectif. On obtient vite deux classes distinctes ou catégories.

1re catégorie : ein *glücklicher* Vater (un père heureux), das *rothe* Tuch, ein *viereckiger* Thurm, *reiche* Bauern, etc.

Digitized by Google

2[e] catégorie : der glückliche *Vater*[1] (l'heureux père), das rothe *Blut*, der blaue *Himmel*.

L'accent, dit oratoire, n'a rien à faire ici; il tombe sur toute la combinaison des mots : der **glückliche Vater (l'heureux père)**, die **armen Vöglein**. Mais, si l'expression est stéréotypée, ayant même valeur qu'un seul mot contenant une seule idée, l'accent oratoire s'applique de la même manière qu'à un mot isolé : cf. d'une part — l'**heureux père**, et de l'autre — le tableau **noir**.

Quant à l'accentuation, il faut donc soigneusement distinguer — une mère heureuse (1[re] catég., acc. log.) de — l'heureuse mère (2[e] catég., acc. log.) et de — l'**heureuse mère** (2[e] catég., acc. oratoire). De même — **grand Napoléon** (2[e] catég., acc. orat.) et le bon **Dieu** (express. stéréot., acc. orat.).

En allemand, il faut aussi considérer la flexion différente de l'adjectif, suivant qu'il s'agit de la forme définie ou indéfinie — « *arme* Bauern » et — « die armen *Bauern* ». La règle semble devoir être formulée comme suit : L'adjectif appartenant à la 1[re] catégorie, est ordinairement soumis à la flexion forte; celui qui est de la 2[e] catégorie à la flexion faible. La construction — « die *armen* Bauern » au lieu de « *arme* Bauern » ne peut être la forme juste, logiquement parlant : elle provient de l'analogie.

1. *Vater* signifie « l'objet » présent à l'esprit de ceux qui se parlent; c'est donc un « nom propre », de même que *Himmel* et *Blut*, ce dernier à cause du sens de totalité qu'il renferme.

Digitized by Google

Quand il existe des exceptions à la règle que nous venons d'indiquer, l'allemand possède un moyen de préciser la différence, et cela dans la manière d'accentuer — « der *reiche* Nachbar » (un autre n'est pas riche), 1[re] catég., et « der reiche *Nachbar* », 2[e] catég. Le génie de la langue attache, sans doute, les terminaisons fortes de l'adjectif à une certaine fonction, les faibles à une autre.

Ne pourrait-on tirer de ce fait quelques conclusions sur l'irrégularité formelle qui se trouve dans les expressions suivantes — « *solche bunte* Kleider (1[re] catég.) et « solche bunten *Kleider* » (2[e] catég.) ; « *andrer*, *redlicher* Leute » et « andrer redlichen *Leute* » ? La fonction de l'adjectif, la flexion, l'accentuation alternent également.

Il semble régner ici un régime tout arbitraire ; mais il ne faut pas non plus négliger l'influence du premier déterminatif sur toute la construction. On ne doit pas s'étonner que l'article, mot petit et atone, qui revient toujours, exige la même forme — « redlichen », qu'il s'agisse de — « der *redlichen* Leute », ou de — « der redlichen *Leute* ». Par contre — « solcher, andrer, vieler... », déterminatifs, pleins d'accent et de sens, peuvent influer sur la flexion de l'adjectif qui suit, d'une manière très diverse. Et, par leur forme même, ils sont un sujet de difficulté pour la juste accentuation de toute l'expression — « andrer redlichen *Leute* ». Mais l'emploi variable de la flexion, dans les cas que nous venons de citer et dans d'autres, dépend principalement d'une cause réelle, c'est à dire du sens.

Digitized by Google

Si l'on veut étudier cette question à fond, il ne faut pas chercher ses renseignements dans la littérature, mais bien dans la langue parlée, où l'accentuation des mots combinés est étroitement unie à leur sens. — Parcourant une étude qui traite de cette question [1], je trouve qu'un auteur s'est permis d'écrire dans la même phrase — « auf alle schwärmerisch erglühende Jünglinge », et « auf alle zärtlichen Frauen ». Le premier adjectif qualificatif appartient à la 1re catégorie : c'est un participe, dont le sens verbal est relevé par l'adverbe. La flexion forte de l'adjectif allemand correspond à la place de l'adjectif après le nom dans le français. Dans le deuxième exemple, l'adjectif appartient évidemment à la 2e catégorie.

L'emploi de l'adjectif qualificatif est essentiellement variable; il dépend d'une foule de circonstances. Celui qui se borne à poser des lois linguistiques n'est donc point fondé à codifier trop étroitement les règles qui régissent cette matière. Il peut déplorer les soi-disant imperfections et irrégularités de la langue, quant à la forme; il ne fera pas que les nuances du sens ne prédominent, en définitive, et que l'accentuation ne souligne logiquement ce que le sens lui indique.

Sa consolation se trouvera dans les puissances niveleuses

1. *Schwankungen im deutschen Sprachgebrauch*, von J. Öhquist (voir *Mémoires de la Société Néo-Philologique*, Helsingfors, 1893, p. 187).

Digitized by Google

de l'enseignement, qui s'attache obstinément à la forme des mots, sans beaucoup se soucier d'autre chose.

RÉSUMÉ.

L'adjectif « qualificatif » *est un complément du substantif ou bien il en fait partie intégrante.*

Dans le premier cas déjà, l'adjectif occupe une position dépendante. Son rôle est soumis à celui du substantif, et le rôle de ce dernier dépend des relations qui existent, dans chaque cas isolé, entre lui et les personnes qui communiquent entre eux. Tout adjectif (sauf les exceptions citées) peut donc fonctionner de deux manières différentes. Le moyen dont les langues se servent pour marquer ces variations, s'appelle l'accent, savoir l'accent logique. Quant au français et aux faits historiques particuliers à cette langue, le besoin d'accentuer le nom et l'adjectif de deux manières différentes a déterminé la place de l'adjectif [1].

Dans le second cas, la position de l'adjectif est encore plus dépendante : il forme partie intégrante du substantif. — Dès lors, comment déterminer si l'adjectif n'est qu'un préfixe ou un suffixe du nom? Par deux moyens : 1° l'intelligence, qui enseigne si l'expression tout entière représente une idée simple; — 2° l'oreille, qui saisit la manière de

1. Nous laissons de côté la détermination de l'époque où ce phénomène s'est produit pour le français, dérivé du latin.

Digitized by Google

combiner, d'accentuer les deux mots, et qui décide si l'expression entière est articulée de la même façon que le mot isolé.

Telle est, en deux mots, la méthode qu'il faut suivre pour traiter de la place de l'adjectif qualificatif en français.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE SYNTAXIQUE

SUR LE VERBE *FAIRE* EN FRANÇAIS MODERNE,

Par ALFRED JOHANSSON.

Pour bien comprendre l'emploi syntaxique du verbe *faire* en français moderne, il faut se reporter à ce que dit à ce sujet M. Tobler dans ses *Vermischte Beiträge*. Ce n'est qu'en prenant pour point de départ l'explication donnée par l'éminent professeur, qu'on arrive à expliquer certains phénomènes se rattachant au verbe *faire*, phénomènes qui se rencontrent dans les œuvres des auteurs français modernes.

En traitant la question de *faire* accompagné de l'infinitif, tous les grammairiens, qu'ils écrivent pour les lycées ou pour les universités, ont posé comme principe fondamental que le verbe *faire* et l'infinitif qui y est joint, tout en faisant corps l'un avec l'autre, forment une seule idée et que le datif n'a sa raison d'être que par l'accusatif suivant. N'en est-il donc pas ainsi ? Au point de vue de la logique, oui; au point de vue de la grammaire, non. C'est là ce que M. Tobler a démontré, et ce dont il faut se rendre compte

Digitized by Google

si l'on veut expliquer l'emploi du verbe *faire* en français moderne.

La règle consacrée par l'usage du XVIII[e] siècle n'est plus maintenue dans toute sa généralité. Il y a surtout deux points sur lesquels l'usage moderne semble différer de l'usage ancien. Les voici.

Certains auteurs se permettent de s'écarter de la règle de *faire* en mettant le régime de *faire* au datif, même si l'infinitif suivant est intransitif, et en ne changeant pas ce régime en datif, si l'infinitif est accompagné d'un régime direct. Il se trouve aussi des phrases où, dans ce dernier cas, le régime de *faire* est intercalé entre ce verbe et l'infinitif.

La seconde différence que nous relevons entre l'usage ancien et l'usage moderne porte sur le traitement de *faire* suivi d'un verbe réfléchi. Dans la plupart des cas l'ancienne langue supprimait le pronom réfléchi ; dans beaucoup de cas la langue moderne le conserve.

Tels sont les principaux points que nous nous proposons d'étudier.

I

LE VERBE *FAIRE* EST SUIVI DE L'INFINITIF AYANT UN RÉGIME DIRECT OU INDIRECT.

Je lui fais chanter une romance; *je le fais chanter*. Voilà les deux modèles sur lesquels les grammairiens modernes

Digitized by Google

ont établi la règle de *faire*. Quel est la nature de ce datif ?

Laissons la parole à M. Tobler. Si l'on peut dire : *je lui vois des pleurs*, on ne pourra blâmer certaines tournures de l'ancienne langue telles que celle-ci : *je li voi pleurer*. De même, si la phrase *je ne lui ai jamais entendu tenir ce langage* est bonne, on ne doit pas s'étonner qu'on ait eu le droit de dire : *onques mais issi parler ne li ai oï*. C'est de la même manière qu'il faut expliquer le datif du verbe *faire*, quoiqu'une phrase analogue à celle où entrent les verbes *laisser*, *voir*, *entendre* ne puisse guère exister. On peut dire : *je lui laisse la vie*; mais *je lui fais la vie* n'a pas de sens. Pourtant j'ai trouvé un exemple où, à ce qu'il semble, le datif du verbe *faire* se prête d'une manière très naturelle à l'interprétation de M. Tobler. Dans *L'Ami de la jeunesse et des familles* du 15 mars 1895, on lit : *Le cantinier qui leur faisait payer beaucoup plus cher*. Que dit cette phrase, sinon : *Le cantinier qui leur faisait le payement beaucoup plus cher* ? Enfin, c'est ce datif que M. Tobler appelle *cas d'intérêt* (Casus der Betheiligung). L'explication de M. Tobler est sans doute à toute épreuve, et il n'y a certainement personne qui en conteste l'exactitude. Seulement n'y a-t-il pas aussi un autre élément qu'on doit faire entrer en ligne de compte pour expliquer ce datif ? Je veux parler de l'analogie. Cette force, agissant dans tous les domaines de la langue, pourrait bien y être aussi pour quelque chose. Il ne serait donc pas impossible que le verbe *laisser* ou plu-

Digitized by Google

tôt les verbes *laisser*, *voir* et *entendre* eussent entraîné le verbe *faire* dans leur construction à eux et que le datif du verbe *faire* dût en partie son existence à ce datif si naturel au verbe *laisser* et aux soi-disant verbes de perception. Quoi qu'il en soit, l'usage est arrivé à établir la règle connue, d'après laquelle on met l'accusatif ou le datif selon que l'infinitif est accompagné d'un régime indirect ou d'un régime direct. Cependant les auteurs modernes n'observent pas toujours cette règle. D'après l'explication de M. Tobler de la construction des verbes *faire* et *laisser* et des verbes de perception, tant en français moderne qu'en français ancien, on ne doit pas s'étonner qu'on n'ait pas toujours distingué l'une de l'autre ces deux constructions. Cela tient à la manière différente de considérer la personne, d'un côté, comme contribuant à l'exécution de l'action de l'infinitif ou comme ayant intérêt à ce que cette action soit exécutée, de l'autre côté, comme exécutant par elle-même l'action de l'infinitif. Ce qui, au contraire, pourrait nous frapper, c'est qu'en réalité on ait maintenu cette différence avec une telle exactitude. Les puristes la maintiennent encore; ce sont les réalistes surtout qui ne veulent pas suivre les chemins battus.

Il semble que, de tout temps, il y ait eu un verbe qui, quoique pris dans un sens intransitif, a été traité, plus souvent que d'autres verbes intransitifs, comme s'il était accompagné d'un régime direct ; c'est le verbe *changer*. Il y en a des exemples dans toutes les grammaires, et M. Tobler

Digitized by Google

en a lui-même cité un, pris dans l'*Émile* de Rousseau : *Puisque son régime ordinaire l'a laissée ou rendue saine et bien constituée, à quoi bon lui en faire changer ?* Peut-être que cet exemple n'est pas aussi probant que beaucoup d'autres. Ce qu'on pourrait y objecter, c'est que l'adverbe *en* fait partie de la phrase et que Rousseau, en écrivant *lui en*, s'est tout simplement laissé entraîner à employer une tournure très courante et très familière aux Français. Citons-en un autre où *en* est l'équivalent d'un régime direct : *Elle n'en portait jamais* (de corset), *tout bonnement parce qu'on ne lui en avait pas fait porter dans son enfance* (Gyp, *Leurs Ames*). Et encore : *L'esprit de la conversation consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres* (La Bruyère); *Il paraît que sa femme lui en fait porter* (Bourget, *Crime d'amour*).

Que, d'ailleurs, la phrase *lui faire changer de* soit tout au moins aussi bonne que *le faire changer de*, le *Dictionnaire de l'Académie* le prouve en donnant à l'article *tourner*, p. 868, la phrase suivante : *Tourner la tête à quelqu'un : lui faire changer de résolution de bien en mal, l'égarer.* Voici un autre exemple où un nom figure comme datif : *Voudriez-vous me cacher que vous fussiez celle qui a fait changer de conduite à M. de Nemours* (Mme de La Fayette, *La princesse de Clèves*).

Mais, outre ce verbe, il y a bon nombre de verbes intransitifs traités de même. MM. Lücking et Mœtzner en citent quelques-uns. On en trouve aisément d'autres :

Digitized by Google

Tantôt une boutade lui faisait renoncer à un rendez-vous (Alfred de Musset); *Il y avait, dans ce coup de théâtre, un mystère et une invraisemblance qui lui firent aussitôt douter de la réalité de la mission de celui qui venait l'arrêter* (Lepelletier, *Madame Sans-Gêne*); *Le dépit qu'elle eut lui fit penser à trouver un parti pour sa fille* (Mme de La Fayette, *Princesse de Clèves*); *Et soit que..., ou que la jalousie fît voir au chevalier de Guise au delà de la vérité...* (*Princesse de Clèves*).

Que si, comme nous l'avons vu, on trouve le datif au lieu de l'accusatif, il n'est pas rare, en revanche, que les auteurs mettent l'accusatif où la règle consacrée veut le datif. Nous en avons donné plus haut l'explication. Citons-en des exemples pris dans la littérature moderne : *Il les faisait si bien exprimer leurs passions dans ses drames* (Ohnet, *Lise Fleuron*); *Mais la fausse honte qui l'avait fait jeter ses dix louis sur la table le retint* (Malot, *Anie*);... *qui la faisaient cueillir des fleurs ; ... qui les fait prolonger leurs réflexions intimes* (Bourget, *Un Crime d'amour*).

Il y a même des cas d'intercalation du régime entre le verbe *faire* et l'infinitif. En voici un exemple : *Les mots de passion qui faisaient l'amant frôler son visage au papier satiné* (Daudet, *Sapho*). En intercalant le régime, l'auteur a sans doute enfreint la règle ordinaire; mais, au point de vue de la grammaire historique, il n'a fait que suivre l'usage, fort répandu dans l'ancien français, de placer le régime entre *faire* et l'infinitif. D'ailleurs, en procédant de

Digitized by Google

même dans ce cas, il a donné à la phrase plus de clarté et de précision.

Ce dernier exemple prouve que *faire* et l'infinitif suivant sont deux mots distinctement séparés et que, au point de vue de la grammaire, on a tort de prétendre que *faire* et l'infinitif forment une seule idée. On préfère de beaucoup, il est vrai, faire venir les deux verbes immédiatement l'un après l'autre ; mais l'ancienne langue, comme l'a démontré M. Tobler, et l'exemple cité de Daudet prouvent qu'il n'y a rien à redire à l'intercalation du régime. A l'appui de cette assertion vient le fait qu'on procède de même, quand il s'agit de deux pronoms qui, faisant fonction de régime, ne peuvent être placés en même temps devant le verbe.

Citons-en des exemples.

Cet orgueil qui vous fait ne m'aimer (Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVIII*[e] *siècle en France*) ;

A présent que le ciel me fait te mieux connaître (Corneille) ;

Vous me faites un bien me faisant vous connaître (Molière) ;

L'hiver, la famine me firent lui rendre les armes (Marmontel) ;

Un signe de toi m'aurait fait te suivre de l'autre côté de la terre (Daudet) ;

C'est ce qui me fait te demander d'avoir encore un peu de patience (Malot) ;

Combien je vous remercie de la bonne pensée qui vous a fait m'ouvrir votre hôtel (Léopold Stapleaux) ;

Rien au monde ne me ferait vous épouser (Feuillet) ;

Digitized by Google

Vous arriverez à me faire vous dire des phrases (Bourget).

Même quand il n'y a pas lieu de séparer les pronoms, on les trouve quelquefois placés chacun devant son verbe. En dehors de cet exemple de Corneille : *Ma bonté paternel m'a fait y consentir*, citons : *cela me fait le détester* (Mme Bersier); *Si la fièvre des sens le faisait la reprendre* (Bourget).

De même qu'on ne peut pas dire : *il la pria de s'accompagner**, de même on ne dit pas : *il la fit s'accompagner**, ce qui prouve encore que le verbe *faire* et l'infinitif suivant sont aussi distincts l'un de l'autre que le verbe *prier* et l'infinitif. La phrase : *il la fit l'accompagner** ou *il le lui fit accompagner** n'est impossible que parce qu'elle est, au plus haut degré, équivoque.

II

LE VERBE *FAIRE* EST ACCOMPAGNÉ D'UN VERBE RÉFLÉCHI.

On sait que les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle supprimaient le pronom réfléchi devant les verbes précédés de *faire* aussi bien que de *laisser*, *voir*, *entendre*. C'est là aussi la construction presque constante des meilleurs écrivains du XVIIIe siècle. Ce n'est qu'au commencement du XIXe siècle que s'introduit l'usage, mais non la règle, d'exprimer toujours le pronom réfléchi dans les phrases

Digitized by Google

infinitives. Donc, jusqu'à ce temps le verbe *faire* avait été traité comme *laisser* et les soi-disant verbes de perception. A partir du XIXe siècle on commence à distinguer l'une de l'autre ces deux constructions, la plupart des écrivains conservant le pronom réfléchi devant les verbes précédés de *laisser*, *voir*, *entendre* et le supprimant devant les verbes précédés de *faire*. Quoiqu'on voie de rares exemples de *faire* accompagné d'un infinitif réfléchi, la suppression du pronom réfléchi pendant cette époque peut être regardée comme règle. Mais voilà que, devant nos propres yeux, il s'introduit un nouvel usage. La construction qui, au commencement de ce siècle, s'appliquait à *laisser* et aux verbes de perception, commence, à la fin du même siècle, à s'appliquer aussi au verbe *faire*. On ne fait plus de distinction entre *faire* et les autres verbes *laisser*, *voir*, etc. : on peut toujours exprimer le pronom réfléchi. Il paraît que deux forces y ont contribué : l'analogie et la préoccupation de la clarté. En écrivant : *Qui le fait se charger du soin de ma famille*, Corneille n'a voulu que rendre la phrase claire et précise. C'est probablement aussi ce motif qui a fait écrire à La Bruyère : *toute autre que vous lui nommez le fait sourire et se moquer*. Mais Lamartine, en écrivant : *les firent s'envoler*, a-t-il voulu entendre par là autre chose que s'il avait écrit : *les firent envoler* ? Probablement non. Et voilà que se pose cette question : y a-t-il une différence de sens entre *faire* suivi de l'infinitif réfléchi et *faire* suivi d'un infinitif devant lequel le pronom réfléchi est supprimé ?

Digitized by Google

Pour répondre à cette question, il faut retenir qu'il y a deux espèces de verbes réfléchis. Les uns ne sont réfléchis que par la forme, les autres le sont aussi par le sens. La première classe contient les verbes originairement transitifs dont le sujet en soi n'exécute pas l'action du verbe (comme par exemple dans : *je me lave*), mais par lesquels on constate tout simplement un procédé dont le sujet subit l'effet en même temps que, par la forme, le sujet est l'agent de cet effet, comme par exemple dans : *le liquide s'évapore* (Tobler). Or, pour cette classe de verbes réfléchis il n'y a pas de différence de sens, que le pronom réfléchi soit supprimé ou non après le verbe *faire*. La phrase : *La tombée du soir faisait s'exhaler de la terre des vapeurs imperceptibles* (Guy de Maupassant) ne dit ni plus ni moins qu'elle dirait si le pronom était supprimé. Si, devant les verbes de ce genre, on trouve le pronom réfléchi exprimé, c'est le nouvel usage qui par l'analogie a rapproché ces verbes de ceux devant lesquels le pronom réfléchi a plus de raison d'être; si, au contraire, devant les mêmes verbes, le pronom réfléchi est supprimé, c'est un archaïsme.

Quant aux verbes de l'autre classe, qui sont réellement réfléchis, il y a une distinction de sens, suivant que le pronom réfléchi est supprimé on non. *Je les faisais se rhabiller* (Guy de Maupassant) est autre chose que : *je les faisais rhabiller*; *qui le faisait s'arrêter* (Bourget) est autre chose que : *qui le faisait arrêter*. *On le fit se taire* PEUT signifier autre chose que : *on le fit taire*. Pourtant, même s'il n'y avait pas

Digitized by Google

de pronom réfléchi dans ces phrases, on pourrait s'y retrouver. Mais dans beaucoup d'autres, la clarté de la langue veut absolument qu'on exprime le pronom. *Il fait se retourner la fille en bonnet qui porte un panier* (Guy de Maupassant) est bien autre chose que : *Il fait retourner...* On pourrait citer des centaines et des centaines d'exemples, tous pris dans la littérature moderne, de verbes réfléchis devant lesquels le pronom est exprimé. Il n'y a presque pas un seul cas où l'on ne puisse l'exprimer. Il paraît que l'usage veut qu'on le supprime dans les phrases : *faire asseoir*, *faire souvenir*, *faire repentir* et *faire taire*. Il semble qu'il soit impossible de l'exprimer dans la phrase : *faire dresser les cheveux*. Cette phrase proverbiale résiste au nouvel usage. Or, si l'on PEUT exprimer le pronom réfléchi presque partout, constatons dans quels cas *on* DOIT l'exprimer.

1° L'infinitif est précédé du pronom réfléchi dans les cas où l'absence de ce pronom rendrait le sens de la phrase obscur ou donnerait à la phrase un sens tout autre que celui que renferme le verbe accompagné de ce pronom réfléchi. *Un bruit de robe le fit se retourner* (Maupassant); *On imagina de le faire se trouver en présence de la princesse de Hatzfeld* (Lepelletier); *Un retour de prudence la fit se cacher* (Ohnet); *Car le jeu des passions nous fait nous heurter à ces mille riens* (Bourget).

2° Quand le pronom réfléchi implique l'idée de réciprocité, on ne doit pas non plus le supprimer. *Je me félicite du hasard qui nous fait nous rencontrer* (Lepelletier).

Digitized by Google

3° Quand le pronom réfléchi est au datif, il est de rigueur de le conserver; voir la *Pedagogisk Tidskrift*, janv. 1895. *Cette admiration qui la faisait se dire à elle-même* (Bourget).

4° Quand *faire* est suivi de plusieurs infinitifs, dont le dernier est séparé de *faire* par un ou plusieurs mots, beaucoup d'écrivains, pour donner plus de clarté à la phrase, conservent le pronom réfléchi devant ce dernier verbe, même dans les locutions où autrement ils suppriment presque toujours le pronom réfléchi.

Ils les font parler ou se taire (Maupassant);

Toute autre que vous lui nommez le fait sourire et se moquer (La Bruyère).

Donnons, pour terminer, quelques échantillons d'un emploi fort varié du verbe *faire*. Je les ai tous relevés dans un seul livre, *Un crime d'amour* par Paul Bourget :

Il paraît que sa femme lui en fait porter;

... qui la faisaient cueillir des fleurs, écouter les oiseaux, s'appuyer à son bras;

... en faisant toujours se dresser entre moi et la réalité une idée façonnée d'avance;

Cette admiration qui la faisait se dire à elle-même;

... la faisant se ressouvenir;

L'étonnement lui avait fait se dire tout bas;

... qui les fait prolonger leurs réflexions intimes;

Si la fièvre des sens le faisait la reprendre;

Digitized by Google

... qui la faisait se tordre;

... vous arriverez à me faire vous dire des phrases;

Un entraînement le fit se précipiter à genoux;

Car le jeu des passions nous fait nous heurter à ces mille riens;

... qui le faisait s'arrêter.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTIPATHIES ET SYMPATHIES
DÉMOCRATIQUES
DANS L'ÉPOPÉE FRANÇAISE DU MOYEN AGE,

PAR JOSEF FALK.

I

L'épopée française offre à son origine un caractère aristocratique, car elle naît et se développe dans une société qui a revêtu cette forme. Si l'on applique à cette poésie l'épithète de poésie nationale, ce ne peut être qu'en retranchant une partie considérable de la nation, sans laquelle on ne saurait compter aujourd'hui : les classes inférieures, les bourgeois et les paysans. En effet, ces deux classes, et surtout celle des laboureurs, ne comptaient presque pas dans la nation. « Toutes les fois, dit Guizot, que, pour désigner la population des campagnes, on se sert d'un mot général, du mot « peuple », par exemple, on parle sans vérité. Il n'y avait pour cette population point de société générale ; son existence était purement locale. »

On sait comment cet état social, héritage des époques antérieures, s'était accusé plus fortement par suite de l'invasion des Francs. Ce peuple, peu nombreux, mais jeune

Digitized by Google

et intrépide, s'était facilement rendu maître du vaste domaine de la Gaule, habité par une population en grande partie déjà réduite à l'état de servitude. De là ce manque d'équilibre dans les forces sociales, qui constitue pendant une période assez longue le caractère spécial du moyen âge en France : d'un côté, une petite classe guerrière, dominant tout et aimant à répandre autour d'elle l'éclat de sa magnificence et le bruit de ses armes ; de l'autre, la masse compacte du peuple proprement dit, refoulée, opprimée, réduite à la plus noire misère. Du haut de son château inaccessible, le seigneur regardait, avec un mépris qui touchait au dégoût, le pauvre amas de masures où grouillait la basse gent des vilains. Il suffit de consulter la langue pour se faire une idée de ce mépris. L'histoire des mots est souvent l'histoire des choses ou des idées, et, parmi les curieuses évolutions de mots qu'étudie la sémantique, il en est peu de plus significatives que celle du mot « vilain ». Combien d'histoire sociale cachée sous le développement d'un mot ! Ce n'est pas sans raison que celui-ci a doté la langue d'un adjectif qui désigne par excellence la laideur, ou physique ou morale[1].

Il ne faut donc pas s'attendre à voir présenter les classes inférieures sous des traits flatteurs dans les plus anciennes

1. En Suède le mot « bonde », qui signifie « paysan », bien loin d'être injurieux — au moyen âge, du moins — a été adopté comme nom patronymique par l'une des familles les plus aristocratiques du pays.

Digitized by Google

chansons de geste. Elles sont même totalement absentes dans les premiers poèmes de ce genre. La vieille épopée les ignore ou les néglige, tout absorbée qu'elle est par les sujets grandioses. C'est le silence du mépris.

Lorsque les vilains commencent à faire leur apparition dans les poèmes, ils y jouent un rôle pitoyable, celui d'une race à peine humaine que le noble regarde avec répugnance. Les poètes, ne pouvant choisir leurs personnages ridicules parmi les chevaliers, se rattrapent sur les pauvres vilains, qui deviennent la risée de tout le monde. Ce sont eux qui reçoivent tous les coups, et leur vie même n'a point de valeur. Dans *Gaydon*, par exemple, nous voyons un vilain

... touz effraez :
Mal fu vestus, si fu estrumelez
Et comme fox fu par lieus bertaudez.
(*Gaydon*, p. 61.)

Afin de les présenter sous un jour ridicule et même repoussant, on ne se gêne pas pour charger fortement les couleurs dont on les peint. De là ces portraits de vilains abominables que l'on rencontre çà et là dans la littérature. Rappelons, entre autres, le messager de Macaire, qui

...ot grosse la panche et molt corbe l'esckine
Et bevoit cascun jor tant qu'il estoit tout ivres.
(*Aïol*, v. 8785.)

Tels aussi les méchants maçons dans *Renaut de Montauban*, et beaucoup d'autres, sans compter deux figures

Digitized by Google

du même genre, qui ne paraissent pas, il est vrai, dans l'épopée, mais qui sont frappantes parce que, chez elles, la laideur est portée à son apogée. C'est dans *Aucassin et Nicolete* et dans le *Chevalier au lion* que nous les trouvons. Dans ce dernier poème, le vilain

... ot grosse la teste
Plus que roncins ne autre beste,
Chevos meslez et front pelé,
S'ot plus de deus espanz de lé
Oroilles mossues et granz
Auteus com a uns olifanz,
Les sorcis granz et le vis plat,
Iaus de choete et nés de chat.
....
(v. 295, etc.)

Ne faut-il voir dans ces peintures que de l'exagération ? La misérable existence du vilain n'a-t-elle pas mis son empreinte sur son corps ainsi que sur son âme ? Ou seraitce, quelquefois, le dernier souvenir d'une race disparue aujourd'hui ? Quoi qu'il en soit, cette façon presque traditionnelle de représenter les vilains se retrouve même plus tard quand ils jouent des rôles importants et qu'ils sont devenus les favoris du public. Ainsi le poète n'a pu s'empêcher de tourner un peu en ridicule le brave Varocher, qui est pourtant l'un des plus nobles personnages de l'épopée.

Les petits villages se développent peu à peu en bourgs ou en villes, mais leurs habitants gardent longtemps le nom de vilains (Rambaud, *Hist. de la civil. française*). Appelés

Digitized by Google

bourgeois, plus tard, ils sont toujours l'objet du même mépris et des mêmes antipathies de la part des nobles[1].

A ces sentiments s'en joignent bientôt d'autres : la crainte et la jalousie qu'inspire peu à peu à l'aristocratie la force croissante de la bourgeoisie. Cette force était fondée sur la richesse des bourgeois, qui leur permettait d'obliger et de tenir en leur dépendance les seigneurs, dont les moyens étaient rarement en proprortion avec leurs besoins. « Riches, orgueilleux et fiers, riches et manants, felons et usuriers », telles sont les épithètes ordinairement appliquées aux bourgeois (*Raoul de Cambrai*, v. 1414; *Aiol*, v. 1956, etc.)

Dans *Hugues Capet*, poème qui, d'ailleurs, manifeste des sympathies bourgeoises, les nobles expliquent, eux-mêmes, comment les bourgeois ont gagné leur supériorité :

Et dist ly ung a l'autre : Nous serons bien mescant
Se chil vilain no vont ainsi supeditant;
Por ce qu'il sont trop riche, ne noz prisent un gant.
Ils ont tôtes nos terres et cant c'avons vaillant
Car si tost qu'il nous vont aucuns deniers prestant,
Tantost va par usure la somme sy montant
Que terres et castiaus nous font saisir errant.
Que maudit soit de Dieu l'avoir dont il ont tant!

(*Huguès Capet*, p. 41.)

Quelquefois un pauvre seigneur, pris dans cet engrenage, s'humiliait jusqu'à donner à son créancier sa fille en mariage. Une telle mésalliance nous est racontée dans *Aiol*.

1. Tuer à la fois un grand nombre de bourgeois est peu de chose pour un chevalier (*Aliscans*, p. 63-67).

Digitized by Google

La pauvre fille d'un noble est mariée à un boucher brutal qui la maltraite fort :

> Par les treces la prent assés vilainement ».
> (v. 7275.)

Le père de la jeune femme est excusable, car :

> Par poverté dona sa fille à l'userier;
> Poverté si fait faire a home maint mesckief.
> (v. 7067.)

Mépriser les bourgeois, c'est nécessairement mépriser leurs occupations. Lorsque, en faisant l'apprentissage du commerce, le jeune Vivien commet les erreurs les plus grossières, ce n'est pas de ce jeune gentilhomme, mais de son père adoptif et des autres bourgeois, que se moque le poète. Ce dégoût et cette inexpérience des affaires sont donnés comme une marque d'élévation d'esprit héréditaire chez les nobles. Il n'est guère possible de voir, dans ce poème, des sympathies bourgeoises, comme l'a fait un auteur[1]. Le père prétendu de Vivien est dessiné avec une ironie fine, mais visible. « Tu es fou », dit-il à Vivien, en lui reprochant une de ses bêtises commerciales. « Non, répond celui-ci, ce sont les marchands qui sont avares, et qui ressemblent aux usuriers. » La mère, par contre, nous paraît très sympathique, mais aussi apprenons-nous, confidentiellement, qu'elle est fille d'un marquis.

1. Mörner, *Die Heldengedichte des Mittelalters als Quelle für die Culturgeschichte*.

Digitized by Google

II

Les observations que nous venons de faire se rapportent surtout à l'épopée telle qu'elle apparaît à son origine. Il est évident que le caractère aristocratique se conserve aussi dans un grand nombre de poèmes d'une date plus récente, où les vieux sujets sont refondus à l'infini dans le moule primitif devenu traditionnel. Dans d'autres, cependant, une différence se manifeste au point de vue des tendances sociales. Le moyen âge n'est guère l'époque des transformations rapides, mais avec le temps certains changements se produisent dans la société. Le régime féodal, attaqué d'en haut et d'en bas, est profondément ébranlé. En même temps le tiers état s'élève de plus en plus, s'arrogeant de nouvelles libertés, de nouveaux privilèges, et finissant par se faire redouter des seigneurs. Cet essor du tiers état éveille même les aspirations et les espérances des paysans, les parias de la société.

Il va sans dire que la poésie subit l'influence de cette évolution sociale. Elle se popularise de plus en plus. Nombre de poètes ne s'adressent plus au public des palais et des châteaux, mais à celui des rues et des carrefours. Il est donc naturel de retrouver dans leurs œuvres plus de tendances démocratiques que dans celles de leurs devanciers.

Ces dispositions prennent quelquefois une forme indi-

Digitized by Google

recte. Ce qu'il y avait de guindé et d'ampoulé dans les anciennes chansons de geste, produit un contre-coup; le peuple commence à se moquer de tout ce vacarme guerrier. Ainsi naissent des œuvres parodiques telles que le *Siège de Neuville*, le poème de Thomas de Bailleul, *Audigier* et d'autres. Cependant on pourrait découvrir de ces traits parodiques dans l'épopée même. Rainouart parlant à sa massue rappelle, d'une manière frappante, les chevaliers parlant à leurs Halteclere ou à leurs Durendal, et les derniers poèmes du cycle de Guillaume présentent souvent une véritable caricature de ce noble héros.

Souvent les poètes se prononcent ouvertement pour les déshérités de la société. Non seulement le pauvre n'est plus un objet de mépris, mais il a pour lui de l'intérêt et de la compassion. (*Aliscans*, p. 73; *Berte au grand pied*, v. 139; *Macaire*, p. 113.)

Le sort du vilain même intéresse et émeut le public. Dans *Élie de Saint-Gille*, un vilain se plaint à Guillaume d'Orange en ces vers touchants, qui résument toute la triste existence de ce malheureux. Guillaume lui ayant offert quelques chevaux pour récompense, s'il voulait le délivrer, le vilain lui répond :

...... Sire, qu'en feroie ge dont?
N'ei tant de tous avoirs dont je les peusse un jor.
VII enfans ai a paistre par le foi que doi vous,
Que je n'ai que je meche en la main al menor ;
Car tous jors ai ovré a un maistre orgellos
Qui me taut ma deserte et delaie tous jors.

Digitized by Google

A Dameldé m'en plaing le verai glorious,
Que il me fache justice por la soie douçour.

Et Guillaume, quoique lui-même en détresse, se sent ému par ce simple récit.

Et quant l'entent Guillaume, au ceur l'en prist tenror,
Le vilain apela, se li dist par amor :
« Or pren tous ces bliaus ces hermins pelichons,
Si les ven a deniers et si soies preudom. »
(*Élie de St-Gille*, v. 595 etc.)

De plus en plus on comprend que la vraie valeur de l'homme n'est pas dans les ornements extérieurs, mais dans le cœur et le caractère. Le chevalier Aucebier, ayant dit qu'il ne voulait pas se battre avec un homme déguenillé comme Rainouart, reçoit de lui cette fière réponse :

. ... Or ne me ramponez ;
A vous que monte se j'ai dras despanez ?
Le cuer n'est mie en l'ermin engoulez,
Ainz est ou ventre la ou Dex l'a plantez ;
Fols est por dras qui tient homme en viltez.
(*Aliscans*, p. 202.)

La même idée se trouve autre part. Notons le passage de *Girars de Viane* cité par M. Gautier (*Épopées*, III, 98).

On commence à se douter aussi que celui qui porte le nom de vilain, n'est pas toujours le plus « vilain ». C'est l'esprit aristocratique qui avait imprimé à ce mot son double sens odieux, mais, chose curieuse, c'est ce double sens aussi qui permet au vilain de s'écrier avec Baudouin de Sebourc :

Digitized by Google

.....ne sui villains de cuer ne de pensée
Et j'ai bien oï dire, il a mainte journée,
Que nulz homs n'est vilains de maise renommée,
Se de cuer ne li vient, c'est verités prouvée[1].
(*Baudouin de Sebourc*, I, p. 78.)

A peu près la même réponse se retrouve dans la bouche de Gautier le vavasseur :

......Par Deu le fil Marie
Cil est vilains qui fait la villonnie.
(*Gaydon*, p. 213.)

Mais on va plus loin encore : on va jusqu'à proclamer l'égalité de tous les hommes, chose qu'on ne s'attend guère à trouver dans la littérature du moyen âge. Dans le *Roman de Rou* déjà, les paysans s'écrient :

Nous sommes hommes com il sont,
Teus membres avons com il ont,
Tout aussi grand cors nous avons.
....
(v. 5980, etc.)

Quand le bourgeois Hugues Capet est sacré roi, épousant en même temps la princesse Marie, un roi présent à la cérémonie émet cette opinion démocratique, qui ne perd rien à être placée dans la bouche d'un roi :

Car il est biaulz et bons, et s'il n'est de hault lin,
Au vrai considerer, et tout povre meschin
Sont tout estrait d'Adan, et Bilart et Justin.
(*Hugues Capet*, p. 126.)

1. Comp. *Roman de la Rose*, v. 19548-50 : « Ge respons que nus n'est gentis S'il n'est as vertus ententis, Ne n'est vilains fors par ses vices. »

Digitized by Google

La même idée se retrouve aussi dans *Baudouin de Sebourc*.

> Car il n'est nulz gentis, s'il n'est a bien pensans,
> Car trestout venons d'Eve ; nos peres fu Adans.
> (T. I, p. 80.)

Mais c'est surtout d'une autre manière, moins directe, quoique tout aussi évidente, que la jeune épopée trahit ses sympathies démocratiques : c'est par la distribution de ses rôles, comme l'a remarqué M. Nyrop. Restées jusqu'ici dans les coins les plus obscurs de la scène, les classes inférieures se montrent de plus en plus au premier plan et s'acquittent de leurs rôles de manière à faire souvent rire le public, il est vrai, mais aussi à le faire applaudir plus souvent encore. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, un grand nombre de poèmes continuent de traiter les vieux sujets à la façon traditionnelle, mais il en existe assez d'un genre différent pour nous fournir une série de vilains dignes de tout notre intérêt. Nous en avons déjà mentionné quelques-uns plus haut. Ils sont d'ailleurs trop connus des amateurs de cette poésie pour que nous ayons besoin de les étudier en détail ici. Tous, ces personnages ont dû être les favoris du grand public, grâce à leurs grandes qualités, joignant à une force extraordinaire une aimable bonhomie qui peut se changer pourtant en fureur redoutable envers les ennemis. Justes, généreux et bons, ils sont toujours prêts à soutenir les pauvres et les malheureux contre leurs oppressseurs et ils peuvent, à ce titre, être appelés les pre-

Digitized by Google

miers champions de la démocratie[1]. Aussi reçoivent-ils la récompense qu'ils méritent. Partis d'une origine obscure ou mystérieuse, ils parviennent aux plus hautes dignités.

Le principal de ces héros populaires est sans conteste Baudouin de Sebourc, qui résume en lui toutes les qualités des autres. C'est un de ces beaux types aimés du peuple, frivole mais plein de cœur, toujours prêt à prendre le parti des opprimés sans jamais penser à ses propres intérêts. Il défend courageusement une jeune mariée, qui, sans lui, serait devenue victime du « jus primæ noctis », et il rend aux bourgeois l'argent que le tyran leur a extorqué. Le poème qui porte le nom de ce héros est une satire assez directe contre les grands de ce monde et aussi contre l'argent, qui, d'après le poète, est appelé ainsi parce qu'il « art les gens », étymologie hardie mais ingénieuse. Il faut remarquer que ce poème n'appartient aux chansons de geste que par la forme et qu'il se rapproche d'un autre genre de poésie narrative succédant à l'épopée.

Ce n'est pas seulement comme individus, mais aussi comme collectivité, que les vilains se présentent sous un nouvel aspect. Dans *Garin de Monglane*, soixante forgerons révoltés vont, précédés d'un drapeau noir, prendre

1. Rainouart dépouille les riches pour distribuer leurs biens aux pauvres. Comparer un passage de Maugis d'Aigremont où cette manière d'agir est expressément recommandée :

Tolons denier as riches, donons a povre gent.

(*Hist. Littéraire*, XXII, p. 703.)

Digitized by Google

part au siège de la ville de leur maître. C'est un passage curieux, qui, à lui seul, donnerait de la valeur à cet immense poème (Gautier, *Épopées*, IV, 161). Dans *Parise la Duchesse*, nous assistons à un spectacle pareil. Seulement, ce sont ici des bourgeois qui se révoltent contre leur souverain, refusant carrément de le suivre à la guerre et le recevant, à son retour, à coups de pierres et de flèches. Dans *Baudouin de Sebourc*, les bourgeois prennent une revanche terrible contre leurs oppressseurs. En entendant les cris de ces derniers, enfermés dans le château assiégé, les bourgeois s'écrient ironiquement :

Li larron se combatent, che est la verités,
Pour partir les tresors que il ont assemblés.

Et ils ajoutent ce souhait cordial :

Se tot s'entretuoient, ne seroit pas pitez.
Ja Dame Dieu ne plache c'uns en soit eschapez !
(T. I, p. 234.)

Mais c'est surtout dans *Hugues Capet* que triomphe la bourgeoisie. Jusqu'alors des hommes de basse extraction avaient bien été récompensés en recevant la couronne d'un pays éloigné ou fantastique, mais ici le petit-fils d'un boucher est élevé au trône de France même. Hugues, qui rappelle beaucoup Beaudouin, est aussi sympathique que celui-ci. Grâce aux services qu'il a rendus à la reine veuve et appuyé sur la bourgeoisie de Paris, il est proclamé roi.

Digitized by Google

Les « nobles[1] » bourgeois partagent dans tout le poème la gloire de leur chef. Les gentilshommes ne se rendant pas à l'invitation de la reine, ce sont les bourgeois qui décident de tout, proclamant le roi et lui donnant la princesse pour épouse. Aussi le nouveau roi reconnaît-il tout ce qu'il leur doit, en disant après le sacre :

> Je suy rois couronnez de France le royon,
> Non mie par oirrie ne par estrasion,
> Mais par le vostre gré et vostre elexion.
>
> (*Hugues Capet*, p. 177.)

La tendance démocratique de ce poème est incontestable. Littré (*Études et Glanures*, pag. 156) a voulu expliquer l'origine prétendue de Hugues comme un « mythe étymologique », le nom de Capet ayant été rapproché du verbe « chapler ». Quoi qu'il en soit, cette théorie ne diminue en rien les sympathies bourgeoises de ce poème, qui reflète les idées d'une époque où la bourgeoisie devient le principal soutien de la royauté. Celle-ci avait déjà manifesté le besoin de cet appui en appelant aux états généraux les représentants de cette classe jadis méprisée.

1. Voilà une épithète digne d'être remarquée et comparée à celles qui étaient appliquées auparavant aux bourgeois.

Digitized by Google

REMARQUES
SUR QUELQUES NOMS PROPRES
DANS LA CHANSON DES SAXONS,

PAR J. O. ROHNSTRÖM.

Parmi le grand nombre de noms propres que renferme ce vaste poème, il en est quelques-uns qui méritent de fixer l'attention, vu la variété de formes que nous offrent les divers manuscrits.

I. BODEL.

Nous ne trouvons ce nom qu'une seule fois dans le poème, à savoir dans la seconde laisse :

> Qar il ne sevent mie les riches vers noviaus
> Ne la chançon rimée que fist Jehans Bodiaus.

Des quatre manuscrits des *Saxons* [I° ms. Lacabane, dans la bibliothèque de Sir Th. Phillipps, Cheltenham, Angleterre — ms. *L*; II° B. N. f. fr. 368 (anc. Bibl. du Roi 6985) — ms. *R*; III° Bibl. de l'Arsenal, f. fr. 3142 (anc. B.-L. F. 175) — ms. *A*; IV° Bibl. de l'Université de Turin — ms. *T*], seul A donne *Bodel* (nom. Bodiaus, acc. Bodel). L, qui a servi de base à l'édition de F. Michel, et R ont *Bordel* (Bordiaus). Quant au quatrième manu-

Digitized by Google

scrit, celui de Turin, il a perdu le premier feuillet, celui qui devait contenir ce même passage. De ces deux noms, quel est celui qui représente l'auteur de notre poème? Faut-il en attribuer la paternité à *Jean Bodel* d'Arras, l'auteur des *Congés* et du *Jeu S. Nicolas*, ou faut-il regarder Bordiaus comme le vrai nom du poète? M. G. Raynaud (*Romania*, IX, p. 218) a émis des doutes sur l'identité de l'auteur de la *Chanson des Saxons* avec le célèbre poète artésien.

En fait, il est peu vraisemblable que Bordiaus soit la forme exacte. Tout porte à croire, au contraire, que Jean Bodel d'Arras est l'auteur des Saxons. Seulement, ce n'est pas la version de L qu'il faut regarder comme son œuvre. Celle de A doit se rapprocher beaucoup plus de l'original. La supériorité de A sur les autres mss. nous semble résulter des faits suivants :

1. La forme donnée par A, Bodel, se rencontre beaucoup plus souvent que celle de L et R, Bordiaus. Tandis que Bodel se trouve partout dans les mss. qui contiennent ses œuvres ou qui en font mention, nous ne trouvons Bordiaus que dans nos deux mss. L et R. Cf. pour Bodel : B. N. f. fr. 12645, f. 78, et B. N. f. fr. 844, f. 99, et dans le registre (Pastourelles); les mss. qui contiennent ses Congés (v. *Rom.* IX, p. 222); B. N. f. fr. 25566 (Jeu S. Nicolas); Girars d'Amiens, Le Roman de Charlemagne, B. N. f. fr. 778, f. 163, r. (v. G. Paris, Hist. poétique de Charlemagne, p. 290; Baude Fastoul, Les Congés, anc.

Digitized by Google

ms. de la Vallière, 2736, (v. Barbazan-Méon, Fabliaux, I, p. 119).

2. Parmi les manuscrits de la Chanson des Saxons, A est le seul qui contienne deux ouvrages attribués à Jean Bodel, f. 227, r, col. 1: Les Congés; f. 229, r. col. 2 : Les Saxons. Pour le texte des Congés, A est un des meilleurs des sept mss. où ce poème nous a été conservé. Il est à la fois le plus complet et il présente les strophes dans le meilleur ordre.

3. Entre plusieurs versions d'un poème, la plus courte est en général censée la plus ancienne. Or, selon A, le poème est beaucoup plus court que selon L. Les mss. peuvent se diviser en deux groupes, distincts par leur longueur. Le premier groupe comprend les mss. L et T. T se rapproche de L, à en juger d'après les fragments que F. Michel cite dans son édition. L'opinion de Michel, que T ressemble le plus à A, est réfutée par les extraits mêmes qu'il en donne. Les deux laisses : « A cele foiz le laisse » et « Nostre droiz empereres » correspondent, vers pour vers, aux mêmes tirades de L (dans l'édition complète; v. *H. Meyer* : Die Chanson des Saxons..., *Stengel*, Ausgab. u. Abh. IV, p. 50). L compte environ 8080 vers, T 8000. — Le second groupe comprend R et A. R est de beaucoup inférieur à A pour la langue : presque toutes les mauvaises leçons dans R (ainsi que dans L) peuvent être corrigées par A. R comprend environ 5400 vers; A n'en contient guère plus de 4300. Comme la dernière feuille de

Digitized by Google

A manque, on peut évaluer le reste à 180-200 vers. Donc R et A sont à peu près de la même longueur.

4. Pour les trois mille premiers vers, l'épisode des Hérupois, le commencement de la guerre et les premières entrevues de Baudouin et de Sébille, tous les mss. s'accordent. Quant au reste du poème, la différence est grande entre le récit court et simple de A (R) et les longues descriptions de L (T), dont les nombreux épisodes, souvent formés d'après la Chanson de Roland, suspendent l'action. Ce qui dans A est raconté en 1500 vers comprend dans L à peu près 6500 vers. La version dans L a souvent le caractère d'un remaniement postérieur : il y a tel épisode qui ne nous semble guère que la répétition d'un épisode précédent (v. par exemple les laisses 133-157, où le récit peut être regardé comme le développement du thème déjà traité dans les laisses 126-130).

5. La langue de A se rapproche de celle des Congés et du Jeu S. Nicolas beaucoup plus que la langue de L et R. Faute de place ici pour développer cette opinion, nous ne citerons que les traits les plus saillants :

a) *en* et *an*, confondus dans L et R, sont distingués nettement dans A (comme dans Congés et Nicolas), sauf dans les mots : dolant, esciant, oriant, talant, covenant, noiant, tans, etc. (v. *H. Haase*, Das Verhalten der pik. u. wall. Denkmäler im Bezug auf *a* u. *e* vor gedecktem *n*).

b) Pour les terminaisons *-īvum*, *-īum*, *-iquum*, et le mot *lŏcus*, dont A présente le développement régu-

lier à Arras, à savoir en *iu* (pensiu, poestiu, piu, antiu, liu), L offre des formes en — *if* (pensif, poestif, pif, etc.). En outre, il y a dans L, et dans la même laisse (l. 24), des formes en *-is*, *-i* (v. *W. Meyer-Lübke*, Gramm. des langues rom., § § 38, 403, 2; *H. Suchier*, Aucassin et Nic., p. 68).

c) Dans A, la *dentale* + *s* devient *s*, comme dans le picard ; dans L, au contraire, nous avons *z*. (v. *W. Meyer-Lübke*, § 561 ; *H. Suchier*, Auc. et Nic., p. 64).

II. GUITECHIN.

Si A s'écarte des autres mss. pour ce qui regarde le nom de l'auteur, la divergence n'est pas moindre sur le nom d'un des principaux héros du poème. A seul présente *Guitechin*; les trois autres mss. ont *Guiteclin*. Sans doute Guitechin se rapproche plus de la forme germanique que Guiteclin. La forme que nous rencontrons le plus souvent dans les ouvrages allemands et latins du moyen âge est Widukind. *J. Dettmer*, Der Sachsenführer Widukind nach Geschichte u. Sage, p. 11, cite, à côté de Widukind, les formes suivantes : Widochindus, Widuchint ; Withuchindus, Witichindus ; Wintichindus, Winthechind ; Widinchindus, Widichinus, Widechind ; Widokindus ; Witukind ; Witakinnus ; Windukind, Windukin ; Witikindus, Witikint ; Widikindus, Wedekindus ; Wedekynus, Wedekinck ; Widogingis ; Witakin ; Wittimund.

Sans compter les nombreuses altérations qu'un nom

Digitized by Google

propre très populaire peut subir par le jeu de l'analogie ou d'autres influences, cette multitude de formes reflète des variations dialectales dans l'ancien allemand. Comme G. était de la Westphalie, c'est de l'ancien saxon qu'il faut partir pour avoir la forme originale. Ici nous trouvons Widukind, de *widu* = bois, forêt, et *kind* = enfant; Widukind, c'est donc l'enfant (le fils) de la forêt. Le thème *widu* se retrouve dans l'anglais *wood* (widu > wudu > wode > wood), islandais *viðr*, suédois et danois *ved*. Pour l'ancien haut-allemand (althochdeutsch) nous avons : Widukind ou Widukint (mittelfränkisch u. rheinfränk.), Witukind, —kint (ostfränkisch) et Wituchind, —chint (oberdeutsch = bayrisch u. alemannisch) : dans *chint*, ch = k + χ. Comme type étymologique des formes françaises on attendrait une forme que n'aurait pas atteinte la « *Lautverschiebung* » haut-allemande, étant donné la situation géographique du pays des Saxons et les circonstances dans lesquelles le nom dut être introduit dans la langue. Cependant le traitement de la dentale dans la première partie du mot fait difficulté. Ni *widu*, ni *witu*, ni même *wita* (v. ci-dessus, dans la liste de noms germaniques) ne pourrait donner en français *Guite-*. Pour le traitement de la palatale dans *-kind*, l'explication n'est guère plus facile. Selon *Mackel*, Die german. Elemente in den franz. u. prov. Sprachen, Franz. Studien, VI, 1, p. 142, 144, et *W. Meyer-Lübke*, Gramm. p. 40, le *k* germanique devant *e*, *i*, *a* est traité en français comme le *c* latin devant *a*. Il devient

Digitized by Google

donc *ch* (č), s'il a été introduit dans la langue française avant l'époque où *c* devant *a* passe à la spirante palatale forte (ch); le *k* reste intact, s'il a été introduit après cette époque. Cette transformation de la palatale s'est accomplie dans la langue vulgaire de la Gaule vers la fin du VIIIe siècle, précisément au temps des guerres de Charlemagne contre les Saxons; l'hésitation entre les formes françaises Guitechin ou Guitekin pourrait donc être attribuée aux différentes époques de l'admission du mot dans la langue. Peut-être aussi des nuances dans la prononciation de *k* chez les peuples germaniques a exercé quelque influence sur la forme française. Enfin, il ne faudrait peut-être voir dans les formes doubles que des différences dialectales dans le français. Quant au français du Centre, le *k* a passé en *ch*; le picard, au contraire, n'ayant jamais pris part au développement de *c* (+ a) en *č*, le *k* germanique y doit rester intact. (Cf. eskievin, rike, entikier, etc.) Pour le poème de Jean Bodel, la forme avec *k* aurait donc été la meilleure.

Dans le français, nous avons d'abord les formes des deux types principaux :

I. Le *k* germanique reste intact — Vitakind, Gwidekijn, Guitekin, Guiteckin, Uistaquin.

II. Le *k* est devenu *ch* — Guitechin (Guithechin). A cette forme on pourrait ajouter Guitecin, où *k* a été traité comme le *c* latin devant *i*, *e*.

Digitized by Google

Nous avons en outre :

III. Les formes où le suffixe a été changé. Les suffixes *-kin* (-quin) ou *-chin* étant peu usités, ils ont été changés en *-clin* ou *-lin*. — Guiteclin, Guittelin, Guitelin, Guitalin, Vittelin. Ce changement de suffixe a aussi eu lieu dans l'allemand : v. p. e. Wittimund pour Wittikind.

Nous trouvons les formes précitées dans les ouvrages suivants :

I. a) *Vitakind*. Karlamagnus saga. I, chap. 46, 47, éd. C. R. Unger. (Cette première branche, qui résume tous les poèmes formant la Saga, n'est pas sortie du même tronc que la branche V, Af Guitalin Saxa. Cela est prouvé, non seulement par les différents noms du héros, Vitakind et Guitalin, mais aussi par des différences dans le récit. Dans I, Vitakind est tué sur le champ de bataille; dans V, il est fait prisonnier et meurt quelque temps après en prison).

b) *Gwidekijn*. Gwidekijn van Sassen, fragment néerlandais du poème des Saxons, éd. Bormans (Bulletin de la Commission royale d'histoire belgique, t. XIV, Bruxelles 1848, p. 262-268) et G. Kalff (Groningen 1885).

c) *Guitekin*. Philippe Mousket, Chronique, éd. Reiffenberg, vers 3779, 4555, 9854, 9900, 9938, etc.

d) *Guiteckin*. Renaud de Montauban, éd. H. Michelant, p. 136.

Digitized by Google

e) *Guitequin* :

1) Girard d'Amiens, Le Roman de Charlemagne, fol. 165 (v. G. Paris, Hist. poét. de Charlemagne, p. 290).

2) Siège de Narbonne (v. Gautier, Ép., IV, p. 320-333).

f) *Uistaquin*. Agolant, le ms. VI (v. J. Bekker, Die altfranz. Romane der St. Marcus Bibl., p. 73). Cette forme paraît être influencée par l'italien. Dans le fragment que l'auteur a cité, il y en a d'autres exemples :

> *Che* Karl *il* main conquist *ultra* le Rin
> Quand converti li Sesne *Uistaquin*.

Cf. che, il, ultra.

II. a) *Guitechin* (*Guithechin*) :

1) ms. A des Saxons (v. plus haut).

2) Adenet le Roi, Berte aux grands pieds, éd. A. Scheler : laisse 60, vers 1511.

b) *Guitecin*. Garin le Loherain, ms. de Bruxelles (v. Mone, Untersuchungen zur teutschen Heldensage, ms. Q., p. 260).

III. a) -clin — Guiteclin, Guitaclin.

Guiteclin :

1) Les Saxons, mss. L, R et T.

2) Aye d'Avignon, A. P. fr. VI, éd. F. Guessard et P. Meyer, v. 40-45.

Digitized by Google

Guitaclin. Agolant, le ms. IV., forme italianisée (v. plus haut, Uistaquin).

b) -lin — Guittelin, Guitelin, Vittelin.

Guittelin, *Guitelin*, David Aubert, Les Conquestes de Charlemagne. (v. Ph. Mousket, Chronique, Ed. Reiffenberg, I, p. 485, 486 (Tableau des titres des chapitres de l'ouvrage d'Aubert).

Vittelin. Karl Magnus Kronike, Ed. C. J. Brandt, Romantisk digtning fra Middelalderen, III.

III. HUREPOIS.

Les mss. L, R et T présentent la forme *Herupois*; A, différant même en ce point, donne *Hurepois*. Il paraît que le poète veut désigner, par ce nom, les barons proprement français, c'est-à-dire, outre les habitants de l'Ile-de-France, les Manceaux, les Angevins, les Normands, les Bretons, les « Pohiers », pour les distinguer des autres sujets de Charlemagne, les Bourguignons, les Flamands, les Baviers, les Alemans, etc. V., dans le poème, les laisses 18, 21, 24, 25, 30, 40, etc. (cf. P. Paris, Hist. littér., XX., p. 260, et XXII, p. 448, 640; G. Paris, Hist. poét. de Charlemagne, p. 289, 328; K. Nyrop, Den oldfranske Heltedigtn., p. 109; W. Reimann, Stengel, Ausg. u. Abh. III, p. 116). Nous trouvons ce nom dans plusieurs poèmes. Il y a une certaine variété de formes : Herupés; Erupeis; Herupois, (Heruppoix); Hurepois, (Hurepoix); Hurupois;

Digitized by Google

nous avons, en outre, Herupe (Heruppe) ou Hurupe, le pays des Hurepois.

1. *Herupés*. Siège de Narbonne (v. Gautier, Ép., IV, p. 320-333).
2. *Erupeis* :
   a) Girard de Roussillon, éd. C. Hofman (Mahn, Werke der Troubadours), v. 4341.
   b) Roman d'Alexandre, par le clerc Simon de Boulogne (v. Fauchet, Œuvres, f. 541; Roman d'Alexandre, éd. Michelant, p. VIII; Reiffenberg, Chron. de Mousket, II, p. 796).
3. *Herupois*, *Herupe* :
   a) Mss. L, R et T des Saxons.
   b) Raoul de Cambrai, éd. P. Meyer et A. Longnon (Soc. des anc. T. fr.) v. 440 et p. 367.
   c) Aimeri de Narbonne, éd. E. Demaison (Soc. des anc. T. fr.), II, v. 607.

   Heruppoix, *Heruppe*. David Aubert, Conquestes de Charlemagne. (v. Reiffenberg, I, p. 486).
4. *Hurepois*, *Hurupe* :
   a) Ms. A des Saxons.
   b) Ph. Mousket, Chronique, éd. Reiffenberg, v. 9862, 20940, 21971, 27656.
   c) Partenopeus de Blois, éd. Crapelet, I, p. 72.
5. *Hurupois*. Adenet le Roi, Berte aux grands pieds, éd. A. Scheler, v. 1518.

Digitized by Google

Dans ces poèmes, le nom H. désigne, ainsi que dans le poème de Bodel, les sujets français du roi, ou bien il est employé dans un sens plus étroit pour désigner les habitants de l'Ile-de-France. A l'origine, Hurepois ne paraît même avoir désigné qu'une partie de ces habitants ou une partie de la province. Le nom du pays est encore exprimé par Hurupe (Herupe). Nous trouvons *Herupe* dans L et R des Saxons et chez David Aubert, *Hurupe* dans les ms. A et aussi dans le préambule d'une chronique du XIII[e] siècle, cité par M. P. Meyer dans sa traduction de Girard de Roussillon, p. 262 (Bibl. de l'Ars., f. fr. 3216, fol. 301). Ce nom peut avoir été peu usité et d'une étendue un peu vague. On le retrouve assez rarement dans les ouvrages d'histoire. On peut voir, pour l'étymologie et l'explication de ce mot, les auteurs suivants :

1. *Fauchet* (1610), Œuvres, p. 541, rapproche Hurepoix de l'adjectif hurepé, dans le sens de hérissé, villeux ; 2. *Adrien de Valois* (Hadrianus Valesius) (1675), Notitia Galliarum, p. 325, 326, donne pour le Hurepoix les étymologies : Mauripensis, Auripensis, Huripensis, Heripensis; 3. *Du Cange* (1678), Glossarium, rapproche hurepés et hurepais du mot latin horripilare, « cum capilli præ horrore eriguntur »; 4. *Ménage* (1694), Diction. étym., rapproche Hurepoix du verbe herper, heruper = se hérissonner; 5. *Dom Ruinart* (Ruinartius) (1699), Œuvres de Grégoire de Tours: « pagus Mauripensis — vulgò le Hurepoix »; 6. *Dom Bouquet* (1738), Historiens de la France,

Digitized by Google

t. II, p. 737, 746, VII, p. 60, 716, 722, 724, corrige l'assertion de Ruinart : « le Hurepoix, c'est Heripensis ou Huripensis pagus » ; 7. *P. Deschamps* (1870), Dictionn. de géographie, p. 642 : l'Hurepoix = Hurepœsium, Hurepoisius Tractus; 8. *R. de Denus* (1885), Les anciennes Provinces de la France, p. 27 : « Urapiorum felix regio, pagus Huripensis ou Heripensis (Mauripensis ou Morivensis) ». Cf., en outre, Longnon, Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris, I, p. 8-12 ; P. Meyer, Traduction de Girard de Roussillon, p. 163, et Raoul de Cambrai, p. 376 ; Lalanne, Dict.; Larousse, Encyclopédie, etc.

Des étymologies que nous venons d'indiquer, il n'y en a aucune, dont Hurepois ou Herupois puisse être le développement régulier. Mauripensem a donné *Morvois* (v. Longnon, Atlas historique, Texte expl., p. 111.) Le développement phonétique pour les diverses époques est exprimé dans les formes latines *Morivensis* (Acta Synodi Suessionensis, en 862), *Morvensis* et *Morvisus* (Caroli Calvi Capitula Silvacensia, en 853). Le Morvois (pagus Mauripensis, civitas Tricassium), situé sur la rive droite de la Seine, avait pour chef-lieu le vicus Mauriopes, mentionné au VIe siècle par Grégoire de Tours, situé sur l'emplacement actuel de Pont-sur-Seine.

Pour Hurepoix, le pagus sur la rive gauche de la Seine, chef-lieu Dourdan, il est difficile de trouver une étymologie satisfaisante au point de vue phonétique. Heripensem (Heru-) aurait donné *Herwois* (si la chute de la protonique

Digitized by Google

a eu lieu à l'époque où les phonèmes sourds étaient déjà devenus sonores, cf. vergogne, clergé, landier, Morvois) ou *Herpois* (cf. Mauritania > Mortagne (Orne); de même, Hūripensem aurait donné *Hurvois* ou *Hurpois*. Urapensem (de Urapii) serait devenu *Urevois* (et Auripensem > Orvois).

Quant aux mots Hurepœsium, Hurepoisius Tractus, nous les regardons (ainsi que Morvensis, Morvisus, etc.) comme des tentatives pour donner une forme latine aux noms propres déjà populaires.

Digitized by Google

PER L'AZIONE
DELLE PARLATE MODERNE
SULLA PRONUNZIA DEL LATINO,

NOTA DI PIO RAJNA.

Poniamo che Livio, Cesare, Cicerone, potesser rivivere e fossero condotti a sentir leggere le cose loro nelle scuole classiche della nostra Europa. — In Italia arriccierebbero il naso; in Germania si contorcerebbero; in Francia non reggerebbero al tormento e infilerebbero l'uscio; quanto all' Inghilterra, rimarrebbero impassibili, dacchè non passerebbe loro nemmeno per la mente che i suoni che loro giungerebbero agli orecchi avessero che vedere con ciò che essi hanno scritto. — E questo, perchè? — In generale[1], perchè anche i discreti applicano alla pronunzia del latino certe abitudini del linguaggio materno, e gl'indiscreti gliele addossano tutte addirittura.

1. Non è qui il luogo di intrattenerci delle eccezioni, come a dire del suono uniformemente, o quasi uniformemente largo degli *o* ed *e* tonici nella tradizione italiana. Di questo soggetto mi occupai anni addietro in un articolo, a cui avrei più cose da aggiungere, pubblicato nella *Biblioteca delle Scuole Italiane*, III, 289 (*La Pronunzia dell' ó e dell' è latino nelle nostre scuole*).

Digitized by Google

Del nostro malfare possiamo un po' consolarci pensando che quel che accade ora, in fondo è accaduto sempre, e che in addietro le cose dovettero anzi andar peggio. Si può esser certi frattanto che, quando le unificazioni linguistiche dentro i limiti di ciascuna nazione erano molto meno inoltrate che attualmente non siano, le varietà dialettali, al modo stesso come nel parlar colto e nello scrivere, si dovevano far valere più assai che ora non segua anche in quest' altro dominio.

Ma delle condizioni passate si ha caro di essere ragguagliati in altra maniera che per via di semplice induzione. Quindi ha destato interesse in me, e spero ne desti del pari in qualche lettore, un certo documento venutomi dinanzi in uno di quei tanti volumi miscellanei dell' Ambrosiana, dove Giovan Vincenzo Pinelli (n. 1535, m. 1601) si trova aver ammassato, di mano propria ed altrui, un cumulo svariatissimo di erudizione e di materiali. Il volume è quello segnato *I. 231. inf.*; e il documento vi sta scritto sopra un foglio isolato. La mano trascrittrice è coeva al raccoglitore e gli ha fornito altre cose. Mi pare opportuno di metter qui subito il testo, riserbando a poi alcune osservazioni. E lo do — salvo il distinguere *u* da *v*, alcuni ritocchi all' interpunzione, e poche altre libertà anche minori — qual esso mi è offerto, senza neppur togliere qualche inconseguenza ortografica. Doveroso avvertire che non istò in generale a far menzione di certi errori, che ebbero poi ad esser corretti; se dal trascrittore stesso,

oppure da altri, non posso accertare. Dell'errore primitivo faccio bensì menzione in un caso, dove la correzione stessa, nonchè dubbia, è da giudicare erronea.

De Iotacismo, et Labdacismo, et Zetacismo, aliisque vitiis pronuntiandi apud multas nationes.

Plurima pronuntiationis vitia in Italiam, ipsamque Urbem, barbarorum comercio convecta sunt, et a provintialibus latinitatis sonus vitiatus est; nam vocalium tenor, præsertim *E*, *O*, *U*, varius, et interdum triplex : ut multum alibi : alibi parum aperto ore pronuntientur. —[1] Galli *U* ita enunciant, ut exufflare et cum *I* miscere velle videantur; ut cum *Us* dicere volunt, dicant *Ius*, ex *I* consono; ut ex *Lucanus* faciant *Lucanius*; enuntiantes emissivis labiis : quod ad Cisalpinos Gallos etiam penetravit. Hi ergo iotacizare dicentur. — Qui vero maritima Lygurum incolunt, zetacizant; nam pro *gentem zentem* dicunt, et carmen hoc ita enuntiant : *Irin de zelo misit Saturnia Zuno*[2]. — Catalani, gens Hispana, vix sonum *C* a sono *S* dignoscunt, et *L* posita inter dentes lingua efferunt; quod olim Labdacismum dixerunt. — Ulterior Hispania plurimis vitiis abundat, ut *forsam* per *forsan*, et dictiones finitas *M*[3] semper cum *N* enuntient : ut *virun bonun* et *verun est*, pro *virum* et *verum*. Raro binas consonas pronun-

1. Le divisioni che io rappresento con lineati, sono date, all' infuori di questa prima e di un' altra (...*pisces*. — *Hæc omnia*...), anche nel manoscritto, dove s' indicano col segno del paragrafo. Esse appariscono peraltro introdotte a trascrizione compiuta.

2. Virg., *Aen.*, V, 606.

3. Poichè l'*M* può essere concepita anche come ablativo, non c'è bisogno di supplir nulla.

Digitized by Google

tiant, ut *ile* pro *ille*, *atus* pro *aptus*, et huiusmodi, — quo vitio notatur et gens Veneta, et plurimi ex Cisalpinis : ut *teram* dicant pro *terra*, et *zela* pro *cella*; et contra *tellum* pro *telum*, *orro* pro *oro*. — Hetruscorum magna pars crassa et palato contusa in pronuntiatione notatur. — Serpsit et in Urbem contagio; ut *binea* etiam hic dicatur pro [1] *vinea*; quod Betacismus dici potest; et *coscius* pro *conscius*; et *mannare*, *cantanno*, *amanni*, pro *mandare*, *cantando*, *amandi*. — In Brutiis, Piceno, Sicilia, et nonnullis regionibus [2], *groria* pronuntiatur pro *gloria*. — In Umbria *aūreus*, *U* distincta ab *A*. — Illud peculiare Gallorum, ut accentus acutos faciant ubi minus decet, ingrato offendibilique sono, ut *stomáchum* dicant, media sillaba intensa. — Commune et omnibus provintialibus ut consonantes disiungant; et pro *magnus mag-nus* dicunt, pro *cognatus cog-natus*. Demum et literas in proferendo [3]; nam pro *lingua linga* dicunt, pro *aqua aqa*, pro *que qe*, pro *quantus qantus*. — Germanis frequens vitium *Teum* pro *Deo* proferre, et *Tominum* pro *Domino*; et *V* consonum in F vertunt semper, ut *fendere* pro *vendere*, *finum* pro *vino*. — Britani et qui Nivernam [4] colunt, *E* pro *I* et *I* loco *E* emittunt, ambigente auditore; ut *ficet* pro *fecit*, et *pescis* loco *piscis*. — Hæc omnia et plura his similia diserto viro ut pestes sermonis vitanda sunt. Nam quid turpius quam non vitare crebras *S*, quod Hispanis Cisalpinisque difficile est? Exibilationes enim infrequentes esse debere in ser-

1. Ms. *per*.

2. *aliis regionibus*?

3. Manca un *peccant*, *notantur*, o qualcosa di simile? O non piuttosto — sicchè il concetto abbia un' espressione più compiuta — *minuunt elidunt*, o che altro so io?

4. *Niuernam* è correzione di un *Mineruam* cancellato. Ma la correzione stessa non credo che possa andare; e sarà bene da sostituire *Iuuernam*, *Iuvernam*, cioè *Hiberniam*.

Digitized by Google

mone, consilium etiam priscorum est. Informes et illæ additiones, ut pro *sto esto* dicatur, quod nunc maxime bethicum est; et *isse* pro *ipse*. — In summa oportet loquentem literas ipsas ad regulam doctiorum semper proferre; earumque sonum aperte sentiri; præsertim vocalium, quæ gubernatrices dicuntur vocis et verbi; et distinctio sensus per accentus suos notanda est. Ex quo apposite mihi videtur dixisse Ausonius, cum ait[1], « Affectus impone legens; distinctio sensum adiuvat : ignavis dant intervalla vigorem. » Adiiciam hic illud D. Augustini ex libro II° *De doctrina christiana* : « In interpretatione Italia cæteris præferatur; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ. » Ex quibus videor hoc posse elicere, Latinos audiendos potius de lingua Latii, quam cuiuscunque regionis provinciales.

Habes[2] itaque, Cæsar optime, de accentu quod commeminerim; videlicet esse sex : unum divisionis, duos complexionis, et rursus unum aspirationis; duosque alteros soni. His quoque adiice[3] illum, qui gravis dicitur, accepto aliunde nomine; nam proprie gravis figuram non habet; quem, si numero addere voles, septem erunt. Sed et aliqui tenuem addidere, contrarium flatili. Alii quoque sub signo lineæ stratæ notam longæ syllabæ, et imam circuli partem effigiatam ad notandam syllabam brevem[4]. Tum si pro longa brevis poneretur, ad punctum dextrum lineæ stratæ alteram lineam erexerunt; si pro brevi longa, non ad dextrum, sed ad sinistrum lineæ etiam iacentis punctum linea erigebatur[5] : quæ omnia præter illa septem priora ad rationem accentus tan-

1. *Edyllia*, IV, *Ad nepotem Ausonium protrepticon*, v. 49-50.
2. Si preferirebbe *Habeas*.
3. Ms. *adijci*.
4. In margine, accanto a questo periodo, ῡ̆.
5. E qui pure in margine, con ordine rovescio di quel che il testo avrebbe voluto, sopra ⌊e sotto⌋.

Digitized by Google

tum accedunt, quantum ad rationem musices horologii æquidistantes pulsus. Sic enim duodecim essent. Sed hi a græculis adiecti sunt et recentioribus grammaticis. Vale.

Non so se qualcuno abbia qui forse potuto ravvisare una sua vecchia conoscenza, occorsagli altrove, sia manoscritta, sia stampata. Se ciò fosse, si troverà, spero, in condizione di fornire ragguagli, che io disgraziatamente non so dare. Quel « Cesare » che esce fuori nella seconda parte concernente l' accento, può essere un' orma per rintracciare l'autore; chè, se per un momento può nascere il sospetto che questa seconda parte abbia origine diversa della prima, il sospetto deve ritrarsi di fronte all' unione presentataci dal codice, così intima, da non venirsi neppure a capo. Che si trovino associati due argomenti diversi, dipenderà da motivi particolari e si legherà col fatto che la trattazione abbia forma di lettera. Ma se in « Cesare » è dunque da vedere un indizio, esso a me non ha giovato finora. Bensì il contesto mi conduce a ritenere che lo scritto deva essere stato composto a Roma. Il modo come si principia, la conclusione a cui, nonostante i difetti avvertiti anche nella pronunzia romana, si fa capo, quel non designarsi Roma altrimenti che *Urbs*, e, aggiunto al resto, anche l' *hic* usato soltanto a proposito suo, costituiscono un insieme di dati molto significativo. E s'aggiunga che nessun luogo come la capitale del cattolicismo, e più propriamente la corte pontificia, offrivano opportunità alle osservazioni che troviamo

Digitized by Google

esposte dal nostro anonimo. Quanto alla determinazione del tempo, non trovo appigli che mi permettano di precisare. Chi si fermasse all' « horologii æquidistantes pulsus », dovrebbe presto ravvedersi : il pendolo è fuor di questione, perchè l'invenzione sua è posteriore alla trascrizione stessa di alcuni decennii; e gli orologi a bilanciere son troppo antichi per riuscirci utili. Contentiamoci dunque di assegnare la scrittura al cinquecento, senza neppure poter escludere del tutto una data qualche poco anteriore. Quanto alla tentazione di lasciarsi respingere addirittura nei limiti del medio evo che il *carmen* per *versus* dove in principio si parla dei Genovesi facesse nascere, tutto l'insieme ripugna troppo, perchè non sia da affrettarsi a scacciarla.

Sia come si vuole, una rassegna così ricca quale qui ci è offerta di pronunzie svariate, a me sembra assai notevole [1]. Non istò a commentarla; giacchè, se varie cose fermano l'attenzione, non mi pare che in generale ci sia bisogno di commento per chiunque abbia familiarità colla romanologia [2].

1. Per ciò che spetta alla seconda parte, estranea all' ordine di idee che m' ha tratto a pubblicare il documento, basterà ch' io rimandi chi voglia rendersene conto ai capitoli concernenti il soggetto nel libro quarto delle *Institutiones Grammaticae* di Aldo Manuzio. Si vedrà lì subito come non sia punto da meravigliarsi dell' estensione di significato data al vocabolo « accento ».

2. Per illustrare l'*aūreus* attribuito all' Umbria, non sarà inopportuno addurre il *farmaceùtico* che sa di aver udito più volte dalla bocca d'uno scienziato siciliano. Si badi come in entrambi i casi il dittongo spetti alla terzultima sillaba di un proparossitono.

Digitized by Google

Singolare suonerà bensì quel pretendere che sulle labbra francesi e gallo-italiche l'*u* suoni *iu*. Si penserà che si tratti forse soltanto di un modo di rappresentazione, determinato dalla mancanza di un segno speciale per l'*ü*. Ciò potrebb' essere, se non si soggiungesse la specificazione dichiarativa " ex *I* consono "; però credo che ci sia invece di mezzo un' illusione acustica, illustrata dal fatto che, quando ai nativi di molte nostre provincie (posso affermar la cosa per i meridionali e per gli stessi toscani) si cerca di far pronunziare l'*ü*, estraneo alle loro parlate, gli è un *iu* che si comincia in generale ad ottenerne. L'*iu* verrebbe così a costituire un indizio, disgraziatamente poco determinato, per la patria dell' autore.

Digitized by Google

UN

CAS DE MÉTATHÈSE CONSTANTE

PENDANT

LA PÉRIODE DE FORMATION DE L'ANCIEN FRANÇAIS,

Par A. WALLENSKÖLD.

Dans sa *Grammaire des langues romanes*, M. Meyer-Lübke, en parlant de l'évolution en français du *-sco, -scu* latin, s'exprime comme suit (I, § 470) : « Le traitement de *sco*, tel qu'il se présente dans *lois*, *bois*, est assez particulier. Le *c* ne tombe pas simplement, il ne persiste pas non plus avec sa valeur de gutturale, mais il est palatalisé. Les formes ne laissent pas que de présenter quelque difficulté. Les 1res perss. des verbes comme *nais*, *irais*, *conois*, peuvent avoir été introduites à la place de **nasc*, etc., d'après la 2e et la 3e pers. du singulier. De même, il y a lieu de penser que *luscus*, *buscus* ont d'abord donné **loscs*, *locs*, *lois*, **boscs*, **bocs*, *bois*, et que ces nom. sing. et acc. plur. ont fait tomber les anciens accus. sing. et nom. plur. **losc*, **bosc*; cette hypothèse est confirmée par le fait que, dans les dérivés, le régulier *sc* apparaît : *boscage*, *boscu*. » Quant à la forme *bois*, M. Meyer-Lübke veut, d'ailleurs, en expliquer la survivance, par rapport à **bosc*, comme

Digitized by Google

due à l'influence analogique du mot *bois* < *bŭxum*, avec sa forme unique pour les deux cas (v. Gramm. II, § 52). Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, qui *a priori* paraît assez invraisemblable (*bois* < *buxum* a *ǫ*, et la forme ordinaire en est, du reste, *buis*), elle ne saurait servir qu'à rendre compte de la disparition de ce seul accusatif **bosc*. Pour les autres substantifs et adjectifs en -*scu*, il faudrait donc se contenter de la première explication de M. Meyer-Lübke.

Les substantifs et adjectifs dont il s'agit sont :

I. Substantifs.

Anc. fr. *bǫis*, fr. mod. *bois* (< germ. **bosk*; v. mha. *bǫsch*, à côté de *busch*, vha. *busc*); cf. prov. *bosc*, it. *bosco*. L'origine germanique du mot a été mise en doute, à cause surtout du manque d'une forme **bosc* en vha. Ce fait peut cependant être fortuit : le bas-latin a *buscus* et *boscus*. L'étymologie βόσχος, pâturage (Canello, Riv. di fil. rom., II, 111) semble peu probable en raison du sens du mot grec; aussi ne conçevrait-on pas bien, si les mots romans remontaient à βόσχος, l'absence complète de *boscus* dans le latin des premiers siècles après J.-C. Quant aux étymologies *bŭxum* (Storm, Rom., V, 169) et **bŭxicum* (Goldschmidt, Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler... dargebracht, p. 166), elles offrent de sérieuses difficultés phonétiques par leur *ŭ*, pour ne pas parler de la métathèse dans *buxum*.

Digitized by Google

Anc. fr. *deis*, *dois*, fr. mod. *dais* (< lat. *dĭscus*); cf. prov. *desc*[1], it. *desco*.

Anc. fr. *gruis*, enveloppe du froment (< germ. **krūsk*; v. vha. *crusc*); cf. it. *crusca*, rhét. *crisca*. M. Mackel (Germ. Elem., p. 25) n'approuve pas cette étymologie, parce que le vha. *crusc* aurait dû donner **grois* en français; mais l'italien et le rhéto-roman montrent bien que le mot germanique avait *ū*; cf. Pogatscher, Zs. f. rom. Phil., XII, 555. Le *g* initial pourrait résulter d'un emprunt fait à un dialecte germanique où *g* avait la valeur d'une explosive sourde faible, d'où la confusion; cf. d'ailleurs *gras* < *crassus*.

Anc. fr. *harnais* et *harneis*, *harnois*, fr. mod. *harnais* (germ. ou celt. **harnask*, d'où aussi **harnisk*, avec changement de suffixe). Comme le mha. *harnas*, *harnasch*, paraît être emprunté au français, l'origine du mot est probablement celtique (v. cymr. *haearn*, fer, et anc. irl. *nasc*, anneau; cf. Thurneysen, Keltorom., p. 36 ss.). Dans tous les cas, une étymologie en *-sk* est de rigueur; v. anc. fr. *harnaschier*.

Anc. fr. *lais*, sorte de truite (< germ. **ask*; v. vha. *asco*); cf. anc. fr. *laschet* (Godefroy), it. *lasca*. Étymologie assez douteuse, vu la nécessité d'admettre que l'article se serait soudé au substantif.

1. Pourquoi M. Gröber (Arch. f. lat. Lex., II, 102) donne-t-il *des* pour le provençal? *Desc* (: *fresc*) se lit p. ex. dans Bartsch, Chrest.[4], 177, 32.

Digitized by Google

Anc. fr. *lambrois*, lambris (< lat. **lambrŭscum* pour *labrŭscum*); cf. fr. *lambruche*, it. *lambrusca* (< lat. *lambrŭsca* pour *labrŭsca*, vigne sauvage). Le sens de *lambrois*, ainsi que l'altération de la voyelle tonique, présente quelque difficulté. Le mot pourrait être un dérivé de *lambre*; v. cependant *lambrois* expliqué par le latin *lambrusca* dans le vocabulaire hébraïco-français de la Bibliothèque Bodleienne, Bodl. 135 (Rom. Stud., I, 187, nº 803). Cf. G. Paris, Rom., XVIII, 145.

Anc. fr. *mareis*, *marois*, fr. mod. *marais* (< germ. **marisk*; v. anglo-sax. *mersc*, mba. *mersch*, *marsch*); cf. anc. fr. *marescage*, *maresche*, etc.

II. Adjectifs.

Anc. fr. *balais*, fr. mod. *balais*, épithète de « rubis »; en anc. fr. aussi, comme substantif, sorte de pierre précieuse (< lat. *balascus*, v. Du Cange s. v., ce mot remontant au nom persan *Badakchan*). Le prov. *balais*, l'it. *balascio* viennent probablement du bas-latin *balascius* (aussi dans Du Cange), d'où pourrait, pour la forme, également venir le mot français; seulement, *balascus* est difficile à interpréter comme une latinisation du français *balais* (v., par contre, *balasius* Du Cange).

Anc. fr. *franceis*, *françois*, fém. *francesche*, fr. mod. *français* (< lat. *franciscus*, germ. **frankisk*); cf. prov. *francesc*, it. *francesco*. A ce type se rattache toute une série d'adjectifs en *-eis*, fém. *-esche*, indiquant la provenance d'un

Digitized by Google

pays : *tieis* (*theotiscus*, germ. **þiudisk*), *engleis*, *daneis*, etc. V. Förster, Zs. f. rom. Phil., XVI, 244 ss., et Gröber, Zs., XVI, 286 s.

Anc. fr. *freis*, *frois*, fém. *fresche*, fr. mod. *frais*, *fraîche* (< germ. **frisk*; v. vha. *frisc*); cf. prov. *fresc*, it. *fresco*.

Anc. fr. *lǫis*, fém. *lǫsche*, fr. mod. *louche* (< lat. *lŭscus*); cf. prov. *losc*, it. *losco*[1].

Cette liste de substantifs et d'adjectifs en *-is* < *-sc* n'est certainement pas complète. Les cas cités suffisent cependant pleinement à démontrer combien le rapport en question est constant.

Revenons maintenant à l'hypothèse de M. Meyer-Lübke. Est-il vraisemblable que les formes *bois*, *lois*, etc. soient les continuations d'anciens nom. sing. et acc. plur. en *-scs* ? Cela me paraît impossible à admettre, et pour deux raisons. D'abord, les cas où les nominatifs latins ont survécu dans l'ancien français sont extrêmement rares, si l'on excepte les substantifs désignant des personnes, employés très souvent comme sujet de la proposition, et alors le cas

1. Une forme encore à retrouver en anc. fr. est le masculin **lais* du féminin *lasche*, fr. mod. *lâche* (< germ. **lask* ; v. anc. norr. *lǫskr*) ; cf. prov. *lasc*, it. *lasco*. La forme *lasche* a de bonne heure supplanté **lais*, peut-être sous l'influence du verbe *laschier* (**lask* + *-are* ou **laxicare*). Eu égard aux autres formes romanes, il est peu probable, comme le croit M. G. Paris (Rom., VIII, 448), que *lâche* soit un adjectif purement postverbal. L'étymologie *laxus* (Diez, Wb.[4] 188) est phonétiquement invraisemblable (cf. *laissier* < *laxare* à côté de *laschier*).

Digitized by Google

régime existe à côté et finit, le plus souvent, par supplanter le cas sujet. Or, comment expliquer la survivance de tous ces nominatifs hypothétiques en *-is*, à côté desquels on peut voir des formes provençales remontant à l'accusatif latin? Évidemment, même le fait que l'acc. plur. avait la même forme que le nom. sing. ne saurait suffire à rendre compte de la disparition de l'acc. sing. Ensuite, l'explication de M. Meyer-Lübke se heurte à une sérieuse difficulté phonétique. En présence de *saccus* > *sas*, *siccus* > *ses*, *clericus* > *clers*, etc., on a de la peine à croire que *-scs* ait pu doner *-is*, et non pas *-s* tout simplement. En provençal on a bien eu un nominatif *bocs*, mais là se rencontre aussi le groupe *cs* dans *paucs*, *luocs*, *becs*, etc. Et si l'on veut alléguer, en faveur du développement *-scs* > *-is*, que *-sts* a donné en ancien français *-ts* (*Christus* > *Criz*), il faut se rappeler que le groupe *ts* y était très commun, tandis que le groupe *cs*, comme le montre précisément *sas*, *ses*, *clers*, perdait nécessairement son élément palatal à l'époque où l'*u* posttonique était disparu[1].

Si donc les formes *bois*, *lois*, etc. ne peuvent pas venir des nom. sing. et acc. plur. **boscs*, **loscs*, il faut bien en chercher l'origine dans les formes du latin vulgaire **bǫsco*, **lǫsco* (acc., dat., abl. sing.), car il n'y a aucune probabilité que l'altération de *c* provienne des cas latins où la

1. L'altération de l'*x* latin (> *is*) avait, par conséquent, commencé avant l'amuïssement complet de cet *u*.

Digitized by Google

désinence était en *-i* (gén. sing.; nom., dat., abl. plur.). Mais alors, on n'a certainement pas besoin de séparer de *bois*, etc. la première personne du sing. des verbes inchoatifs, comme l'a fait M. Meyer-Lübke. Et même, pourquoi ne pas supposer un développement régulier (non analogique) pour la troisième personne du plur. de ces mêmes verbes, puisque le groupe *sc* s'y trouvait à peu près dans les mêmes conditions phonétiques (*+sco*, *+scunt* > fr. *-is -issent*, prov. *-sc -scon*, it. *-sco -scono*)?

Nous pouvons donc placer à côté des substantifs et adjectifs en *-is* < *-sco* les formes verbales suivantes :

Verbes latins en *-asco* :

irais iraissent (**irasco*, cl. *irascor*), *nais naissent* (**nasco*, cl. *nascor*), *pais paissent* (*pasco*).

Verbes latins en *-ēsco* :

creis creissent (*crēsco*), *pareis pareissent* (**parēsco*).

Verbes latins en *-īsco* :

floris florissent (**florīsco*, cl. *florēsco*) et tous les autres verbes en *-ir* de ce type.

Verbe latin en *-ŏsco* :

conǫis conǫissent (*cognōsco*).

Enfin, il faut sans doute ajouter une forme verbale en *-ŏsco* : *puis* (< lat. **pŏsco*, cl. *possum*; cf. prov. *posc*, *puesc*, subj. *posca*, *puesca*), malgré la forme latine *poteo* (v. Arch. f. lat. Lex., II, 46). **Posco* a, d'ailleurs, déjà été indirectement proposé par M. Suchier (Zs. f. rom. Phil., III, 463;

Digitized by Google

cf. cependant aussi Grundriss, I, 609), tandis que M. Meyer-Lübke (Gramm., II, § 251) voit dans *puis*, *posc*, des formations romanes sur le modèle des verbes inchoatifs. La concordance du français et du provençal parle cependant en faveur de **posco*, forme propre alors aux dialectes latins de la Gaule[1]. Quant à une forme **pocsum* < **potsum* (v. G. Paris, Rom., VII, 622; cf. Van Hamel, Car. et Mis., p. CXXXVII), le passage de *t* à *c* serait par trop singulier; d'ailleurs, cette étymologie ne tient pas compte du provençal[2].

Finalement, à la première personne des verbes en *-schier* < *-scare* (*laschier*, *treschier*, *oschier*, *embuschier*, etc.) on devrait théoriquement avoir *-is* (< *-sco*), mais il semble que cette forme ait été analogiquement transformée avant l'apparition des premiers monuments littéraires.

1. Le fait que **pǒsco* a donné *puis*, mais *bǒscum*, sans diphtongaison de l'*ǫ*, *bois*, est quelque peu embarrassant. Je me l'explique cependant par la supposition que l'*ǫ* germanique entravé n'avait pas exactement la même valeur phonétique que l'*ǫ* latin entravé. Celui-là doit avoir été un phonème tout à fait bref, tandis que celui-ci était probablement plus ou moins allongé en latin vulgaire, ce qui en explique la diphtongaison en provençal et en français encore devant *jod* < *c* (*nǫcte* > prov. *nueit*, fr. *nuit*). Cf. aussi esp. *cuesta*, *fuerte*, etc., mais *bosque*, dans lequel, par conséquent, on n'a pas besoin de voir un emprunt fait au provençal (cf. les mots d'origine germanique *bordo*, *estoque*, *pote*, *tope*, etc.).

2. Le subjonctif de tous ces verbes inchoatifs a de bonne heure, en ancien français, été refait sur l'indicatif (*naisse*, *creisse*, etc. pour **nasche*, **cresche*), tandis que le provençal est régulier. Pour *puisse* on pourrait cependant croire à une provenance directe de **possiam* (cl. *possim*); le prov. *posca* fait hésiter.

Digitized by Google

Comment maintenant comprendre le développement *-scu, -sco* > *-is*? Il n'y a, ce me semble, que deux hypothèses. Ou le *c* s'est assibilé devant *u, o,* à la suite de quoi le *jod*, à travers le mouillement de l'*s*, a passé dans la syllabe tonique, tout comme on se figure le procédé pour *sc* devant *e, i,* (*fascem* > *fais*, *crescit* > *creist*), ou bien il y a eu métathèse de *sc* en *cs* de si bonne heure que ce dernier groupe a pu subir la même altération que l'*x* latin (> *is*). La première hypothèse a été, d'une manière plus ou moins explicite, émise par plusieurs savants (v., entre autres, Horning, Langue et litt. franç., p. 27, et Waldner, Die Quellen des paras. *i* im Afr., p. 17), sans qu'on ait essayé d'expliquer phonétiquement le changement de *c* > *i* devant *u, o,* fait radicalement en opposition avec les tendances phonétiques connues de la langue française (*saccum* > *sac*, **blancum* > *blanc*, *clericum* > *clerc; locum* > *lieu*). La seconde hypothèse, celle que je crois devoir adopter, a également été émise par quelques savants (v. spécialement G. Paris, Rom., XVIII, 157, et déjà Rom., X, 58, où cependant *sc* devant *e, i* > *is* est aussi interprété comme résultant d'une simple méthathèse), mais n'a pas, que je sache, été jusqu'ici méthodiquement développée.

Phonétiquement, la métathèse *sk* > *ks* n'a rien d'invraisemblable, les deux groupes de consonnes se trouvant *acoustiquement* assez près l'un de l'autre. Cela résulte clairement du fait que l'interversion de *sk* en *ks* et *vice-versa* n'est pas du tout rare dans diverses langues. Citons avant

20

Digitized by Google

tout, pour le français populaire, *fiske*, *luske*, *seske*, *aske*, *iske* pour *fixe*, *luxe*, *sexe*, *axe*, *x* (v. Meyer-Lübke, Gramm., I, § 463, et Behrens, Ueber reciproke Methathese im Romanischen, p. 14; cf. la curieuse « forme à rebours » *dixe* pour *disque*, mentionnée par Gilliéron, Rev. des patois gallo-romans, I, 31, note). L'anc. fr. *vesqui*, *benesqui*, le prov. *visc*, *surresc*, remontent sans doute aux formes ecclésiastiques *vexi*, *benedixi*, *surrexi* (v. Meyer-Lübke, l. c.). D'autres formes verbales du provençal, comme *iesca*, *tescut*, où l'on a voulu voir métathèse de *x* en *sc* (v. Mahn, Gramm. u. Wörterbuch der altprov. Spr., § 228), doivent plutôt être regardées comme dues à l'influence analogique des verbes inchoatifs. De même, certaines métathèses supposées dans le latin vulgaire (p. ex. **męska* < *myxa* Schwan, Afr. Gramm.², § 218, 2, Anm. 2) peuvent être expliquées de quelque autre manière (v. Horning, Zs. f. neufrz. Spr. u. Lit., X², 243; cf. Gröber, Arch. f. lat. Lex., IV, 127 s.) Pour la métathèse inverse de *sk* en *ks*, qui nous intéresse davantage ici, on peut citer, entre autres, l'anglais vulgaire *aks* pour *ask* (v. P. Passy, Étude sur les chang. phon., § 542) et les formes *bekst*, *frikst* pour *beskt*, *friskt* dans certains patois suédois de la Finlande (v. Freudenthal, Ueber den Närpesdialect, § 60, où il est fait mention d'une pareille métathèse en Norvège et aux îles Féroë). Évidemment, la cause de toutes ces métathèses doit se chercher dans le fait que le groupe de consonnes à prononcer a été, à un certain moment, beaucoup moins usité dans le parler d'un ou

Digitized by Google

de plusieurs individus que le groupe de consonnes inverse, d'où le remplacement très possible du premier par le second. C'est ainsi que s'expliquent aisément non seulement les métathèses fréquentes dans des « mots savants », mais aussi les métathèses que subissent beaucoup de mots populaires; c'est qu'alors ce sont les enfants qui, en apprenant à parler, se sont involontairement rendus coupables de la prononciation « fautive » (cf., sur ce sujet, mon article « Zur Klärung der Lautgesetzfrage » dans les « Tobler-Abhandlungen », p. 296 s.). Si nous pensons maintenant à nos mots *bois*, *lois*, *creis*, etc., qu'il faut bien considérer comme des mots populaires (cf. *evesque* < *episcopus*), la méthathèse de *sc* > *cs* doit s'être produite à une époque où le groupe de consonnes *sk* était peu usité, tandis que le groupe inverse *ks* était commun et, par conséquent, facile à prononcer. Cet état de choses existait à l'époque où l'assibilation de *c* devant *a* d'un côté et devant *e*, *i* de l'autre avait déjà commencé à se faire sentir, mais où l'*x* latin, dont l'emploi si fréquent était précisément la cause directe de la métathèse, ne s'était pas encore altéré. Probablement, la voyelle finale (*ų*, *ọ*) des mots en question était alors en train de disparaître, si elle n'était pas déjà disparue, puisque *sc* est resté intact devant *u*, *o* toniques (*boscu*, *flascon*). Ce serait donc la difficulté de terminer un mot par le groupe *sk* qui aurait provoqué la métathèse.

Il reste maintenant à expliquer les formes assez fré-

Digitized by Google

quentes sans *i* de quelques-uns de nos substantifs et adjectifs en *-is* < *-sc* : *bos*, *fres*, *marés*, *barnas* et peut-être quelques autres, dont la première (*bos*), du moins, a été considérée comme propre au dialecte « picard » (v. Förster, Chev. as II esp., p. XL). Deux explications semblent possibles. Ou *bos*, *fres*, etc. sont sortis de *bosc*, *fresc* par la chute du *c* final, ou bien il faut voir dans ces formes la continuation régulière de **boscs*, **frescs* (nom. sing. et acc. plur.; v. ci-dessus p. 150).

Si les formes *bos*, *fres*, etc. provenaient des accusatifs *bosc*, *fresc*[1], il faudrait bien y voir un fait dialectal « picard » d'ordre purement phonétique. Or, la chute de *c* aurait dû avoir lieu alors non seulement dans les formes nominales (où, d'ailleurs, la forme en *-s* ne paraît nullement avoir existé pour tous les mots), mais aussi dans les 1res personnes du sing. des verbes inchoatifs et des verbes en *-schier* < *-scare* (les 3es personnes du plur. des verbes inchoatifs, où l'*u* posttonique ne disparaissait probablement pas complètement, seraient alors incontestablement des formations analogiques); cependant, on n'a pas relevé des formes comme **pas* (< **pasc*), **cres* (<**cresc*), **las*

1. Ces deux formes avec *-c* (auxquelles on peut ajouter *maresc*, mentionné par Diez, Et. Wb., I s. v. *mare*) se rencontrent en effet, mais si sporadiquement et si tard qu'il faut certainement y voir de simples graphies dues à l'influence soit du provençal, soit de l'allemand, soit des formes apparentées contenant régulièrement *sc* ou *sch* (*boschage*, *boscu*, *fresche*, *mareschiere*).

Digitized by Google

(< **lasc*), etc. Et puis, si *bos*, *fres*, etc. étaient dus à une évolution purement phonétique (chute du *c* final), cette évolution devrait être restreinte à un domaine dialectal fixé, dans lequel on ne devrait pas rencontrer les formes *bois*, *freis*, etc. Or, on ne trouve pas les formes sans *i* exclusivement dans les textes picards du moyen âge, ni les formes avec *i* exclusivement dans les textes franciens, normands, champenois, etc. Voici quelques exemples pris à la rime. Textes picards : *bois*, Jehan Bodel (Bartsch, Afr. Rom., III, 39, 66); Rom. de Carité, CXLVI, 11 (éd. de Van Hamel); *frois*, Li Jus Adan, 218 (éd. d'A. Rambeau); *marois*, Lambert l'Aveugle (Bartsch, Afr. Rom., III, 13, 45). Textes non picards : *bos*, Cour. de Louis (Bartsch-Horning, 124, 10; assonance, où, par conséquent, l'original aurait pu, à la rigueur, avoir *oi*); Énéas, 2164 (éd. de S. de Grave); *fres*, Raoul de Houdenc, Songe d'Enfer, 478 (éd. d'A. Scheler, Trouv. belges, II, 176 ss.); Chev. as II esp., 9785 (éd. de W. Förster). Enfin, j'ai relevé *bos* et *bois* dans les mêmes textes : Énéas : *bos : repos* 2164, et *bois : chois*, 6056, 6602; Renart, XVI (éd. d'E. Martin) : *bos : repos*, 17, et *bois : pois*, 59, *vois*, 1322; Froissart, Meliador (éd. d'A. Longnon, Rom, XX, 403 ss.) : *bos : galos*, fragm. D, 56, et *bois : fois* fragm. B, 112[1]. Quand même

1. *Bois : roys*, Adam de la Halle, Le Jeu de Robin et de Marion (Bartsch-Horning, 526, 18) à côté de *bos : los* (548, 14) ne saurait être mis en ligne de compte, parce qu'il s'agit, aux deux endroits, de chansons intercalées dans le texte d'Adam.

Digitized by Google

quelques-unes de ces formes ne seraient pas originaires, il n'en reste pas moins prouvé par ces exemples (auxquels il serait facile d'ajouter nombre d'autres) que, pour le français littéraire du moyen âge, les deux catégories de formes ne peuvent pas être considérées comme appartenant chacune exclusivement à un domaine dialectal fixé.

Il serait maintenant important d'examiner également les chartes du moyen âge et surtout les patois modernes, pour voir si une répartition nettement dialectale des formes en question s'y rencontre ou non. Si non, on aurait une nouvelle preuve, tout à fait indubitable, de ce que je viens d'avancer pour le français littéraire du moyen âge. Si oui, ce résultat parlerait en quelque sorte en faveur de l'hypothèse de la chute du *c* final, et on pourrait alors essayer d'expliquer le mélange des deux catégories de formes nominales en ancien français comme résultant d'un mélange dialectal; quant aux formes verbales, celles en *-s* auraient de bonne heure été reformées analogiquement. Malheureusement, les matériaux nécessaires pour ces recherches me manquent presque complètement. Je me suis donc borné à compulser les glossaires et textes patois fournis par les cinq volumes de la *Revue des patois gallo-romans*. Voici le résultat auquel je suis arrivé pour le mot *bois* : 1) formes remontant à *bos* : Saint-Pol (IV, 46); Somme, canton de Moreuil, Cayeux (I, 287); Aisne, Sains (I, 281); Meuse, canton de Spincourt, Mangiennes (II, 103) et canton de Charny, Ornes (II, 111); Côte-d'Or, Bourbe-

Digitized by Google

rain (III, 252) et Pontailler-sur-Saône (I, 198); 2) formes remontant à *bois* : Liège (I, 270); Liège, Verviers (II, 79) et Herve (III, 49)[1]; Ardennes, Buzancy (II, 287); Yonne, canton d'Aillant, Villiers-sur-Tholon (II, 112); Orne, Athis (II, 284); Charente, canton de Saint-Claud, Puybarraud (II, 192) et Cellefrouin (V, suppl. 47). Évidemment, ce résultat est assez maigre; mais il suffit, du moins, à prouver que la forme *bos* n'a pas appartenu uniquement à la Picardie. Resterait à savoir si, dans les domaines picards, lorrains et bourguignons, *bos* et *bois* n'alternent pas suivant les localités.

Provisoirement, je préfère m'en tenir à le seconde hypothèse concernant les formes *bos*, *fres*, etc., hypothèse d'après laquelle elles seraient d'anciens nom. sing. et acc. plur. (<**boscs*, **frescs*). On comprendrait alors, sans avoir besoin de recourir à la supposition d'une influence analogique, pourquoi les verbes inchoatifs ont toujours *-is* à la première personne du sing., et non pas à côté une simple *-s*, aussi bien que *bois* et *freis*. Il n'y a qu'une seule chose qui puisse sembler parler contre cette hypothèse : c'est qu'on s'attendrait à voir, en ancien français, les formes en *-is* remplir exactement leurs fonctions de rég. sing. et suj. plur. et les formes en *-s* leurs fonctions de suj. sing. et rég. plur. : ce qui n'est pas du tout le cas, comme on sait. Les

1. Cf. *bois* dans deux chartes liégeoises de 1266 et 1269 (Rom., XVIII, 227, et XVII, 575).

Digitized by Google

deux formes s'emploient indifféremment au singulier et au pluriel, comme sujet et comme régime. Pour voir s'il n'existerait cependant pas dans l'ancien français des traces de l'ancien usage que j'ai supposé, j'ai dressé une petite statistique de l'emploi syntaxique des formes *bos*, *bois*, et *fres*, *freis*, à l'aide des rimes (et assonances) d'un certain nombre de textes pris au hasard. En voici le résultat : *bos*, suj. sing. et rég. plur. : 4 exemples; rég. sing. et suj. plur. : 21 exemples; *bois*, suj. sing. et rég. plur. : 2 exemples; rég. sing. et suj. plur. : 37 exemples; *fres*, suj. sing. et rég. plur. : 2 exemples; rég. sing. et suj. plur. : 2 exemples; *freis*, *frois* suj. sing. et rég. plur. : 1 exemple; rég. sing. et suj. plur. : 2 exemples. Résultat absolument négatif, comme on voit!

Faudrait-il donc à cause de cela rejeter cette hypothèse? Je ne le crois pas, et voici pourquoi. L'-*s* étant, en ancien français, le signe distinctif du suj. sing. et du rég. plur. de la grande majorité des substantifs et adjectifs masculins, on a dû, de très bonne heure déjà, perdre le sentiment de la distinction syntaxique entre les formes en -*is* et celles en -*s*, les mots en question n'étant, en somme, pas très nombreux. On a dû les considérer comme des doublets ayant la même valeur syntaxique, en les classant inconsciemment avec les mots invariables en -*s* (*cors*, *tens*, *nes*, etc.), à la suite de quoi dans quelques contrées *bos*, *fres*, etc. prévalurent, dans d'autres *bois*, *freis*. C'est un choix analogue qui s'est fait pour les formes « picardes » *mi*, *veïr*, etc.,

Digitized by Google

formes également dues à une extension analogique, tout comme l'ancien nominatif *bos*, et qui se trouvent, comme celui-ci, en dehors du domaine picard, tandis que des « picardismes » comme *c* pour *ch*, *ch* pour *c*, *s* pour *z*, qui résultent d'une évolution phonétique normale, n'ont pu dépasser qu'à titre d'emprunt leurs limites dialectales.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA LIAISON

DANS LA LANGUE FRANÇAISE[1],

PAR ALFRED NORDFELT.

Nous entendons par *liaison*, dans un sens général, l'habitude, particulièrement fréquente en français, de prononcer deux mots ou plusieurs, comme s'ils n'en formaient qu'un seul : ainsi, de dire *bel͡ ami*, *pauvr' homme*, *c'est*, *les͡ enfants* pour *bel ami*, *pauvre homme*, *ce est*, *le*[*s*] *enfants*. Nous ferons observer que cette liaison a lieu aussi entre des mots dont les sons voisins sont tous deux voyelles ou tous deux consonnes, quoiqu'elle soit moins marquée dans ce cas, surtout pour les voyelles : par ex., *là͡-haut*, *par͡ cœur*.

On distingue encore deux espèces de liaison à l'une desquelles on donne le nom *d'élision*. L'élision, qui n'est pas toujours autorisée par l'orthographe, consiste en ce que l'un des mots perd une voyelle. Il y en a plusieurs sortes, dont nous mentionnerons les principales :

1° Élision pour éviter l'hiatus :

Ex. *l'âme* pour *la âme* ;

1. Cette étude ne contient que les principes généraux d'après lesquels nous comptons faire, sur le même sujet, un travail plus complet.

Digitized by Google

2° Élision par syncope ordinaire :

Ex. *c[e] qui* pour *ce qui*.

L'autre espèce de liaison pourrait être appelée *la liaison* dans le sens étroit du mot. Elle consiste en ce que la consonne finale du premier mot, autrement muet, se prononce avec la voyelle initiale du mot suivant : par ex., *les amis* pour *le[s] amis*.

La liaison au sens général doit se trouver dans toutes les langues, étant donné que la pause du parler ne se fait dans aucune d'elles après chaque mot. Comme l'accent tonique tombe sur l'une ou quelques-unes des voyelles d'un mot auxquelles les autres se subordonnent, de même, dans la phrase, certains mots s'emparent de l'autorité et forment ainsi des groupes de paroles. Aussi croyons-nous que cette liaison est beaucoup moins rare qu'on ne le veut généralement admettre. Il est facile d'entendre que les mots français *un autre* ne sont pas plus intimement liés que les mots correspondants suédois *en annan* (cf. l'anglais *another*, qui n'est plus qu'un seul mot). Il est probable que cette liaison est presque aussi fréquente dans la plupart des langues qu'en français.

Pourtant il faut avouer que, même pour la liaison au sens général, le français se distingue nettement des autres langues, surtout des langues germaniques et scandinaves. La consonne finale s'y prononce avec la voyelle initale suivante (*be-l-ami* pour *bel ami*), tandis qu'en allemand, en suédois, etc., elle reste, en partie du moins, attachée au

Digitized by Google

premier mot. Nous allons essayer d'expliquer ce phénomène.

On suppose généralement que cette singularité de la liaison française est due à l'absence de l'esprit doux ou *spiritus lenis* (Kehlkopfverschlusslaut) avec lequel commencent les voyelles dans certaines autres langues, notamment en allemand. Nous croyons que c'est là une des causes de ce phénomène, ou que c'en est plutôt une *conditio sine qua non*. En allemand, où chaque voyelle initiale débute par une explosion des cordes vocales, il est naturel que les mots soient un peu plus séparés. Ce qui y aide aussi, c'est, à notre avis, le fort accent tonique, lequel donne évidemment aux mots une existence plus indépendante.

Cependant ce fait ne suffit pas pour expliquer la liaison française. Car ni l'anglais, ni le suédois ne connaissent cette explosion des cordes vocales, et pourtant les mots y sont liés à la manière allemande. Il faut peut-être chercher l'explication de cette différence dans la manière dont les langues séparent les syllabes, question sur laquelle on a beaucoup écrit et beaucoup discuté. On est généralement d'accord que, s'il se trouve une consonne entre deux voyelles, les langues germaniques tendent à la rattacher à la première syllabe, le français à la seconde[1]. Ce fait, croyons-

1. Il n'est pas sans intérêt d'observer que les Scandinaves, en apprenant le français, commençent par prononcer *nouz-avons* pour *nou-z-avons*.

Digitized by Google

nous, tient à une cause bien naturelle que nous formulerons ainsi : la consonne intervocalique se joint à la voyelle accentuée, laquelle est plus capable de la porter. Si nous prononçons le mot suédois *fara* (danger, prononcez : *fåră*), le *r* se porte assez distinctement à la voyelle précédente ; si nous disions *bero* (dépendre, pron. *bĕró*), il se joint décidément à l'*o* qui suit. Comme le français est une langue où l'accent tonique tombe sur la dernière syllabe, la consonne doit se prononcer avec celle-ci.

Or, en français, les consonnes finales ont été traitées tout comme les médiales. Par conséquent, dans la liaison, la consonne finale se prononce avec la voyelle initiale du mot suivant.

On pourrait objecter à cela qu'alors cette voyelle initiale serait encore plus accentuée que la dernière syllabe du mot précédent, ce qui amènerait un *crescendo* à l'infini. Nous répondrons : 1° que la liaison ne s'étend que sur deux ou trois mots ; 2° que dans toute liaison, en réalité, le mot précédent est relativement atone.

Mais pourquoi, dans la liaison suédoise et anglaise, où le premier mot est aussi atone, la consonne finale ne se joint-elle pas à la voyelle initiale suivante ? Cela s'explique aussi. La phonétique, dit-on, doit prendre pour point de départ *la phrase* et non pas *le mot*. Cependant, cette nouvelle doctrine, d'ailleurs fort ingénieuse, a été un peu exagérée. Il nous semble qu'on ne doit juger exclusivement ni d'après l'une ni d'après l'autre, mais bien d'après

Digitized by Google

les deux. Il s'agit ici, comme très souvent, de deux principes contraires qui se combattent et de la lutte desquels sort l'équilibre. La phrase cherche à niveler les mots, les mots essayent de conserver leur indépendance. Il faut observer qu'on ne parle pas toujours avec des phrases : les mots simples s'emploient dans nombre de cas, par ex. dans les questions, réponses, ordres, exclamations, etc., et conservent ainsi jusqu'à un certain point leur individualité, comme ils l'ont fait dans la liaison suédoise et anglaise où l'influence de la phrase se fait pourtant sentir — témoin certaines expressions. Dans ces langues, en effet, l'accent, qui se place vers le commencement du mot, est assez fort pour résister aux efforts niveleurs de la phrase. En français, au contraire, pour ce qui concerne le placement de l'accent (vers la fin du mot et vers la fin de la phrase) les deux principes coopèrent au même résultat. Quoi de plus naturel dès lors que la liaison soit si importante dans cette langue ?

Le principe conservateur — celui qui cherche à sauver l'indépendance des mots — se trouve par conséquent dans des conditions peu favorables, d'autant que l'uniformité de l'accent est aussi une cause de nivellement. Il nous semble que le résultat de cette action est de faire que la petite pause presque insensible, ou plutôt le minimum d'expiration entre deux mots, tombe, en français, *avant* la consonne finale : ainsi, *le-zenfants* plutôt que *le-z-enfants*.

Il y a encore une cause de la liaison française qu'on

Digitized by Google

paraît avoir négligée : l'absence de l'aspiration (*h*) entre les muettes et les voyelles suivantes. En prononçant le mot *capital*, les Allemands, les Scandinaves disent, comme on sait, $k^{h}ap^{h}it^{h}al$, laissant l'air passer par les cordes vocales ouvertes trop tôt, tandis que les Français n'ouvrent les cordes vocales qu'au moment où la voyelle se prononce. Ce fait facilite la liaison, surtout pour le *t*.

Les causes de la liaison française au sens général du mot sont donc, en résumé :

1° L'absence du *spiritus lenis*;

2° La division des syllabes due au placement de l'accent tonique sur la dernière syllabe [1];

3° L'uniformité de l'accentuation;

4° L'absence de l'aspiration (*h*) après les muettes.

Pour ce qui conserne l'élision, le français l'emporte considérablement sur presque toutes les autres langues, par la fréquence et la régularité du phénomène. L'élision se rencontre aussi, mais bien plus rarement, dans les langues germaniques ; par exemple, dans le parler un peu négligé : l'anglais *'t is* pour *it is*, l'allemand *s'ist* pour *es ist*, le suédois *d'ä* pour *det är*.

Cependant ce phénomène, intéressant en soi, n'offre pas de particularités assez importantes pour nous occuper dans cette brève étude.

1. Dans les mots de plus de deux syllabes toutes les consonnes médiales se joignent, par analogie, avec les mots de deux syllabes, aux voyelles suivantes.

Digitized by Google

Nous passons à la liaison au sens étroit du mot. C'est là un phénomène exclusivement français, étant le reste d'une loi phonétique qui a cessé de régner depuis longtemps. De même que *feste* donne *fête*, ainsi *les* devant un mot commençant par une consonne a donné *le*[*s*] (*le*[*s*] *temps*), tandis que le *s*, comme dans l'intérieur des mots (*rose*), s'est conservé devant un mot commençant par une voyelle (*les enfants*). La prononciation devant les mots commençant par une consonne ayant été introduite aussi dans la pause (fin de phrase), l'amuïssement de la consonne finale a triomphé de plus en plus. Enfin la liaison, quoique représentant d'abord la prononciation originelle, a fini par devenir un phénomène d'une existence incertaine et d'une régularité très défectueuse.

Il est naturel que cette loi de l'amuïssement (devant un mot commençant par une consonne) et de la conservation (devant un mot commençant par une voyelle) des consonnes finales tienne aux mêmes causes que la liaison au sens général : la consonne finale a été prononcée comme si elle appartenait au mot suivant. Par conséquent il survient, devant un mot commençant par une consonne, un groupe qui se simplifie tout à fait comme les groupes médiaux.

Dans cette liaison, il y a cependant plusieurs points obscurs, dont nous n'examinerons ici qu'un seul : pourquoi le *d* et le *g*, en se liant, deviennent-ils sourds (*t* et *k*), tandis que le *s* se fait tout naturellement sonore (*z*) ? En

Digitized by Google

d'autres termes, pourquoi *grandis* + voyelle (par ex. *grant enfant*) n'est-il pas devenu *grand*, quand *grandis* + *e* féminin donne *grande*? Il est probable qu'au début il en aura été du premier thème comme du second : on aura dit *gran-d-enfant*, etc. Mais plus tard la prononciation de la pause (*grant*) a pris le dessus comme dans plusieurs autres cas. Il doit en avoir été de même pour le *g*.

On s'est quelquefois demandé si la liaison existait dans l'ancien français. Pour y répondre, il est nécessaire, plus que jamais, de distinguer l'une de l'autre les deux sortes de liaison.

La liaison au sens le plus général s'est assurément produite depuis des temps fort reculés. Mais, comme l'accent tonique était alors plus fort — ce qui donnait plus d'indépendance aux mots — et que nombre de mots étaient terminés en un *e* non muet, la liaison jouait un rôle subalterne, à peu près comme dans les langues germaniques d'aujourd'hui. Avec l'affaiblissement de l'accent, les tendances à la liaison proprement française se sont de plus en plus fortement accusées.

Quant à la liaison au sens étroit du mot, il est évident qu'elle n'a pu entrer au jeu qu'à l'époque où prévalut la loi de la simplification des groupes (à savoir, vers le XVI[e] siècle).

Comme nous l'avons dit, cette liaison est très irrégulière, et elle disparaîtra probablement, excepté dans les mots proclitiques (articles, pronoms, etc.) Nous croyons

Digitized by Google

qu'elle aurait été hors d'usage depuis longtemps, n'était l'influence savante : par quoi nous entendons l'influence de l'orthographe, de la déclamation traditionelle, etc. Que l'influence de l'orthographe sur la prononciation soit surtout très importante, on le comprend on observant le sort des mots étrangers dans une langue quelconque. Ainsi, parmi les mots français empruntés par le suédois, ceux en — *ment* se prononçaient, il y a quelques dizaines d'années, à la française ; aujourd'hui la plupart se prononcent d'après l'orthographe.

Digitized by Google

ARCHIPIADA,

Par ERNEST LANGLOIS.

Parmi les femmes célèbres du temps jadis que Villon rappelle si mélancoliquement dans sa fameuse ballade, il en est une dont le nom a fort intrigué les éditeurs modernes du poète, sans doute aussi ses lecteurs, et néanmoins n'a pas encore pu être identifié. Je veux parler d'*Archipiada*.

Si je ne me trompe, la belle courtisane est un homme, un grand capitaine même, c'est l'Athénien Alcibiade. Une phrase d'Aristote, citée par Boèce dans son traité *de Consolatione Philosophiæ*, mal interprétée par les traducteurs et les commentateurs du philosophe latin, fut le point de départ de cette amusante confusion, générale au moyen âge. Voici le passage de Boèce :

« Quod si, ut Aristoteles ait, lynceis oculis homines uterentur, ut eorum visus obstantia penetraret, nonne, introspectis visceribus, illud Alcibiadis superficie pulcherrimum corpus turpissimum videretur ?[1] »

Dans une traduction anonyme du *de Consolatione Philoso-*

1. *De Consolatione Philosophiæ*, livre III, prose 8.

Digitized by Google

phiæ, en vers et prose, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, dont on ne connaît que deux manuscrits, conservés l'un à Paris, l'autre à Berne[1], la phrase de Boèce est ainsi rendue :

« Quant nous verrions les entrailles, le corps de Alcipiades, *femme trés belle par dehors*, nous seroit trés lait.[2] »

Voici la phrase correspondante dans une autre traduction, également en vers et prose, qui n'est en réalité qu'une contrefaçon de la précédente, bien qu'elle nous soit parvenue en un grand nombre de copies et souvent même précédée d'un prologue de Jean de Meun emprunté à une autre traduction :

« Se li homme, si comme dist Aristotes, avoient les ieus si tresperçanz comme lynx qui voit outre les murs[3], si que robe ne cors ne le retenist, qui verroit dedans les entrailles de Alcipiade[4], qui avoit la plus belle forme du monde[5], *ne sembleroit elle estre trés laide* ? »

1. Cf. *Romania* XX, p. 328.

2. Ms. Bib. Nat. fr. 1096, f° 37 r°.

3. Les mss. Bib. Nat. fr. 1092, 1099, 1100, 1652, 1949, 12238, 17080, et lat. 6643 intercalent ici une glose sur le mot *lynx*.

4. Le nom est très altéré dans les manuscrits de cette traduction. Ceux de la Bib. Nat. donnent : fr. 17272 *Alcipiade*; lat. 6643 *Arispiades*; fr. 1092, 1099, 1100, 12238, *Olispiade*; fr. 17080 *Olyspiade*; fr. 1949 *Olimpiades*; fr. 1541 *Olipiades*; fr. 24231 *Olipiadas*; fr. 1728 *Elispia*; fr. 1093, 575 (le texte latin, qui dans ce dernier manuscrit accompagne la traduction, donne *Achibradis*), 1652, 25417 *Lespiade*; fr. 1948 *Clospiades*.

5. Les deux mots *qui avoit* sont supprimés dans les mss. Bib. Nat.

Digitized by Google

De la traduction de Jean de Meun, qui est aussi de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, mais toute en prose, les catalogues de la Bibliothèque Nationale de Paris annoncent 4 manuscrits : fr. 1097 (XIVe s.), lat. 18424 (XIVe s.), fr. 809 (XVe s.), fr. 1098 (XVe s.). L'un (fr. 809) donne pour le passage relatif à Alcibiade exactement la même version que la traduction remaniée en vers et prose[1]; les autres (fr. 1098) offrent une version nouvelle :

« Car, si comme dit Aristotes, se li homme eussent yeus de lins, si que leur regars perçast les choses contrestans, qui regarderoit dedens les entrailles du corps Alchipiades[2], qui trés beaus estoit en la superficie dehors, il apperroit trop lais.[3] »

Ici le texte de Boèce est trop fidèlement reproduit pour qu'on puisse savoir quel sexe le traducteur attribuait à Alcibiade; mais en revanche, dans le manuscrit fr. 1098, en face du français se trouve le texte latin, « cum commentario domini Linconiensis », et ce commentaire est plus explicite :

fr. 1948, 1728, 1541, 24231; le mot *forme* est remplacé par *femme* dans fr. 1728, 1541, 24231, dont la leçon est ainsi devenue : *la plus belle femme du monde*.

1. Avec les mêmes variantes que le ms. Bib. Nat. fr. 1949, c'est-à-dire l'intercalation d'une glose sur le mot *lynx* et la forme *Olimpiade* (fo 57ro).

2. Mss. Bib. Nat. fr. 1098 *Alchipiades*; lat. 18424 *Althipiades*; fr. 1097 *Accipiades*.

3. Ms. Bib. Nat. fr. 1098, fo 52ro.

Digitized by Google

« Item, sicut ait Aristoteles, si homines linceis oculis uterentur, ut visus eorum obstancia penetraret, nonne, introspectis visceribus *illius pulcherrime femine, scilicet Alcipiadis*, corpus turpissimum videretur?[1] »

Jean de Cis, un autre traducteur, fait aussi d'Alcibiade une femme :

Dont, si com Aristotles moustre,
S(e) homs dou tout poït transvoir oultres
Un trés bel corps, si com on conte
Dou linx, ce seroit lais et honte.
Dont qui *d'unne femme très belle,*
Cui il Alchipias appelle,
Porroit les entrailles transvoir,
Laide cose seroit pour voir.[2]

Mais l'interprétation la plus drôle de la phrase d'Aristote est celle d'une autre traduction en vers, dont il existe deux versions, l'une du dominicain Raoul de Louhans, l'autre anonyme. Voici ce curieux passage, qui est identique dans les deux versions :

Une dame fu apelée
Alcipiadas[3], mout ornée
De gentil et plaisant courage,
Et de grant beauté de visage.
Aristotes, qui lors vivoit,

1. Ms. Bib. Nat. fr. 1098, fo 51vo.
2. Ms. Bib. Nat. fr. 576, fo 36vo.
3. Mss. Bib. Nat. fr. 577, fo 41vo : *Alcipiadas*; fr. 822, fo 35ro et fr. 12238, fo 27vo : *Alcipiades*; fr. 25418, fo 56ro: *Arcipres* etc.

Digitized by Google

Grant nombre d'escoliers avoit,
Qui voulentiers la visetoient
Pour la beauté qu'en li veoient,
Et devant lui tant la louerent
Qu'a li viseter l'enclinerent.
Quant il ot assez remiré
Son corps tant gent et esmeré,
Qui de grant beauté resplendit,
A ses desciples respondit :
S'uns hons avoit les ieus si forz
Comme li lins, si que les corps
Des dames qui belles se font
Peüst regarder en parfont,
Et considerer les entrailles,
Point ne priseroit .IIII. mailles
La beauté de la demoiselle
Que vous jugiez estre tant belle,
Car ses corps qui tant est jolis,
Et par dehors est tant polis,
Par dedens est touz pleins d'ordure.
Pour ce n'est nuls beaus par nature[1].

Cette leçon est vraisemblablement un développement du commentaire de Thomas l'Anglais, qui, lui aussi, fait présenter à Aristote par ses disciples la belle Alcibiade :

« *Alcibiades mulier fuit pulcherrima*, quam videntes quidam discipuli Aristotelis duxerunt ad Aristotelem, ut

1. Quelques pages plus haut est racontée l'anecdote de « Thaïs » et « du sage » (*lisez* : de Laïs et de Démosthène). Faut-il voir là l'origine du cousinage que Villon établit entre Thaïs et Archipiada?

Digitized by Google

ipsam videret; qua visa dixit : Si homines lynceos oculos haberent, ut quæque obstantia penetrarent, introspectis visceribus, corpus quod apparet pulcherrimum turpissimum videretur. »

Outre les traductions de Boèce ci-dessus mentionnées, il en existe deux autres dont je n'ai pas parlé. L'une, très libre, en prose française fortement italianisée, conservée dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale fr. 821, ne contient pas la phrase d'Aristote. L'autre, de Pierre de Paris, n'est connue que par un manuscrit du Vatican, que je n'ai pas consulté.

Enfin le passage de Boèce relatif à Alcibiade est encore traduit dans le *Roman de la Rose*, mais ici, comme dans sa traduction du *de Consolatione Philosophiæ*, Jean de Meun ne laisse pas voir dans quelle moitié du genre humain il place le personnage :

Car li cors Alcipiades,
Qui de beauté avoit adès,
Et de couleur et de faiture,
Tant l'avoit bien formé Nature,
Qui dedens veoir le porroit,
Pour trop lait tenir le vorroit[1].

Il ne m'en semble pas moins assuré, par les témoignages que je viens de rapporter, que le bel Alcibiade des

1. Édition Fr. Michel, v. 9692-97.

Digitized by Google

Grecs était devenu au moyen âge la belle Alcipiade, l'Archipiada de Villon[1].

1. Pour qui a lu quelques manuscrits du moyen âge, la différence entre la forme *Alcipiade* et la forme *Archipiada*, adoptée par les éditeurs de Villon, ne fait pas la moindre objection. On a vu plus haut *Alchipias* et *Alchipiades*. J'ai souvent rencontré cette dernière forme dans les manuscrits du *Roman de la Rose*. J'y ai rencontré aussi le changement de *Al* — en *Ar* —, dont on a vu précédemment deux exemples (page 174, note 4 et page 176, note 3). Ces altérations dans les noms propres sont très fréquentes; il est inutile, pour expliquer celles du cas présent, de voir dans la forme *Archipiada* une réminiscence du préfixe grec ἀρχι.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÜBER EINIGE SELTENE

FRANZÖSISCHE GRAMMATIKEN.

Von EDMUND STENGEL.

In der Anmerkung zu N° 19 meines Chronologischen Verzeichnisses französischer Grammatiken Oppeln 1890 erwähnte ich nach Brunet und La Croix du Maine eine *Grammaire françoise* von Gabriel Meurier, ohne indessen ein Exemplar derselben nachweisen zu können. Inzwischen ist mir durch Herrn Oberlehrer Reusch ein Verzeichnis der in der Stadtbibliothek Lübecks befindlichen französischen Grammatiken aus dem dortigen Katalog übersandt, welches auch die Schrift Meuriers enthielt. Ich wandte mich nun an die Bibliotheksverwaltung, welche mir das Bändchen nebst einigen anderen weiter unten zu erwähnenden freundlichst zur Benutzung lieh. Ich will daher eine kurze Charakteristik des seltenen Buches geben.

Der genaue Titel lautet: « LA | GRAMMAIRE | FRANÇOISE, | CONTENANTE PLVSIEVRS | belles reigles propres & necessaires | pour ceulx qui desirent appren- | dre la dicte langue. | Par Gabriel Meurier. | (Vignette :

Digitized by Google

Weinstock mit der Inschrift :) CHRISTVS | VERA | VITIS | EN ANVERS. | De l'Imprimerie de Christofle Plantin, | en la Rue de la Chambre, à la | Licorne d'or. | 1557 ». Kl. 8°. 64 Bl.

Signatur : Philol. nov. 8° 1640. Leider fehlen Bl. 3-4 und 8.

Rückseite des Titels enthält : « Le contenu de ceste grammaire. »

Bl. 2-5 r° « Epistre Dedicatoire. A Messeigneurs et Maistres, les Gouuerneurs & marchans Anglois : Salut. » Datiert : « D'Anvers ce 25. de May. Anno 1557 ».

Bl. 5 v° Sonnet auf Meurier unterzeichnet : « Espere en Foy, tu floriras. »

Bl. 6 beginnt die « Grammaire » mit dem Alphabet.

Bl. 7-13 handeln : « De la prononciation, changement, & efficace, des Lettres. » Veraufgeschickt ist 7 r° folgendes : « Au Lecteur : L'homme ne pourra nier (proueu qu'il soit au-moins de quelque peu d'odeur paladine) que pour bien entendre la langue françoise ne soit besoing tant du Grec que du Latin, Italien & Espaignol, pour la cognation, conjonction, conformité & proximité de plusieurs vocables, sons & prononciations, a quoy ne m'arrestant a present, ie poursuyuray mon entente, qui est d'esmouuoir l'esprit gentil a deument considerer, que par l'inuersion & transmutation des lettres corrompues d'une langue en aultre, l'intelligence en deuient plus obscure, ce que desire (Dieu

Digitized by Google

aidant) & espere par ceste lecture de mon pouuoir declarer, pour l'aide des vertueux.... »

Meuriers Angaben über die Lautwandlungen sind viel kürzer, aber auch viel zutreffender als die ähnlichen bei Sylvius und R. Estienne.

Über A heisst es : *A* Latin se change souuent en *E*. François, & speciallement en la fin des verbes, comme, *Presenter*, *Mander*, *Rebeller*.... *A*... precedant vng Datif, Accusatif, Infinitif, ou Aduerbe, se doibt signer d'vn accent graue, *a*... signifiant *ad*, s'accointe & compose es verbes, comme *abbatre* etc.

B. Latin, se corrompt souuent en *V*. François, comme *auoir*, *prouuer*, *deuoir*, *gouuerner*, de, *Habere*, *probare*, *debere*, & *gubernare*, ensuiuant en ce, les Grecz, Italiens, Allemans, & Espaignolz. — Notez... (Rest fehlt ebenso wie die Ausführungen über *C*, *D*, *E* Anfang.)

9 r° *E* precedent double consonne se doibt prononcer comme *æ* diphthongue. Exemple *La beste de mon maistre, rue la maison par la fenestre*, &c. — *e* : participe, ou descendant d'un nom Latin terminé en *tas*, se doibt entendiblement, & plus virilement prononcer, & ainsi signer. *é* : ne receuant iamais collision & retenant tousiours l'accent soit double ou triple, sur le masculin, comme *courroucée*, *criée*, *feée*. Le dict *e* : se met souuent auant vne *s*, au commencement d'un mot par vne maniere de figure dicte Prothesis, comme *estude*, *espine*, *esprit*, *estomach*, &c.

Digitized by Google

F. françoise, vient souuent de *P* : & *Ph* : Grec, comme *fol*, *fallot*, *foison*, *fardeau*, *feu*.

G : Latin, ou Grec, se corrompt en *J* : comme de *Gaudeo*, *gaudium*, *Ego*, *Jouir*, *Joie* [, *Je*]. — Nous vsons en plusieurs vocables du *g* : abusiuement, comme en escriuant *gentil*, *pigeon*, *sergent*, *page*, pour *jenthil*, *pijon*, *serjent*, *paje*, &c. faulte de consideration de la source des dictions.

9 v°.... *gn* imite a la fois la prononciation Italienne Exemple, *grongnart*, *montaigne*, *lignee*, *compaignon*. *Digne*, *signe*, & *cigne*, semblent rebelles a la susdicte reigle, veu que *g* : n'est prononcé.

10 r° *H* : Reuebere la voyelle speciallement es dictions ensuiuantes & non ayantes source du Latin, comme *Houblon*, *hour*, *hourder*, *hutte*, *hameau*, *huyer*, *huppe*, *hucher*, *hocher*, *housse*... &c.

I : se corrompt en *a* & plus souuent en *e* : comme *balance*, à *bilanx*, *entrer*.. *pescher*.

L : est corrompu en *r* : comme *roscignol* de *luscinia*. — *L* : a deux diuers sons, a scauoir que estant sim- (10 v°) ple, se prononce à bouche demy serrée, comme nous disons. *lequel ioyel*, mais double se prononce suyuant la guise de toutes aultres lettres, a bouche ouuerte, comme disons, *laquelle femelle*, &c. Et si la lettre *i* : precede la dicte *l* : double, la prononciation en est plus grasse, tirant à l'Espaignol, ce qu'est aux Anglois & Allemans mal aisé à pronon-

Digitized by Google

cer. Exemple. *Francillon, coquillon, boutillon, bouuillon....* exceptees *ville, village, estoille, mille, distiller* &c.....

P : [Latin, se corrompt] en *u* : & *b* : *Auuril, saueur, sauon,* (11 r°) *ouurir, rauir, ouurer, cheueul, abri* (*apricus*).

Q : en *g* : *esgaler, esgal, aiguiere* de *aequare, aequalis, aquaria...*

R :.. est a la fois corrompue, en *h*, comme *haper, hauet* de *rapio, repaculum.*

S :.... Plusieurs ont escript de la lettre *s* : & affirme qu'on la doibt prononcer es substantifz plurielz, a l'opinion desquelz i'eusse condescendu n'eust este la desmesuree exception que seuffrent leurs reigles, de consideration mal fondees & hourdees, car si apres le substantif plurier ensuit vn adiectif. *S* : de l'adiectif final se prononcera, & non pas du substantif. Exemple. *Apportez nous les chappons rostis* ou *s* : final de *rostis* est prononcee, & non de *chapons.*

(11 v°) Quant a la rejection de la lettre *S* : & des autres escriptes, & non prononcees, on les peult bien auec esgard & bonne consideration delaisser es dictions non ayantes confinité ou proximité auec le Latin, Italien, ne Espaignol, mais autrement seroit estranger le langage, & piller sainct Pierre, pour enrichir sainct Pol.... (Knappe Darlegung wann *s* gesprochen wird oder verstummt).....

12 v°.... *V* : [Latin se change] en *f* : *g*, *o* : *Clef, fugitif, nerf, gallant* (valens), *gaster, gainer* (vagina) *noix* (nux).. (13 r°)... *u* : voyelle se doibt ou besoing est, ainsi mar-

Digitized by Google

quer *ŭ* :.... L'on souloit aucunement escripre en François plusieurs dictions & noms propres par double *u* : lesquelz a present escripuons par *g* : comme *Guillaume*, *Gaultier*, *wasteau* pour *willem*, *wauter*, *Gateau* &c.

X : se... prononce en la fin d'une diction, comme *s* : aucuns tachent de l'abolir & bannir.

Z : selon l'opinion de plusieurs bons autheurs, nous n'en deuons escripre ne vser de *z* : (13 v°) sinon es dictions descendues du Grec, & es secondes personnes des verbes Masculines, comme, *Vous trauaillerez* etc.

Auslautende Konsonanten (ausser im Pron. Verb. u. ausser Liquiden) verstummen vor konsonantischem Anlaut, *t* in *et* auch vor vokalischem. Der erste von zwei auslautenden Konsonanten ist immer stumm.

14 r° Exemple. *Les loups saultent*, *courrent & vrlent par champs & vaulx*. Vous lirez comme *Lous sautet*, *courret*, *vrlet par chams & vaux*. In den 1-silb. Verben *font*, *vont* wird *n* wie eine Liquide ausgesprochen.

Des articles & declinaisons. (14 v°) Des Etheroclites ou irreguliers. *Beau*, *beaulx* :... *Oeil*, *yeux* : *Trauail*, *travaulx* : *Ciel*, *cieux* : *Clou*, *cloux* : *Genouil*, *Genoulx* : *cheueul*, *cheueulx* : (15 r°) — *Nouuel homme* nicht *nouueau homme*, aber *homme nouueau*.

De la comparaison des noms & Adverbes.... (15 v°) Aucuns veulent aujourdhuy vsurper vn superlatif de l'Italien ou Espaignol : comme, *Benissime*, *bonissime*, &c. ce

Digitized by Google

que delaisserons iusques a la premiere flotte partante por barbarie. — Les Aduerbes precedent a la fois, *Homme*, *femme*, *filz*, *enfant*, *fille*, & *personne*, & nulz aultres substantifz. (16 r°) Exemple. *Guere homme de bien*, *Fort femme de b.*, *Tres fille de b.*

Aultres forme de comparaisons par leur contrarietes ou besoing requiert d'aiouster seullement : *comme*.

Fin regnard *Simple brebis* *gros tour* *menu cheueul* *Pesant plomb* u. s. w.

16 v° Regeln über das Geschlecht der franz. Worte.

18 r°... Plusieurs se persuadent que les dictions Françoises, imitent le genre du Latin, duquel leur semble auoir la descente & source, lesquelz (18 v°) tombent en grand abus... car nous voyons que *Paroy*, *soury*, *agé*, *fleur*, *dent*, *chartre*, *corne*, *bouche*, *soing*, *guerre*, *cendre*, *mer*, *païs*, & une charée d'aultres estre contraires..... Nous vsons indifferement des noms ensuyuans en genre commun : *affaire*, *oeuure*, *euangile*, *nauire*, *duché*, *conté*, *labour*, *val*, *gent*, *aide*, *grant*, *reste* & *amour*. Die Fruchtbaumnamen sind männlich ausser *vigne*, *espine*, die Fruchtnamen weiblich ausser *raisin*, *abrecoq*, *limon*, *gland*, *citron*, *pignon*.

Homonyme mit und ohne verschiedenes Geschlecht u. Bedeutung, (19 r°) mit verschiedener Ausprache, Geschlecht u. Bedeutung. Femininbildung der Adjektiva.

(20 v°) Bedeutung der Nominalendungen.

eux, *u*, *lent* denotent quelque abondance, *ois*, *yen*, *ain* le plus souuent, gent, ou nation : *Anglois*...

Digitized by Google

able, *ible* denotant habilité (21 r°) *habitable*, *vendible*; *astre* se peult ressoudre par ceste diction *tirant* : *blanchastre* denotant vne chose, tirante sur le Blanc; *aire* denote art ou office : *notaire*.

yer & *ain* denotent souuent quelque art : *Bouchier*... *drapier*, *escripuain*, *chastelain*.

yer forme vn aultre deriuatif terminé en *rie* denotant art ou lieu de son primitif : *draperie*, *boucherie*.

eur denote quelque promptitude & habilité, se resoluant par leur verbes : *Menteur* = *acteur de menteries*. — *Eau*, *son*, *çon*, *ot*, *illon*, *ton*, *et* : sont le plus souuent terminaisons de diminutifz.

21 v° La greigneur part des diminutifz feminins sont terminés en *ette* : *femelette*, *noirette*, *fillette*...

Ee substantif fem. prend souuent sa deriuation d'ung aultre subst. : *esiambée*, *vesprée*, *potée*, *bouchée* mieulx dist que espace ne distance de deux jambes, pot plein, ne bouche pleine etc.

Ade fem., semble auoir prinse source de l'Espaignol, ou lombard, se resoluant par actes (22 r°) : *Bastonade*, *pomade*, *baretade*, *aubade*, *estocade*, *œillade*, *ballade*, *gambade*, *guignade* etc.

Ate masc. denote office & dignité : *papáte*, *magistráte*, *consuláte* &c.

Des Punctuations. , le poinct a queue, faict distinction d'un propos ou oraison.

Digitized by Google

: comma, tient en partie le sens suspends. — . colon, ou poinct rond, conclud la sentence.

? Interrogue. ! Denotte, Admiration. ( ) parenthese, denote inclusion de sentence.

Des figures. Apostrophe, Synalephe, Apocope, Proparalepsis, Aphaeresis, Epenthesis.

22 v° Du pronon. *Moy*, *toy*, *soy*, s'accointent speciallement auec les prepositions, (23 r°) *me*, *te*, *se* Datifz ou Accusatifz precedent vn verbe, ou plusieurs. — (23 v°) *ma*, *ta*, *sa* werden vor Vokalen durch *mon*, *ton*, *son* « par euphonye » ersetzt. Excepté *M'amye*, *M'amour*, *M'amourette*. — 24 r° *Leurs* est Genitif plurier : *Leurs Enfans*.

24 v° Du Verbe. Notez, que les Verbes deriues du Latin, sont pour la greigneur part syncopes & abregez : *Lire*, *dire*, *faire*, *taire* &c. de *legere*, *dicere*, *facere*, *tacere*.

25 r° Les verbes terminéz par *izer* ou *ander*, denotent quelque imitation : *gallizer*, *germanizer*, *laconizer*, *brigander*, *paillarder*, *marchander*. Et ceulx qui se terminent en *oter*, denotent frequentation ou vsage : *gringoter*, *filloter*, *rioter*. Item a la fois diminution : *viuoter*, signifiant petitement viure, &c. Les verbes en *er*, *ir* & *cir*, se peulent la plus part resouldre par faire, ou rendre : *engraisser*, *annoblir*, *noircir*, *blanchir* pour faire noble, noir & blanc.

Le François a quatre coniugations : *Er*, *Ir*, *Oir* & *oire*, *Re* : *Aimer*, *parler Seruir*, *obeïr Scauoir*, *croire Fendre*, *rendre*..... a cause que les exemples plus incitent que les simples

Digitized by Google

parolles, i'ay adiousté seulement aux temps difficilz aucuns exemples.

25 v° Mode Affirmatiue. Interrogatiue ou Dubitatiue. — 26 r° Negatiue. Interrogatiue ou Admiratiue. — 26 v°-27 r° Le Temps Present. — 27 v°-28 r° Passe Imparfaict (*Parloye*) — 28 v°-29 r° Indiffinitif (*Parlay*) — 29 v°-31 r° Preterit Parfaict (*J'ay parlé, J'eu hier acheué*) — 31 v°-32 r° Temps avenir (*Parleray*) — 32 v°-34 r° Imperatif — 34 v°-35 r° En souhaitant ou desirant (*Dieu vueille que ie parle*) — 35 v°-36 r° L'optatif (*O si je parlasse*) — 36 v°-37 r° L'optatif en desirant (*Je parlerois voluntiers*) — 37 v°-38 r° Potential (*Dieu vueille que j'aye faict*) — 38 v°-39 r° Signes du Conivnctif sont : *Combien, Veu, Jaçoit, Bien, Pose, ou, encoreque.* — 39 v°-40 v° Conditionel (*Si ie parlois*) — 40 v°-42 r° Potential (*Je parlerois bien*) — 42 v°-43 r° Coniunctif (*Combien que i'eusse faict*) — 43 v°-45 r° Infinitif — 45 v°-47 r° Temps impersonel. — 47 v°-48 v° Impersonelz — 49 r° Nous vsons d'aucuns verbes, selon la forme ensuiuante : *Je me courrouce* etc. — 49 v°-50 r° Replicque et forme des coniugations — 50 v°-56 v° *Estre, Auoir.*

57 r°. Des Aduerbes denotant : temps, lieu, separation, (57 v°) nombre, demonstration, interrogation, (58 r°) similitude ou mode, qualité (58 v° Notez que les Aduerbes terminez en *ment*, sont formez d'un Adjectif feminin), exhortation. — 59 r° Des Prepositions communes. — 59 v°-60 v° Esclercissement des Prepositions Latines à l'aide des doubteurs & illettrez, desirans auoir meilleure intelligence

Digitized by Google

de plusieurs motz ou Vocables François, composés auecques icelles. — 61 r°

SIIRAV ED	Vti		
Subinoitaicnunorp	b	a	l
erom murollag setneuq	c	e	m
esnoc saretil eraicnunorp	d	i	n
meugnuda sulgna tacsid	g	o	r
A.b.c.d.e.g.h.i.y.m.n.p.t.v.	p	u	s

61 v° acilati oitaicnunorp. 62 r° oitaicnunorp | acilgna acillag. 62 v° acinapsih oitaicnunorp. 63 r° oitaicnunorp | acinotuet anital.

63 v° Aux Allemans Salut.

Consideré que plusieurs de vostre nation commettent aucunes fautes en la prononciation des langues estrangieres, Je vous ay bien voulu auertir d'icelles, a sçauoir, qu'ilz prononcent souuent *B*, pour *P* : *D*, pour *T* : *F*, pour *V* : Et au contraire *P*, pour *B* : *T*, pour *D* : Et *V*, pour *F*.

64 r° Haec quoque Germanis pronunciatu ardua

gn		a, e, i
s	*vor*	
z		o, u

	aille
	eille
f	ille
	oille
	uille

B		
	a	
P		L
	e	
D		N
	i	
T		R
	o	
F		S
	u	
V		

Digitized by Google

64 v° Gleiche aber grössere Vignette wie auf der Titelseite, darunter :

AVEC PRIVILEGE.

1557.

Ich benutze die Gelegenheit gleich noch einige weitere einschlägige Werke der Lübecker Stadt-Bibliothek zu beschreiben.

1) Le sieur de la Barre. *Methode ou instruction nouuelle. Pour les étrangers, qui desirent apprendre la maniere de Composer ou écrire a la mode du temps, & scavoir la vraye prononciation de la langue frauçoise.* A Leyde, Gualtier de Haes 1642. 12°. 284 SS.

Enthält keine grammatischen und Aussprache-Anweisungen, sondern nur Musterstücke, Briefe, Beschreibungen, Sentenzen u. s. w.

2) (Anonymus.) *L'Exercice pueril, s'appliquant à apprendre la Langue Françoise. La derniere Edition, corrigée & augmentée en plusieurs endroits.* (Holzschnitt eine Schulszene darstellend.) A Deventer, Chez Henri Welberg 1672. 6 Bogen à 16 SS.

Inhalt : Multiplikationstabelle, Schriftzeichen, Alphabet, Begrüssungsformeln und Gespräche, Neujahrswunsch, Zahlen, Wortsammlung, Deklination (32), Pronom (33), Komparatif (34), Adverb (35), Verba der 1. Konjug. (37), 2. Konj. (41), 3. 4. Konj. (42), Verbalflexion (44), Devis

Digitized by Google

communs des Ecoliers (65), Du Verbe (82) : 4 Konjug. : *parler, bâitir, conçevoir, dire,* — Gebete, Psalmen, etc. 86-96.

3) [JEAN THOMAS [1], *Sprachmeister*] (nach der Widmung) *L'Art d'apprendre la Langue Françoise en Allemagne, contenant IV parties. Die Kunst die franz. Sprache in Deutschland zu lernen, IV Theile in sich enthaltend; Für das Frauenzimmer Und auch Für die der lat. Sprache wenig erfahrnen Mannspersonen, daraus mit leichter Mühe gründlich franz. Reden und Schreiben zu lernen, Wie auch Zur Erleichterung der Lehrer; zum Druck befördert.* Regenspurg, Joh. Michael Englerth [1765] (nach der Widmung). Erster Theil. XVI u. 384 SS. (Die 3 weiteren fehlen). Die Widmung an die adlichen Fräulein von Regensburg beginnt : « Die Tugend-vollen Sitten, so Hochdieselben allenthalben sehen lassen, reitzet auch die burgerlichen und gemeinen Leute zur Nachfolge, in so weit es ihr Vermögen und Stand zuläst; Dieselben beweisen solches fast in allen Städten unter andern damit, dass Sie diese edle französische Sprache mit vielem Fleiss zu erlernen sich Mühe geben; die vornehmere Burgers-Leute sagen dahero, dass es oft Gelegenheiten gäbe, wo man die Adelichen Personen französisch reden höret, damit man nun dabey nicht völlig unwissend sey, so ist es nöthig, diese Sprache zu lernen; die Leute vom gemeinen und geringen Stande dencken, und

1. Vgl. desselben Verfassers : *Sincere Maître* 1761 (Verzeichnis N° 379) u. Choffin's *Grammaire à l'usage des Dames* 1747 (eb. N° 339).

Digitized by Google

zwar nicht unrecht, dass, wenn sie franz. können, so gefallen sie in allen Fällen den Adelichen besser, und werde hiedurch auch oft ihr Glück besser befördert.... » Für solche Leute seien die üblichen Grammatiken ungeeignet, er habe dagegen in der seinen die lateinischen Bezeichnungen deutsch gegeben und alle anderen Schwierigkeiten bestmöglichst gehoben... In der Vorrede bemerkt Th. : sein Schicksal habe ihn nach Regensburg zu kommen genöthiget, « wo es viele solche Leute giebt, welche den Lernenden in die Häuser um geringe Bezahlung lauffen ». Deshalb habe er « anfänglich nur mittelmässiger Handwercks-Leute Töchter und ungestudirte Handwercks-Pursche, welche, dieweilen ich nicht ausgehe, zu mir kamen, auch um geringe Bezahlung zur Unterweisung bekommen, damit ich nur einige Proben darstellen könnte, wie bey einem redlichen Anweiser ein Unstudirter in einem Jahr mehr lernen kan, als ein Gelehrter bey einem andern in zwey Jahren nicht thut. Bey dieser Gelegenheit habe auch, ich gestehe es, sehr viele Schwierigkeiten zu heben, und einen grundvesten Weg zu gehen, so noch in keiner *Grammaire* recht aufgezeichnet ist, gelernet. » Die Darstellung ist fürchterlich breitspurig.

Endlich will ich hier noch den Titel einer alten aber bisher meines Wissens auch gänzlich unbekannt gebliebenen Grammatik anführen, von welcher sich ein Exemplar im Besitze des Herrn O. Harrassowitz in Leipzig befindet und in dessen Antiquariats-Katalog N° 204 (1895) S. 22 unter

Digitized by Google

N° 504 verzeichnet ist. Herr H. hat mir das Exemplar bereitwilligst zur Einsicht übersandt. Der Titel lautet:

Grammaticae qua-
DRILINGVES PARTITIONES, IN
grátiam puerôrum : autôre Joánne Drosæo,
in vtrôq; iûre doctôre illustrissimo.
PARISIIS
Ex officina Christiani wecheli sub scuto
Basiliensi, in vico Jacobæo
Anno M.D.XLIIII.
CUM PRIVILEGIO REGIS,
ad quadriennium [1].

Drosæus beruft sich wiederholt auf Sylvius, und erwähnt noch am Schluss (S. 154) : « dix manieres & figures de tourner les dictiōs Hebraiques, Grȩques & Latines, en dictions Frācoises : que declaire copieusement Syluius en sa grammaire... (S. 155) Le dict Syluius aux canons de sa dicte grammaire en donne grant nombre de notables exemples que tu pourras veoir & pratiquer en exposant & tournant les autheurs. » (Ende des Buches.)

Marburg. d. 10 Oktober 1895.

1. [Diese Ausgabe, sowie einen Nachdruck von Paris, Ch. Perier 1554, besitzt die Pariser Nationalbibl. Einen zweiten Nachdruck von Ch. Perier 1558 weist der Katalog der Stadtbibl. zu Auxerre auf.] Anm. des Herausgebers.

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENTS

D'UNE SOTTIE INCONNUE, REPRÉSENTÉE EN 1517;

PUBLIÉS

PAR ANTOINE THOMAS.

Les fragments publiés ci-dessous sont écrits sur quelques feuillets de papier que nous a communiqués récemment M. J.-B. Champeval, avocat à Figeac, auteur de nombreuses publications sur l'histoire et la géographie féodales du Limousin et des provinces voisines. Ils ont été trouvés dans les archives du château de Briance, commune de Saint-Denis, près Martel (Lot). Ces feuillets formaient vraisemblablement un cahier de huit feuillets : il n'en subsiste que quatre. La sottie occupe le premier feuillet, recto et verso, et le recto du deuxième feuillet, en partie. Au verso de ce feuillet on lit un début d'acte : *Anno Domini milesimo quingentesimo decimo nono et die XX^a mensis aprilis apud locum etc.* Les feuillets trois et quatre, recto et verso, contiennent des fragments d'un livre de raison de la famille de Guerre [1], en provençal. Des mentions datées

1. Famille du Quercy, dont le nom est conservé par une commune du Lot, Mechmont-de-Guerre, canton de Catus.

Digitized by Google

de 1513 et 1517 sont signées *Jhon de Guera* ou *Jhan de Gera*. Au folio 4 verso on lit : *L'an mial V cens he XV, he lo XXIII de may, a la Tor, Mos. Annet de Guerra he Mre Pe. Ganhaire fero conte final*... Inutile de reproduire la suite.

Notre sottie fragmentaire contient des allusions historiques qui permettent de la dater avec beaucoup de précision. Dès les premiers mots il est question de la guerre entre le pape et le duc d'Urbino. Dépossédé presque sans coup férir de ses domaines, au commencement de juin 1516, Francesco-Maria della Rovera ne prit les armes contre Léon X que l'année suivante : la guerre dura huit mois, de mars à novembre 1517. D'autre part, la mention du roi d'Espagne au vers 14 et suiv. nous reporte aussi à cette année 1517. Que le roi d'Espagne, le futur empereur Charles-Quint, soit allé en Angleterre, comme le dit notre texte, cela n'est pas exact; mais on comprend qu'on l'ait cru en France. Non seulement pour aller des Pays-Bas en Espagne par mer, comme le fit le jeune Charles, qui débarqua à Villaviciosa le 19 septembre 1517, l'Angleterre se trouvait sur la route, mais il y eut réellement un projet d'entrevue entre les rois d'Espagne et d'Angleterre à l'occasion de ce voyage : il est question de la prochaine venue du roi d'Espagne en Angleterre dans une lettre d'Henri VIII datée du mois de juin[1]. On peut donc,

1. Brewer, *Letters and Papers of the reign of Henry VIII*, t. II, pièce nº 3417.

Digitized by Google

en toute sûreté, placer la date de représentation de notre sottie à la fin de l'année 1517. La mention de deux célèbres hommes de guerre de l'époque, l'amiral Prégent et le capitaine Pedro Navarra, qui figure aux vers 23-24, s'accorde tout à fait avec cette conclusion.

Le texte que nous fournit le fragment de Briance n'est pas toujours clair. Je le reproduis fidèlement dans ses bizarreries orthographiques — sauf en cas de distraction outrée, comme *pysse* pour *prysse*, prince —, mais en accentuant, ponctuant et apostrophant dans une juste mesure. Je m'abstiens de tout commentaire littéraire : je ne pourrais que faire des emprunts à l'excellent mémoire que M. Emile Picot a consacré autrefois à la sottie. J'aime mieux y renvoyer une fois pour toutes le lecteur[1].

.... aulx dames
Que doys cryer tant d'alarmes
An ce pays de Lonbardiee.

LE P[R]YSSE

Mes parllons de la Romaye[2],
Du Pape[3] et du duc d'Orbie[4],
Q'an dictes vous, sotes et sos ?

1. *La Sottie en France*, dans *Romania*, 1878, p. 236-326.
2. *Sic* pour *Romanye*, la Romagne.
3. Léon X.
4. Francesco-Maria della Rovera, duc d'Urbino. Voyez ce qu'il est dit de cette allusion dans l'introduction.

Digitized by Google

LE PREMYER SOT

Lur gere et fynye[1].
Il y avet de nos supos
Qy ont estés malcontantés,
Et puys ils s'an sont retornez,
Ne sé s'yls ont perte ne ganye.

LE II SOT

Lonc tans hont tenu la canppanye.

LE III SOT

Ne sé s'yls ont perte ho ganiye.

LE P[R]YSSE

Mes parlons du Roy d'Espangie[2]
Qy et passé par Anglatere[3] :
Ils nos vellet fere la gere,
Queqe choze que l'on an dye[4].
S'ils dessandet an Pyqardye,
Que an ferra hon, mon amy sot ?

1. Cette ligne a été barrée après coup.

2. Charles Ier, devenu l'empereur Charles-Quint en juillet 1519.

3. Sur ce projet de voyage du roi d'Espagne en Angleterre en 1517, voyez l'introduction.

4. La paix ne fut consolidée entre la France et l'Angleterre qu'après le traité de Londres, 4 octobre 1518. Pendant l'année 1517, il y eut de part et d'autre des velléités hostiles.

Digitized by Google

LE I SO[T]

La jorneye de Tallebo :
S'am foyyront les plus lygers[1].

LE II SOT

S'yls se renconteret sur les mers,
Pregand[2] fera lur choze bonne;
Pietre Nevare[3] les gerdonne,
Et d'autres jens a gros milhers.

LE III SOT

S'yls se rencontret sus les mers,
L'on les an anvoyerra ort.

LE PRYSSE

Vyvet les dames de la cort,
An depit de tous fruyetes[4].

1. Je ne connais pas par ailleurs cette locution proverbiale, qui ne figure pas dans le recueil de Leroux de Lincy. *Tallebo* ne peut guère désigner que le célèbre capitaine anglais John Talbot, tué à la journée de Castillon, 17 juillet 1453, et dont la mort amena la déroute des Anglais et la délivrance de la Guyenne tout entière.

2. Prégent de Bidoux, originaire de Gascogne, amiral du Levant et général des galères, souvent mentionné dans les chansons du temps. Il avait coulé huit navires anglais dans la campagne de 1513-1514. Il se démit en 1518 et mourut en 1528.

3. Pedro Navarra, célèbre condottiere d'origine espagnole, qui avait passé du service de l'Espagne à celui de la France. Il mourut prisonnier de Charles-Quint en 1528.

4. Je crois pouvoir garantir ma lecture, mais qu'est-ce que ce mot ? Peut-être une faute pour *friquetes*.

Digitized by Google

LE PERNYER SOT

Pour fere mille trafigetes,
Tant d'antretyens, mille feyntisses,
An depit de villey[n]s magos.

LE PRYSSE

Nos le ferrons a tout propos.

LE II SOT

Pour avoeyr cors tout[1] mynyon
Plus que de Toloze an Avynyon,
Pour metre nos cors an depos.

LE PRYSSE

Nos le ferons a tout propo[s].

LE III SOT

Pour fere fandre les tronpetes,
Chantant et dansant bargeretes,
An depit de villeyns magos.

LE PRYSSE

Nos le ferons a tout prop[o]s.

LE I SOT

Pour metre a pard mellancolye,
Deliberés, qoy que l'on dye,
Maugré la vilenye Atrepos.

1. Le ms. porte *pout* ou *pont* : la correction me paraît assez sûre pour être admise dans le texte.

Digitized by Google

LE PRYSSE

Nos le ferrons a tout prepos.
Mes sotes a qarryre ho s'aplyqe [1]
Que tans fay.

LE II SOT

Bon, ont vous estes.

LE III SOT

Chantant, danssant maryonetes.

LE PRYSSE

Fetes sonner tabory[n]s et nussetes,
L'on verra vous dansses.

Les sotz dansent.

LE PRYNSSE

Qant je connoys revenir la saysson,
Mon cuer [2] tressaut hobliant sa destresse.
D'eure en avant chequn fara raysson,
Plus ne sera l'usure la mestresse.

LE I SOT

Mez de nostre jantillesse
Q'an diriez vous, nostre prysse des sos ?

1. Corrigez probablement : *mes sos, ça, qu'a rire hon s'aplyque.*
2. Le mot *cuer* n'est pas écrit, mais figuré.

Digitized by Google

LE II SOT

Mez de nostre jantillesse
Q'an dirriez vous, prysse des sotz ?

LE III SOT

Danssé avant a tout propos :
Q'an diriez vous, prysse dez sotz ?

LE PRYSSE

Il et tanps de prandre repos[1].
. . . .

LE PELLERYN PARLLE

Grand merssys.

LE PREMYER SOT

Ho! diable, q'il et gaut!
N'y a rien sy gay que le Françoys :
Qui le dessire et mechant homme.

LE PELLERYN

Je vous remercy mille foys.

1. Après ce vers, sans aucune solution de continuité apparente, le ms. donne ces mots, que je n'entends pas : *see parle conte leryn* ; puis l'en-tête : *Le pelleryn parlle*, en face duquel une main un peu postérieure a écrit : *Nota*, *faut I queyer* (je ne suis pas très sûr des deux derniers mots). Il y a donc là une lacune bien avérée.

Digitized by Google

MESTRE JORGES[1]

Qar je vous jure par saint Come
Depuis Paris juques a Rome
Sy hu[m]ble que vous ne croys.
A ste foys l'é je conu.

[LE PELLERYN]

Palladez a puis a se fere tenu[2],
Tant de bien que fet m'a,
    Fere le doys ;
Puis que l'on m'a mysse
La pate antre les doys,
Je vibré sans reproche,
    La mercy Dieu.

MESTRE JORGEZ

Prysse, puyssant senyeur, si trop m'avanture[3]
Le myen parller geter a l'avanture
Devant vostre oul, c'é pour remantevoir
Que ayssyn icy faconde la esture[4]

1. Le scribe avait écrit d'une seule teneur et sur la même ligne : *mestre J Jorges quar je vous jure* ; il a barré les quatre derniers mots et les a récrits en alinéa.

2. Je ne comprends pas ce vers, dont le début est manifestement altéré. Je suppose qu'il faut le mettre, ainsi que les sept suivants, dans la bouche du Pélerin et non de maître Georges.

3. Le ms. semble porter *mavantir*.

4. Vers inintelligible pour moi.

Digitized by Google

Du prenyer mot juqez a fyn de closture
Pour randre a vous t[r]ibut double devoir,
Vous suppliant pandre an gré, qar de voier
An l'art ne sus savant, mez aprantys,
Synpple ynnorant, rybaut[1] dez aprantys,
De mon labeur et a mon propos tandre.
Gerez de jans ne se sont repantys
Lire sovant, bien goter et antandre.

LE II SOT

Gerez de gans ne se sont repantys
Lire souvant, ben goter et antandre.

LE III [SOT]

Ce ne sont pas motz d'aprantys[2].
Gereys de gans ne se sont repantys
Lire souvent, byen goter et antandre.

[LE PRYNSSE]

Or sa, mes sotz, je vous comande
Que feyssons fin a nos ebas.
Alons prandre nos repas,
Quelle chose que l'on vous die.
Adieu toute la conpanye.

1. Le ms. porte *Vybaut*.
2. Le ms. porte *aparntys*.

Digitized by Google

Ọ IN NASALPOSITION

IM ALTPROVENZALISCHEN.

VON EMIL LEVY.

Es ist bekannt, dass die Troubadours im Allgemeinen *fron*, *pon*, *mon* (montem) etc. unbedenklich mit *mon* (mundum), *preon* etc. im Reime binden, dass also für sie augenscheinlich jedes *o* in Nasalposition geschlossen gelautet hat, während in der Mehrzahl der modernen Dialekte ursprüngliches *ọ* entweder erhalten blieb oder diphthongisiert worden ist; vgl. Mistral *font*, *fouont* (rouerg. d.), *fouent* (m.), *fouant* (d.), aber *fount* (lim. l.), *hount*, *houn* (g.); *front*, *frouont* (rouerg.), *frouent* (m.), aber *frount* (g. l.); *pont*, *pouont* (niç.), *pouent* (auv. a. m.), *pouant* (d.), aber *pount* (g. lim.). Man wird von vornherein annehmen dürfen, dass auch im Altprovenzalischen die Behandlung des *ọ* in Nasalpos. nicht überall eine gleichartige gewesen ist, und man wird denjenigen nicht beizustimmen haben, die für das Altprov. jedem *o* in Nasalpos. geschlossenen Laut zuerkennen und für den modernen offenen Laut und den Diphthong französischen und spanischen Einfluss anzunehmen geneigt sind. Die Reime der Troubadours beweisen

Digitized by Google

nur, dass die Dichter sich eines Dialektes bedienten, in dem ǫ in Nasalpos. zu ǫ geworden war, wie denn auch Chabaneau, Gram. limousine S. 33, den geschlossenen Laut des *o* in *fons*, *pons*, die auch der Don. prov. unter den Wörtern auf *-ons estreit* anführt, als einen weiteren Beweis der lautlichen Uebereinstimmung des Limousinischen mit der altprov. Litterarsprache ansieht.

Die durch das Verhalten der modernen Dialekte nahegelegte Annahme, dass im Altprov. nicht überall ǫ in Nasalpos. zu ǫ geworden ist, scheint mir durch das Bartsch Denkmäler S. 142 abgedruckte Gedicht « *Ab cor lejal, fin e certa* » bestätigt zu werden. Allerdings weist dasselbe Unregelmässigkeiten auf, die ich nicht alle zu beseitigen vermag und die der Beweiskraft des im Folgenden Gesagten Eintrag thun; doch aber scheint es mir der Beachtung nicht unwerth zu sein.

Die Canzone weist Vokalreime auf, und zwar sind die Reimwörter die folgenden :

I	II	III	IV	V
certa	*vas*	*dan*	*val*	*esgar*
fe	*bes*	*s'enpren*	*auzel*	*fer*
te	*merces*	*talen*	*apel*	*er*
a	*sobeiras*	*avan*	*mal*	*trobar*
vi	*fis*	*ten*	*gentil*	*dezir*
gazardo	*doptos*	*fron*	*vol*	*amor*

Digitized by Google

pro	*pros*	*son*	*sol*	*gensor*
traï	*conquis*	*repren*	*mil*	*aucir*
cru	*dejus*	*prion*	*ordil*	*rancur*
pru	*reclus*	*mon*	*s'orgol*	*atur*

Der Dichter hat das in der ersten Strophe verwandte ẹ und ọ nicht durch alle Strophen durchgeführt; Str. IV hat *-ẹl* und *ọl*, Str. V *-ẹr*. Innerhalb der einzelnen Strophen ist aber der Reim genau, und es findet sich keine Bindung von ę : ẹ oder von ǫ : ọ. Unrichtige Reime weist der Schluss von Strophe IV auf. Er lautet :

E si m'acolh melhs que no sol,
A mon dan get, neis s'eron mil,
Fals lauzengiers ab lor ordil,
Sol midons per lor no s'orgol.

Variante zum letzten Verse : *Ratoires paren de ergueill.* Die beiden letzten Verse sollten auf *-ul* ausgehen, und Bartsch bemerkt denn auch in der Anmerkung S. 330 : « Lies *ordul* : *orgul.* » Aber ein *ordul* ist sonst nicht bekannt, und in *orgul* ist nicht nur das *u* in betonter Silbe, sondern auch das *l* auffällig. Hat der Dichter dem Reime zu Liebe der Sprache Gewalt angethan, oder liegen nicht vielmehr dialektalische Formen vor? *Erguil* steht Bartsch Chr. 25 136, (Jaufre) neben *ergoil* 256, 25 und *erguel* 256, 28, *elgulz* Flamenca 4227, *erguil* Q. Vert. Card. 181, neben *erguell* 686, *vulhas* (2. Sg.) Appel Chr. 110, 89; *vul* (1. Sg.),

Digitized by Google

vulla, *vulan* Rev. des lgs. rom. XXV, 125 n° 2, *vul* Q. Vert. Card. 546 neben *vueil* 687; *l* statt *l̄* (*solel*, *trebal*) verzeichnet Chabaneau, Revue des lgs. rom. XXVI, 112 n° 12 als « trait provençal », und Mistral verzeichnet neben *ourguei* auch *ourguèl* (rouerg.) und *ourgul*.

Mehrfache Unregelmässigkeiten im Reime zeigt auch die dritte Strophe, die hier vor allem in Betracht kommt, und die ich daher vollständig folgen lasse :

Amors no garda pro ni dan,
Mas lai on vol, aqui s'enpren,
No quier conselh mas son talen,
Que sol quelh platz vol metr' avan.
E pos a pres home nil ten
Ni l'a pauzat la man el fron,
Vergonhal tol e sen e son.
E quil castia nil repren,
Adonc s'abat el plus prion
E vol totz sols venser lo mon.

Zeile 5 und 8 steht fälschlich *-en* statt *-in*. Statt *repren* ist, meine ich, unbedenklich *reprin* einzusetzen; *prin*, *aprin* belegen Chabaneau, Revue des lgs. rom. XXV, 125 und de Lollis, Studj di filol. rom. V, 336. Für *ten* Z. 5 weiss ich aber keinen Rath. Tenet, wenn es überhaupt in einem südfranzös. Dialekte *tin* geben konnte, was ich bezweifle, ergab jedenfalls für den Dichter unseres Liedes

Digitized by Google

te, vgl. Str. I; tendit aber gibt keinen Sinn. Die Variante *ni ben* hilft auch nicht. Ich sehe nicht, wie zu bessern ist.

Ferner weist die Strophe vier Mal den Reim *-on* auf, und Lienig, Die Grammatik der prov. Leys d'amors etc. S. 59, führt unsere Stelle unter den Beweisen für die Bindung von *son* (somnum) : *mon* (mundum) an. Aber die beiden Wörter sind hier nicht im Reime gebunden, vielmehr werden gerade die mit einander reimenden *fron* und *son* einerseits und *prion* und *mon* andrerseits scharf von einander getrennt; die ersten gehören zu den *o*- Reimen, die letzteren zu den *u*- Reimen. Diese Trennung ist doch schwerlich eine zufällige, sondern es ist vielmehr anzunehmen, dass sie auf lautlicher Verschiedenheit beruht. Es scheint mir also der Schluss erlaubt, dass für den Verfasser unseres Gedichtes *ǫ* in Nasalpos. *ọ* gelautet hat und nicht zu *ǫ* geworden ist, und dass der *ọ*- Laut in *prion*, *mon* dem *u*-Laut sehr nahe stand, so dass man, um den Vokalreim auch äusserlich zum Ausdruck zu bringen, getrost *priun*, *mun* schreiben darf. Stellt aber der Dichter *priun*, *mun* in eine Reihe mit *cru*, *dejus*, *atur* etc., so ergiebt sich ferner, dass für ihn das *u* in den zuletzt genannten Wörtern *u*, nicht aber *ü* gelautet haben muss.

Wer der Dichter gewesen ist, steht nicht fest. Hs. C nennt Daude de Pradas, Hs. E Bernart de Ventadorn, Hs. C reg. und das Brev. d'am. Bernart de Pradas. Bartsch setzt in den Denkmälern Daude de Pradas, im Grundriss Bernart de Pradas als Verfasser an. Es scheint mir, dass die

Digitized by Google

Angabe im Grundriss das Richtige trifft, denn wäre der Dichter Daude de Pradas oder gar Bernart de Ventadorn gewesen, so wäre es unerklärlich, dass man statt ihrer einen Bernart de Pradas als Verfasser angenommen hätte, während es sich sehr wohl begreifen lässt, dass die Schreiber von C und E, die in ihrer Vorlage einen ganz unbekannten Bernart de Pradas genannt fanden, in dieser Angabe einen Irrthum, sei es in Bezug auf den Namen des Dichters, sei es in Bezug auf den Namen des Ortes, erblickten und daher der eine *Bernart* in *Daude*, der andere *Pradas* in *Ventadorn* änderten. Bei einem rouergat. Dichter ist auch die Trennung von *ǫn* und *ọn* begreiflich; heisst es doch im modernen Dialekt *fuont*, *fruont* (wann die Diphtongisierung stattgefunden, wäre noch festzustellen), wenn anders Mistrals Angaben richtig sind. Nach Constans, Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue, S. 19, heisst es *puont*, *rescuondre* neben *lus funs bottismals* und seltenem *rescundre*, *fron* « Stirn » in realem Sinne neben *frun* « Stirn fig., Unverschämtheit ». Aymeric, Gröbers Zs. III, 331, aber gibt nur *fun*, *frun*, *pun* an. In dem kleinen Glossar, das den Œuvres patoises complètes de C. Peyrot, Millau 1823, beigegeben ist, findet sich « *fon* » und « *pon* ou *poun* ». Des Abbé Vayssier Dictionnaire patois de l'Aveyron stand mir nicht zu Gebote.

Freiburg i. B.

TROIS POÈMES

DE JEAN BRISEBARRE LE COURT, DE DOUAI,

PUBLIÉS

PAR AM. SALMON.

Le ms. 100 de la bibliothèque de Charleville ne se recommande ni par sa beauté ni, à première vue, par son contenu.

C'est un volume in-4° de 150 folios en papier, relié en parchemin et écrit à la fin du XIIIe ou dans la première partie du XIVe siècle; l'écriture, qui change plusieurs fois, est partout une mauvaise minuscule gothique. Les pages, non numérotées, sont tantôt à lignes pleines, tantôt sur deux colonnes[1].

Du fol. 1 au fol. 112, le ms. renferme des sermons en français, une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* en latin (f° 8ᵃ), des sermons et des homélies alternant en latin et en français. Les graphies françaises, *esperit*, *fialz* (f° 2 r°), *moinne* [de *mener*], *suet* (f° 3ᵃ), *abbeis* (f° 5ᶜ), *waut* [de *vouloir*] (f° 6ᵃ), *at* (f° 7ᵃ), *pichierres* (f° 111 v°), *travilliet*, *levet*,

1. Cf. *Catalogue général des mss. des Bibliothèques publiques des départements*, série in-4°, t. V, p. 593.

Digitized by Google

part. passés (f° 114 r°), *ensignet*, *enortet*, 3es pers. sing. ind. prés., *aleir*, *az*, *percevereir* (f° 123 r° et v°), etc., montrent que le recueil a été composé dans la région Est ou Nord-Est de la France, peut-être dans cette abbaye du Mont-Dieu, fondée vers 1130, près de Sedan, par Eudes, abbé de Saint-Remy de Reims, et de laquelle il provient, ou bien dans un monastère du Luxembourg, ainsi qu'on pourrait l'inférer de quelques vers d'un intérêt purement local que l'on trouvera plus loin.

Le verso du fol. 112 étant resté en blanc, un scribe du XIVe siècle y a copié la prière :

Glorieuse mére royne
En qui par la vertu devine
Jhesucrist prist humanité,
Tu qui es fontainne et racine
De tous biens, mon cuer enlumine,
Douce dame, par charité....

que M. Paul Meyer, *Romania*, I, 409, a le premier signalée. Mais, si le ms. B. N. lat. 1357 contient 44 couplets, celui de Charleville, faute de place, s'arrête au milieu du septième :

Tu es la fleur, tu es la rose,
Tu es celle en qui se repose
La douceur qui toute autre passe....

Cette prière se retrouve dans le ms. B. N. lat. 1425, f° 181 r°, qui donne 42 couplets et aussi dans le ms. 102 des

Digitized by Google

Archives de la ville de Cologne (xve s.), f° 155 v°, où elle a 46 couplets [1].

Du fol. 112 au fol. 120 et depuis le fol. 123 jusqu'à la fin, on lit de nouveau des sermons en français et en latin, l'évangile de la Passion en français (f° 125 r°), quelques passages traduits des *Soliloques* de saint Augustin (f° 132 r°), des traités de piété (f° 133 r° et suiv.), entre autres des extraits en latin des écrits de sainte Hildegarde. Ce ms. ne serait donc pas plus intéressant que tant d'autres enlevés des couvents à l'époque de la Révolution et confiés depuis aux municipalités, si les folios 121 et 122, également restés en blanc comme le folio 112, n'avaient pas été utilisés par un des anciens propriétaires et assez heureusement pour nous conserver des vers inconnus de Brisebarre.

On ne sait de ce poète, je crois, pas autre chose que ce qu'a rapporté M. Paul Meyer, *Alexandre le Grand*, II, 269, après M. Paulin Paris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, V, 48 [2] :

Ou temps dudit Machault fut Brisebarre de Douay qui fit le livre de *l'Escolle de foy* et le *Tresor Nostre Dame* et si fist le serventois :

S'amours n'estoit plus poisant que nature
No foy seroit legiere a condempner...

1. Je me propose de revenir plus en détail sur ce très beau manuscrit, que j'ai copié en septembre 1890, dans un article consacré aux poèmes sur *Les XV Joies Notre Dame*. Cf. l'art. de M. Suchier dans la *Zeitschrift f. rom. Philol.*, XVII, 282.

2. Voyez en outre la note de M. Paul Meyer, *loc. cit.*, p. 270.

Digitized by Google

Et plusieurs autres bons [dits?] qui sont a recommander et a presier; car ses faits furent bons, et n'estoit point clers, ne ne savoit lire n'escripre.

Si ce passage des *Regles de la seconde Rhetorique* ne prouve pas que Brisebarre de Douai soit l'auteur du *Restor du Paon*, il nous autorise du moins à admettre — si toutefois l'attribution est sûre, et nous n'avons jusqu'à présent aucune raison d'en douter — qu'il est identique avec l'auteur du serventois et des deux chansons pieuses qu'on lit aux folios 121 v° et 122 du ms. de Charleville, personnage que le copiste appelle (f° 121 v°)[1] *Brisebarre le Court de*[2] *Douay*, en ajoutant la mention : l'an V.

Dans les places laissées libres par les poésies de Brisebarre, le copiste a inséré des extraits en vers et en prose de divers écrits et un couplet *mnémotechnique*, qui nous donnent un *terminus ad quem* pour la fixation de l'époque à laquelle il écrivit. Voici ces passages :

f° 121 r°, col. 2. En queil estait li persone doit vivre au siecle ? — Elle doit vivre en discrecion, en justice, en vraie foy, en ferme creance, en esperance, en humilité, en obediance, en mortification, en atrempance, en cremour, en amour, en oïr volentier la parole de Dieu, en faisant almones, en œuvres de pitié, en eschiver les humaines loenges par grant diligence ensi com il fuit perils (?[3]).

1. Il a retourné le ms. et commencé sur le verso sa copie qui se continue au recto.

2. Ms. a.

3. Mot illisible ; on voit quelque chose comme : *χoi6*. Peut-être faut-il lire *proces* ou *puor*.

Digitized by Google

fo 121 ro, col. 2. .... Je diz
Et wel bien qu'on m'escoute :
Nos avriens paradis
Por ce qu'enfer nous couste.

fo 121 ro, col 2. Fous est qui s'ose [main]tenir
Ou point qu'il[1] n'oseroit morir.
[Qui] bien a la mort penceroit
[Ja]mais nul jour ne pecheroit.
Nous mo[re]rons certainement
Et ne savons comme ne quant.
Dieus nous praingne a boin finement[2] !

fo 122 ro, col 1. Une ordre sçai courte et estable
Qui n'est mie moult delitable :
Ainssi vivent comme reclus;
Il n'a en eaus truffe u fable;
Chascun a son feu et sa table;
Treze sont en .I. bois repus;
C'est chascun de boure vestus.
S'avec tel gent ere rendus
Ma char seroit poc[3] delitable.
Vrais Dieus! attenderai je plus?
Ains que li chevals soit perdus
Fait moult bon fermer l'estable[4].

1. Ms. ou il.

2. Les vers 2 et 3 sont intervertis dans le ms. ainsi que *comme* et *quant* au sixième vers.

3. Ms. pol.

4. Les vers 4 et 7, sautés, ont été écrits par le copiste à la fin du morceau avec des signes de renvoi. — Ce passage est extrait du poème du Roi de Cambrai, intitulé *la Description et la Plaisance des religions*; Jubinal l'a publié dans les *Œuvres de Rutebeuf*, III, 151, 2e édit., d'après le ms. B. N. fr. 25545, fo 15c.

Digitized by Google

f° 122 r°, col. 2. Se tu wes savoir sen descort
Quant Simons de la Tour fut mors,
Prens des letres[1] la trinitei[2],
Trois fois la tierce en veritei,
.LVII. sen rien demetre :
Le mardi apres S. Sevetre
A Lucenbourc fut descoles
Et au cordeliers enterreis.
Et l'an devant, près de Poitier,
Par .III. ou .IIII. milier,
Courtes cotes et huppelandes
Lasserent no(stre) roi Jean en[3] landes
Pour ce qu'ilz n'estoient loiaus.
D'Anglois fut meneis a Bordiaus
Et de Bordiau en Angleterre;
Enci fut li boins rois sen terre[4].
Eodem anno fuit tremotus magnus.

Ce couplet, comme le montrent les vers 3-5, fut composé en 1357 (CCCLVII), un an au moins après la bataille de Poitiers, soit après la saint Sevêtre ou Silvestre, au 15 avril, soit plus probablement, car celui-là est plus connu, après la fête de saint Silvestre, pape, au 31 décembre. L'écriture est la même que celle des pièces de Brisebarre. Celles-ci sont donc ou antérieures à 1357, ou de peu postérieures, si l'on admet, chose très possible, que le susdit couplet n'a pas été copié immédiatement après sa composition. Il n'a

1. Ms. lẽs.
2. *Trinité des letres*, les trois premières de l'alphabet, A B C.
3. Ms. Déen landes.
4. Ms. s. derriere.

Digitized by Google

pu l'être d'ailleurs longtemps après, car de tels morceaux de circonstance ont généralement une existence éphémère et sont oubliés au bout de quelques années. Par suite, il est certain que les trois poèmes qui suivent sont antérieurs à 1360, peut-être de 1355, comme le donnerait à croire la mention « l'an V ».

La brièveté de ces pièces ne permet pas de constater dans la langue des particularités bien notables; on y rencontre les caractères généraux du Nord-Est, particulièrement la contraction en *-ie* des féminins en *-iée*. Dans deux conditionnels (III, 10 et 17) de la 3e et de la 4e conjugaison, les groupes *vr*, *ndr* sont transformés en *ver*, *nder*, et la syllabe qui en résulte compte dans la mesure du vers. La déclinaison est encore respectée et les formes archaïques sont nombreuses. Pour sincères que paraissent les sentiments de l'auteur, son style ne s'élève guère au-dessus des lieux communs qu'on rencontre à cette époque dans toutes les compositions de ce genre. L'allusion à Hélène semblerait indiquer qu'il n'était pas tout à fait aussi ignorant que le disent les *Regles de la seconde Rhetorique*.

Brisebarre le Court a Douay

L'AN V

I

fo 121 vo. De ly amer ne puest nulz amenrir
Qui en la Dame ait mise s'amité,

Digitized by Google

Qui largement puet ses bien[s] departir
Sens amenrir s'onneur et sa bonté ;
  C'est[1] la Sainte Vierge lie
  Qui tant fu de Dieu prisie
  Que tele la volt creer
  Qu'ains qu'elle nasquit, c'est cler,
  Fu saintie[2] et purifie.

Celle doit on honourer et servir
Qu'en ces grans biens ot tele humilité;
Qui le Fil Dieu conçut du Saint Espir[3]
Por la vertu d'umble virginité
  Dont elle estoit raemplie,
  Et adès fu si ravie
  En Dieu servir et loer
  Qu'onques n'ot nès un penser
  Fors a mener saintte vie

Et puis qu'on puest a l'amour avenir
De la Dame qui tant a dignité,
Por bien ovrer (bien) doi je plaindre et gemir
Le temps que j'ai en folour aloué;
  Mais[4] por ce ne doi je mie
  Desesperer, mais s'aÿe

1. Ms. car.
2. Ms. saintte.
3. Ms. esprit.
4. Ms. mar.

Digitized by Google

De cuer repentant rouver,
Car se on welt amander
On l'a tost a gré servie.

Ses cuers si joins fu, ce doit on tenir,
A Dieu par fine amistable unité,
Quanques elle volt, ses filz volt consentir;
Et elle aussi a la Dieu volenté
Fu touz dis appareillie,
Dont elle est si bien paiie[1]
Qu'ens ès cieulz puest commander
Et a ses servans donner
Don de pardurable vie.

f° 121 r°, Mére de Dieu, ayde nous sens faiblir!
col. 1. Vierge royaus, fontaine de pité,
Donne nous sient[2] de nous si maintenir
Que par pechié ne soions dessevré
De vo saincte compaingnie!
De droit doit mére estre amie:
Weilliez envers nous moustrer,
Dame, por nous conforter.
Vous a Dieus[3] si essauciie[4]!

Ce serventois presenter

1. Ms. paiee.
2. = Escient; ms. stens.
3. Ms. Diex.
4. Ms. essauciee.

Digitized by Google

Weil : a vous mieus[1] assigner
Ne le puis, Vierge Marie.

II

f° 121 r°, col 1.

Onques tant n'ama Elainne,
Vierge royaus, com vos fils
Ama no nature humainne,
Quant il se fu assentis
A paier la prophezie
Ainsi qu'il l'avoit promis
Par le prophète Ysaïe.
REFR. Por ce vous et vo lignie
De qui nasqui telz amis
Weil servir toute ma vie.

Ainsi com la tresmontainne
Qui estoile est de haut pris,
A droit port conduit et mainne
Ciaulz qui par mer sont marris,
Ainsi par vous radrecie
Est ame cui anemis
A de vo fil eslongie.
REFR. Por ce, etc.

f° 121 r°, col. 1.

Molt est courtoisie humainne :
Quant pechieires est bannis

1. Ms. miex.

De la gloire souverainne
Qui nomée est paradis,
Se, repentens, merci prie,
Par vo confort est rescris
De Dieu ou livre de vie.
REFR. Por ce, etc.

III

fº 122 rº, Ma dame me tient en joie [1]
col. 1. Prinse esperituelment
En Dieu, qui est vie et joie,
4 Ou saincte Escripture ment;
Si que sa mére souvent
Tieng a dame et a amie.
REFR. 7 Amour le welt et ottrie.

Et se mieus valoir pooie
Que [2] tous ceulz du firmament,
Ja pour ce nen deveroie
11 Vivre plus mondainnement,
Mais servir devotement
Pour Dieu la Vierge Marie.
REFR. 14 Amour, etc.

1. Cette pièce est dans la forme strophique de celle de Conon de Béthune, *Canchon legiere a entendre*, édit. Wallensköld, I.
2. Ms. qui.

Car por ce plus acqueiroie
De divin entendement
Par lequel me[1] tenderoie
18 A ce ou saincte ame tent :
C'est a vivre sainctement
Pour estre glorifiie.
Refr. 21 Amour, etc.

Paris, le 15 octobre 1895.

1. Ms. ne.

Digitized by Google

« LE MERLE BLANC »

ET

« LE VILAIN PETIT CANARD »,

PAR SVEN SÖDERMAN.

On n'accuse pas un auteur de manquer d'imagination parce qu'il choisit ses sujets dans l'histoire. On se contente d'appeler le genre drame historique, nouvelle historique, etc., et, cette réserve faite, on regarde l'ouvrage comme original. Il en est autrement pour le conteur, lequel n'invente pas lui-même son sujet. Quand le public sait que le conte découle d'une source littéraire, il le considère généralement comme un plagiat ou comme une imitation : le modèle a beau être remanié, localisé et changé de la meilleure façon, on n'accorde guère à l'adaptation qu'un rang secondaire. La critique même sacrifie parfois en ce point au préjugé général.

Notre intention n'est pas de discuter le bien ou le mal fondé d'une pareille assertion. Nous relevons seulement le fait pour montrer qu'un conteur, sachant comment on juge son genre, est facilement tenté de taire la source de son ouvrage, surtout s'il le trouve lui-même assez réussi pour

Digitized by Google

garder auprès du modèle le rang d'une création indépendante.

Andersen a, plus qu'aucun autre écrivain, pris ses sujets aux ouvrages d'autrui, et c'est justement la manière dont il a traité ces matériaux d'emprunt qui lui a valu sa place éminente entre tous les auteurs du monde dans le même domaine. Il possède une originalité de conception qui lui permet de créer librement sur un terrain étranger, et il refond ce qu'il emprunte de façon à faire sortir de la fonte un ouvrage tout neuf : poésie de la nature et de la vie, saisissable à tous les temps et à tous les peuples. Aussi, bien nombreux sont les temps et nombreux les peuples qui ont contribué, et pour une part considérable, à son œuvre.

Fables grecques, contes du moyen âge espagnol, contes populaires orientaux, islandais et danois, motifs appartenant au groupe de traditions communes à toute la race indo-européenne (*Le Compagnon de voyage*, *Les Habits neufs du grand-duc*, *Le Coffre volant*, *La Fille du roi des marais*, *Les Cygnes sauvages*, *Ce que père fait est bien fait*, *Le Gardeur de cochons*, *Jean-Bête*, etc.), légendes danoises, hongroises, du Schleswig et d'autres pays (*Ogier le Danois*, *La Petite Juive*, *Quelque chose*, *Maman Sureau*, *Chose cachée n'est pas chose oubliée*, *Le Lutin et la bonne femme*, *La Fille qui marcha sur le pain*, *Le méchant Prince*, *Le Célibataire*, etc.), chansons populaires et poésies grecques, allemandes, italiennes, bavaroises (*Le méchant Garçon*, *Grand'mère*, *L'Elfe des roses*, *La Muse du siècle nouveau*, etc.), données historiques (*Valdemar Daae*,

Digitized by Google

L'Évêque de Burglum, *La Famille de Margot la Dindonnière*, etc.), mythes, paraboles du Nouveau Testament, croyances populaires, superstitions, descriptions de voyages, ouvrages de vulgarisation scientifique, etc., voilà tout le fond où s'alimente la plus grande et la meilleure partie des contes d'Andersen.

Andersen laissa longtemps le public dans l'ignorance des modèles de ses *Aventures*. Ce n'est que 27 ans après l'apparition de la première (1862) qu'il donna quelques renseignements sur leur provenance. Encore ces renseignements sont-ils — soit à dessein, soit par négligence — si succincts et si insuffisants, qu'on n'en apprend presque rien qu'on n'ait déjà deviné soi-même. Ainsi, il ne mentionne pas la forte influence qu'il a subie du fait du néoromantisme, influence qui a donné naissance aux *Caoutchoucs de la fortune* et au petit chef-d'œuvre de *l'Ombre*.

Dans les remarques qui accompagnent *la Cloche* (1872), on lit : « Ce conte est, ainsi que presque toutes les aventures et histoires suivantes (des deux premiers vol.), de ma propre invention ». Parmi ces histoires suivantes, se trouve celle qui est peut-être la plus connue et la plus admirée : « *Le vilain petit Canard* ». Elle parut avec *L'Ange*, *Le Rossignol* et *Les Fiancés* dans les *Nouvelles Aventures*, en 1845. L'auteur raconte que la première moitié en a été écrite pendant quelques journées d'été passées à Gisselfeldt, tandis que la fin n'a été composée que six mois plus tard. C'est là tout ce qu'on possède de renseignements, et *Le vilain*

Digitized by Google

petit Canard a toujours été interprété comme une allégorie de la jeunesse malheureuse du poète. Nous ne voulons pas contester la vraisemblance de cette supposition. Nous essayerons de montrer tout simplement que ce conte, comme la plupart de ses frères, doit selon toute probabilité son origine et une grande partie de ses matériaux à une autre production littéraire. *Le vilain petit Canard* présente en effet une ressemblance incontestable dans la conception et dans le développement, une affinité frappante dans l'idée principale, dans le titre et dans certains détails, avec un ouvrage en prose d'un auteur dont l'aspiration générale était aussi éloignée que possible de celle d'Andersen, à savoir, Alfred de Musset.

L'ouvrage en question est l'*Histoire d'un merle blanc*. Cet étrange conte, le seul, à proprement parler, que Musset ait écrit[1], est étroitement lié à l'un des événements les plus importants de la vie de l'auteur; — il en est comme l'image travestie. Il occupe une place unique dans cette suite de productions littéraires auxquelles les plus célèbres d'entre elles pourraient faire donner le nom de « littérature d'Elle et Lui ».

Le point de départ de cette littérature, à savoir les relations intimes de Musset et de George Sand, a fait l'objet de plusieurs études dont les plus connues sont celles de

1. Les autres morceaux réunis sous le titre de « Contes » ne diffèrent de ses nouvelles que par leur valeur, et non pas par leur genre.

Digitized by Google

Paul Lindau, de George Brandes et d'Arvède Barine. Mais la manière dont les deux premiers présentent cette liaison et leurs recherches sur ce qui a pu s'y mêler d'esthétique et de psychologie, tout cela est d'un feuilletoniste et d'un poète, et l'exposé de chacun d'eux ne fait que nous éloigner de la seule certitude que nous ayons : celle de l'impossibilité où nous sommes de tirer des conclusions positives de faits contradictoires et de notices partiales. Quant au travail consciencieux d'Arvède Barine [1], il ne faut pas oublier que la correspondance intéressante de Musset et de George Sand qu'elle a eue à sa disposition, ne remonte pas à la première période de leur intimité, pendant laquelle eut lieu le voyage en Italie. Nous avons beau suivre jour par jour les lettres écrites à la suite de la première rupture, tout ce qui s'est passé avant reste pourtant inexpliqué, tant les circonstances extérieures que les mobiles de l'âme, lesquels ont été, cela va sans dire, d'une importance décisive. Tant qu'on n'aura pas d'autre documents que ceux qui existent à présent, les mobiles psychologiques du drame d'amour de George Sand et d'Alfred de Musset resteront des énigmes, l'espèce et le degré de leurs torts mutuels demeureront inconnus, et notre curiosité ne trouvera rien pour se satisfaire au delà des belles paroles de Lamartine : « Ce fut un grand malheur que cette rencontre, au printemps de leur vie, entre deux grandes imaginations et entre deux belles jeu-

1. Pour les détails de cette question, voir l'ouvrage de l'auteur : *Alfred de Musset, hans lif och verk*; Stockholm, Palmquist, 1894.

Digitized by Google

nesses qui n'étaient pas nées pour se refléter l'une à l'autre des clartés, mais des ombres. Elles se ternirent aussi au lieu de s'illuminer mutuellement. Il y eut éclipse dans leur ciel; elles en souffrirent et tout le monde en souffrit avec elles. »

La littérature qui dut sa naissance à ces fatalités d'amour s'ouvre par les *Lettres d'un voyageur* de George Sand, et embrasse dans sa première période (1834-1837) : *La Nuit de mai*, *La Nuit de décembre*, *La Confession d'un enfant du siècle* et les fragments que nous possédons de la correspondance intime de George Sand et de Musset après le séjour à Venise. La seconde période (1837-1851) n'est représentée que par des poésies de Musset : *La Nuit d'octobre*, *Un Poète déchu*, *Souvenir*, *Un Merle blanc*, *Stances à mon frère* et *Souvenir des Alpes*. La dernière phase se place après la mort d'Alfred (1859-1860). C'est alors qu' *Elle et Lui* de George Sand, *Lui et Elle* de Paul de Musset, *Lui* de Louise Colet et *Eux* de Doinet, mirent en branle le tocsin de scandale sur la mémoire du poète à peine enterré.

Le caractère des premières œuvres de Musset après la séparation est un chagrin indescriptible, éclatant de temps à autre en sanglots désespérés sur la cruauté du sort d'arracher l'un à l'autre deux cœurs; mais on y cherche en vain un seul reproche contre « elle ». Au contraire, dans *La Confession d'un enfant du siècle*, il tâche de démontrer que leur malheur à tous deux a été causé par son passé de libertin. L'année 1837 amena le grand change-

Digitized by Google

ment dans l'âme du poète touchant l'idée qu'il se faisait de leurs rapports mutuels, et ce nouveau point de vue apparaît dans sa production ultérieure. La cause de cette transformation fut un dernier rapprochement, suivi d'une rupture définitive. Dès lors, c'est fini de son indulgence chevaleresque envers l'aimée d'antan. L'âcreté et les reproches viennent se mêler aux souvenirs douloureux. On dirait que ses yeux sont dessillés : il voit que les causes de son malheur ne sont pas tant en lui-même et dans les circonstances contraires qu'en elle, dans son orgueil, sa fausseté et sa perfidie. *La Nuit d'octobre* est la première expression de cette certitude toute neuve. On y sent un cœur à peine cicatrisé, qui se rouvre à la mémoire des souffrances infligées par une femme, et sur l'œuvre de celle-ci le poète jette sa malédiction impitoyable. C'est un nouveau pas sur cette même voie que marque l'*Histoire d'un merle blanc*. L'écrivain envisage maintenant avec une ironie amère sa propre souffrance, et il affuble du manteau de la satire l'auteur de son infortune dans l'épisode de la merlette littéraire anglaise qui se blanchit pour être un parti sortable à l'unique merle blanc ; mais celui-ci découvre finalement la fraude et s'éloigne avec horreur de la perfide, tout en convenant que c'était à bonne intention que la pauvre enfant s'était mis du blanc, mais que « lui n'en était pas moins à plaindre ni elle moins rousse ».

Cette peinture de ses rapports avec George Sand ne forme pourtant qu'une partie de l'histoire, laquelle présente

Digitized by Google

dans son ensemble un tableau allégorique et satirique des événements principaux de la vie de Musset. Sa place à part dans la maison paternelle, son court passage dans le commerce, ses premières expériences littéraires, sa position vis-à-vis de la littérature contemporaine, son talent poétique, etc., tout est peint d'une couleur exquise de conte qui rappelle tout à fait par ses allusions spirituelles les *Contes* de Hamilton.

Il paraît que la matière même de l'histoire aurait été communiquée à Musset par sa mère dans l'une des visites qu'il lui rendait à leur propriété de l'Orléanais. L'idée principale, que Montégut croit empruntée aux *Voyages de Gulliver* — le merle blanc serait l'analogue des Lilliputiens qui naissaient avec la marque de l'immortalité — cette idée nous semble plutôt tirer son origine d'un mot de Musset lui-même pendant sa première jeunesse : « tous les raisonnements du monde ne pourraient faire sortir du gosier d'un merle la chanson d'un sansonnet ». (Lettre à son frère, 4 août 1831.)

A la première lecture de l'*Histoire d'un merle blanc*, on est frappé des grandes ressemblances qu'elle offre avec *Le vilain petit Canard*.

Déjà les titres ont entre eux la plus grande affinité. Un merle blanc n'existe pas, comme on sait, et l'expression ne se trouve que dans des proverbes français pour désigner quelque chose d'impossible, par exemple : « si tu devines, je te donne un merle blanc », etc. Le merle blanc et le vilain

Digitized by Google

petit canard sont des créatures d'exception, qui, par un joyeux caprice de la nature ou du hasard, sont venus à naître et à grandir dans des circonstances et au milieu d'êtres auxquels leur nature les rend parfaitement étrangers. Ils en font eux-mêmes l'expérience amère et par le traitement cruel qu'ils subissent de la part de leur entourage, et par leurs propres observations. Le merle regrette de ressembler si peu à ses parents, le caneton a chagrin de sa laideur, comparée à la beauté des canards. Lorsque le merle, surpris par la nuit, veut se réfugier dans quelque colonie d'oiseaux près des auberges de la forêt de Morfontaine, il demande vainement l'hospitalité : on le repousse à cause de son air anormal, et il est réduit à s'en retourner seul au monde. « Le pauvre canet fut pour sa laideur mordu, poussé et bafoué non seulement par les canards, mais aussi par les poulets.... Il ne savait s'il devait s'arrêter ou marcher. »

Ce ne sont pas seulement les étrangers, mais même leurs propres parents qui essayent de leur nuire et qui les persécutent. Dès la naissance du merle blanc, il y a des disputes entre son père et sa mère, et c'est surtout la haine du père qui force le petit à quitter la maison. « Le pauvre canet fut chassé de partout, ses sœurs mêmes étaient méchantes avec lui et répétaient continuellement : que ce serait bien fait si le chat t'emportait, vilaine créature ! »

Seules les mères des infortunés enfants tâchent de prendre de leur mieux la défense de leur chers petits

monstres, mais l'amour maternel même est vaincu par la répugnance instinctive pour ces créatures étrangères. Le merle a vu que son affreux plumage inspirait à sa mère une telle antipathie et une telle horreur qu'il n'y avait pas moyen d'y remédier. « Je voudrais que tu fusses bien loin ! » finit par dire de son côté mère cane.

Haïs et persécutés de toutes parts, ils n'ont d'autre ressource que de tenter tout seuls la fortune : les voilà donc en route pour une sorte de pèlerinage à travers le monde, à la recherche d'êtres qui daignent leur reconnaître à eux aussi le droit d'exister. Les vicissitudes de ce pèlerinage sont les mêmes dans les deux contes : le merle et le canet font connaissance avec divers animaux — le merle avec le pigeon des bois, le perroquet, la tourterelle et la pie ; le caneton, avec les oies et les canards sauvages, avec le chat et la poule. Ils trouvent auprès de ces nouveaux personnages un accueil aimable ; mais on ne leur en laisse pas moins entendre qu'ils sont une engeance étrangère, absolument inutile au reste du monde. Comme autant d'analogies frappantes, il faut citer les célèbres raisonnements de la poule et du chat avec le caneton, ainsi que la conversation moins connue, mais aussi magistrale de la pie et de la tourterelle avec le merle.

La péripétie dans l'un et l'autre conte est amenée d'une façon étrangement semblable. Le désespoir du merle et du petit canard est arrivé au point où l'on risque tout pour sortir de son propre entourage. « Il n'y a donc que moi, » s'écria

Digitized by Google

le merle, « à qui il soit défendu d'être heureux ! Partons, fuyons ce monde cruel. Mieux vaut chercher ma route dans les ténèbres, au risque d'être avalé par quelque hibou, que de me laisser déchirer ainsi... ! » — « Je veux aller les trouver ces oiseaux royaux » (les cygnes), pensa le canard, « ils me tueront... mais cela m'est égal. Mieux vaut être tué par eux que d'être mordu par les canards, battu par les poules, poussé du pied par la fille de basse-cour, etc. »

Puis, voici qu'après une jeunesse toute d'avanies et de déceptions, merle et canard découvrent un beau jour qu'ils sont au nombre des élus. Le merle apprend par hasard qu'il est un merle blanc, c'est-à-dire quelque chose de nonpareil, de distingué au point de vue physique et moral, un génie, un grand poète. Le vilain petit canard s'aperçoit qu'il est un cygne.

Ici s'arrête le conte d'Andersen, tout justement au point où une différence commence à apparaître entre le merle et le caneton, aussi saillante que la différence entre l'individualité poétique de Musset et celle d'Andersen. Le canet finit — selon la remarque ingénieuse de Brandes — comme animal domestique. Il est nourri avec les cygnes de l'étang. Le sentiment que le merle vient d'acquérir de sa propre valeur éclate de toute autre façon. Il se rengorge, il échauffe son imagination jusqu'à un point où son orgueil ne connaît plus de limites. Il ne veut plus s'envoler : il veut étonner et rendre jaloux le monde qui lui a infligé

Digitized by Google

ses souffrances, et qu'il méprise profondément. Sa réputation poétique et sa distinction vont éveiller une admiration et une envie, dont il se délecte d'avance. En un mot, il pense devenir et il devient « un parfait merle blanc, un véritable écrivain excentrique, fêté, choyé, admiré, envié, mais complètement grognon et insupportable ».

La grande ressemblance entre les deux contes ne peut guère être contestée. Mais s'ensuit-il nécessairement qu'Andersen ait lu l'*Histoire d'un merle blanc* avant d'écrire son « Aventure » ? N'est-il pas permis de supposer que la même idée poétique a surgi chez deux écrivains différents et que, tous deux, ils l'ont traitée de même façon, c'est-à-dire comme une sorte d'autobiographie ? Le vilain petit canard n'est-il pas, de même que le merle blanc, une allégorie saisissante où s'exprime le développement du génie poétique de l'auteur ? En outre, l'impression que fit sur Andersen le mot fameux de Kamma Rahbeck[1] n'est-elle pas une preuve de plus de l'originalité inattaquable du conte ? » Nous ne voulons pas contester la possibilité d'une réponse affirmative à ces questions. Seulement, ce n'est guère la faute des circonstances si l'*Histoire d'un merle blanc* est restée inconnue à l'auteur du *Vilain petit Canard*.

1. Mme Rahbeck, femme du poète et critique danois, a été la première à appeler Andersen un poète. « Cela m'avait pénétré corps et âme », dit-il, « et, à partir de ce moment, le désir fut éveillé en moi d'écrire et de créer ».

Digitized by Google

Avant 1845, date où il écrivit ce conte, Andersen avait fait deux voyages à Paris. La première fois il resta trois mois dans la grande ville. Il raconte lui-même, dans le *Récit de ma vie*, qu'il comprenait à peine le français et que, malgré son « parleur » (guide de conversation), il ne faisait guère de progrès pendant son séjour.

Les connaissances qu'il fit furent peu nombreuses. Il rencontra Cherubini, Heine, Hugo et quelques autres. Que, pendant ce temps, il n'ait pas entendu parler du jeune Musset, dont la réputation toujours croissante n'avait pourtant pas encore dépassé les bornes des cercles littéraires les plus fermés, c'est là une chose toute naturelle. Il en fut autrement en 1843. Quand Andersen arriva à Paris — en mars, — c'était maintenant un poète connu. Marmier avait écrit sa biographie dans la *Revue de Paris*, et Martin avait traduit quelques-unes de ses poésies. Il fut reçu avec des égards et de la bienveillance dans les salons littéraires — ceux de Lamartine, d'Hugo, de Rachel, d'Ancelot, de la comtesse Bocarmé, de la comtesse Pfasse et d'autres — et il lia connaissance avec plusieurs hommes et femmes célèbres, tels que Lamartine, Hugo, Balzac, Dumas, Vigny, Scribe, Gautier, Louis Blanc, David, Heine, Ampère, Thalberg, Chopin, Martinez de la Rosa, Rachel, Déjazet, Anaïs, les deux Grisi, etc. En revanche, Musset n'est nommé ni dans les lettres, ni dans l'autobiographie d'Andersen. Il est pourtant peu probable qu'il ne l'ait pas rencontré. La plupart des Parisiens précités étaient des

Digitized by Google

admirateurs du poète français, et plusieurs d'entre eux lui décernaient déjà alors le rang de premier poète lyrique de la France — quelques-uns peut-être par opposition contre Hugo, dont l'étoile, après la représentation des Burgraves, était à son couchant. Un jeune artiste qui fait un voyage d'études en pays étranger ne manque guère d'y noter les noms des premiers représentants de l'art qu'il cultive lui-même. Circonstance aggravante : deux des salons fréquentés par Andersen comptaient Musset parmi leurs hôtes assidus. Mme Ancelot avait toujours montré beaucoup d'intérêt pour le génie poétique d'Alfred de Musset, et celui-ci répondait à son amitié par un dévouement sincère. Ce fut l'une des rares personnes à qui il adressa des poésies intimes qui n'ont jamais été imprimées, et ce fut surtout par ses efforts et par ceux de Mme Arbouville qu'il fut élu membre de l'Académie. On en disait en plaisantant : « C'est Mme A*** qui fait les visites d'Alfred de Musset. » Chez Mme Ancelot, Andersen fit la connaissance des auteurs célèbres de Paris et en outre « d'une foule de petits poètes que seuls Dieu et les Français connaissent. »

Au mois de janvier 1843, l'une des nombreuses brouilles qui eurent lieu entre le poète et Rachel fut terminée, et il raconte dans une lettre à son frère que dès lors il va régulièrement à ses soirées du jeudi. En avril de la même année, Andersen fut invité à une de ces soirées. « Scribe et Gautier viendront, et je ne sais plus qui encore. »

On pourrait croire qu'à cette époque Musset se trou-

Digitized by Google

vait dans un état de stérilité littéraire, et qu'il était pour le moment un peu rejeté dans l'ombre; mais il n'en est rien. Dès 1841, il s'était remis de l'impuissance dont il avait souffert pendant les années qui suivirent sa période de grandeur (1835-38) et *Après une lecture* (nov. 1842) avait eu un beau succès. Une œuvre bien faite pour attirer encore davantage l'attention parut à Noël 1842, c'est-à-dire trois mois à peine avant l'arrivée d'Andersen. C'était une splendide édition de luxe : *Scènes de la vie privée et publique des animaux*, publiée par Hetzel. Les illustrations étaient de Grandville et le texte de Balzac, de Musset, de George Sand, de Nodier, de Janin et d'autres. L'apport d'Alfred de Musset était l'*Histoire d'un merle blanc*.

Mais alors, s'il est vrai qu'Andersen rencontre Musset, pourquoi n'en parle-t-il pas ? Ce ne pourrait être qu'une petite méchanceté que d'aller compter Musset au nombre des petits poètes que seuls Dieu et les Français connaissent : c'est là chose évidente aux yeux de quiconque a étudié les salons littéraires de Paris entre 1840 et 1850. Le grand poète lyrique y occupa toujours l'une des places les plus en vue, tant à cause de son talent poétique que de son extérieur et de l'auréole d'existence romanesque qui l'entourait. Andersen était en beaucoup de choses un grand enfant, vaniteux jusqu'au ridicule. Il ne s'occupait jamais que de ceux qui lui montraient de l'intérêt, et tous les entretiens avec des personnages éminents qu'il nomme

Digitized by Google

dans le *Récit de ma vie* et dans ses lettres ne visent qu'à exalter sa propre importance. Parmi ces bienveillants, Musset ne figurait pas à coup sûr. Il évitait autant que possible les connaissances littéraires, n'en faisait jamais de nouvelles et montrait ouvertement son dédain pour toute la classe des gens de lettres. L'auteur Diogène (Gustave Planche), dans *Lui et Elle*, caractérise bien Edouard de Falconey (Musset) en ces termes : « Un jeune blondin, un homme du monde, un élégant portant touffe de cheveux d'un côté, chapeau sur l'oreille de l'autre, taille de guêpe, l'air fat, haut sur talons, *dédaigneux des petites gens comme nous*, et coqueluche de toute les jolies femmes de Paris. » Musset regardait la haute société comme son vrai milieu et il représente avec Lermontov le comble du dandysme littéraire de l'époque. Il n'honorait d'un intérêt passager que ceux des gens de lettres qui dans leurs manières d'être et de paraître se montraient parfaitement distingués.

Andersen pouvait-il en être, lui qui ressemblait en personne au vilain petit canard, gauche et falot, et qui de Paris écrit à son bon ami Collin, avec un étonnement comique, qu'il s'est acheté « un pantalon d'été en simple coutil gris à la mode du jour, et le tailleur l'a si bien coupé qu'il m'a poussé tout à coup des cuisses avec des mollets ! » Il est plus que probable que ces deux personnages ne se sont jamais dit un mot, étant donné surtout que Musset comme Malherbe se trouvait mal d'entendre écorcher le

Digitized by Google

français — mais il est aussi plus que probable qu'Andersen a rencontré Musset et qu'il a entendu parler de lui, mais que par manque d'intérêt, peut-être également par amour-propre blessé, il ne l'a jamais nommé.

Si maintenant de la ressemblance incontestable et extraordinaire des deux contes, on rapproche les faits suivants : qu'Andersen voyait des gens qui estimaient et étudiaient beaucoup Musset, qu'il était reçu dans les salons mêmes où fréquentait Musset et où celui-ci occupait une place exceptionnelle, qu'il arriva à Paris juste au temps où fut publié avec le plus grand succès l'*Histoire d'un merle blanc*, — dès lors ce ne sera pas trop s'avancer que de prétendre qu'Andersen aura lu à Paris l'*Histoire d'un merle blanc*, qu'il l'aura peut-être oubliée dans la suite; qu'après quelques années des réminiscences de ce conte lui auront suggéré la même idée et que, reprenant ce thème, il l'aura seulement rapporté aux événements de son existence. C'est ainsi que, tout en imitant inconsciemment l'*Histoire d'un merle blanc*, il aura écrit dans *Le vilain petit Canard* une allégorie de sa propre vie de poète.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES REMARQUES

SUR LE PASSAGE D'EU ATONE A U

EN FRANÇAIS,

PAR ERIK STAAFF.

M. Meyer-Lübke dit, § 356 de sa *Grammaire romane*, t. I : « Les diphtongues en *u* paraissent devenir *o* : *aunée*, *dauphin*, etc. ; mais pour *lc* on trouve : *fougère*, *dougie*... ». Plus loin il ajoute que l'*eu tonique, en perdant l'accent, se transforme en u*; comme exemples il cite : *sur*, *prud'homme*, *fur*, *du*.

L'objet des pages suivantes est d'examiner un peu plus en détail le problème dont M. Meyer-Lübke a signalé dans les lignes précitées la portée générale.

L'*eu* atone provient, en français, de trois sources différentes :

1° *ĕ*, *ĭ* + *l* + *cons.*, ex. *deu* < *dĕ* + *illo*;

2° *eu* latin ou grec, ex. *rheubarbe*, *pneumatique* ;

3° *ō ŭ ŏ* toniques libres latins, devenus *eu* et perdant plus tard pour une raison quelconque leur accent.

Cette dernière catégorie est de beaucoup la plus nombreuse. Elle comprend surtout des mots dérivés ou composés.

Digitized by Google

L'*eu* atone montre une tendance évidente à se changer en *u*, tendance que nous croyons pouvoir qualifier de *loi phonétique*. Si cette loi n'a pénétré que dans un nombre de mots relativement restreint, c'est que le caractère même des mots en question en a empêché le libre développement. La plupart de ces mots, étant des dérivés ou des composés, subissent l'influence du mot simple où l'*eu* tonique reste. Si, par exemple, *valeureux* devait donner *valureux*, cette forme a pourtant dû céder la place à la première, à cause de l'influence analogique qu'a exercée le substantif *valeur*.

Or, il arrive que les exceptions, presque toutes explicables de la manière indiquée, sont beaucoup plus nombreuses que les mots développés régulièrement. Nous n'avons pas l'intention de parler ici de tous les cas où un *eu* aurait dû devenir *u* si une influence plus forte n'était intervenue. (Exemples : *fleurir*, *aveugler*, *creuser*, *demeurer*, *peupler*, *meubler*, etc.) Nous allons seulement passer en revue les quelques cas où notre loi est librement entrée en jeu.

I. *dē* + *illo* + *cons.* > *deu* > *du*. C'est la position proclitique qui a causé ce développement du génitif de l'article. On trouve aussi la forme *dou*, qui doit, selon toute probabilité, son origine aux cas où le mot suivant commençait par une palatale (cf. *fougère*).

delicatus > v. fr. *dougie*. Selon M. Meyer-Lübke, c'est là le développement régulier devant *c*. *Deugie* et *dugie* ont aussi existé.

filicaria > *fougère*.

Digitized by Google

Feusière, *fougière*, Palsgrave (1530)[1]; *fougiere*, *feuchere*, Estienne (1549), Monet 1635), Oudin (1633); *fougere*, non *feugere* ni *fugere*, Bérain (1675); *fougere*, Richelet (1680).

Comme nom de lieu, le mot se trouve sous la forme de *Fougères*[2] dans les dép. de la Vienne, de la Mayenne et de la Nièvre, sous la forme de *Fouchères* dans la Meuse et dans l'Aube, de *Feugères* dans le Calvados, de *Faugère* dans la Vienne, de *Fugères* (*Fougères* 1525) dans l'Eure-et-Loir et de *Flucquière* (*Fleuquières* 1276) dans l'Aisne;

Feuguerolles-sur-Seulles (Calvados) : *Fuguerolles* 1675, *Fouguerolle* 1723; *Feugerolles* (Eure) : *Fugerolles* 1214, *Fugerolles* 1694; *Fougerolles* (Mayenne), *Feugerolles* 1247.

Ces différentes formes sont, ou bien dialectales, ou bien influencées par celles du lat. *filica* que possèdent certains dialectes.

Silgiacus (832) > *Sougé-le-Ganelon* (Sarthe);
Selgiacus (966) > *Sougé* (Nièvre);
Silviacus > *Sougy* (Loiret), *Sougé* (Loir-et-Cher, Indre).

Il paraît donc que le passage en *ou* a eu lieu non seulement devant *c*, mais aussi devant une spirante palatale d'autre provenance.

1. Les citations des anciens ouvrages de grammaire française sont prises dans Thurot, *La Prononciation française*, etc.

2. Les noms de lieux sont pour la plupart pris aux dictionnaires topographiques des départements français.

Digitized by Google

II. A ce groupe appartiennent surtout des mots savants de date récente, où l'*eu* n'a pas pris part au développement régulier, soit par suite de la date de l'adoption, soit à cause d'une influence littéraire. Tels sont, par exemple : *leucanthe* et autres composés de λευκός, *pneumatique* et autres composés de πνεῦμα, les mots formés à l'aide du préfixe ψευδο, etc.

eu > *u* dans :

reubarbarum > *rhubarbe*. Pour ce mot, la prononciation *reubarbe* est encore indiquée comme la vraie dans les ouvrages grammaticaux de Thierry (1572), de Tabourot (1587), de Lanoue (1596), d'Oudin (1633) et de Monet (1635). Saint-Maurice (1634) prononce *rubarbe*; Richelet et tous les autres grammairiens cités par Thurot, de même.

rheuma (gr. ῥεῦμα) donne en français *rheume*, *rhume*, d'où le verbe *enrhumer* :

enrheumer ou *enrumer*, *desreumer* ou *desrumer*, Estienne (1549); *enrumer*, Tabourot (1587).

Ici c'est le composé, dont la voyelle est régulière, qui a causé le changement de la voyelle du mot simple : « *Rheume* vel *rhume*, inde *enrumé* », Sylvius (1531); « *reume*, voyez *rume*, Estienne (1549); *rume*, Tabourot (1587); *rheume* pour *rume*, Lanoue (1596); *rheume*, *rhume*, Malherbe (1606), Oudin (1633); *rume*, *rhume*, Duez (1639), Bérain (1675), etc.

Notons encore les dérivés : *rhumatisme*, *rhumatique*, etc.

Au temps de Le Roy (1739), d'Antonini (1753), des

Digitized by Google

mots comme *Europe*, *Eugène*, *Eustache*, *Euphrate*, etc., se prononçaient avec *u* au lieu d'*eu* : habitude qui persista jusqu'au commencement du XIXe siècle (*Voir* Thurot, I, 522).

III. *bleuet*, dérivé de bleu, existe aussi sous la forme de *bluet*.

fŏrum > *fuer*, *feur*. Le mot a été employé surtout dans la locution « au fur et à mesure », où la position proclitique a valu à la voyelle le développement d'une atone.

au feur, Nicot (1584), Tabourot (1587); *feur*, Oudin (1633); *au fur*, Ac. 1740, etc.

hŏra > *heure*, d'où *heurette*, qui, selon Littré, *Suppl.*, existe encore. La forme régulière se retrouve dans l'expression « il y a belle *lurette* » (dans le sens de « il y a longtemps »). L'initiale est apparemment due au mot qui précède.

germ. *loþr* > v. fr. *luerre*, *loerre*, fr. mod. *leurre*, d'où le verbe *leurrer*. La voyelle est régulièrement développée dans le composé *déluré*.

meule a le diminutif *mulon*.

meulon, *mulon*, Palsgrave (1530); *mulon*, Estienne (1549); *meulon*, *mulon*, Oudin (1633).

meute, d'où le dérivé *mutin*.

mŏrum > (par *mŏra*) v. fr. meure, dont on a tiré *meurier*, qui devient *mûrier*, lequel, à son tour, exerce une influence analogique sur *meure*, qui se change en *mûre*.

Digitized by Google

more, *morier*, Palsgrave (1530); *meure*, *meurier*, Estienne (1549); *mure*, *mouiron*, *meurier*, Tabourot (1587); *meure*, *mure*, Lanoue (1596); *meure*, *meurier*, Oudin (1633); *mure*, *murier*, Ménage (1672); *mure*, *murier*, Richelet (1680); *murier*, *meure* etc., 1694; *mure*, *murier*, Ac. 1718, etc.

preu (< pro[dest]) d'omme > *prud'homme*. De là, selon Diez, *pruderie* et *prude*, mots pour lesquels M. Körting préfère l'étymologie phonétiquement peu satisfaisante de **prūdus* pour *prūdens*.

Preud'homme preude femme, Palsgrave (1530), Estienne (1549), Tabourot (1587), Lanoue (1596), Oudin (1633); *prud'homme* et *prude*, Ménage (1672), etc.

supra > *sore* > *seure*, et, par suite de la proclise, *seur sur*.

Parmi les noms de lieux :

Prudemanche (Eure-et-Loir), *Pratum dominicum* (1285), *Preudemanche* (1495);
Urville (Moselle), *Eurville* (1404);
Urcourt (Id.), *Eurecourt* (1594).

Nous allons ajouter à cette liste un nombre de mots dont la forme actuelle est influencée par l'analogie, mais qui ont eu autrefois la prononciation régulière :

beurrer a eu la forme *burrer* (voir Darmesteter, *Dict. gén.*);
bleuastre, Oudin (1633); *bluâtre*, Richelet (1680); *bleuastre*, Ac. 1694, etc.;
calfeutrer, Estienne (1549) (*eu* est dû à l'influence de

Digitized by Google

feutre); *calfutrer*, Saint-Maurice (1674); *calfeutrer*, Ac. 1694, etc.;

effleurer, Estienne (1594), etc.; *efflurer*, Saint-Maurice (1674);

esmeutir, Nicot (1584); *esmutir*, Tabourot (1587), Lanoue (1696); *émeutir*, Richelet (1680), etc.;

« *jeunesse*, et non pas *junesse* », Irson (1662); *rajunist*, Saint-Lieus (1580);

murtriers, Meigret (1542); *meurtrier*, Tabourot (1587), etc.;

« *murtrir*, voyez *meurtrir* », Estienne (1549); *murtir*, *meurtrir*, Oudin (1633); *meurtrir*, Richelet (1680), etc.;

musnier, Palsgrave (1530); *musnier*, *meusnier*, Estienne (1549), Tabourot (1587), Lanoue (1596), Poisson (1609); *meunier*, Monet (1635); *munier*, Oudin (1633); *munier* Duez (1639); *munier* ou *meunier*, etc., Cahiers (1673); *munier* ou *meunier*, Ménage (1672); *meunier* ou *munier*, le dernier seulement « en la bouche du peuple », Richelet (1680); *meusnier*, Ac. 1694. N. B. : le mot latin est *molinarius*, qui a donné *meunier*, à cause de l'influence exercée par *meule* et certaines formes de *moudre*.

treuaige, Palsgrave (1530); *treu*, *treuage*, Estienne (1549); « *treu* qu'on dit aussi *tru*, c'est le *treuage*, qu'on dit aussi *truage* », Nicot (1584); *tru*, *truage*, Tabourot (1587); *treu*, *treuage*, Oudin (1633). Sachs-Villatte donne *treu*, mais non *truage*.

valureux, Baïf (1574), Ménage (1672); Mourgues (1685)

Digitized by Google

nous apprend que « plusieurs prononcent *heureux*, *malheureux*, *chaleureux*, *valeureux*, *chevaleureux*, *peureux*, comme s'il était écrit *valureux*, *pureux*, etc., pour éviter la cacophonie de deux *eu* de suite ».

Parmi les noms de lieux :

Meulières (Eure-et-Loir); *Mullières* (1348); *Mulières* (1366); *Muliers* 1387.

Deux mots, qui forment une catégorie à part, sont :

piperata > *peurée* > *purée*;

bibere habeo > *burai* ou *boyrai*, Palsgrave (1530); *boirai*, *buvrai*, *beuvrai*, Cauchie (1575); *beuray*, *buray*, *boiray*, *beuray*, Deval (1604); *beuray*, *boiray*, Maupas (1625); *beuray*, Oudin (1633); « *boirai*, non pas *burai* », Richelet (1680); *boirai*, Regnier (1705), etc.

Le *p* et le *b* sont devenus *u*. Cf. *aurone* (*abrotonum*), *aurai*. (Neumann, *Z.*, XIV, p. 558.)

Il existe encore un groupe de mots qu'à notre avis il faut rapprocher de ceux que nous venons d'examiner. Ces mots n'ont pas d'*eu*, mais ils ont un *e* si fortement labialisé qu'il a pris le même timbre que le son représenté par *eu* et que, par conséquent, il subit la même loi phonétique. *Gemellus*, p. ex., devient *jumeau*. Il ne suffit pas d'appeler ce changement une labialisation. Que *fimarius* devienne *fumier*, c'est là un changement que l'on caractérise avec raison de ce nom. Un *i* devient *u* par le simple arrondisse-

Digitized by Google

ment des lèvres; mais un *e* ne peut donner, dans les mêmes conditions, qu'un *eu* : s'il devient *u*, nous avons affaire à un changement du lieu de l'articulation. *Gemellus* devient, par suite de l'influence assimilative exercée sur l'*e* atone par la consonne labiale suivante, j*eu*meau. Plus tard cet *eu* devient *u* en vertu de la loi phonétique même dont nous nous occupons.

Les mots en question sont :

calamellus > *chalumeau*;
lamella > *alumelle.*

Dans ces deux mots, l'*a* protonique a d'abord passé à ę. de *bĭbere : buvant*, *buvons*, *buvez*, *buvais*, etc.

beuvons, etc., Palsgrave (1530), Pillot (1550); *buvons*, Meigret (1542); *buvons*, *beuvons*, Cauchie (1575); *beuvons*, Dobert (1650); Chifflet (1659); *buvons*, Richelet (1680); *beuvons*, Reignier (1705), La Touche (1696); *buvant*, Buffier (1709), Ac. 1762, etc.;

buverie -eur -eter -ette, Estienne (1549); *beuveur*, *buvette*, Tabourot (1587); *beveur*, Joubert (1579); *beuveur*, *buveur*, Oudin (1633); Saint-Maurice (1674); *buveur*, Richelet (1680); *beuveur*, *buveur*, Ac. (1694-1718); *buveue*, Ac. 1740, etc.;

buveau (*bĭvium*?) : « on l'appelle aussi *beveau* », Th. Corneille (1687); *beveau*, *beuveau*, ou *buveau*, Trévoux (1752). A présent *beuveau* et *buveau* existent tous deux, et encore dit-on *biveau* et *beauveau*.

Digitized by Google

gemellus > *jumeaux* :

iumeau, Palsgrave (1530); *gemeau*, R. Estienne (1549), Tabourot (1587); *gemeau*, *iumeau*, Lanoue (1596); *gemeau*, *gemelle*, *jumeau -elle*, Maupas (1625); « *iumeau*, *iumelle*, excepté quand on parle d'un des signes du zoodiaque : alors *gemeaux* », Vaugelas (1647), etc.

tremellus > *trumeau*, Oudin (1633); *trumeau* (le plus souvent), Richelet (1680); *trumeau*, *tremeau*, Th. Corneille (1687); *tremeau*, *trumeau*, Ac. 1718-40; *trumeau* (terme d'architecture), Ac. 1740; *trumeau* (jarret de bœuf), *trumeau* ou *tremeau* (terme d'architecture), Trévoux (1752); *trumeau* (jarret de bœuf, terme d'architecture), Ac. 1762, etc.

Parmi les noms de lieux :

Diablintas (615) > *Jublains* (Mayenne);
Gemeticum > *Jumièges* (Seine-Inf.);
Gemiliacum > *Jumillac* (Dordogne);
Geminiacus > *Jumigny* (Aisne);
Gimiacus > *Jumet* (Hainaut).

Pour un certain nombre de mots, il y a des formes régulières qui plus tard ont cédé la place aux analogiques :

**bĭberaticum* > *breuvage* :

bruvaige, *breuvaige*, Palsgrave (1530); *bruvaje*, Maigret (1542), Pelletier (1549); *breuvage*, Tabourot (1587); *beuvrage*, *bruvage*, Estienne (1549), Poisson (1609), Oudin

Digitized by Google

(1633), Richelet (1680), Ac. 1694, La Touche (1699), *beuvrage*, Ac. 1718, etc.;

abruvoir (*bĭberare*), Palsgrave (1539); *abruvant*, Pelletier (1549); *abreuver*, *abruver*, Nicot (1584); *abreuvoir*, Tabourot (1587), Lanoue (1596), Poisson (1609), Oudin (1633); *abruver*, *abreuver*, Richelet (1680); *abbreuver*, *-oir*, Ac. 1694, etc.;

femelle (*femme*), Palsgrave (1530); *fumelle*, *femelle*, Estienne (1549); *femelle*, Tabourot (1587), Lanoue (1596); *fumelle*, *femelle*, Oudin (1633); *femelle*, Richelet (1680), etc.;

beffroi > *buffroi*, Nicot (1606);

levisticum > *luvesche*;

semer > *sumer*;

premier > *prumier*. L'*ī* de *prīmarius* est devenu *e* par dissimilation. Peut-être l'*u* remonte-t-il à l'*ī*.

Qu'est-ce qui rend la labialisation assez forte pour exposer la voyelle au changement ultérieur en *u*? C'est ce que nous ne pouvons pas dire au juste. On peut pourtant faire cette remarque que l'*e*, dans ces cas, est entouré de consonnes sonores et suivi de la labiale. Dans des mots comme *semer*, *femelle*, au contraire, la tendance n'a pas été assez forte, quoiqu'elle se soit sporadiquement manifestée.

L'occasion ne nous a pas été donnée de faire des recherches sur la date du passage d'*eu* en *u*. Pour la plupart des mots indiqués par Thurot, le changement aura été

Digitized by Google

accompli dès le XVIe siècle ; mais, pour les mots appartenant à la première catégorie, les formes en *ou*, *u* se trouvent déjà au XIIIe. Il se pourrait que, pour ces mots, ainsi que dans *peurée* et *beurai*, *eu* ait été encore diphtongue à l'époque du passage en *u*, tandis que, dans les autres, il a été à coup sûr monophtongue.

Digitized by Google

FRANÇOIS DE CALLIÈRES

ET SES CRITIQUES

SUR LE LANGAGE DE SES CONTEMPORAINS,

PAR PER-ADOLF GEIJER.

FRANÇOIS DE CALLIÈRES (1645-1717) tenait une place distinguée dans la haute société de son temps, et on le considérait comme un fort habile diplomate. Il prit une part active aux traités secrets qui précédèrent la paix de Ryswick. Le roi l'en récompensa par une gratification de cent mille livres et par la charge de secrétaire du cabinet. En 1689, il fut reçu membre de l'Académie française à la place de Quinault. Ses contemporains l'estimaient fort comme écrivain, et l'on connaît de lui plusieurs ouvrages. Le plus important est un traité de diplomatie, *De la manière de négocier avec les souverains, etc.*, 1716. En sa qualité de candidat à l'Académie, il porta aussi son attention sur les questions littéraires qui occupaient les gens cultivés de son époque. Dans son *Histoire poétique de la guerre nouvellement déclarée entre les anciens et les modernes*, 1688, il se montre habile négociateur même en matière de différends littéraires, et, par l'esprit agréable et l'enjouement dont il y fait preuve, il a su mettre pour la première fois

Digitized by Google

les rieurs du côté des anciens. Son esprit observateur le porte encore à étudier, par rapport au langage et aux manières, cette haute société parisienne dont il est entouré. D'une distinction parfaite lui-même, un certain relâchechement, qu'à ce double point de vue il croit découvrir chez les jeunes représentants de la cour, n'est pas pour lui plaire. A son avis, le langage de ces gens tend à dégénérer en un jargon peu correct; leurs manières n'ont plus cette politesse exquise qui distinguait la vieille cour. Pour y remédier, il reprend la plume et, dans une série de petites publications, il se donne pour tâche d'arrêter ces mauvaises tendances. Deux de ces ouvrages surtout ont eu du succès: *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler, avec des observations sur diverses manières d'agir et de s'exprimer*, 1690, et *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, 1693. Tous les grands lexicographes français, depuis le rédacteur de la troisième édition du dictionnaire de Furetière jusqu'aux auteurs du *Dictionnaire général*, dont la publication n'est pas encore terminée, n'ont pas manqué d'exploiter ces deux ouvrages de Callières, en citant souvent ses remarques sur la correction d'un mot ou d'une façon de parler.

Notre petit essai n'a donc pas le mérite de rappeler aux lecteurs un auteur oublié. Mais il ne nous a pas paru que ce fût peine perdue de recueillir et d'ordonner ces remarques, que l'auteur a glissées, un peu au hasard, dans le texte de son ouvrage, en y entremêlant encore des bou-

Digitized by Google

tades contre cet abaissement des bonnes manières dont il accuse les jeunes courtisans.

Malheureusement, nous n'avons eu à notre disposition que le premier de ces deux opuscules, *Des mots à la mode*, etc., dont la bibliothèque royale de Stockholm possède la quatrième édition, imprimée à La Haye en 1693. Dans cette édition, où l'ouvrage de Callières est terminé par un discours en vers sur les mêmes matières, on trouve ajoutée comme appendice une *Lettre à monsieur *** sur le livre des Mots à la mode*, qui n'a guère d'autre objet que de donner des éloges à l'auteur de ce livre et d'en relever encore les critiques les plus remarquables. Tout nous porte à croire que cet ouvrage est le plus important des deux et que les matériaux que nous en avons tirés sont suffisants pour bien caractériser Callières comme censeur du langage de ses contemporains.



Dans l'introduction de son ouvrage, l'auteur fait semblant de s'adresser à un habitant de la province qui lui a demandé des renseignements sur l'usage de la cour à l'égard de certaines façons de parler qu'on tâche d'introduire dans le langage de son pays, en prétendant que c'est là le bon usage de la haute société de Paris. Pour répondre à cette demande, l'auteur fait part à ce correspondant d'une conversation qu'il dit avoir eu lieu dans le salon d'une dame de qualité, fort éprise des nouvelles manières de s'exprimer.

Digitized by Google

Les interlocuteurs de cette conversation sont au nombre de six : « la maîtresse de la maison, qui est déjà sur le retour, la duchesse de *** et la marquise de ***, toutes deux jeunes et bien faites ; le jeune duc de ***, qui est un courtisan fort assidu, le jeune comte de ***, plus attaché à la guerre qu'à la cour, et le commandeur de ***, proche parent de la dame du logis, et nouvellement revenu de Malte après y avoir passé près de vingt ans. »

Au cours de cet entretien, le commandeur, qui n'est autre que l'auteur lui-même, se fournit l'occasion de relever et de critiquer quantité de mots nouveaux et de locutions vicieuses ou redondantes, que, pour la plupart, il a eu soin de mettre dans la bouche de ses interlocuteurs. Il va sans dire que le commandeur se fait l'avocat du bon sens et d'un sain esprit conservateur à l'égard des néologismes de toutes sortes dont les autres sont entichés et qu'ils se mettent à défendre en soutenant que les courtisans sont les principaux arbitres du bon et du mauvais usage et qu'il ne faut pas que les gens de qualité parlent comme les gens ordinaires.

Le commandeur part de ce principe, qu' « un honnête homme n'a point d'enseigne », ce qui veut dire, en matière de langage, qu'il doit exprimer sa pensée d'une manière claire et correcte, sans autre but que de se faire comprendre, sans qu'on ait besoin de « commentaires ». Dans la conversation, il trouve donc prudent et correct d'éviter tout ce qui, par sa nouveauté ou par une teinte de jargon, peut troubler l'attention de notre interlocuteur en

Digitized by Google

la portant de ce que nous voulons dire vers la manière dont nous exprimons notre pensée. Quant aux néologismes, il les compare aux modes des habits, pour lesquelles « on ne doit jamais être des premiers à prendre les nouvelles, ni des derniers à quitter les anciennes ». Il ne condamne nullement les termes nouveaux, pourvu qu'ils soient dictés par un besoin réel et qu'ils enrichissent vraiment la langue, mais il faut toujours avoir soin d'en choisir de « bien inventés ». Pour les autres, il les compare à « ces insectes qui meurent aussitôt qu'ils sont nés ». Notre auteur en veut donc surtout à ces excentricités qui commencent à déparer le langage de tant de courtisans, et qui, selon lui, constituent un vrai danger pour la bonne langue; mais au cours de l'ouvrage, il étend sa critique à bien des variations de langage relativement assez innocentes.



Il n'est pas sans difficulté de trouver des catégories satisfaisantes pour tous les faits de langage auxquels l'auteur a touché, en faisant glisser la conversation d'une manière agréable et naturelle sur différentes questions de beau langage, de bienséance, de prérogatives aristocratiques et d'autres choses qui occupaient alors les désœuvrés de la haute société. Après en avoir dressé la liste complète, nous les avons groupés sommairement de la manière suivante pour mieux faire sentir par quel côté ils paraissent à l'auteur pécher contre la correction du langage.

Digitized by Google

I. — Mots nouveaux. — Ce n'est qu'en très petit nombre que l'auteur a mis dans la bouche de ses interlocuteurs des mots nouveaux qu'il désapprouve comme mal inventés ou bien en les qualifiant de vulgaires. Encore deux de ces mots, pour le moins, *dînatoire* et *s'encanailler*, ont-ils fait leur apparition dans la littérature bien avant le départ du commandeur pour l'île de Malte.

Dépiquer, v. réfl. = Se consoler. — Sans le trouver heureusement inventé, l'auteur ne désapprouve pas absolument ce mot, alors fort à la mode, « puisqu'il sert à enrichir la langue ». — Cependant ce mot a vieilli assez vite et ne s'emploie guère dans la langue actuelle.

Dînatoire, adj. — Ce mot datant du seizième siècle est de formation savante et n'a guère jamais été parfaitement admis dans la langue. Aussi paraît-il y constituer une véritable superfluité, restreint comme il est à cette seule combinaison, *déjeûner dînatoire*, à laquelle Littré veut substituer *déjeûner-dîner*.

Encanailler, v. réfl. — Ce mot expressif se trouve dans Molière. Il est encore parfaitement vivant sans avoir rien perdu de son cachet familier. L'auteur n'hésite cependant pas à le mettre dans la bouche de la maîtresse même de la maison.

Falbala, s. m. — L'auteur y suppose ironiquement une origine turque ou arménienne.

Grivois, s. m. = Troupier. — C'est le jeune comte

Digitized by Google

aux goûts militaires qui se sert de ce mot nouveau, en affectant les termes soldatesques.

Impolitesse, s. f. — L'auteur même le recommande ironiquement, « car c'est un mot dont on a souvent besoin pour exprimer ce qui se passe parmi plusieurs de nos jeunes courtisans ».

Sofa, s. m. = Espèce de lit de repos à la manière des Turcs.

II. — Extensions de sens ou restrictions. — L'auteur n'admet pas facilement qu'on attribue à un mot une signification qui s'écarte tant soit peu de celle qui est généralement adoptée. Il trouve que, par là, l'interlocuteur peut être induit en erreur, de manière à entendre autre chose que ce qu'on veut dire. — Cependant il est trop dans la nature des hommes de modifier successivement le sens des mots, pour que les puristes puissent arrêter cette tendance autrement que d'une façon exceptionnelle. Aussi, pour la plupart des cas, la critique de l'auteur est-elle restée sans résultat. La postérité ne lui a donné raison que pour des mots singulièrement affectés par une certaine classe de personnes, qui est venue à en faire un abus évident.

Affaire, s. f. = Engagement militaire; Commerce de galanterie. — On conçoit bien qu'un mot dont le sens primitif est aussi général que l'est celui du mot *affaire*, se prête facilement à des significations spéciales selon la nature du passage où il est employé. De cette manière, ce mot est

Digitized by Google

arrivé à prendre différents sens spéciaux, sans qu'un mot déterminant en indique clairement la portée.

AIR, s. m. = Manière, apparence. — Voir p. 265.

COMMENTAIRES, s. m. = Explications. — C'est le commandeur lui-même qui, en généralisant un peu le sens de ce mot, s'attire la critique de la maîtresse, qui ne connaît d'autres *commentaires* que ceux de César.

CONSIDÉRATION, s. f. — L'auteur nous paraît trop spécialiser le sens de ce mot, en prétendant que, comme terme de politesse, il ne peut être mis en usage qu'avec les inférieurs.

DÉRANGÉ, part. pass. = Déconcerté. — L'auteur prétend que ce mot « ne doit être proprement appliqué qu'à des choses matérielles ». En fait, ce mot n'a plus ce sens détourné que lui donnent aussi l'Acad. 1694 et Furetière.

DÉSOLER, v. act. = Ennuyer. — Un penchant naturel aux expressions fortes, quand il s'agit de rendre les sentiments, fait encore garder ce sens au mot *désoler*.

GOÛT, s. m. = Inclination passagère. — Cette signification est encore parfaitement vivante et s'explique par le désir qu'on a de bien graduer la force de l'attraction amoureuse.

GRENOUILLER, v. n. = Boire, ivrogner. — L'Académie n'admet plus ce mot, qui a toujours été bas et familier et qui ne convient guère au beau langage.

GROS, adj. — Du temps de l'auteur, ce mot a joui d'une vogue énorme. Il paraît que, dans la haute société, on s'en

Digitized by Google

est servi à tort et à travers comme d'une espèce de superlatif général, partout applicable. — Cela nous rappelle l'invasion qu'a faite tout nouvellement le mot *colossal* en Suède, où l'on était alors sujet à entendre même la combinaison suivante : *kolossalt liten* = *colossalement petit*. — Ces exagérations passent vite, et le mot *gros* est depuis longtemps rentré dans ses bornes naturelles ; au moins il ne reste de traces de cet abus que dans quelques locutions spéciales, p. ex. *un gros rhume*.

Hobereau, s. m. = Petit gentilhomme campagnard. — Cette métaphore méprisante se retrouve encore dans le langage actuel.

Joli, adj. — Ce mot paraît avoir fait concurrence à l'adjectif *gros*, dans la faveur des gens à la mode. Seulement il fait moins ressortir la supériorité du sujet ainsi qualifié, et conserve un peu mieux sa signification propre. Dans le style familier ou ironique, la sphère d'emploi de cet adjectif est encore de nos jours fort étendue.

Léger, adj. = Vif, subtil ; Légèrement, adv. = Avec facilité. — Sans doute l'auteur a eu raison d'insister sur le sens propre de ces mots. Il condamne, comme induisant en erreur, les locutions *avoir l'esprit léger* et *travailler légèrement* employées dans un sens favorable. Cependant il est moins sévère pour la combinaison *avoir la conversation légère* ; aussi bien, l'acception détournée y est-elle plus évidente. Dans l'usage actuel, ces deux mots gardent encore des traces de cette altération du sens principal.

Digitized by Google

TOURNURE, s. f. — Ex.: *Ils donnent, à tout ce qu'ils disent, des tournures admirables. Un soldat d'une bonne tournure.* — L'usage a donné raison au jeune comte, qui a pris la défense de ces « tournures », tandis que le sens primitif du mot, soutenu par le commandeur, est tombé dans l'oubli.

MOTS TECHNIQUES. — De tout temps, il y a eu une tendance à étendre la portée des termes de certains métiers, en leur donnant un sens modifié qu'ils ne comportaient pas originairement. Fidèle à son principe que l'honnête homme n'a point d'enseigne, l'auteur s'y oppose vivement, et par conséquent il ne veut pas admettre qu'on emploie hors du métier les termes de guerre : *faire les approches*, *emporter d'assaut*, etc., ou bien ceux de marine : *faire une bonne manœuvre*, *aller à l'abordage*, etc.

En passant, l'auteur cite encore, comme ayant reçu tout récemment une signification spéciale, les mots *chaconne* = espèce de petit ruban, et *passecaille* = porte-manchon, désignant à l'origine un air d'opéra.

III. — LOCUTIONS NOUVELLES, MISES A LA MODE PAR LES GENS DE LA COUR. — L'auteur critique très sévèrement un certain nombre de façons de parler, selon lui nouvellement introduites, et qui le choquent, bien qu'elles soient fort affectées par les gens de la cour. Il les trouve obscures, inexactes, familières ou exagérées, et il n'y voit que les mauvais produits d'un jargon qui s'arroge une autorité qu'il

Digitized by Google

n'a pas, et contre lequel doivent réagir tous ceux qui tiennent à la pureté et à la correction du langage. Quelquefois cependant, il se laisse entraîner un peu trop loin par son purisme, et il lui arrive de condamner ce qui, dans la suite, a paru parfaitement admissible; on le verra ci-dessous, où est donnée la liste complète de ces locutions.

Il y a eu appartement, — canal, — toilette. — Dans la langue de la cour, on se servait alors de ces locutions elliptiques pour indiquer une réunion dans l'appartement du roi, auprès du canal de Fontainebleau, à la toilette de la reine d'Angleterre. — Ce qui éveille surtout la critique de l'auteur, ce n'est pas tant ce qu'il y a d'elliptique que ce qu'il trouve de louche et d'inexact dans ces façons de parler. A son avis, *il y a* est synonyme de *a lieu*; or, c'est la réunion qui a lieu et non l'appartement, etc. Par conséquent, il admet bien *il y a comédie*, tandis qu'il condamne *il y a théâtre*.

Ces sentiments-là vous donnent d'un AIR *de vieillard. Croyant que cela a l'*AIR *de qualité d'en user ainsi. — Madame une telle donne dans les grands* AIRS. — *Elle commençait à se donner de gros* AIRS. — *Qui prennent les* AIRS *penchés et dédaigneux de nos jeunes courtisans.* — Il est assez curieux de constater qu'encore vers la fin du dix-septième siècle il y a des gens lettrés dans l'esprit desquels le sens concret et primitif du mot *air* est toujours assez prédominant pour qu'ils soient choqués de le voir entrer dans des locutions où il faut lui attribuer un sens abstrait. L'Académie, en 1694, donne comme deux mots homonymes *air*, l'un des quatre

éléments, et *air*, manière ou apparence. Contrairement à notre auteur, elle admet donc dès lors les deux significations, mais en les répartissant de la manière indiquée. Littré en est encore à y voir deux mots originairement différents, qui se sont confondus dans la suite. — En fait, de ces façons de parler, condamnées par l'auteur, il en est plusieurs qui sont tombées en désuétude et plusieurs qui sont devenues familières.

Cela est violent, et, « pour enchérir », *Cela est fort*. — Selon l'auteur, ces locutions sont de la dernière nouveauté.

Cela est bien triste. — Quand l'auteur condamne cette locution comme une nouveauté à éviter, il faut supposer qu'il lui répugne de voir cet adjectif prendre, par une extension de sens d'ailleurs très naturelle, la signification de *attristant*.

Sentir le collet monté. — C'est peut-être grâce à Molière que le *collet monté*, terme de langage, n'est pas encore démodé.

Aimer à la folie. — Expression exagérée, encore en usage.

Dans ses boutades contre les jeunes gens, auxquels elle reproche leur manque de politesse envers le beau sexe, la jeune marquise trouve à propos d'introduire ces expressions, qui choquent l'oreille de notre auteur : — *Je ne m'accommode point de ces airs-là*. — *Cela me donne des vapeurs horribles*. — *Ils les leur jetteront au nez*.

Il n'est pas permis d'avoir autant d'esprit, d'aussi belles qualités, etc. = Il n'est pas permis à tout le monde, etc.

Digitized by Google

D'après l'Académie (1878), ces locutions appartiennent au langage « familier. » — L'auteur désapprouve ces combinaisons, parce qu'il trouve très permis d'avoir de l'esprit et d'autres bonnes qualités autant que qui que ce soit, tandis qu'il n'est pas permis d'être vicieux, impie et déréglé.

Vous n'y songez pas. — C'est peut-être parce qu'elle frise l'impertinence que l'auteur ne veut pas admettre cette expression dans le beau langage.

Rendre ses civilités à quelqu'un. — « Façon de parler bourgeoise qui ne doit jamais être employée en aucune occasion. »

IV. — SUPERFLUITÉS DE LANGAGE. — C'est là l'expression même de l'auteur, qui est d'avis qu'un honnête homme ne doit dire précisément que ce qu'il faut dire, en le disant toujours en termes propres et naturels. Il revient souvent sur l'abus fréquent que font même les bons auteurs de phrasès et de verbiages qui ne veulent rien dire et qui, bien loin d'orner un discours, ne servent qu'à l'affaiblir. Aussi, pour s'en moquer, a-t-il eu soin d'entremêler un certain nombre de phrases redondantes et de mots favoris dans le discours des cinq représentants du jargon de la cour.

En voici l'énumération : — *Il est vrai que.* — *Sans mentir.* — *Ce qui s'appelle.* — *Il faut avouer.* — *Il faut voir.* — *Il faut savoir.* — *En effet.* — *Car enfin.* — *C'est-à-dire.* — *Vous m'entendez bien.* — *Vous comprenez bien ce que je vous dis ?* — *Je ne saurais que vous dire.* — *En mon particulier.* — *Dit-il.* — *Figurez-vous ceci,* — *cela.*

Digitized by Google

Peut-être Molière lui-même était-il du nombre de ces bons auteurs qu'il n'hésitait pas à accuser de « verbiage ». Cependant, il ne faut pas être trop sévère pour ces phrases dites inutiles. Nous n'ajoutons par là rien d'essentiel à notre pensée, il est vrai, mais, si nous la délayons un peu, notre interlocuteur aura moins de peine à la saisir. Elles constituent un moment de relâche, non seulement pour l'esprit de celui qui parle, mais encore pour l'attention de celui qui écoute. Sans doute, il ne faut pas en abuser, mais nous perdons souvent notre peine en nous efforçant de réduire notre pensée à sa plus brève expression. D'ailleurs, plusieurs espèces de remplissage jouent un grand rôle dans la langue. On a déjà fait la remarque qu'à la rigueur il y a deux mots de trop dans ce verset même de la Bible : « Mais que votre parole soit : Oui, oui, non, non; ce qu'on dit de plus vient du malin. » De même, à y regarder de près, on trouverait à élaguer un peu partout, même chez les meilleurs écrivains. — L'auteur en veut aussi à ces mots favoris, auxquels reviennent toujours quantité de personnes. Ce n'est là souvent que le symptôme d'une éducation imparfaite en fait de langue; mais il y en aussi qui sont de nature à bien caractériser la personne qui en fait usage.

V. — Remarques détachées. — L'auteur ne s'occupe pas beaucoup de ce qui serait à corriger dans le jargon des jeunes courtisans quant à la manière de prononcer certains

Digitized by Google

mots. Cependant il blâme, en passant, la tendance à faire permuter *a* et *e*, dont on a recueilli bien des exemples dans la prononciation parisienne de l'époque. Les mots cités par l'auteur sont *quelité* et *mademe*. De ce dernier mot, il connaît encore et désapprouve la forme contractée *mdme*. On est surpris de voir que, depuis deux siècles, cette forme, d'ailleurs très régulièrement réduite, jouit toujours d'une certaine popularité sans pouvoir encore se faire admettre par le bon usage. Il faut sans doute en chercher la raison dans cette circonstance que, par un sentiment de politesse, on hésite à altérer dans sa forme un mot par lequel on s'adresse souvent à une interlocutrice qui pourrait y voir une négligence inconvenante.

De même, *un mien* (*beau-frère*), cité par l'auteur, est encore aujourd'hui du style familier.

Quelquefois, il entre dans des détails très minutieux, comme, par exemple, quand il se met à critiquer la construction grammaticale d'un certain nombre de locutions :

(*Avocat*) *en parlement*;	l'auteur	exige	*au parlement*.
(*Gens*) *de cour*;	»	»	*de la cour*.
(*Être*) *en cour*;	»	»	*à la cour*.
A la perfection;	»	»	*en perfection*.
Par merveille;	»	»	*à merveille*.

De ces combinaisons nouvelles condamnées par l'auteur, l'usage actuel, selon l'Académie, admet cependant la première.

Digitized by Google

VI. — Différentes manières d'indiquer les membres de la parenté. — Quand il vient à critiquer les façons de parler, alors à la mode, par lesquelles on désignait les différents membres de sa propre famille, le commandeur s'étend sur ce sujet plus longuement que de coutume, et, par extraordinaire, il se trouve alors parfaitement d'accord avec tous ses interlocuteurs.

Il paraît qu'à cette époque c'était une mode toute nouvelle que de substituer aux termes propres de parenté, comme *mon mari*, *ma femme*, etc., les expressions plus cérémonieuses de *monsieur* ***, *madame* ***, etc. L'auteur ne désapprouve pas absolument qu'une femme, en parlant de son mari, s'exprime de cette façon, mais il trouve cela ridicule dans la bouche du mari, parce que c'est lui qui donne le nom et le rang à sa femme. Dans la lettre d'appendice, cet usage est encore critiqué, mais on le croit déjà trop établi pour espérer de le changer. On sait que cette manière de s'exprimer, après avoir été longtemps usitée en France, n'est plus guère employée aujourd'hui.

Il se moque encore de ceux qui ne se contentent pas de dire *mon père*, *ma mère*, mais qui, par affectation, y ajoutent *monsieur*, *madame*.

Pour les expressions *mon époux*, *mon épouse*, *ma maison*, il les taxe de trop cérémonieuses, et l'opinion n'a point changé depuis lors.

Ma bonne pour *ma mère* ne convient, selon la maîtresse de la maison, « qu'à ce qu'on appelle des commères de quartier ».

Digitized by Google

A ce propos, il faut encore rappeler l'indignation de la marquise, en entendant les jeunes courtisans traiter de *la****, *le bon****, les personnes de la première qualité; elle trouve cela tout simplement « violent ». — C'est donc sans succès qu'on a tâché de faire adopter par le bon usage cette mode italienne. Cependant, dans l'édition de Lyon, 1728, du dictionnaire même de Pierre Richelet, la liste des ouvrages cités par cet auteur a pour titre *Bibliothèque « du » Richelet*.

*
* *

On le voit, les critiques de Fr. de Callières ne sont pas très nombreuses, ni bien profondes; mais il n'est pourtant pas sans intérêt d'apprendre ce qu'un homme du monde, spirituel et distingué, trouvait à reprendre et à corriger dans le langage de ceux de ses contemporains qui, haut placés sur l'échelle sociale, s'arrogeaient le droit de dicter les lois du bel usage.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PAPYRUS

ET SA REPRÉSENTATION SUR LES MONUMENTS DE L'ANCIENNE ÉGYPTE,

PAR CHARLES JORET.

Quand on considère les lotus et les papyrus des anciennes peintures pharaoniques, on est frappé du réalisme et de la fidélité avec lesquels, malgré quelques maladresses d'exécution, la première de ces plantes est représentée, pendant que la seconde affecte une forme entièrement différente de ce qu'elle est dans la réalité. Au lieu de la panicule étalée et diffuse par laquelle se termine la tige du papyrus, les peintures des hypogées nous offrent un thyrse ramassé, en forme de cône renversé, qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait prendre pour une fleur à pétales verdâtres et profondément laciniés. Philippe Parlatore[1] a conclu de cet aspect particulier que le papyrus des monuments pharaoniques, depuis longtemps disparu de l'Égypte, était une espèce autre que le papyrus cultivé dans les serres et dans quelques jardins publics, remarquable, lui, par les dimen-

1. *Mémoire sur le papyrus.* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Sciences. Sciences mathématiques et physiques,* t. XII, an. 1854, 4°, p. 470).

Digitized by Google

sions de sa panicule; celui-ci, importé, dit-il, de la Sicile, serait en réalité originaire de la Syrie et constituerait une espèce différente du papyrus égyptien — le souchet de Syrie, *Cyperus Syriacus* P.[1] —, tandis que le papyrus de l'ancienne Égypte, qu'on ne trouve plus dans le bassin inférieur du Nil, mais qui croît toujours en Nubie et en Abyssinie, est le vrai souchet à papier — *Cyperus papyrus* L.

Cette manière de voir n'a pas, ainsi que l'a remarqué Victor Hehn[2], « fait fortune » auprès des naturalistes; rien ne prouve que le papyrus de Sicile vienne de Syrie plutôt que d'Égypte, et les botanistes qui ont le mieux connu la flore de l'Asie antérieure et de l'Égypte, comme Edmond Boissier[3], n'ont signalé aucune différence sensible entre le papyrus de la Syrie et celui de la Nubie[4]. Cela n'a pas empêché le savant américain, M. W. Goodyear[5], d'accepter l'hypothèse de Parlatore, encore qu'elle ne repose sur

1. *Mémoire sur le papyrus*. (*Ibid.*, p. 498.)

2. *Kulturpflanzen und Hausthiere in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien*. Berlin, 1887, 8°, p. 251.

3. *Flora orientalis*, t. V, p. 374.

4. Bruce, qui les a recueillis et étudiés tous deux, les déclare identiques. « I collected specimens in Syria, from the river Jordan, from two places in Upper and Lower Egypt, from the lakes Tzana and Gooderoo in Abyssinia, and it was with the utmost pleasure I found they were in every particular intrinsically the same. » *Travels*, t. VII, p. 115.

5. *The Grammar of the Lotus*, London, 1890, p. 46, note 9, et p. 58. Il est à remarquer que Goodyear, qui cite Parlatore d'après Victor Hehn, n'a point remarqué ou tenu compte des objections de celui-ci.

Digitized by Google

aucune base solide, et elle a pris place, dans sa *Grammaire du Lotus*, à côté de tant d'autres hypothèses aventurées.

Mais, si l'on ne peut admettre que le papyrus des anciens Égyptiens se terminât par une panicule resserrée, semblable à celle qu'on voit dans les peintures des hypogées, et s'il avait, au contraire, une panicule diffuse et étalée, comme le papyrus des jardins botaniques d'aujourd'hui, comment se fait-il que les artistes pharaoniques lui aient donné une forme tout autre? On a dit, pour expliquer ce fait, que les artistes égyptiens avaient donné au papyrus une forme conventionnelle. Cela n'avance guère la question; car, en admettant le caractère conventionnel que les artistes de l'Égypte ancienne auraient donné au papyrus, il reste à montrer d'abord pourquoi ils n'ont pas donné aussi une forme conventionnelle au lotus, et ensuite d'où vient celle qu'ils ont attribuée au papyrus.

Ces questions n'ont point encore été examinées, quoi qu'il y ait, je crois, un véritable intérêt à essayer de les résoudre. Le lotus a été, dans les peintures pharaoniques, figuré tel qu'il est dans la nature, parce que sa représentation n'offrait aucune difficulté. Il n'en était pas de même du papyrus. Reproduire les pédicelles nombreux et ténus, dont l'ensemble confus constitue sa panicule, offrait, il semble, une réelle difficulté aux artistes de l'ancien empire : l'on comprend dès lors qu'ils aient cherché à s'y soustraire ; mais comment y sont-ils parvenus? Ils l'ont fait avec une grande simplicité et tout en restant fidèles à leur amour de l'exacti-

Digitized by Google

tude. Il était difficile de reproduire la panicule du papyrus après son complet développement : ils l'ont représentée avant, alors que les pédicelles, renfermés encore dans les stipules, ont l'apparence d'une fleur aux pétales nombreux et verdâtres (fig. 1).

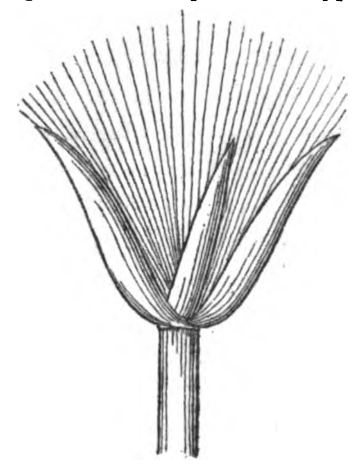


Fig. 1. — Panicule non développée du papyrus, d'après un échantillon du jardin du Luxembourg à Paris.

On voit donc que, si la représentation du papyrus par les artistes égyptiens a quelque chose de conventionnel, elle n'en a pas moins ce caractère de réalisme qu'on retrouve partout dans les anciennes peintures pharaoniques. Les stipules brunâtres, au nombre de cinq ou six, trois extérieures plus grandes et deux ou trois intérieures plus petites, confondues encore et peu distinctes sous la IVe dynastie, sont fidèlement représentées à partir de la VIe dynastie; la pointe effilée des jeunes pédicelles est figurée le plus souvent par une ou deux rangées de points; la proportion entre la longueur des stipules et celle des pédicelles est fidèlement observée; les stipules atteignent environ le tiers de la longueur des pédicelles non développés (fig. 2).

Une fois trouvée, cette représentation de la panicule du

Digitized by Google

papyrus est devenue schématique et a été fidèlement conservée, même sous le nouvel empire, à une époque où les artistes égyptiens s'efforcèrent de reproduire les objets de la nature, et en particulier les plantes, tels qu'ils s'offraient à leurs yeux; dans la peinture d'un dallage de Tell-el-Amarna [1], par exemple, qui représente un jardin, l'artiste contemporain de la XVIII[e] dynastie a peint les lotus blancs, qui couvrent le réservoir, le bleuet oriental — *Centaurea depressa* L. —, des coquelicots, un souchet voisin du papyrus — le *Cyperus alopecuroïdes* Rottb. —, un roseau, — probablement l'*Arundo Isiaca* Del., — avec une fidélité et un réalisme qui égalent presque le talent des enlumineurs du xv[e] siècle; mais il a conservé à la panicule du papyrus la forme schématique qu'elle avait dans l'art égyptien depuis deux mille ans.

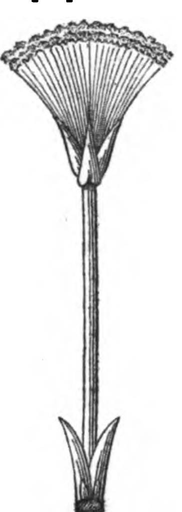


Fig. 2. — Tige de papyrus, d'après la peinture du Papyrus d'Ani, qui représente la vache Hâthor à l'entrée de la montagne de l'Amenta.

Cette forme si caractéristique permet déjà de reconnaître cette panicule à première vue et de la distinguer, même quand elles sont l'une et l'autre peintes en noir, de la fleur

1. W. M. Flinders Petrie, *Tell el Amarna, with chapters by Percy Newberry, H. Sayce, Griffith*. London, 1894, 4°.

Digitized by Google

du lotus, caractérisée, elle, par ses trois larges sépales de la même dimension que les pétales. Si l'on ajoute à cela que le papyrus a une tige triquètre d'une longueur de un à deux mètres, qu'il croît dans les marécages ou au bord des lagunes, que le lotus, au contraire, pousse au milieu des eaux et que sa fleur et ses feuilles en dépassent à peine la surface, il y a là de nouveaux caractères qui empêchent de confondre ces deux plantes, comme M. Goodyear l'a fait de parti pris et comme on l'a, souvent aussi, fait par inadvertance.

Ainsi il est impossible de ne pas voir des papyrus dans ces fourrés au milieu desquels, depuis la IV[e] dynastie, les peintures des hypogées nous montrent tant de chasses au marais[1]. Ce sont aussi des papyrus, non des lotus, comme le dit M. Flinders Petrie[2], à l'abri desquels, sur une peinture d'une chambre de Medum, un pêcheur nettoie ses poissons. C'est un fourré de papyrus encore, non de lotus, au milieu duquel une enluminure du *Livre des morts*[3], contemporain de la XVIII[e] ou de la XIX[e] dynastie[4], nous

1. Lepsius, *Denkmäler*, t. IV, pl. 130, etc.

2. *Medum*. London, 1892, pl. XII.

3. *The Book of the Dead. Facsimile of the Papyrus of Ani in the British Museum*. London, 1890, fol., pl. 37. Voir pl. haut, page 277, fig. 2.

4. « A closer comparison with other papyri, dit P. Le Page Renouf, enables one to detect affinities (of this Book) with that of Hunefer, written in the reign of Seti I of the nineteenth dynasty; with that of Pashetu, supposed by M. Naville to belong to the end of the eighteenth dynasty. » *Ibid.*, p. 5.

Digitized by Google

montre la bonne vache Hâthor attendant, à l'entrée de la montagne de l'Occident, les âmes des trépassés.

A l'époque gréco-romaine, toutefois, les choses changèrent : les différences caractéristiques et profondes qui existent entre la panicule du papyrus et la fleur du lotus ne furent plus observées dans l'emploi de ces plantes pour l'ornementation[1]; leurs formes, depuis longtemps déjà, avaient été modifiées; les pédoncules du lotus, nus, comme les tiges du papyrus, avaient été couverts de feuilles, ses sépales dressés s'étaient incurvés, le support de sa fleur était devenu une véritable tige; la panicule du papyrus n'avait pas davantage conservé ses caractères essentiels; aussi est-il souvent difficile de reconnaître à laquelle de ces deux plantes ont été empruntés les motifs de décoration que l'on rencontre, par exemple, dans les soubassements du temple de Denderah[2]. Mais il ne s'agit ici plus de monuments pharaoniques; pendant toute la durée de l'art vraiment égyptien, le papyrus et le lotus — je parle du lotus blanc ou bleu, non du lotus rose, *Nelumbium speciosum* Wild., qui n'a jamais pris place dans la décoration des monuments pharaoniques[3] — le papyrus et le lotus sont restés

1. Prisse d'Avennes, *Histoire de l'art égyptien d'après les monuments*. Paris, 1878, fol., pl. 52.

2. A. Mariette-Bey, *Denderah. Description générale du grand temple de cette ville*. Paris, 1870-71, fol., t. II, pl. 85 et 86.

3. On ne le rencontre que sur des monuments de l'époque gréco-romaine.

Digitized by Google

parfaitement distincts, et ont leur rôle différent et à part dans l'ornementation artistique, comme dans les croyances religieuses des habitants de la terre de Qimit. Il n'était peut-être pas sans intérêt de le rappeler, aujourd'hui qu'on tend à réduire le papyrus à un rôle si effacé, et il n'était peut-être pas superflu non plus d'essayer d'expliquer et de retrouver l'origine de la forme schématique qu'a eue le papyrus, sur les monuments égyptiens, pendant près de quatre mille ans.

Digitized by Google

DISPENSARE — DISTORNARE,

PAR ANTON LINDSTRÖM.

L'hiver dernier nous avons eu l'occasion d'étudier d'assez près une partie du glossaire de Reichenau, édition Foerster et Koschwitz, *Altfr. Übungsbuch*. Parmi les mots glosants, il en est quelques-uns de très intéressants qui nous ont suggéré quelques remarques.

Il s'agit, en premier lieu, du mot latin *dispensare*, que l'on retrouve dans le glossaire :

Distribuerat : *dispensaverat*, glose 456
Erogare : *dispensare*, glose 679

et, en second lieu, de la formation bas-latine *distornare* :

Auersa : *distornata*, glose 23
Auertit : *distornat*, glose 852.

M. Foerster nous renvoie, pour chaque mot interprété de la première liste, à l'endroit correspondant de la Bible (Vers. vulg.).

Le verbe latin *dispensare* signifiait soit *distribuer à proportion*, soit *diviser*, *disposer*, *régler*. Dans la glose 456, il a pour ne pas trop choquer les oreilles des gens lettrés,

Digitized by Google

conservé le sens primitif; dans la glose 679, l'idée de distribution est un peu effacée et dispensare y signifie tout simplement *donner*, *verser*, même, si on le veut, avec le sens aggravant de *prodiguer*. Le passage de la Bible (Luc. 8, 43) est très probant : « mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quae in medicos erogaverat omnem substantiam suam. » Les deux principales significations de *erogare* sont : 1) verausgeben, 2) vernichten, verschwenden (Georges). Le fait est très intéressant. Il nous montre que, déjà à une époque aussi reculée que le VIIIe siècle, dispensare avait le sens moderne, c'est à dire, *employer de l'argent à quelque chose*, *verser*. Quant à l'idée de prodiguer, gaspiller, si elle se laisse sentir dans l'exemple tiré de la Bible et du glossaire, elle n'est pas étrangère non plus au *dépenser* moderne. Du Cange met à côté de *dispensare* le français *dépenser*. Puis il explique *dispensare* par *donare*, *expendere*, et par *largiri*, qui veut dire justement *accorder largement*, *prodiguer*. Nous avons aujourd'hui le mot *dépensier*. Un dépensier, c'est un gaspilleur. Mais cela ne prouve pourtant rien, car une personne qui verse de l'argent est, par généralisation de l'idée, identique à une personne dont la caractéristique est de verser de l'argent, c'est-à-dire à un gaspilleur. Au sens figuré de *dépenser*, l'idée dont je parle devient plus nettement marquée. Littré donne les exemples suivants : « pour dépenser sa vie en peu d'instants... etc. (Béranger); Jeunesse aux jours dorés, je t'ai donc dépensée (Hugo) ». Ainsi, en se rappelant que *erogare*, d'après

Digitized by Google

Georges, avait deux acceptions 1) verausgeben, 2) vernichten, verschwenden, on devrait peut-être admettre que le sens principal de dépenser répond au premier sens de *erogare*, mais que ce sens a été plus ou moins accompagné de l'autre, celui de « prodiguer, anéantir ». Seulement, cette idée-là n'a jamais été nécessairement sous-entendue.

Dispensare a donné en français *dispenser* et *despenser*, devenu plus tard *dépenser*.

Dispenser est un mot savant : autrement *s* aurait été supprimée, d'abord dans la prononciation, puis dans l'orthographe, ce qui s'est passé pour *dépenser* < *despenser*. De même la voyelle *i* de *dis* aurait dû devenir un *e* fermé. Mais *dépenser* est donc un mot populaire? Pas entièrement. Dans ce cas-là, il n'aurait pas conservé le groupe *ns*, où déjà en latin vulgaire *n* était tombée en allongeant la voyelle précédente (voir W. Meyer, *Gram. des langues rom.*). Ce sort était commun à toutes les langues romanes. Quant à la forme *despenser*, nous sommes en présence d'un phénomène très intéressant, qui peut se résumer de la manière suivante : l'auteur du glossaire, ayant écrit pour faciliter la lecture de la Bible à tout le monde, a dû choisir parmi les mots qui étaient restés dans la langue courante et constamment changeante. Donc, *dispensare* se trouvait parmi ces mots, mais sous sa forme populaire *despesar*, qui n'était pas très éloignée de la forme latine et sous laquelle il se laissait facilement reconnaître. L'auteur du glossaire s'est permis de rétablir la forme latine,

Digitized by Google

d'après l'explication de Diez (*Anciens Glossaires romans, traduits par Bauer*, Paris 1870). *N*, après être tombé dans cette position, était très souvent rétabli dans la langue écrite (W. Meyer, *Grundriss*, p. 365). Après cette époque, il y a lieu de croire que le mot avait cessé d'être employé. Ce n'est que plus tard que nous le voyons reparaître, toujours avant l'époque où *s* tombait devant une consonne, sous la forme *despenser* (et *despencer*). Mais, pour qu'un mot puisse, à une certaine époque, disparaître de l'usage, il faut qu'il soit devenu inutile et qu'il y en ait un autre qui suffise aux besoins du langage. Or, nous avons, en effet, le latin *despendere* qui avait le même sens que dispensare, c'est-à-dire *distribuer*, et qui a produit en ancien français *despendre* avec la signification de dépenser. Seulement, il faut que l'on s'explique le *e* initial de *despenser*. Bien que la langue française écrite ne nous fournisse pas d'exemples de *despeser*, il est pourtant possible qu'elle l'ait conservé, avec un sens altéré qui ne comportait pas celui de dépenser. On aurait alors plus tard, et sous l'influence de *dispensare*, qui appartenait toujours à la langue savante, créé la forme *despenser* à côté de *despeser*, tout en accordant de nouveau au premier mot le sens de dépenser. L'époque à laquelle a eu lieu cette refonte peut avoir été la même que celle où le simple *penser* s'est introduit à côté de *peser*, datant du latin vulgaire, c'est-à-dire avant l'an 1000 (W. Meyer, *Gram.*, p. 22). Puis *despeser* disparaît entièrement.

D'autre part, je serais tenté de croire que *despeser* n'a

Digitized by Google

jamais appartenu à la langue après l'époque du glossaire, la seule trace dans le français en étant le mot *despoise*, lequel s'explique aussi bien comme venant du participe *dispensus -a -um* de *dispendere*. Mais alors, il faut chercher une autre explication pour l'*e* initial de *despenser*. Peut-être *despendre* a-t-il amené la prononciation *despenser* pour *dispenser*, mot savant appartenant à la même couche que *penser*.

Despendre est devenu *dépendre*, mais n'est plus usité. Il est resté dans le proverbe « à pendre et dépendre », locution altérée pour « je suis à vous à vendre et dépendre », qui signifie : vous pouvez disposer de moi.

Depuis le XVIe siècle, il a probablement cédé la place à *de(s)penser*. Ce *de(s)penser* avait, selon Godefroy, deux significations : 1° défrayer, payer la dette de quelqu'un, les frais de quelqu'un, 2° oublier. Vaugelas dit que, de son temps, *de(s)pendre* et *de(s)penser* sont usités, mais que *dépendre* se dit plus à la cour et *dépenser* à la ville. Ménage et Corneille constatent que *dépendre* est tombé en désuétude. Littré traduit *dépenser* par « employer de l'argent à quelque chose ». *Dépenser* se dit aussi au sens figuré : dépenser ses forces, se dépenser.

Quant à *dispenser*, j'ai déjà eu l'occasion de rendre compte de sa forme savante. Le mot a été introduit à une époque où la loi qui faisait disparaître *s* devant une consonne n'était plus en vigueur. A cette époque, on trouve *dispenser* chez Phil. de Beaumanoir : « Puisque li mariages fu malvais el comencement il ne pot jamais être bons se

Digitized by Google

toute la vérité du meffet n'est contée en sainte Eglise et que li apostles ne voille sur ce *dispenser*. »

Le premier exemple chez Godefroy est pris d'une chronique bretonne du commencement du XVIe siècle. Depuis ce temps, le mot a eu les significations suivantes : *accorder* (une chose), *autoriser* (une personne), puis, au sens réfléchi, *s'accorder la licence, la liberté de quelque chose*; ensuite *dispenser d'une chose* prend le sens de *autoriser à ne pas la faire, l'annuler*. Le sens primitif était le même qu'en latin : *répartir, distribuer* (Littré); mais, après avoir signifié « accorder la permission de », le sens s'est partagé et *dispenser* a voulu dire tantôt « permettre de faire », tantôt « permettre de ne pas faire ».

Passons maintenant au mot *distornare*. C'est une formation bas-latine qui a été composée de la particule *dis* et du verbe *tornare*. *Distornare* avait le sens de *tourner d'un autre côté, détourner*, conformément à celui de *avertere* à l'endroit cité de la Bible (Gen. 9, 23) : « Faciesque eorum aversae erant ». *Avertere* avait en latin la signification de *détourner*, p. ex. les yeux, le cours d'un fleuve; au sens figuré, *détourner* le péril, la peste (Georges). Il y a lieu de se demander quelle était alors, en latin vulgaire, la signification du simple *tornare*. Était-ce la même qu'en latin classique? Certainement non, puisque le mot y avait le sens exclusif de *façonner au tour*, p. ex. *tornare* hastas, sphæram (Georges). On disait aussi *tornare* barbam et, au sens

Digitized by Google

figuré, *tornare* sententiam. Comment alors la signification de *distornare* est-elle issue du sens primitif de *tornare*? La particule *dis* n'a rien à faire avec ce changement et le terme *tornare* avait déjà dû prendre lui-même une nouvelle acception. C'est là un phénomène qui remonte aux premiers temps du latin vulgaire. Du Cange relève, pour tornare, la signification de *deflectere*, *divertere*, et, comme terme de bataille, *reducere*, c'est-à-dire retirer, faire retourner les troupes. Mais ces renseignements nous tiennent également éloignés du sens du latin *tornare*.

En partant de l'idée de *façonner au tour*, on arrive facilement à l'idée de *mouvement autour d'un certain point*. Il est probable qu'on aura employé *tornare* en parlant d'un objet qui fait le tour d'un point fixe. Les mots français *tour*, *autour* sont justement des dérivés du lat. *tornus*, qui voulait dire plaque tournante. Ainsi, on aura peut-être dit *tornare* des chevaux qui font le tour de l'arène, ou du soleil et de la lune qui gravitent ou semblent aller autour de la terre. Et, pour celui qui voulait suivre un spectacle ou un phénomène de ce genre, il fallait donc que ses yeux, son visage et, subséquemment, tout son corps accomplît, pour ainsi dire, un mouvement correspondant à l'objet observé : il fallait enfin qu'il tournât. De là, en ajoutant le préfixe *re-*, on est venu à l'idée de retourner, revenir sur ses pas. *Tornare*, quoique en pleine possession de la nouvelle signification, n'était pas propre à rendre suffisamment l'idée de avertere dans le passage de la Bible : « facies aversae

Digitized by Google

erant »; pour en compléter le sens, *distornare* convenait mieux, la particule *dis* étant une marque de séparation, d'éloignement. Alors, faciesque eorum distornatae erant, c'est-à-dire ils ne voulaient pas du tout le regarder (Noé dans l'état de l'ivresse), mais tenaient au contraire les visages tournés *d'un autre côté*.

Distornare a donné en anc. franç. *de(s)tourner*. Il avait le sens de *faire suivre un autre chemin à quelqu'un*, de là en partant du glossaire : *détourner les yeux*, *se détourner*, *se détourner pour prendre une autre direction*, *détourner* quelqu'un (dans le même but), puis *empêcher* quelqu'un (Adenet), *éviter* quelque chose (Arthur), *préserver* quelqu'un de quelque chose. Dans le français moderne, on dit *détourner* quelqu'un ou quelque chose au sens propre et au sens figuré, *détourner* quelqu'un de son chemin, *détourner* un coup, les soupçons. Littré nous donne des exemples de la Chanson de Roland où déjà détourner signifie la même chose : « ferir l'en volt se n'en fust desturnet », laisse XXXII; « ceste bataille n'en ert mais destornée », laisse CCIX. Autres exemples dans le Livre des Psaumes, dans Coucy, Thomas le Martyr, Berte etc.

Détourner se dit aussi avec le sens d'*écarter de manière à réserver* [par ex. au restaurant : je vais vous détourner un légume] et d'*écarter frauduleusement*, soustraire à sa destination première, p. ex. détourner des papiers importants, une somme d'argent, etc.

Octobre 1895.

Digitized by Google

SUR

L'ORIGINE DU « CHEVALIER AU LION »,

PAR AXEL AHLSTRÖM.

La question de l'origine du *Chevalier au lion*, quoique très discutée depuis longtemps, reste toujours en suspens. Les lignes suivantes ont pour but de contribuer en quelque manière à la solution de ce problème compliqué.

La plupart des savants qui se sont occupés de la légende arthurienne et des romans d'aventures ont naturellement aussi émis leurs opinions sur l'origine du chef-d'œuvre de Chrétien. On en a cru trouver la source dans une légende allemande (Michæler, Simrock), dans l'une des « mabinogies » galloises (Villemarqué) ou dans la source de celle-ci (Holland, G. Paris et d'autres), enfin dans le conte de la Matrone d'Éphèse (Fœrster).

Celui qui a eu avant tous les meilleures occasions de se prononcer sur cette matière, c'est M. Fœrster, dont les éditions excellentes du roman en question nous fournissent une base solide pour nos études. Dans la préface de la grande édition d'Ivain, 1887 (= Yvain[1]), M. Fœrster prétend que le poème, sauf quelques détails extérieurs et sans importance, n'a rien de celtique : le fond serait un conte

Digitized by Google

oriental bien connu sous le nom de la Matrone d'Éphèse. Tout le reste serait le produit de l'imagination du poète.

Les objections de M. G. Paris (*Rom.*, XVII) et de M. Mussafia (*Lit. bl.*, 1889) engagèrent M. Fœrster à s'occuper un peu plus de cette question dans l'édition nouvelle de 1891 (= Yvain[2]).

M. Fœrster affirme d'abord que notre roman est le seul où Chrétien ne donne aucune indication sur l'origine du sujet[1]. Cela prouve — selon M. Fœrster — que l'auteur doit avoir eu une raison toute spéciale pour garder le silence, résidant dans ce fait que l'auteur ne devait sa matière à aucun livre ni à aucun conte, mais seulement à sa propre imagination.

La vérité des prémisses est au moins bien douteuse; la conclusion semble l'être encore plus.

D'abord, on ne peut pas dire qu'il manque à notre roman toute mention d'origine. M. Holland a déjà attiré l'attention sur les vers 6816 et suiv., et M. Goossens y a ajouté les vers 33 et suiv., cités d'ailleurs par M. Fœrster lui-même.

v. 33 Por ce me plest a raconter
Chose qui face a escouter,
Del roi qui fu de tel tesmoing
Qu'an an parole pres et loing;
Si m'acort de tant as Bretons
Que toz jorz mes vivra ses nons...

v. 6814 Del *Chevalier au lion* fine
Crestiiens son romanz einsi;

1. M. Fœrster n'a pas toujours été de cet avis; voir Yvain, XXVII.

Digitized by Google

Qu'onques plus conter n'an oï
Ne ja plus n'an orroiz conter
S'an ni viaut mançonge ajoster.

Il nous semble que dans ces quelques vers l'auteur se prononce assez positivement sur l'origine de son thème. Il l'a entendu conter, et c'est d'accord avec les Bretons qu'il déclare que le nom du héros doit vivre toujours. A notre avis, cela doit indiquer que Chrétien a rimé son roman d'après un conte en ce temps populaire chez les Bretons. Il ne dit pas textuellement qu'il ait reçu sa matière des Bretons, mais la mention qu'il en fait rend au moins vraisemblable qu'à eux aussi il doive ce thème.

Nous croyons donc que le poète a voulu lui-même indiquer un conte français ou breton comme ayant été la base de son roman; quand même il aurait gardé un silence complet, une conclusion comme celle de M. Fœrster resterait toujours très incertaine.

Si, d'après l'opinion de M. Fœrster, Chrétien n'a pas eu d'original proprement dit, il a eu pourtant une sorte de modèle, d'où il a tiré non seulement l'une des idées principales, mais aussi quelques détails. Ce modèle serait le conte dont la version la plus répandue nous est connue sous le nom de « la Matrone d'Éphèse ». Afin de fortifier cette hypothèse, M. Fœrster établit plusieurs parallèles entre le conte et le poème, ou, pour mieux dire, il cite un certain nombre de détails du roman, prétendant qu'on trouvera des traits analogues dans le conte.

Digitized by Google

Écoutons parler M. Fœrster : « La veuve si facilement consolée descend directement de la Matrone d'Éphèse. Il ne manque à la copie aucun des vilains («boshaft ») traits de l'original ! » Il mentionne d'abord la description touchante de la douleur de Laudine, la façon dont le poète l'a montrée plaignant son mari bien-aimé, maudissant le meurtrier, se lamentant auprès du cadavre de son époux, s'entretenant avec la suivante et s'emportant contre elle parce qu'elle lui propose d'épouser le meurtrier ; puis il rappelle le décroissement de la douleur chez Laudine, le changement de ses sentiments, la justification du héros et son absolution complète, enfin « le désir brûlant... d'épouser le meurtrier du mari et d'être à lui le plus tôt possible ».

En lisant ces lignes, ne croirait-on pas que la fameuse veuve d'Éphèse ait, elle aussi, commencé par maudire le meurtrier de son mari, qu'elle ait grondé sa pauvre suivante et que peu à peu elle ait changé d'avis pour finir par épouser le meurtrier. Mais, comme nous le savons tous, le mari de la légende mourut de chagrin pour avoir fait une blessure insignifiante à sa femme trop aimée : là donc, point de meurtrier ; la suivante manque également. De toute l'analyse si fine et si caractéristique des sentiments de l'héroïne il n'y a pas trace, et enfin celui que veut épouser la veuve la déteste et la répudie.

D'un autre côté, M. Fœrster dit en propres termes qu'il ne manque à la copie aucun des vilains traits de l'original. Où M. Fœrster trouve-t-il donc dans le poème de Chrétien

Digitized by Google

le trait le plus fameux et le plus affreux du conte : l'attentat de la veuve contre les restes de son mari ? Pour sauver le gardien dont elle espère devenir l'épouse, elle lui donne le cadavre, afin qu'il le suspende au gibet au lieu de celui d'un malfaiteur qui a été dérobé ; mais, comme il manquait à celui-ci les oreilles et quelques dents, elle mutile de sa propre main le corps inanimé de son mari pour le faire suffisamment ressembler au pendu. Il n'existe, en vérité, aucune de ces infamies dans le beau roman de Chrétien. La dame de la fontaine pleure sincèrement son époux et honore son corps et sa mémoire.

Mais, dit à la fin M. Fœrster, celui qui n'est pas encore convaincu le sera sans doute par les mots que le poète lui-même a mis dans la bouche de la veuve :

v. 1807 Mes il le covandra si feire
Qu'an ne puisse de moi retreire
Ne dire : « *C'est ele qui prist*
Celui qui son seignor ocist. »

Le poète répète presque les mêmes mots encore une fois :

v. 2164 Mes or est messire Yvains sire
Et li morz est toz obliëz.
Cil qui l'ocist est mariëz
An sa fame et ansanble gisent.

Selon notre opinion, le poète accentue dans ces lignes précisément et exclusivement un des points dans lesquels le roman s'éloigne le plus du conte, savoir ce fait que la veuve du roman épouse le meurtrier de son mari. Il est donc

Digitized by Google

peut-être un peu hardi de vouloir ainsi prouver la relation intime entre les deux sujets.

La ressemblance entre le roman et le conte se borne, en effet, à ce point commun qu'une veuve désolée change de sentiments en peu de temps et veut se remarier. Tous les détails sont différents. Il y a pourtant, dans la littérature comme dans la vie, trop de jeunes veuves qui désirent se remarier le plus tôt possible, pour que ce fait seul puisse prouver l'existence d'un rapport plus intime entre le conte et le roman. Nous croyons de plus pouvoir montrer que ce trait du roman, loin d'être emprunté à un conte quelconque, est, au contraire, le résultat de la réunion de deux thèmes différents.

Faisant mention de la première édition de M. Fœrster, M. G. Paris s'oppose à l'opinion du savant allemand et en émet une autre, que nous prenons la liberté de citer :

« J'y vois bien plutôt une forme altérée du thème que nous retrouvons dans *Guingamor*, dans *Oger le Danois*, dans *Tanhäuser* etc. : le héros quitte une fée dont il est devenu l'époux, avec l'intention de revenir, et il oublie une promesse qu'il lui a donnée ou une défense qu'elle lui a faite ; l'anneau que « la dame de la fontaine » (certainement une fée dans la version originaire) fait enlever à Ivain rappelle des incidents analogues de plusieurs contes qui ont la même donnée. Ce nom de « dame de la fontaine », devenu incompréhensible (cf. *Guingamor*, v. 122), a fait insérer ici l'histoire de la fontaine dont l'eau agitée provoque l'orage. » (*Rom.*, XVII, 335).

Avec cette perspicacité intuitive dont il nous a donné tant d'exemples, le célèbre romaniste a, d'après nous,

Digitized by Google

trouvé la solution parfaite de la question. Le thème principal du « Chevalier au lion » n'est en vérité autre chose qu'un motif que nous retrouvons le plus souvent dans les contes populaires. C'est l'histoire de l'amour entre un être surhumain et un individu humain; la liaison se rompt par la faute de la créature humaine, et ce n'est qu'après nombre de difficultés et d'épreuves qu'elle est réunie à l'objet de son amour. Les contes se divisent en deux groupes. Dans le premier, c'est le héros qui est surnaturel; l'exemple le plus connu de ce groupe est sans doute le conte d'Apulée, *Amour et Psyché*; mais le thème se retrouve aussi dans des contes modernes. Dans le second groupe le héros est un homme qui s'est rencontré avec une héroïne surnaturelle. Les contes de ce groupe sont encore plus nombreux que les autres et se retrouvent dans presque tous les pays. La forme la plus simple, représentée encore par des légendes populaires, s'est développée et modifiée par la suite de mille manières. C'est ce thème qui compose le fond des lais de *Graelent* et de *Lanval*, où il est encore très pur, puis de *Guingamor*, de *Guigemar*, de *Désiré*. C'est lui aussi qui a fourni le motif principal à plusieurs romans d'aventures : à *Partenopeus de Blois*, à *Floriant et Florete*, au *Bel Inconnu*, ainsi qu'à la nouvelle gracieuse de *La Châtelaine de Vergi*; il est de plus entré comme épisode dans bien d'autres romans, dans *Perceval* (plusieurs fois), *Erec*, *Lancelot* et d'autres, et enfin aussi, très tard, dans *Ogier le Danois*.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail toutes les

Digitized by Google

transformations par lesquelles le simple conte populaire est devenu, soit un roman compliqué, soit un charmant conte en vers. Nous voulons seulement attirer l'attention sur quelques points principaux [1].

L'héroïne de l'histoire, dans les lais de Graelent et de Guingamor, est évidemment une fée. Le héros la trouve se baignant dans une fontaine et entourée de deux compagnes. Il s'empare de son vêtement et obtient ainsi son amour. Cette forme, la plus ancienne dans la littérature française, n'est pourtant qu'une altération d'une autre, plus originale encore, qu'on trouve dans la légende germanique de Wieland ainsi que dans quelques contes modernes : l'héroïne et ses deux compagnes sont des femmes-cygnes qui ont ôté leurs robes de plumes pour se baigner dans une fontaine ou pour danser sur l'herbe; un jeune homme prend la robe de l'une d'elles et devient son amant. Cet épisode de la fontaine a cependant, de fort bonne heure, une tendance prononcée à disparaître. Le lai de Désiré nous montre une forme intermédiaire : ce n'est plus la dame, mais seulement sa servante, qui vient au-devant du héros à la fontaine. Dans Lanval, le pendant de Graelent, il ne reste de toute la scène que la rencontre du héros avec deux belles suivantes, qui portent de l'eau pour le bain de leur

1. Nous espérons pouvoir étudier ailleurs de plus près toutes ces questions et prouver la vérité de notre opinion. Quant à *La Châtelaine de Vergi*, voir notre travail : *Studier i den Fornfranska Laislitteraturen*, p. 69.

Digitized by Google

maîtresse. Mais, si l'épisode disparut, il en pouvait toujours rester un souvenir dans le nom de la dame. En réalité l'héroïne de notre roman se nomme « la dame de la fontaine ». Plus tard, quand la provenance véritable de ce nom fut oubliée, il fallut en chercher une explication quelconque; quoi de plus naturel que de recourir à la légende bretonne de la fontaine merveilleuse, racontée le plus souvent à propos de la fontaine de Barenton ? Le guerrier qui, au moins dans quelques versions, défendait la fontaine fut naturellement regardé comme le mari de « la dame de la fontaine ». Il fallut donc que le héros combattît et tuât ce guerrier, c'est-à-dire le mari de la dame dont, d'après le conte originaire, il devait obtenir l'amour bien à la hâte. Voilà notre explication de ce trait singulier, qui rapproche un peu le thème de la légende fameuse de la veuve d'Éphèse.

Au départ d'Ivain, sa femme, la dame de la fontaine, lui donne un anneau, qui doit la préserver de la prison, des blessures et de tout autre malheur, tant qu'il se souviendra de son amie. Quand Ivain l'a oubliée et quand il a manqué à la promesse qu'il lui a faite de venir la retrouver un an après, une demoiselle paraît à la cour et lui ôte, de la part de sa maîtresse, l'anneau magique. Comme Ivain, Désiré reçoit aussi de sa dame un anneau, qui disparaîtra dès qu'il l'aura trahie. Dans quelques contes modernes on retrouve le même détail, mais sous une forme beaucoup plus originale : l'anneau a la vertu de combler tous les

Digitized by Google

souhaits de son possesseur, ou au moins le pouvoir de faire venir son amie. Cf. le conte italien de « Liombruno e donna Aquilina »[1] (Köhler, *Jahrb. f. Rom. u. Engl. Lit.*, VII 145, Bibl. Rom. III, LXXXIV), le conte allemand « Die goldene Burg » (Grimm, *Kinder- u. Hausmärchen*, n° 92) et plusieurs contes scandinaves (Kristensen, *Jydske Minder*, V, n° 3. « Prinsessan med önskeringen » et d'autres). Dans Lanval il reste encore, à notre avis, une réminiscence de ce détail : la dame donne à Lanval le pouvoir de la faire venir là où il se trouve, sans qu'aucun autre la puisse voir. C'est le pouvoir qui reste après que le signe extérieur en est disparu.

Le rôle principal de l'anneau fut, sans doute, de faire venir la dame chez le héros sans qu'elle fût vue de personne. On comprend alors que l'anneau pouvait facilement être regardé comme ayant avant tout le pouvoir de rendre invisible, c'est-à-dire qu'il fut un pendant de l'anneau plus fameux de Gygès. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à la légende antique pour expliquer l'épisode (v. 1023 et suiv.) de cet autre anneau par lequel Lunete rend invisible le héros de notre roman et le dérobe ainsi à ses persécuteurs.

1. Ce conte très intéressant se trouve déjà dans un poème du quinzième siècle. Il rappelle beaucoup Graelent et Lanval, mais il a même des traits plus anciens. Les noms *Donna Aquilina* (= la dame de l'eau) et *Liombruno* (apparemment fait de Lion) révèlent suffisamment sa relation intime avec nos lais.

Digitized by Google

Aux côtés de l'héroïne nous voyons avec plaisir Lunete, la suivante fidèle et adroite, dépeinte avec des allures vives et sympathiques. Les compagnes de la dame étaient d'abord probablement ses égales, puis elles se changèrent en deux servantes, dont l'une a disparu déjà dans les lais de Guigemar et de Désiré. La servante rusée de ce dernier lai surtout est une très digne devancière de Lunete.

Quand, pour avoir manqué à sa parole, Ivain a perdu les bonnes grâces de sa dame, il devient fou. Ce détail n'est que le développement direct du motif correspondant des lais dans lesquels ordinairement il tombe malade de chagrin. Les amis de Lanval craignent même pour sa raison :

Mult dotouent qu'il s'afolast. (Lanval, v. 416[1].)

Nous croyons enfin que le nom même du héros apporte une forte présomption en faveur de l'opinion que nous soutenons : c'est-à-dire que le thème principal de notre roman est ce même conte de la femme-cygne qui nous a donné les lais de Graelent, etc.

Comme M. Zimmer l'a montré (*Zeitschr. f. franz. Spr. u. Litt.*, XIII, A, 1 suiv.), notre conte a été localisé dans la Bretagne occidentale. Le héros de la version de Graelent

1. M. Warnke (*Bibl. Norm.*, III, 231) traduit *sei afoler* par « *verrückt werden* », ce qui nous semble tout à fait satisfaisant; M. Tobler (*Zeitschr. f. Rom. Phil.*, X, 168) propose pourtant de le traduire « *sich ein Leides anthun* ».

Digitized by Google

était de Cornouaille, celui de la version de Guigemar de Léonnois (Lion, Liun). Le père de Guigemar est nommé « sire de Liun » (*Guig.*, v. 30) et le fils portait naturellement le même titre. Le conte fut bientôt très populaire et se propagea rapidement dans des lieux où le nom du petit pays de Léon n'était guère connu. Mais ce qu'on connaissait partout, c'était le mot homophone, le *lion*, bien connu par les nombreux contes d'animaux. On comprit donc « li sire de Liun » comme le chevalier qui était, pour ainsi dire, en rapport avec un lion, et on substitua au titre *sire* DE *Lion* la forme plus usitée : *sire* ou *chevalier* AU *lion*. Il fallait encore justifier ce nom par un détail, et le plus simple était sans doute de donner au héros un lion pour aide et compagnon. Cette association d'idées se fait en effet si naturellement qu'on n'a pas du tout besoin de la légende d'Androclès pour l'expliquer. Rien n'est plus fréquent, d'ailleurs, dans le développement des contes que de voir un nom caractéristique et mal compris faire naître un épisode nouveau ou même toute une légende. Dans la version prosaïque de Lancelot on trouve aussi une explication tout à fait différente du nom de « Chevalier au lion », forte preuve sans doute que le nom a existé *avant* cet épisode du conte [1].

1. Cf. P. Paris, *Les Romans de la Table ronde*, IV, 272, et III, 281. — Les seigneurs de Léonnais portaient, au moins au temps des croisades, un lion dans leurs armes. Voilà un fait qui facilita peut-être le changement de *sire de Lion* en *chevalier au lion*, le sire de Lion étant déjà, pour ainsi dire, un chevalier au lion (si l'on considère son blason).

Digitized by Google

Le fond du roman de Chrétien est donc le vieux conte de la femme-cygne dans une version très altérée et de plus enrichie de deux parties différentes : la fontaine merveilleuse, vieille légende populaire, et le lion reconnaissant, épisode qui doit probablement son existence à un désir d'expliquer le nom du héros.

Reste à résoudre la question de savoir si Chrétien a déjà trouvé réunis ces éléments différents ou si, au contraire, il est lui-même l'auteur de la fusion.

Dans un autre de ses romans, *Erec*, Chrétien nous raconte que le héros, qui désirait voir « la joie de la cort », fut mené dans un jardin, qui « par nigromance » était entouré d'un air qui le rendait inaccessible. Dans ce jardin, où régnait un été éternel, il trouva sur un lit d'argent, à l'ombre d'un sycomore, une très belle dame (cf. *Lanval* et *Désiré*); puis apparut un chevalier, qu'il combattit et vainquit. Le chevalier lui raconte qu'à cause d'une promesse imprudente, faite à son amie, il lui a fallu rester dans le jardin et lutter avec tous ceux qui y entraient, jusqu'à ce qu'il fût vaincu.

Nous croyons que cet épisode n'est qu'une version altérée et défectueuse de notre thème. Le jardin, dont les murs sont d'air, et où l'été règne pour toujours, est sans doute une réminiscence d'Avalon, mot qu'on comprenait souvent comme « l'île d'air ». Le caractère épisodique du sujet interrompt le récit et amène une suite différente.

Érec étant rimé avant Ivain, il existait donc, quand Chré-

Digitized by Google

tien composa ce dernier roman, un conte qui avait déjà introduit dans le thème originaire le chevalier obligé de combattre tous ceux qui s'approchaient de sa dame. La version qui forme l'épisode d'Érec a seulement été plus altérée, sauf sur un point, que celle d'après laquelle Chrétien a rimé son Ivain.

Quant au lion, nous croyons que c'est la tradition populaire, plutôt que le poète de cour, qui a donné cette explication du nom du héros. L'indication donnée par le poète dans les vers 6814 et suiv., cités ci-dessus, semble aussi montrer qu'il a voulu suivre son modèle d'assez près. Il est peu vraisemblable qu'il ait introduit dans le thème une partie nouvelle aussi importante.

L'original dont Chrétien s'est inspiré était donc un conte qui renfermait déjà les trois parties principales du poème et sans doute aussi un grand nombre des détails qui y sont entrés. Il doit, par conséquent, avoir été assez long et assez compliqué, plus que les simples contes populaires proprement dits. En effet, il nous semble hors de doute qu'il exista alors en France et chez les Français en Angleterre, à côté des contes et des légendes proprement dits, qui ont donné naissance aux lais épiques, des contes plus développés, de petits romans en prose, dûs aux « conteurs » et composés ordinairement sur les sujets des lais et des légendes. Les lais de Guigemar, d'Éliduc et de Haveloc nous montrent déjà des formes intermédiaires entre le lai et le roman,

Digitized by Google

et l'existence de romans parallèles comme ceux de Tristan doit aussi être un indice de l'exactitude de notre opinion.

Ce que nous devons au poète, c'est, avec la disposition artistique du sujet, cette finesse psychologique qui donne au roman son plus grand agrément et que nous trouvons surtout dans les scènes entre Ivain, Lunete et Laudine, de même que dans la peinture élégante des sentiments de cette dernière.

Le conte de la femme-cygne est un vrai conte populaire : on le trouve presque partout et l'on en chercherait en vain la source originaire. La version du conte à laquelle nous devons notre roman est cependant venue de la Bretagne, où elle a été localisée. C'est donc, si l'on veut, un sujet breton; mais on ne peut dire qu'il soit né dans ce pays ni que le poète l'ait directement emprunté des Bretons.

En ce qui concerne la relation entre le roman et le conte gallois, nous sommes tout à fait d'accord avec M. Fœrster.

Gothembourg, octobre 1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

ELIDUC,

PAR FR. WULFF.

Ayant eu à m'occuper plus d'une fois, pour mon enseignement, de ce beau lai, « le chef-d'œuvre de Marie de France et l'une des œuvres les plus poétiques que nous ait laissées le moyen âge[1] », il m'a paru indispensable d'y opérer un assez grand nombre de corrections, même après celles qui ont été proposées soit par l'éditeur, M. Warnke[2], soit par MM. Mussafia[3], G. Paris[4] et Ad. Tobler[5].

Ce volume serait grossi outre mesure, si je donnais mon texte en entier, et je me permettrai seulement de reproduire ici les passages essentiels, mettant entre crochets mes corrections, et indiquant en notes celles qui ont déjà été faites par mes illustres devanciers. Pour les citations du texte, j'ai normalisé l'orthographe.

1. Voy. G. Paris, *La Poésie du moyen âge*, 2e série, Hachette, 1895, p. 119. Ce volume est la réimpression d'un mémoire lu à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, le 18 nov. 1887, composé dès 1885, et qui n'est en effet que le résumé d'une étude étendue sur le même sujet que M. Paris prépare depuis longtemps. Voy. *ibid.*, p. 109.

2. K. Warnke, *Die Lais der Marie de France*, Halle, Niemeyer, 1885, dans la *Bibliotheca Normannica* publiée par Hermann Suchier.

3. Voy. *Litteraturblatt*, 1885, VI, 497.

4. Voy. *Romania*, 1885, XIV, 598.

5. Voy. *Zeitschrift f. R. Ph.*, 1886, X, 164.

Digitized by Google

Marie de France a traité le sujet d'une façon plus libre, je pense, qu'elle n'avait coutume, et c'est le plus développé de tous ses lais. Comme MM. Warnke et Paris, je suppose qu'il a été écrit vers 1175-80 [1]. Est-ce en quelque façon la contre-partie de la conception de l'amour *de tête* et *courtois*, mise en vogue vers 1170 par Chrétien de Troie ? M. Paris aura à en décider. Notons que, pour *courtois* qu'il paraisse, l'amour d'Eliduc et de la princesse n'est en effet que naturel et loyal à l'ancienne façon. Outre la parfaite loyauté mise en conflit avec une invincible passion, le lai nous montre la grandeur féminine à son comble ; le problème de bigamie n'y est que secondaire. Il est, du reste, curieux que le lai porte le titre *Eliduc*, car Marie dit expressément, aux vv. 24-27, qu'elle préfère le titre *Guildelue et Guilliadon* :

Eliduc fu primes nomez,
Mes or est li nons remuez,
Car des dames est avenu
L'aventure dont li lais fu.

Malgré l'unique manuscrit (H = Harley 978, au British Museum), je n'hésite pas à corriger le nom de *Guildeluec* en *Guildelue* ou *Guildeloe*. Ce nom ne se trouve que deux fois dans notre lai, les deux fois devant une voyelle, vv. 20 et 22. Il est possible que *Guilliadon* aussi ne soit pas le nom de la jeune princesse ; mais ce nom est sans doute de quatre syllabes, comme le montrent les vv. 22, 294, 470, 589, 812, contre le seul v. 17 : *Guilliadon ot non la pucele,*

1. Cf. *Litteraturblatt*, XVI, 82 ; *Romania*, XXI, 283, 285.

Digitized by Google

lequel je corrigerais volontiers en : *Guilliadon ele s'apele*, de sorte que les vv. 15 et suivants se liraient comme suit :

Iluec ama une meschine,
Fille ert a rei e a reïne.
Guilliadon [ele s'apele],
El reiaume nen ot plus bele.
La femme resteit apelee
Guildelüe en sa contree.
D'eles deus a li lais a non
Guildelüe e Guilliadon [1]. —

V. 41 ss. : Por l'envie del bien de lui,
Si com avient [del bien] d'autrui,
Est [tant] a son seignor meslez, etc. —

V. 71 ss. : Sa femme [et sa] terre lerra,
A ses hommes comandera
Que il [li] guardent leiaument. —

V. 110 : [En ses] soudees remaneir. —

V. 184 : E [bien] laidir e empeirier. —

V. 198 : Se [n'i] poons rien guaaignier. —

V. 209 : Quant al destreit furent venu
[Icil, qui n'ont rien d'eus veü,
E pensent ja sont repairiez],
Elidus les a escriez.
[Tost] apela ses compaignons, etc. —

V. 259 : As autres depart le harneis,
A son oes ne retient que treis
[Des chevaus] qui li sont loé. —

V. 288 : [Si] s'ala auques atarjant. —

1. Le ms. donne ici étrangement : Guildeluec *ha Gualadun*. En effet, *ha* a l'air d'une correction, mal comprise du dernier copiste, soit pour *Gualahadun* ou *Guillihadun*. Cf. le nom du roi *Galahal* de Cirencestre, *Lai du Cor*, v. 508.

Digitized by Google

V. 354 : Ne deit on [ço] torner [1] a mal,
Dame, fait il, [se] vos l'amez :
Enveiez, [quant ci le] mandez,
O [2] ceinture o laz o anel ;
Enveiez li, si li ert bel.
S'il le recei[ve] bonnement
E joios seit del mandement,
Seüre seiez de s'amor. —

V. 375 : Mes neporquant par les semblanz
Puet l'on conoistre les [amanz [3]].
Atornez vos e si alez.
— Jo sui, fait il, toz atornez.
— [Mon] anel li [devez porter]
E ma ceinture li [doner]. —

V. 403 : A Eliduc est [tost] venuz,
A conseil [a dit les] saluz :
Que la pucele [le] mandot
E l'anelet li presentot. —

V. 458 : Ne [sot] nïent de la dolor. —

V. 466 : Or est sis cuers en grant friçon [4].
Sa leiauté voleit garder
Mes ne s'en puet nïent jeter [5]
Que il nen aint la dameisele,
Guillïadon qui tant fu bele :
De li veeir, de [li] parler,
[Mes ja] baisier [ne] acoler !
Ja mais ne li querra amor,
Qu'[on] ne li tort [6] a deshonor,

1. *Torner* est verbe actif dans cette phrase ; cf. aux vv. 308, 474, 605.
2. Corr. de M. Tobler.
3. Corr. de M. Sven Berg.
4. M. Tobler ; cf. *Equitan* v. 113.
5. M. G. Paris.
6. Cf. vv. 308, 605. Ici peut-être : *Qu'on li tornast*.

Digitized by Google

Tant por sa femme guarder fei
[Quant por ço qu']il est [huem] le rei. —
V. 504 : E il dot[ot] a li parler. —
V. 518 : Or li redie son talant !
Dame, fait il, grant gré vos sai
520. De vostre amor, grant joie en ai.
Quant jo sui tant de vos preisiez
Durement en dei estre liez.
[*Fiance*[1] a entre vos e mei :
Jo vos asseür e otrei
Que jo vos aim sor tote rien.
Mes une chose entendez bien :
Ceste amor n'est pas bien assise,
E jo ne dei en nule guise
Vos celer, bonne douce amie,
Ja ne puet aveir druerie
Entre nos, fors com entre amis,
De si qu'al terme qui fu mis.]
N'i remaindra[i] pas, endreit mei[2] :
524. Un an sui re[tenuz al] rei,
L'afiance en a de mei prise,
N'en partirai en nule guise
De si que sa guerre ait finee.
528. Puis m'en irai en ma contree,
Car ne voil mie remaneir
Se congié puis de vos aveir.
La pucele li respondi :
532. Amis, la vostre grant merci !

1. Eliduc veut dire qu'il s'est engagé avec le roi, mais il la laisse penser qu'il s'agit de leurs fiançailles. Grâce à cette équivoque, elle est contente, et lui aussi, comme on le voit aux vv. 537 et 540. — Il me paraît indispensable d'admettre à cet endroit du texte une lacune à peu près telle que je l'ai indiquée. Cf. v. 674.

2. Et, quant à moi, même après ce terme, je ne veux pas rester ici.

Digitized by Google

Tant estes sages e corteis,
Bien avrez porveü anceis
Que vos voudrez faire de mei.
536. Sor tote rien vos aim e crei.
Bien s'esteient *asseüré*[1].
A cele feiz n'ont plus parlé.
A son ostel Elidus vait,
540. Mout est joios, *mout a bien fait*.
Sovent puet parler od s'amie,
[Mes n'ot entre eus nule folie[2].
De donneier e de parler
E de lor beaus aveirs doner
Esteit tote la druerie
Par amor en lor compaignie.
Ço fu s'entente e[3] son espeir,
El le cuidot del tot aveir
E retenir, s'ele peüst;
Ne saveit pas que femme eüst... [4]]
Tant s'est de la guerre entremis
Qu'il [a tost] retenu e pris, etc. —
V. 553 : Mout ert [de s'anemi] grevez,
[Ço dist, après qu'il ert alez;
Mout l'a sis veisins empeirié]
E encombré e damagié :
Toz ses chasteaus alot perdant

1. Notez encore l'ambiguïté de ce mot.

2. Ce vers et les huit suivants se trouvent dans le ms. plus loin (575 ss.); mais là ils sont oiseux, ici ils sont nécessaires. Les deux vers : *Granz est entre els la druerie* et *Jolivetê ne vilenie* me semblent ineptes. C'est le raccommodage.

3. M. Mussafia propose : *a son espeir*. Mais puisque Marie plus tard use de plus en plus librement de l'accusatif pour le sujet, il n'y a pas lieu de le corriger. Voy. l'article de M. Warnke, *Litteraturblatt*, 1895, XVI, 84.

4. Il me semble qu'il y a ici une lacune.

Digitized by Google

E tọte sa terre guastant. —
V. 571 : Elidus oï la novele.
Mout li pesa por la pucele,
Car angoissosement l'amot
E ele lui, que plus ne pot.
A las, fait il, mal ai erré, etc. —
V. 598 : Or me covient que [Deus] me guart.
Jo ne puis mie remaneir,
Ainz m'en irai par estoveir [1]. —
V. 604 : Deus, tant [dot] le departement!
Mes qui quil tort a mesprison... —
V. 608 : E par son conseil [sol] errai. —
V. 614 : Qu'od lui sereie [en cest] païs. —
V. 638 : S'avez mestier de mon servise
A vos revendrai volentiers
Od grant esforz de chevaliers [2],
[*De si qu'al terme qui fu mis,*
Por ço que seie sains e vis]. —
V. 659 : Ainz qu'il li eüst tot mostré,
Ne congié pris ne demandé,
Se pasma ele de dolor
E perdi tote sa color.
Quant Elidus la veit pasmer
Si se comence a dementer,
La boche li baise sovent [3]. —

1. Par devoir. On voit combien il tient à être irréprochable de tous les côtés.

2. Il revient en effet, mais furtivement, et pour enlever la princesse, « après le terme qui fu mis », c'est-à-dire après la fin de l'année de service non encore accomplie et qui avait été interrompue par son voyage en Bretagne. L'idée de l'enlèvement ne lui est suggérée que dans sa dernière rencontre avec la princesse.

3. Notez bien que c'est la première fois, et qu'il ne la presse sur son cœur que tant qu'elle reste évanouie.

Digitized by Google

V. 673 : Por ço preng jo [congié] de vos
Que afiance[1] a entre nos :
Por besoing vois en mon païs,
A vostre pere ai congié pris. —
V. 682 : Ja mais joie [sanz vos] n'avrai.
V. 687 : Se jo vos en menoe od mei
Jo li mentireie ma fei.
[Mes] se congié volez doner
E respit metre e jor nomer
[Après cel] terme qui fu mis,
Leiaument vos jur e plevis[2],
Se vos volez que jo reviegne,
N'est riens el mont qui me retiegne,
Por ço que seie vis e sains.
Ma vie est tote entre voz mains.
Cele ot de lui la[3] grant amor,
Terme li donne e nomme jor
[Por] venir e por li['n] mener. —
V. 727 : Dame, fait il, nïent vos ret
De mesprison ne de mesfait.
Mes el païs o j'ai esté
Ai al rei plevi e juré
Que jo dei a lui repairier,
Car de mei a [là] grant mestier[4]. —
V. 734 : Ne remaindreie [un jor] après. —
V. 751 : [Un suen nevot qui mout l'ama]
E un suen chamberlenc mena —
Cil ot de lor conseil esté

1. M. Tobler. Cette fois, il n'y a plus d'ambiguïté.

2. Ce vers et le précédent ont été déplacés dans le ms. — C'est ici seulement qu'il promet de revenir — furtivement — pour l'enlever.

3. M. Tobler.

4. Il ne ment pas. « L'on (= la fille du roi) avait là grand besoin de lui », et il avait juré d'y aller. Mais il se tire d'affaire par l'équivoque.

Digitized by Google

E [maint] message aveit porté[1] —
E [son escuier] solement,
[Mie] n'ot cure d'autre gent. —
V. 761 : En la [terre] esteit arivez. —
V. 770 : Bien a [il] son comant tenu. —
V. 786 : Celui a [mercïé] sovent. —
V. 793 : Li [chamberlens] e ele od lui. —
V. 829 : Mout esteient [pris] de[l] torment.
Uns [d'eus, l'] eschipres[2], hautement, etc. —
V. 836 : E [si] cele autre en menez. —
V. 884 : Ne li av[r]eient rien loé. —
V. 893 : Quarante anz i aveit esté,
Mainte feiz ot od lui parlé.
Sis recez fu près de la mer[3],
Estre i peüst a son disner. —
V. 900 : [E] de nonains [e] de chanoignes
Qui tozjors prieront por li
Que Deus [a] li face merci. —
V. 939 : Que ja mais [deive] armes porter. —
V. 950 : Ferai refrain [de] ma dolor. —
V. 962 : Bonne parole ne [li] dist. —
V. 982 : [Se] de loinz alast e veïst. —
V. 984 : [Cheval] e armes li donreit. —
V. 1034 : E li vaslez [l'a tost] ferue. —
V. 1045 : De la chapele est [tost] eissue. —
V. 1051 : A sa compaigne l'a [tost] mise. —
V. 1081 : Vilainement [m'a conseilliee],
En [estrange] terre laissiee. —
V. 1088 : Ço vos [puis jo'n] dire por veir. —
V. 1094 : Mout [oi] por lui mon cuer dolent. —

1. A savoir, quand Eliduc se trouvait encore au pays de Logre. Le texte ne parle pas de message, et il vaut mieux n'en pas supposer, comme il vaut mieux se contenter de trois confidents.

2. M. G. Paris.

3. Ce vers et le suivant se trouvent, dans le ms., après le v. 886.

Digitized by Google

V. 1134 : E de sa terre li donra
Près del chastel enz el boscage.
A la chapele [e] l'ermitage
La a fait faire son mostier,
[Saintes] maisons edifier. —
V. 1158 : [Moignes] i mist e autre gent. —
V. 1180 : La merci Deu, veir [e] devin. —

Il est évident que, pour Marie de France et pour son public du moyen âge, la solution fournie n'avait rien de choquant. Mais Marie se serait refusée à approuver qu'Eliduc eût gardé la princesse à côté de sa femme. Aussi le bon chevalier n'y a-t-il point songé. On voit par les vv. 925-26 (il s'agit de l'enterrement de Guillïadou) :

Ainz en avrai mon conseil pris
A la sage gent del païs,

qu'il n'a pas pensé à se taire devant sa femme, et l'on peut croire qu'il a prévu ou désiré la solution définitive. S'il continue sa dissimulation après son retour, c'est à cause de la douleur et de la surprise qu'il éprouve auprès du cadavre inaltéré de sa bien-aimée. Il a donc toujours voulu agir honorablement, jusqu'à vouloir se faire religieux, mais rien ne lui réussit contre la toute-puissance de cet amour « loyal » qui doit porter malheur à sa fidèle épouse. Cependant, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, il n'y a que les amants qui soient satisfaits de l'expiation offerte après coup par l'honorable chevalier.

Lund (Suède), 6 novembre 1895.

Digitized by Google

SUR LE CAS FONDAMENTAL

DE LA DÉCLINAISON ROMANE[1],

PAR G. SUNDSTEDT.

Depuis longtemps on s'accorde à voir dans le cas oblique du latin la base des formes nominales romanes et à constater que, pour un petit nombre de mots seulement, le nominatif s'est conservé à côté de ce cas. Mais là cesse l'accord. Diez soutient que les formes nominales se sont développées de l'accusatif latin, l'ablatif ayant disparu dans le latin vulgaire. Il a tiré le principal argument en faveur de son opinion des neutres imparisyllabiques, dont l'ablatif, selon lui, n'a pas laissé de traces dans la déclinaison romane. M. Francesco D'Ovidio est d'un tout autre avis [2]. Il arrive à la conclusion que la forme qui se retrouve dans les langues néo-latines n'est pas un cas déterminé de la déclinaison latine, mais une confusion du nominatif et des cas obliques.

1. Les pages qui suivent constituent une partie des recherches que j'ai faites sur ce sujet il y a cinq ans. Le principe qui me guidait alors reste le même; la matière seule est un peu augmentée. La pensée que le résultat que j'ai obtenu pourrait être de quelque intérêt m'engage maintenant à le publier.

2. Dans son travail : *Sull'origine dell'unica forma flessionale del nome italiano* (Pisa, 1872).

Digitized by Google

Contre lui et en faveur de la théorie de Diez se sont prononcés plusieurs philologues[1]. M. Ascoli, le célèbre romaniste de Milan, a émis l'opinion que ce n'est pas de l'accusatif ni de la confusion des cas obliques mais bien de l'ablatif que viennent les mots romans[2]. Et il s'est appuyé justement sur les mêmes neutres qui ont servi d'argument aux partisans de la théorie de l'accusatif. Il cherche à montrer que dans plusieurs langues romanes on trouve de nombreux représentants de l'ablatif des neutres imparisyllabiques. L'hypothèse de M. Ascoli a été fortement ébranlée par W. Meyer dans son ouvrage : *Die Schicksale des lat. Neutrums im romanischen* (Halle, 1883). Il y enlève à M. Ascoli le point d'appui de son système, à savoir les neutres, en montrant que ceux-ci ont en général changé de genre et par suite, aussi, de déclinaison. Mais, si les neutres ne peuvent servir de soutien à la théorie de l'ablatif, d'autre part ils ne fournissent pas une preuve sûre à celle de l'accusatif. En réalité, ils ne prouvent pas plus que les autres substantifs. A notre avis, il faut examiner cette question à un autre point de vue qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Ce n'est que par la phonétique qu'on pourra obtenir une solution décisive. Nous avons étudié les deux théories à l'aide de la phonétique, et l'on aura, dans les pages qui suivent, un aperçu de nos recherches.

1. Voir W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, II, p. 30.
2. Voir *Archivio glottol. ital.*, II, pp. 416 sqq.; cf. aussi III, 466-467; IV, 398-402; X, 262-269.

Digitized by Google

Comme on le sait, l'*ō* et l'*ŭ* se sont confondus dans le latin vulgaire en un son *ọ*. Cependant le *roumain*, l'*albanais* et le *sarde* ne participent pas à cette confusion. Ce fait est d'une grande importance et sera le point de départ et la base de notre enquête. Nous dirons tout d'abord que ce sont les voyelles finales qui nous intéressent ici. Ces deux voyelles *ō* et *ŭ* se trouvent comme désinences dans la seconde déclinaison latine et justement aux cas mêmes qui ont été proposés comme base de la déclinaison romane. Si l'on trouve que dans les langues citées l'*ō* et l'*ŭ* à la finale atone sont traités différemment, il est clair que les désinences de l'accusatif et de l'ablatif de la seconde déclinaison latine le seront aussi. En examinant les noms venant de cette déclinaison, la voyelle finale du mot roman nous indiquera, à n'en pas douter, si elle est le reflet de l'*ō* ou de l'*ŭ*, c'est-à-dire si le mot roman provient de l'ablatif ou de l'accusatif. Mais, comme nous le verrons, dans le sarde, le roumain et quelques dialectes de l'Italie méridionale, l'*ō* et l'*ŭ* à la finale atone exercent une influence différente sur certaines voyelles toniques. Nous aurons là un autre moyen de découvrir la source latine. Dans un cas spécial, nous nous servirons de la troisième déclinaison latine.

Après ces notions préliminaires, nous passons aux preuves que nous donne la phonétique.

1. En roumain l'*ŭ* final latin a disparu dans le daco-roman; ex. : toutes les premières personnes du pluriel des verbes : *cîntăm* = cantamus, *avem* = habemus. Quel

Digitized by Google

est le sort de l'ŏ dans la même position? M. Tiktin n'en dit rien de positif[1], et en effet les exemples sont fort rares. Cependant, comme il n'y a pas à distinguer en roumain entre ǒ et ō, mais seulement entre *o* accentué et *o* atone, on peut réunir d'une manière générale les exemples de l'*o* final. Ainsi, *ĕgŏ* donne *eŭ* (*ieŭ*), *hŏmŏ* > *om*; la première personne du présent de l'indicatif n'a pas d'ŏ[2]; *ŏctō* présente la forme *opt*, mais *lĕŏ* passe à *leŭ*. Abstraction faite de *eŭ* (ego), *leŭ* (leo), qui diffèrent des autres en ce que l'*o* forme avec la voyelle précédente une diphtongue, il semble qu'en dacoroman du moins l'*o* final soit traité de la même manière que l'*ŭ*, c'est-à-dire qu'il tombe[3].

2. En albanais l'ŏ de la première personne du singulier des verbes est tombé : ex. : *riep* = rapio, *tunt* = tundo, *trem* = tremo, etc. Nous ne saurions dire au juste quel est le traitement de l'*ŭ* final. M. Gustave Meyer[4] ne fait à ce sujet que cette observation : « Auslautendes *-um* schwindet : so in allen masc. der 2. dekl. z. B. *mik* = amicum »; mais *mik* ne prouve rien jusqu'à ce qu'on ait démontré que *mik* vient d'*amicŭ* et non d'*amicŏ*; *centum* (cent) apparaît sous la forme *kint* : ce mot semble prouver qu'à l'atone finale l'*ŭ* tombe de même que l'ŏ. Il suit de là que le roumain et l'albanais ne peuvent nous servir d'argument.

1. *Die rumunische Sprache*, *Grundriss*, I, pp. 438 sqq.
2. Voir Cihac, *Dictionnaire étymologique daco-roman*.
3. Voir W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, II, § 36.
4. Voir *Grundriss*, I, p. 813.

Digitized by Google

3. Le sarde central fait la distinction entre *ŏ* et *ŭ* final, tandis qu'au nord et au sud *o* et *u* passent à *u*, *e* et *i* à *i*[1]. Ce fait est d'une grande importance pour notre sujet. L'*ŏ* est rendu par *o*, ex. : octo = *otto*, ego = *deo*; amo = *amo*, video = *bido*, etc.; l'*ŭ* par *u*, ex. : centum = *chentu*, cantamus = *cantamus*, etc. Si nous appliquons cette règle aux noms provenant de la seconde déclinaison latine, nous verrons que les exemples que nous donnons se terminent par *u*, ce qui prouve leur provenance de l'accusatif.

Ex. : *barzu* = variu, *bidru* = vitru, *issu* = ipsu, *plenu* = plenu, *duru* = duru, *furru* = furnu, *nudu* = nodu, *loru* = lauru, *pagu* = paucu, *moju* = modu, *sinnu* = signu, *inferru* = infernu, *ierru* = hi[b]ernu, *corru* = cornu, *crau* = clavu, *binu* = vinu, *bentu* = ventu, *benneru* = generu, *aghedu* = acetu, *belu* = velu, *bennarzu* = *jenuariu, *maduru* = maturu, *chelu* = coelu, *gaudiu* = gaudiu, *amenu* = amœnu, *pignu* = pignu, *amigu* = amicu, *antigu* = anticu, *zegu* = cœcu, *evu* = ævu, *oru* = auru, *sarmentu* = sacramentu, *capu* ou *cabu* = caput[2].

1. Voir d'Ovidio et W. Meyer, *Die italienischen Mundarten*, *Grundriss*, I, p. 548.

2. Les exemples sont empruntés à G. Hofmann, *Die logud. und campidan. Mundart* (Marburg, 1885) et à Ascoli, *Sardo centrale logudorese* dans l'*Archivio glottol. ital.*, II, pp. 138 sqq.

Digitized by Google

Mais il faut se souvenir d'une chose, à savoir que le sarde, ni celui du nord, ni celui du sud, ne peut fournir d'argument, car dans ces régions l'*ō* et l'*ŭ* sont rendus par *u*.

4. En roumain l'ancien *ę* de même que *ie* (= *ẹ* du latin vulgaire), quand il est suivi d'une syllabe renfermant *a*, *e*, *o*, subit une réfraction et passe à *ea*, *iea*[1]. Ex. : *eapa*, *iapa* = equa, *neagră* = nigra, **leage*, *lege* = lege, **reage*, *rege* = rege. Pour *e* au lieu de *ea*, voir M. Tiktin, *Grundriss*, I, p. 443, § 4. M. W. Meyer-Lübke ne cite aucun exemple de *e* devant *o*. Il explique des formes telles que *cred* = credo etc., comme des exceptions à la règle. Selon M. Miklosisch, l'*ę* est réfracté seulement devant *a*, *e*, *ę*[*ă*][2]. Devant *i*, *u*, la diphtongaison n'a pas lieu : fecit = *fece*, habemus = *avem*, nebula = *negură*. Si la règle formulée par M. W. Meyer-Lübke est vraie, les noms roumains de la seconde déclinaison latine dont la voyelle tonique vient de *ę* ou *ẹ* du latin vulgaire prouvent, par le traitement qu'a subi cette voyelle, que leur base doit être l'accusatif latin.

En voici des exemples :

> *burete* = boletu, *biel* = bellu, *crestet* = cristĕtu (de crista, voir Cihac, *Dictionnaire*), *dęsert* = desertu, *capestru* = capĭstru, *el* = ĭllu, *fer* = ferru, *inel* = anellu, *intreg* = intĕgru,

1. Voir W. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 83.

2. *Beiträge zur Lautlehre der rumunischen Dialekte. Vocalismus*, I (Wien, 1881).

Digitized by Google

lemn = lĭgnu, *măiestru* = magistru, *mișel* = = misellu, dim. de miser, *negru* = nĭgru, *nevru* = nervu, *oțet* = acētu, *pedestru* = pedestru. *per* = pĭru, *sec* = sĭccu, *secret* = secrētu, *șerb* = servu, *vinet* = venētu (bleu de mer).

5. En roumain *ĭ* final atone devient *e*[1]; ducĭt = *duce*, legĭt = *lege*; *ī* dans la même position est, comme dit M. Tiktin[2], le plus souvent conservé : bonī = *bunĭ*, plecastī = *plecásĭ*.

Jusqu'à ce qu'on ait trouvé de vraies exceptions, on sera donc autorisé à regarder comme règle en roumain que *ĭ* et *ī* à l'atone finale donnent resp. *e* et *i*.

Dans la 3[e] déclinaison latine il y a quelques substantifs qui prennent à l'accusatif la terminaison *-ĭ(m)*, avec celle d'*ī* à l'ablatif. De ce nombre sont *sĭtis* et *securis*. Ces mots ont en roumain la forme *sete* et *secure*. Mais l'*e* final exige *sitĭ* et *securĭ*, c'est-à-dire l'accusatif.

6. Dans l'Italie du Sud *ę* passe à *i* quand la syllabe suivante renferme un *i* ou un *u*; au contraire, quand cette syllabe renferme un *a*, un *e* ou un *o*, il persiste[3] : *credo* = credo, mais 2[e] personne *cridi*, *bevo* = bibo, 2[e] pers. *bivi*, *cannela* = candēla, *legge* = lēge, *lęğğassime* = legissēmus à Campobasso, *ferma* = firma, mais *firme*, masc.

1. Voir Tiktin, *Grundriss*, I, p. 445, § 44.
2. *L. c.*, § 43.
3. Voir W. Meyer-Lübke, *Grammaire*, I, § 81.

Digitized by Google

En sarde *ẹ* reste devant *i*, *u*, mais passe à *ę* devant *a*, *e*, *o*, à en juger par les exemples que cite W. Meyer-Lübke[1]. Mais, comme dans les travaux sur le sarde que j'ai eus sous les yeux, la qualité de la voyelle tonique n'est pas marquée, je me vois contraint de renoncer à citer des exemples de ce dialecte.

Les exemples italiens que j'ai rassemblés prouvent, par le traitement de l'*ẹ* tonique, que leur source est l'accusatif latin.

En voici quelques-uns :

A Alatri[2] : *arbẹritẹ* = arborētu, *citẹ* = acētu *firmẹ* = fĭrmu, *isse* = ĭpsu, *ljivitẹ* = olivētu, *nirẹ* = nĭgru, fém. *nẹra*, *pucinẹ* = pullicēnu, *pinẹ* = plēnu, *pij* = pĭlu, *sẹrinẹ* = serēnu, mais *sẹrẹna*, *sicche* = sĭccu, *sivẹ* = sævu, *tisẹ* = tēsu (tensu), *stisẹ* = estēsu ; à Campobasso[3] : *chillẹ* = ecc'illu, fém. *chẹlla*, *chjinẹ* = plēnu, *missu* = mĭssu, *nirẹ* = nĭgru, *pidetẹ* = pĕditu, *pilẹ* = pĭlu, *pirẹ* = pĭru, *pucinẹ* = pullicēnu, *quissẹ* = ecc'ipsu, *sicchẹ* = sĭccu, *singhẹ* = signu, *sẹrinẹ* = serēnu. Quant à *mẹnẹ* (minus) et *sẹmẹ* (simus), voir Ceci, *Archivio glottol. ital.*, X, p. 170.

1. *L. c.*
2. Pour les exemples, voir Ceci, *Archivio glottol. ital.*, X. p. 168, 170.
3. Pour les exemples, voir d'Ovidio, *Archivio glottol. ital.*, IV, p. 148, 152.

Digitized by Google

7. Dans l'Italie du Sud, *ọ* persiste quand la syllabe suivante renferme *a*, *e*, *o*, mais passe à *u* devant *i*, *u*[1] : *crọna* = corōna, *vọče* = vōce, *lavọrẹ̥* = labōro, *potẹ̥* = puto, *rumpi* = rumpis, *pẹ̥lusẹ̥* masc.

En examinant, au point de vue de cette loi, des noms italiens venant de la seconde déclinaison latine, nous verrons qu'ils exigent pour base l'accusatif latin. Quant au sarde, nous faisons la même remarque que nous venons de faire pour l'*ẹ*.

> A Alatri[2] : *curiusẹ̥* = curiōsu et le suffixe *ōsu*, *dunne* = dōnu, *funnẹ̥* = fundu, *furnẹ̥* = furnu, *munnẹ̥* = mundu, *nudẹ̥* = nōdu, *piummẹ̥* = plumbu, *prefunnẹ̥* = profundu, *ruttẹ̥* = ruptu, fém. *rọtta*, *ursẹ̥* = ursu, *wutẹ̥* = votu ; à Campobasso[3] : *pelusẹ̥* = pilōsu et le suffixe *-ōsu*, *puzzẹ̥* = puteu, *pujenẹ̥* = pugnu, *sulẹ̥* = sōlu, *tunnẹ̥* = rotundu, *urzẹ̥* = ursu, *wutẹ̥* = vōtu, etc.

8. Dans l'Italie du Sud *ŏ* latin libre ou entravé persiste devant *a*, *e*, *o*, mais passe à *ọ* devant *i*, *u*[4] : *fọrẹ̥* = foras, *vọvẹ̥* = bove, *ọmẹ̥* = homo, *sọrẹ̥* = soror, *mọri* = moris, *cọrpu* = corpus. Cette loi, appliquée aux noms dérivant de

1. Voir W. Meyer-Lübke, *Grammaire*, I, p. 129.
2. Pour les exemples, voir Ceci, *Archivio glottol. ital.*, X, p. 171, 173.
3. Pour les exemples, voir d'Ovidio, *Archivio glottol. ital.*, IV, p. 153, 155.
4. Voir Ceci, *Archivio glottol. ital.*, X, p. 171, 172.

Digitized by Google

la 2e déclinaison latine, prouve aussi qu'ils proviennent de l'accusatif.

A Alatri : *cǫrnę* = cornu, *fǫkę* = focu, *lǫnghę* = longu, *mǫdę* = modu, *mǫrtę* = mortu, *nǫstrę* = nostru, *nǫvę* = novu, *ǫrtę* = ortu, *ǫvę* = *ovu*, *sǫnę* = sonu, *vǫstrę* = vostru, etc.

A Campobasso on trouve aussi, pour le latin *ŏ* libre ou entravé, *uǿ* quand la syllabe suivante renferme *i* ou *u*, mais *ǫ* quand elle renferme *a*, *e*, *o*[1] : *muǿre* = mŏris (Meyer-Lübke ne cite aucun exemple de *ŏ* devant *u*), *fǫrma* = forma, *vǫvę* = bove, *jǫmę* = homo. Cette loi, appliquée aux noms de la seconde déclinaison latine ayant pour voyelle tonique *ŏ* latin libre ou entravé, prouve, par la diphtongaison que montre cette voyelle à Campobasso, que la provenance de ces mots est l'accusatif latin.

Ex. : *chiuǿtę* = plŏtu, *cuǿllę* = collu, *fęgliuǿlę* = filiólu, *juǿchę* = jocu, *luǿchę* = locu, *luǿnghę* = longu, *suǿccę* = sociu, *tuǿtę* = tŏttu, *uǿręję* = hordeu, *uǿssę* = ossu, etc.

Comme on en a pu juger par notre petite étude, le sarde, le roumain et quelques dialectes de l'Italie méridionale ont des lois phonétiques qui empêchent absolument de ramener les formes nominales romanes à l'ablatif latin. On a vu que, au contraire, ces lois sont tout à fait en harmonie avec la théorie de l'accusatif.

1. Voir W. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 187.

Digitized by Google

DAS SONETT
GUIDO CAVALCANTIS
« I' VEGNO 'L GIORNO A TE INFINITE VOLTE ».

Von C. APPEL.

Unter den Vielen, die auf Dantes Sonett *A ciascun' alma presa e gentil core* antworteten, befand sich auch Guido Cavalcanti, und dies war (wenigstens *quasi*) der Anfang ihrer Freundschaft (Vita Nuova, cap. III). Dem so begonnenen vertrauten Verhältnis scheint sich Dante mit weit schrankenloserer Offenheit des Herzens hingegeben zu haben als Guido. Die Geliebte des Freundes wird seiner Phantasie die Gefährtin der eigenen Geliebten; die höchste Seligkeit die er erträumt, liegt nicht in seinem Liebesglück allein, sondern im Glück das er mit Guido und mit Lapo (Gianni) teilen würde. Anders Guido : Nicht nur sehen wir ihn dem Lapo weniger freundlich gesonnen (*Se vedi Amore, assai ti priego, Dante*); er macht auch nicht, scheint es, Dante in gleichem Maass wie dieser ihn zum Vertrauten seines Herzens. Nur einmal im Wenigen was wir von dem dichterischen Verkehr der Freunde besitzen, sprechen

Digitized by Google

seine Verse an Dante von dem was seine Liebe angeht[1]; ja, während Dante den Freund so eng mit seinem Liebesleben verbindet, dass er für ihn später die Geschichte dieser Liebe schrieb, liess Guido, als sein Herz sich der Monna Vanna entfremdete, Dante hiervon ununterrichtet. Als dieser ihm das Sonett *Io mi sentii svegliar dentro dal core* sandte, glaubte er *che ancora il suo cuore mirasse la beltà di questa Primavera gentile* (Vita Nuova, cap. XXIV). So scheint Guido auch Dante gegenüber einen Teil des Wesens beibehalten zu haben, das Boccaccio und andere an ihm schildern und welches Dino Compagni kurz zusammenfasst : *cortese ed ardito, ma* sdegnoso *e* solitario *e intento allo studio* (ed. Del Lungo, II 90).

Und zu diesem Bilde stimmt denn auch das Sonett, das von Guidos Seite das letzte Denkmal der Freundschaft beider ist und bei welchem wir hier verweilen wollen.

Es lautet in der von Ercole angenommenen Form (Guido Cavalcanti e le sue rime, Livorno 1885, p. 324) :

I' vegno 'l giorno a te 'nfinite volte
e trovoti pensar troppo vilmente :
allor mi dol della gentil tua mente
e d'assai tue vertù, che ti son tolte.

1. *S'io fosse quelli che d'amor fu degno*, dem Antwortssonett auf *Guido, vorrei che tu e Lapo ed io*, wenn die, freilich sehr ansprechende, aber immerhin nicht sichere, Annahme richtig ist, derzufolge in v. 4 das *segno* der Handschriften in *legno* geändert werden muss.

Digitized by Google

Solevanti spiacer persone molte,
tuttor fuggivi l'annoiosa gente :
di me parlavi sì coralemente
che tutte le tue rime avei ricolte.
Or non ardisco, per la vil tua vita,
far mostramento che tu' dir mi piaccia,
nè vengo 'n guisa a te che tu mi veggi.
Se 'l presente sonetto spesso leggi,
lo spirito noioso che ti caccia
si partirà da l'anima invilita.

Von diesem Sonett ist sehr oft die Rede gewesen; bezieht es sich doch auf eine Periode in Dantes Leben, die unser Interesse nicht wenig in Anspruch nimmt, die Periode auf welche der Dichter später mit herber Selbstanklage zurückblickt, in der er Freund und Genosse eines Forese Donati geworden war, zu dem er noch auf dem Wege durchs Purgatorium sagen musste :

« *Se ti riduci a mente*
Qual fosti meco e quale io teco fui,
Ancor fia grave il memorar presente. »
Purg. XXIII, 115-117.

So tief fiel er (*Tanto giù cadde*, Purg. XXX, 136) in dieser Periode, von der der Sonettenwechsel mit Forese voll hässlicher und roher Scherze uns ein Denkmal ist, dass sein Freund Guido sich in sittlicher Entrüstung von

Digitized by Google

ihm abwandte, nicht einmal von Dante mehr gesehen werden wollte. Denn dies scheint ja der Sinn des zu besprechenden Sonetts zu sein. So versteht Ercole, der (S. 325) das Sonett umschreibt : *Io vengo da te infinite volte al giorno, e trovo che tu pensi troppo vilmente : allora mi duole del tuo animo gentile e di molte tue virtù che ti sono tolte. Molte persone ti spiacevano solitamente, fuggivi sempre la gente noiosa, e di me parlavi con tanto affetto da raccogliere perfino le tue Rime. Ora non oso per la tua vile vita mostrare che mi piaccia il tuo dire, e non vengo più da te in modo che tu mi vegga*, und er fügt S. 328 hinzu : *Tutto questo credo che il fiero aristocratico rimproverasse all' animo invilito di Dante, sperando ch' egli, leggendo spesso il Sonetto, tornasse a vita più degna. E Guido non sperò invano : forse l'affetto che Dante gli portava potè anche influire sul ravvedimento* u. s. w. Und Ercole erwähnt nicht, dass irgend einer der sich vor ihm mit Guido Cavalcanti beschäftigt hat, anderer Ansicht über das Sonett gewesen wäre.

Eingehende Besprechung hat es, soweit ich aus den beschränkten Mitteln einer deutschen Provinzialbibliothek nachprüfen kann, kaum je anders als bei Ercole und einmal bei Del Lungo erfahren. Citiert aber und nebenher erwähnt ist es, wie gesagt, unendlich oft. Arnone, der letzte Herausgeber der Werke Guidos vor Ercole (Le Rime di Guido Cavalcanti, Firenze 1881) hat es verstanden wie dieser (p. CVI : *certamente solo il Cavalcanti, cui Dante chiama primo de' suoi amici, poteva osare di dirgli : « Or non ardisco,*

Digitized by Google

per la vil tua vita, Far mostramento che tu' dir mi piaccia... »; *egli solo poteva rimproverargli il suo avvilimento d'animo, e minacciargli di non farsi più vedere, perchè sapea quanto gli era cara la sua compagnia.*) Keine andere Auffassung wird angedeutet, wo Carducci in seinem Aufsatz « Delle Rime di Dante » (zuerst in : « Dante e il suo secolo », 1865, zuletzt im Bande : « Studi letterari » der « Opere », Bologna 1893, hier p. 94) das Sonett im Zusammenhang mit den Pietradichtungen Dantes nennt. Auf diese Stelle bei Carducci weist Is. Del Lungo hin, indem er (Dino Compagni, II 622) zugleich v. 1-6 und 9-11 des Sonetts zum Abdruck bringt, ohne etwas über seine Auffassung hinzuzufügen. Bartoli glaubt, dass Guidos Vorwürfe sich auf unwürdige Liebschaften Dantes bezögen, geht aber auch auf das Sonett nicht näher ein (Storia della Lett. ital. IV 271). D'Ancona druckt in einer Anmerkung des « Discorso su Beatrice » in seiner Ausgabe der Vita nuova (2ª ediz. Pisa 1884, p. LXIII N. 2) das ganze Gedicht ab, sagt aber im Texte nur, dass es sich *forse* auf die *vita dissipata* Dantes beziehe, von der Purg. XXXIII, 116-8 die Rede sei, und im « Manuale della Lett. it. » D'Anconas und Baccis (Vol. I, Firenze 1893, p. 186) wird ähnlich gesprochen von *un periodo di traviamento morale, del quale ei si fa rimproverare da Beatrice, nella sua apparizione nel Purgatorio, e lo riprese anche Guido Cavalcanti* (*Son. Io vengo ec.*). Gaspary (Geschichte der ital. Lit. I S. 272) sagt : « Eine Periode der Verirrungen hat es auch für Dante gegeben. Es war jene Zeit, in welcher

Digitized by Google

Guido Cavalcanti an ihn das Sonett richtete : *Io vengo...* Guido klagt, er könne ihn nicht mehr aufsuchen, nicht mehr sein Dichten loben wie ehedem, ohne für seinen eigenen Ruf zu fürchten, wegen des niedrigen Lebens, in welchem er seinen edlen Geist entwürdige, wegen seines Umganges mit seichtem Volke (*gente noiosa*), welches er sonst gemieden habe. » Am ausführlichsten bespricht das Gedicht Is. Del Lungo in « Il Disdegno di Guido » (Nuova Antologia, 1. Nov. 1889, p. 41) : *che l'affetto fraterno dell' Alighieri fosse da lui* (*Guido*) *ricambiato condegnamente, ne è documento prezioso un... sonetto* (*e questo, per fortuna, non meno chiaro di significato, che nobilissimo di contenuto e di forma*), *scritto quando le cure e le passioni del mondo reale cominciavano ad attrarre l'animo di Dante verso quel complesso di cose che egli poi simboleggiò nella Selva infernale. Di ciò si sdegna Guido, rimasto fedele alle superbe sue idealità. Egli vede, come in questo mescolarsi per entro alle faccende della vita, fra la « gente noiosa » e « spiacevole » e i « vili pensieri », vadano perdendosi la « mente gentile » e le altre « assai vertù » dell' amico suo : e acerbamente lo rimprovera, e gli dichiara che cesserà di visitarlo, e lo conforta a levarsi dall' « anima invilita » lo « spirito noioso » di pensieri e sentimenti siffatti ; e gli ricorda la cara e nobile consuetudine de' loro belli anni passati, quando egli, Dante, partecipava con lui i segreti del cuore, e raccoglieva nella Vita Nuova le rime alle quali li avea confidati :*

Digitized by Google

« *Di me parlavi si coralemente,*
Che tutte le tue rime avei raccolte. »

Ist aber das Sonett in der Tat so klar wie Del Lungo meint? Auch abgesehen von der Frage ob man die *Selva infernale* so aufzufassen hat wie Del Lungo hier umschreibt, scheint mir Verschiedenes Bedenken zu erregen. Ist Guido zu glauben, wenn er versichert, er käme täglich unendlich viele Male zu Dante? und in welcher Weise besucht er ihn, wenn er so zu ihm kommt, dass der Freund ihn nicht sieht? Von einem körperlichen Besuchen kann da nicht wol die Rede sein; wir müssen vielmehr annehmen, dass es die Gedanken Guidos sind, die er unendlich oft zu Dante schickt, wiewol der Freund dann nicht ohne Recht würde haben antworten können, dass Guidos Überzeugung von seinem gemeinen Denken auf nur vorgestellter Beobachtung beruhe. Aber wie vor allem sind die eben auch von Del Lungo citierten Vers 7 und 8 des Sonettes zu verstehen?

Ercole sagt von ihnen (p. 329): *è chiara l'allusione alla Vita Nuova. Intendi: Eri solito a parlare con tanto affetto per me, da aver voluto raccogliere le tue Rime e dedicarmele.* Zu wem aber sprach Dante in so herzlicher Art von Guido? und würde dieser bei seiner Verachtung der Meinung Anderer das Lob aus Dantes Munde anerkennend hervorgehoben haben? Aber auch das zugestanden, was heisst denn « Du sprachst von mir in so herzlicher Art, dass Du alle deine Reime gesammelt hattest »? Ercole setzt hinzu

Digitized by Google

e dedicarmele. Aber diese Worte fehlen im Sonett und doch hätte etwas ihnen ähnliches stehen müssen, wenn Guido auf die Widmung der Vita Nuova anspielen wollte.

Und kann denn, chronologisch, hier überhaupt auf die Widmung der Vita Nuova angespielt werden? Die Vita Nuova zeigt in ihren letzten Kapiteln Dante zurückgekehrt zu Beatrice, von der sein Denken sich eine Zeit lang entfernt hatte oder zu entfernen drohte. Mag man für die Abfassung des Werkes 1294 oder 1300 annehmen, jedenfalls ist es erst nach der Verirrung Dantes vom rechten Wege entstanden. Unser Sonett fällt ja aber gerade in die Zeit der Verirrung hinein.

Wie steht es aber denn mit der Zuverlässigkeit der Überlieferung dieser Verse? Ich habe nur das von Arnone und Ercole gesammelte Material zur Verfügung. Dort wird von Varianten für v. 8 angegeben (die für v. 7 sind ohne Belang): Va *avea ricolte*, M[1] a *havea riccolte*, Pa *have riccolte*. Von zehn Hdss. bietet also eine wenigstens nicht *havei*, zwei *havea*, nicht die 2. sondern (da von der 3. nicht die Rede sein kann) die 1. Person. Wollte nun Guido etwa (indem man die 1. Person annimmt) sagen: « Du sprachst von mir in so herzlicher Weise, dass ich alle deine Reime gesammelt hatte »? Nein, gewiss nicht. Vielmehr ist, glaube ich, *ricolte* nicht mit « gesammelt » zu übersetzen, sondern mit « erhalten, empfangen » [1], und *quel che havea ricolto le rime* ist nicht

1. *La ragione aperta e piana Sopra le mie questioni avea ricolta*. Purg. XVIII, 86. Vgl. auch Par. IV, 88; X, 81 u. s. w.

Digitized by Google

Dante, nicht Guido, sondern diejenige die alles Dichten Dantes für sich empfangen hatte : Beatrice. Nicht direkt mahnte Guido den Freund zur Rückkehr aus dem gemeinen Denken, sondern eine mächtigere Stimme wollte er zu ihm reden lassen, nicht er selbst wandte sich vom Freunde ab, aber die Geliebte, die im Leben den Dichter zu edlem Denken hinangezogen hatte, musste sich von ihm wenden, als sie ihn den *vili pensieri* verfallen sah. In Schmerzen nahte sie sich ihm täglich unendliche Male, aber sie konnte nicht wagen gutzuheissen was er jetzt sprach, Verse wie die mit Forese Donati um die Wette gedichteten, und ihren Anblick musste sie ihm verhüllen. An dieses Sonett hat Dante vielleicht gedacht, als er Beatrice in den häufig, aber in anderer Auffassung, mit diesem Sonett in Verbindung gesetzten Versen sagen lässt :

Nè l'impetrare spirazion mi valse
Con le quali ed in sogno ed altrimenti
Lo rivocai, sì poco a lui ne calse

Purg. XXX, 133-135,

und so erschien ihm Beatrice ja auch schon in der Vita Nuova (cap. XL) : *Contra questo avversario della ragione si levò un dì, quasi nell' ora di nona, una forte imaginazione in me, che mi parea vedere questa gloriosa Beatrice, con quelle vestimenta sanguigne, colle quali apparve prima agli occhi miei, e pareami giovane, in simile etade a quella in che prima la vidi.*

Digitized by Google

Allora incominciai a pensare di lei; e secondo l'ordine del tempo passato ricordandomene, lo mio core incominciò dolorosamente a pentirsi del desiderio, a cui così vilmente s'avea lasciato possedere alquanti dì contro alla costanza della ragione: e discacciato questo cotal malvagio desiderio, si rivolsero tutti i miei pensamenti alla loro gentilissima Beatrice. So sehen wir Guido, indem er Beatrice zum Freunde reden lässt, in dessen eigenem Gedankenkreis verbleiben. Nicht anders suchte ja auch Laura nach dem Tode ihren Petrarca unendlich viele Male auf, bald um ihn zu trösten, bald auch, wie hier Beatrice, um ihren Dichter auf die Bahn des Rechten zurückzuführen: *or teme or arde D' onesto foco; e nel parlar mi mostra Quel che 'n questo viaggio fugga o segua, Contando i casi della vita nostra, Pregando ch' a levar l'alma non tarde* (Son. *Ne mai pietosa madre al caro figlio,* und ähnlich im Son. *Se quell' aura soave de' sospiri*).

Man wird gegen meine Auffassung des Sonetts vielleicht einwenden, dass Guido, wenn er den Tadel Dantes von Beatrice aussprechen lassen wollte, dies irgendwie hätte kenntlich machen müssen. Das ist im Sonett freilich nicht geschehen. Aber wissen wir denn unter welchen Umständen er die so intime Dichtung dem Freunde übermittelt hat? Uns fehlt eine Erläuterung wie Dante sie seinen Gedichten der Vita Nuova mitgab; Dante wird einer geschriebenen *Razo* nicht bedurft haben um zu wissen wer zu ihm sprach. Wie wenig Guido am Verständnis Anderer als dessen, an den sich seine Verse wandten, lag, dafür ist uns sein Sonett

Digitized by Google

Certo non è da lo 'ntellecto accolto (Ercole p. 290) ein nur zu klares Beispiel.

Man sage nun nicht, dass es gleichgiltig sei, ob Guido seinen Tadel direkt aussprach oder ob er ihn der Beatrice in den Mund legte, da es doch immer Guidos Tadel bleibe. Beatrice hatte ein Recht zu ihrem Dichter mit weit grösserer Schärfe zu sprechen als der Freund. Sicher war auch dieser unzufrieden mit dem Lebenswandel Dantes; wie aber musste dieser Wandel sein, wenn ein Guido Cavalcanti, dessen Lebensanschauungen doch keineswegs puritanische waren, sich veranlasst sah den Umgang mit ihm zu scheuen! wie viel empfindlicher für den Dichter, aber wie viel milder für uns, muss es erscheinen, wenn nicht Guido sondern Beatrice ihm sagt, sein niederes Denken verhindere sie sein Dichten gut zu heissen und ihr Antlitz ihm zu zeigen!

So bleibt uns freilich das Sonett ein Zeugnis für eine Periode der Verirrungen in Dantes Leben, aber wir werden uns diese Verirrungen doch nicht mehr notwendig derart vorstellen, dass seine edleren Freunde des Umganges mit ihm sich hätten schämen müssen.

Digitized by Google

Digitized by Google

« VÍGINTI, TRÍGINTA »

OU

« VIGÍNTI, TRIGÍNTA »?

PAR GUST. RYDBERG.

I.

Au nombre de ceux qui se sont inscrits en faux contre l'opinion répandue selon laquelle, dans le latin prélittéraire, l'accent principal aurait porté sur la première syllabe du mot, est venu se joindre, il y a peu de temps, M. O. Keller dans son ouvrage *Zur lateinischen Sprachgeschichte* (Leipzig, 1895), t. II, pp. 273 s., 287 s. Malgré les objections que cette théorie a soulevées, on ne peut guère contester qu'elle explique d'une manière satisfaisante certaines transformations du vocalisme latin. Au demeurant, il paraît qu'elle cadre bien avec les données de la linguistique comparée des langues indo-européennes. Aussi M. Hirt, qui vient de publier les résultats de ses recherches sur l'accent dans les langues ariennes, n'hésite-t-il pas à déclarer qu'en italique, à une époque préhistorique, l'accent a frappé la syllabe initiale (*Der indo-germanische Akzent*, pp. 41 ss.). D'autre

Digitized by Google

part, M. H. rappelle que nous sommes mal renseignés sur plusieurs questions relatives à la modification ultérieure de l'ancien système d'accent, en particulier sur les causes qui ont déterminé ce changement. Tout ce qu'on peut dire — les hypothèses mises à part — c'est qu'à l'époque du latin littéraire bien peu de traces subsistent de l'accentuation italique, car, malgré les objections de M. D'Ovidio et d'autres (*Z.*, VIII, 95 ; *A. gl.*, X, 428, etc.), il est vraisemblable que les noms de lieux toujours cités (par ex. *A. gl.*, IV, 126) représentent des débris de l'ancien état de choses.

D'après plusieurs latinistes et romanistes, il en serait de même pour les noms de nombre *viginti*, *triginta*, qui auraient été accentués *víginti*, *tríginta*. Dans ce sens se sont prononcés d'abord Corssen et Diez, plus tard MM. Seelmann (*Aussprache d. Lat.*, pp. 47, 52, 391), Stolz (*Hist. Gram.*, p. 101), Skutsch (*Forsch. z. lat. Gr.*, pp. 159 ss.), Grœber (*ALL.*, VI, 131, 142 ; I, 224 ; *Z.*, IV, 188), G. Paris (*Extr. Ch. Rol.*, p. 1), W. Meyer-Lübke (*Græbers Gr.*, p. 371 ; *Gram. rom.*, I, § 601 ; cf. *It. Gram.*, § 152), Baist (*Gr. Gr.*, p. 696), Cornu (*Rom.*, VII, 360), Canello (*Rivista di fil. rom.*, I, 213), Vogel (*Neukat. Stud.*, p. 41), Kœrting (*Et. Wb.*), d'autres encore.

Il faut reconnaître qu'il y a des circonstances qui plaident en faveur de cette théorie. Il existe, on le sait, un témoignage positif, celui de Consentius, lequel semble ne rien laisser à désirer quant à la clarté. Dans son *Ars de barbarismis et de metaplasmis* (Keil, *Gr. lat.*, V, 391 s.),

Digitized by Google

Consentius s'exprime ainsi : « Nos exempla huius modi dabimus, quæ in usu cotidie loquentium animadvertere possumus, si paulo ea curiosius audiamus. Diximus per adjectionem litterae, syllabae, temporis, accentus, aspirationis fieri barbarismum. Per adjectionem..... accentus, ut siquis dicens triginta priorem syllabam acuat et sequentem graviter enuntiet qui modus et per immutationem fieri videtur. »

Pour bien apprécier ces paroles, on ne doit pas oublier d'abord que Consentius est Gaulois et, de plus, qu'il semble avoir passé pour le moins une grande partie de sa vie dans son pays. Il se peut donc que ses observations se réfèrent avant tout au latin tel qu'il était traité par les Gaulois, bien qu'à coup sûr la portée en soit plus étendue. Qu'il y ait eu en Gaule, dans la prononciation du latin, une tendance à faire porter l'accent sur la première syllabe du mot, c'est ce qui n'est guère fait pour surprendre, si l'on songe que le celtique a retenu des traits manifestes de l'ancienne accentuation initiale, altérée au cours du développement de la langue (cf. Hirt, pp. 44 s.). Cela posé, il n'est pas permis d'en inférer quoi que ce soit pour la prononciation latine soit en Italie, soit ailleurs. Rien non plus n'autorise à supposer que, du temps de Consentius, la prononciation *tríginta* ait dominé dans la langue du peuple. Tout au contraire, il ressort avec évidence de l'histoire de l'évolution du latin qu'à cette époque le mot *triginta* ne pouvait nullement se prononcer ainsi qu'il s'écrit, c'est-à-dire en gar-

Digitized by Google

dant l'explosive *g* : remarque que fait déjà M. D'Ovidio, et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

*
* *

L'explication des noms de nombre en question qui paraît être le plus généralement admise par les romanistes a été proposée, on le sait, par M. Grœber (*ALL.*, VI, 131, 142). D'après lui, le point de départ serait *vīginti*, *trīginta*, forme changée, par analogie avec *trēs*, *trĕdecim*, en **trĕginta*. Cette forme aurait à son tour entraîné après elle, en Italie et dans la péninsule ibérique, la forme analogique **vĕginti*. Toutefois, le sarde ne connaissant pas le type *trĕginta*, c'est *trīginta* qui y serait la forme première.

C'est dans le même sens que semble se prononcer M. W. Meyer-Lübke, du moins dans sa *Grammaire des langues romanes*, I, § 601. L'explication que donne M. M.-L. dans la grammaire italienne ne laisse que difficilement entrevoir sa pensée.

Les opinions de ces auteurs ont au moins ceci de commun qu'elles reposent sur une série d'hypothèses qui ne semblent pas toujours solidement assises. En premier lieu, on prétend fonder sur les mots précités de Consentius l'existence d'une forme *trīginta*, répandue sur tout le domaine de la langue latine. Cette première supposition mène à la conjecture suivante : à savoir que, contrairement à tout ce que nous enseigne la tradition littéraire, l'accent

Digitized by Google

initial archaïque se serait maintenu également dans *viginti*, par suite de quoi ces formes prendraient une position tout à fait isolée en regard du développement latin tout entier. — Les formes romanes ne justifiant pas *trìginta* comme point de départ, on a dû admettre sa transformation en *trẻginta* d'après l'analogie *très*, etc. Quoique cette forme supposée eût dû être employée partout où se parlait la langue latine, on n'en a jusqu'ici trouvé d'exemples ni sur les inscriptions, ni dans les anciens documents latins, circonstance qui n'est pas sans intérêt pour l'appréciation de l'hypothèse en question. Enfin, la forme analogique *trẻginta* aurait par son influence fait changer **vìginti* en **vẻginti* dans une notable partie de la Romania. Pour cette dernière forme également, les preuves font défaut dans les monuments latins, car, bien entendu, on ne peut guère regarder comme probant le βειεντι des documents de Ravenne. Il paraît donc que la remarque de Consentius est le seul indice positif qui témoigne en faveur des formes proposées.

Or, M. D'Ovidio (*Z.*, VIII, 102, n.) pense avec raison qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à l'observation de Consentius : « A quell' epoca il *g* non poteva in tutti i modi essere intatto, e quel barbarismo è evidentemente un compromesso tra la parlata e la tradizione letteraria e non prova nulla. E simili compromessi eran di certo il *trigenta* di Ravenna e *quinquagenta* delle Gallie ». — Cette observation paraît tellement juste qu'on s'étonne de voir M. Seelmann (*Ausspr. d. Lat.*, p. 393) la déclarer facile à

Digitized by Google

réfuter, sans apporter de preuves à l'appui de son dire, d'autant que les paroles citées sont parfaitement d'accord avec ce que dit M. S. lui-même sur la prononciation du *g* en latin (*ib.*, p. 349).

On sait que, d'après M. D'Ovidio (*Z.*, VIII, 92), la Romania se divise en deux zones différentes quant au développement des noms de nombre. Tandis que les formes du latin littéraire se seraient continuées dans la péninsule ibérique, le point de départ serait, ailleurs, *vìnti*, *trìnta*, *quaranta*, etc. (*ib.*, pp. 89, 102), résultant de la position proclitique de *vigìnti*, *trigìnta*, *quadragìnta* dans des combinaisons telles que *viginti-quáttuor*, *quadraginta-quáttuor*, etc. Employées d'abord uniquement dans cette position, les formes raccourcies auraient été généralisées dans la suite (*ib.*, p. 103).

Malgré tout ce que l'opinion de M. D'Ovidio enferme de vérité, nous croyons pourtant qu'il y a un point capital qu'elle n'explique guère, à savoir la formation même de *vìnti*, *trìnta*. Car la réduction de *vigìntī-quáttuor*, etc., en *vinti-quattor*, etc., est en opposition directe avec les principes de l'accentuation secondaire, d'où il suit qu'elle est inadmissible. Ces formes n'étant pas suffisamment justifiées, il n'est pas prouvé qu'elles représentent le point de départ du développement roman.

M. Schwan (*Gramm.*, §§ 15, 23, 58), qui ne s'occupe que du français, propose de son côté *vẹnti*, *trẹnta*, qui seraient issus de *vigìnti*, *trigìnta*, par la transformation de *g* en

Digitized by Google

spirante, *j*, plus tard disparue, et par la réduction subséquente de la connexion *ié* en *e*.

Cette opinion, brièvement exposée comme elle l'est, n'a pas trouvé, que nous sachions, de partisans déclarés parmi les romanistes, ce qui tient peut-être aussi à ce qu'elle n'envisage que le développement français, et que, par là même, il devient difficile d'en mesurer la portée.

Ajoutons, pour compléter notre exposé des différentes opinions sur cette question, que M. Suchier (*Græbers Gr.*, p. 575) accepte, sans les motiver, *vìnti*, *trenta* dans le latin populaire, tandis que MM. Darmesteter et Sudre (*Gramm. hist.*, II, 18) partent des types *veinti*, *treenta*, sans les justifier non plus. — L'explication de M. Canello (*Riv. di fil. rom.*, I, 213), selon laquelle *vīgīnti* serait devenu *v(ig)ìnti*, date de bien loin, et l'auteur même a dû l'abandonner depuis.

II.

Passant à la partie positive de notre recherche, nous constatons d'abord que, d'après la tradition littéraire, le latin fait porter l'accent tonique sur la seconde syllabe, et que la quantité des voyelles est celle-ci : *vīgìntī*, *trīgìntă*. A une époque reculée du latin populaire, c'est-à-dire avant la conquête de la Sardaigne, ces formes auraient donc dû se prononcer *vigịnti*, *trigịnta*, puis *vigẹnti*, *trigẹnta*. Or, il est à observer que le *g*, suivi ou même précédé d'une voyelle

palatale, ne gardait pas longtemps sa valeur d'explosive, mais se changeait en spirante, *j*. Dans la langue du peuple, cette prononciation a dû être courante de fort bonne heure, même après la tonique, puisqu'on la trouve signalée dès avant la fin du IIe siècle ap. J.-C. On sait que l'*Appendix Probi* prescrit de dire *calcostegis non calcosteis*, *amygdala non amiddola* (Keil, *Gramm. lat.*, IV, 197 s.; cf. Schuchardt, *Vok.*, II, 461). C'est sans doute dans le même sens qu'il faut interpréter certaines graphies converties qui se retrouvent dans les inscriptions et ailleurs (v. *C. I. L.*, X, 4545; *ib.*, IX, 2892; Schuchardt, *Vok.*, I, 71 s.). Après la voyelle *i* et avant la tonique *i*, cette transformation a dû s'accomplir beaucoup plus tôt (cf. Ascoli, *A. gl.*, IX, 105, n.; X, 28, n. 1).

Il est donc sûr que le peuple a dit, au commencement de notre ère, *vijénti*, *trijénta*, et il va de soi que ces formes se sont développées en *viénti*, *triénta*. Cf. la graphie *trienta*, *C. I. L.*, XII, 5399. — De même que le participe *facientem* s'est changé en *facentem* (cf. G. Paris, *Rom.*, XXII, 573), d'après la loi phonétique qui explique les anciennes transformations connues *pariétem* > *parétem*, *abiétem* > *abétem*, etc., de même aussi *viénti*, *triénta* ont nécessairement dû être entraînés par le même mouvement et aboutir à *vęnti*, *tręnta* dans les idiomes parlés sur une grande partie de l'empire romain. Peut-être, ces formes se retrouvent-elles dans les graphies *vinti* (*C. I. L.*, VIII, 8573; Borrmann, *Ungedr. Inschr.*, p. 5, n. 3, 4; Wilmanns, *Ex. inscr. lat.*,

Digitized by Google

n° 569; Schuchardt, *Vok.*, II, 508), *trinta* (Schuchardt, *l. c.*, etc.), graphies qui seraient dans ce cas à rapprocher de *cinsum* (*Lex Julia*), *fistus*, *criscit*, *tris*, *riges*, *rix*, etc. (cf. Seelmann, *Ausspr. d. Lat.*, pp. 189 s.). Au surplus, la forme *trenta* a été relevée, elle aussi, à savoir dans une loi de Luitprand (Cancioni, *Leg. barb.*, I, 127), *trentas* (Muratori, *Ant. it.*, III, 1004; Pise, 730 ap. J.-C.), *trenta* (Muratori, *Rer. it. Script.*, I, II, 73, b. C.).

Reste à savoir si les langues romanes confirment ou non les indications que nous donnent les monuments latins.

En voici les formes :

SARDE	ESPAGNOL	PORTUGAIS	CATALAN	DIAL. CATAL.	
vinti	*véinti*	*vinti*	*vint*	*vint*	*bin*
trinta	*tréinta*	*trinta*	*trenta*	*trenta*	*trenta*

PROVENÇAL		DIALECTES PROVENÇAUX			FRANÇAIS
vint	*vint*	*vènt*	[*vint*]	[*vint*^{u}]	*vin(g)t*
trenta	*trento*	*trèntà*	[*trönto*]	[*trünta*]	*trente*

RHÉTO-ROMAN					
vintx	*vint(i), (-e)*	*vaintx*	*ventš*	*veny*	*ven*
trenta	*trenta, (-o, e)*	*trenta (trainta)*	*trainta*	*trenta*	*trenta*

ITALIEN	DIALECTES ITALIENS			
vẹnti	*vinti*	*vint*	*vẹint*	*vinti*
trẹnta	*trenta*	*trenta*	*trẹinta*	*trinta*.

Digitized by Google

Sarde. — Que *venti*, *trenta* ne puissent former le point de départ du développement roman, cela est indiscutable, étant donné que déjà la connexion *ié* dans *vienti*, *trienta* représente une transformation secondaire, dont on ne trouve de traces que bien longtemps après la conquête de la Sardaigne. Le sarde a dû partir du latin *vigịnti*, *trigịnta*, dont les formes sardes *vinti*, *trinta* sont des reflets parfaitement réguliers (cf. Hofman, *Log. u. Camp. Mundart*, pp. 16, 17, 96).

Espagnol-portugais. — Pour des raisons d'ordre chronologique, les formes premières doivent être, dans la péninsule ibérique, *vigẹnti*, *trigẹnta*, formes qui se sont plus tard modifiées en *viénti*, *triénta*. Par le développement subséquent, l'espagnol, aussi bien que le portugais, aurait dû aboutir à *vinti*, puisque l'inflexion causée par l'*ī* a régné dans une large mesure sur ce domaine. Seulement, cette forme appartient uniquement au portugais, où elle a de plus altéré par son influence le reflet régulier de *trigenta*, lequel est ainsi devenu *trinta*, mot que l'on trouve déjà dans les anciens monuments littéraires. — L'espagnol, au contraire, ne montre que *véinti*, *treinta*, dont il est difficile de rétablir la filiation. On en trouve des exemples dans les plus anciens documents. Cf. *veinti* de l'an 978 (Yepes, *Cron. gen.*, V, 22). M. D'Ovidio pense que *vientī* serait devenu par inflexion **viinte* et que cette forme se serait changée par dissimilation en **veinte* (cf. esp. *reir* < *ridēre*,

mais portug. *riir* (Denis), *rir*; esp. *deçir*, etc.). Conformément à la loi de la sonorité, la langue serait arrivée en fin de compte à *véinte*, d'où, par analogie, *tréinta* (cf. *regína* > **reína* > esp. mod. *réina*) (D'Ovidio, *Z.*, VIII, 84, 88).

Le CATALAN possède dans l'ancienne langue *vint*, *trenta*, qui subsistent encore dans la langue moderne. De même, on dit de nos jours en Roussillon *bin*, *trenta* (Saisset, *Gramm.*, p. 25) et dans le catalan d'Alghero *vint*, *trenta* (*A. gl.*, IX, 335). Toutes ces formes représentent le développement normal de *ventī*, *trenta*.

En PROVENÇAL ces mêmes types se retrouvent, régulièrement transformés, aussi bien dans les monuments littéraires, anciens ou modernes, que dans les dialectes que nous avons examinés à ce point de vue. Ainsi le vieux provençal a *vin*(*t*), *trenta*, et de même la langue classique du provençal moderne *vint*, *trento* (Koschwitz, *G. d. Félibres*, p. 78). Il est vrai que, parmi les dialectes, le savoyard dit *vènt*, *trènta*. Comparez pourtant *fènk* < *cīnque*, *kènz* < *quīndecim* (Duret, *Gr. savoy.*, p. 24). — Ici nous citerons également les développements du vaudois contemporain, dialecte qui représente, on ne peut plus en douter, une variété du provençal moderne (cf. Morosi, *A. gl.*, II, 322 ss.) A Pral on dit *vint*, mais *trönto*, cf. *vöndu* < *vĕndo*, *suvönt*, *kumönçu*, *cönre* < *cĭnerem*, *löngo* < *lingua* et les deux seules formes *dedint* < *de de ĭntro*, *intru* <

Digitized by Google

intro (Morosi, *ib.*, p. 334). — A Guardia Piemontese, dans la province de Cosenza, s'emploient *vint*ᵉ, *trünta*, cf. *vünd* < *vendo*, *kumünç*ᵉ, *çünr*ᵉ; *cinque* > *cenk* (Morosi, *ib.*, p. 390).

Les formes FRANÇAISES *vint*, *vingt*, *vinz*, *vinc*; *trente*, *trante*, etc. sont répandues dans les dialectes des différentes parties du pays, au Nord comme au Sud (cf. par exemple, Gœrlich, *Frz. Stud.*, V, 76; III, 113). Comme les formes provençales, elles correspondent parfaitement à *vęntī*, *tręnta*.

Les DIALECTES RHÉTO-ROMANS sont également soumis à la loi de l'inflexion causée par l'*ī*, sinon partout, du moins dans la plus grande partie du domaine. Aussi la plupart d'entre eux distinguent-ils nettement les reflets de *vęnti* et de *tręnta* (cf. Gartner, *Rät. Gr.*, § 200). Ainsi on dit *vintx*, *trenta* (*-e*, *-o*) à Unter-Bergell, Ober-Bergell, aux sources du Tagliamento, à Tramonti, Maniago, Clauzetto, Ampezzo, dans la Carnia et en Frioul; *vint*, *trenta* à Cleven (Chiavenna), Predazzo, Colle di S. Lucia, Erto, Cimolais, Vigo dans l'Unter-Fascha (*trento*), et à Canazei dans l'Ober-Fascha (*trento*); à Greden, Wengen, etc. (*trąntą*), à Wälschellen, Enneberg (*tronta*); *vinti*, *trenta* (*-o*) à Sulzberg, Nonsberg, Rovereto Cembra, Cavalese, Ober-Cornelico (*trente*); *vinte*, *trenta* à Ampezzo, Auronzo. — Dans les autres dialectes on dit *vaintx* et *trenta* (*-e*) à Unterhalbstein, Oberhalbstein, Zernez, Süss, dans la Haute-Engadine (*vantx* à Scanfs), dans la Basse-Engadine, à

Digitized by Google

Remüs, à Münster ; *veny*, *trointa* à Bonaduz ; *vantx* (*vaintx*) et *trainta* dans le Domleschg ; *vent*š et *trainta* à Andeer ; enfin dans quelques dialectes *veny*, *trenta* (Tavetsch, Dissentis, Brigells, Rialta), *ven*, *trenta* (Trins) ou *ventx*, *trenta* (Ems).

Des formes citées ci-dessus il ressort que l'analogie n'a eu que bien peu d'influence sur le développement rhéto-roman, lequel nous fournit ainsi des renseignements assez importants sur les formes premières. De même que *vint*(*i*), *vintx*, *vaintx*, etc. sont les reflets réguliers du lat. *vęntī*, de même *trenta*, *trąnta*, etc. correspondent normalement au lat. *tręnta*. Cf. par exemple à Dissentis *tręnta* et *vęndel* < *vēndo*, à Greden *trąnta* et *vąnde*, à l'abbaye de Saint-Léonard *trănta* et *văne*, etc. (cf. Gartner, *Gr.*, §§ 167, 36, 44, 88, 94 ; Ascoli, *A. gl.* I, 68, n.; D'Ovidio, *Z.*, VIII, 70).

Le ROUMAIN forme, on le sait, les dizaines en multipliant *zece* < *decem* (pl. *zecĭ*) par les unités, et ne possède pas les noms de nombre en question.

En ITALIE, l'inflexion par l'*ī* est étrangère à la langue littéraire et au toscan. Dans la plupart des autres dialectes parlés, au contraire, elle a déterminé l'évolution de la langue dans une mesure plus ou moins appréciable aujourd'hui. Ce fait nous fournit un bon criterium pour la comparaison des différentes formes, rapportées à celles du latin

Digitized by Google

populaire, lesquelles doivent être *vęnti*, *tręnta*. — Que le toscan et la langue littéraire gardent *venti*, *trenta*, cela est parfaitement naturel. A Sienne on dit cependant *vinti*, *vinte*, mais aussi, par exemple, *cinto* < *cĕntum*. (*Z.*, x, 64). — Parmi les autres dialectes italiens, le vénitien, par exemple, doit changer ces formes en *vinti*, *trenta*, qui appartiennent en effet à cet idiome. De même le lombard dit *vint*, *trenta*, tandis que le bolonais distingue *vęint* et *tręinta* (*Z.*, VIII, 90). Dans les *Antiche rime genovese* (*A. gl.*, x, 154), on retrouve *vinti*, mais *enfra* < *ĭnfra*, *comenza*, *lengua*, etc. A Alatri également *vinti*, mais *dęndre* < *de intro*, *lęngua*, etc. (*A. gl.*, x, 170). Le napolitain emploie *vinte*, *trenta*, et le groupe dialectal sicilien-calabrais-leccien ne confond pas non plus, du moins en règle générale, les deux types *vinti* et *trenta*; pourtant quelquefois *trinta* (cf. D'Ovidio, *l. c.*; Scerbo, *Dial. calabr.*, §§ 30 s.; *A. gl.* IV, 129, 152, etc.). Souvent, sur ces territoires, le latin *ĭ* se rend normalement par *i*. Ces développements dialectaux n'admettent donc pas une forme première **trĭnta* et confirment par là même le point de départ adopté, c'est-à-dire *tręnta*, comme aussi la plupart des autres dialectes viennent confirmer *venti*. On concevra bien, sans qu'il soit besoin d'y insister, que l'analogie a pu quelquefois troubler la régularité de l'évolution; mais, somme toute, on peut dire que les dialectes italiens nous permettent d'en prendre une vue suffisamment claire.

Digitized by Google



Nous aurions aimé à traiter ici également de *quadraginta*, *quinquaginta* : l'espace restreint dont nous disposons, et que nous avons déjà élargi à l'excès, nous oblige à y renoncer. Du reste, pour le sujet de notre étude, cette nouvelle enquête n'est pas nécessaire : le développement de *quadraginta*, etc., tout en étant étroitement lié à celui de *viginti*, *triginta*, a pu subir de l'influence de ces formes sans en exercer aucune sur elles.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE

CORRESPONDANTE DE BUSSY-RABUTIN,

PAR GASTON LÉVY.

Bussy-Rabutin, le galant et turbulent cousin de Mme de Sévigné, relégué dans ses terres pour avoir osé chansonner les amours du maître, n'a pas été sans recevoir en son exil nombre de lettres, épîtres et billets. De ses correspondants et correspondantes on connaît surtout ceux qui le furent également de Mme de Sévigné; on connaît moins les figures dont la galerie de Bussy est seule à nous présenter le portrait. Entre toutes ces dernières, la plus sympathique et la plus intéressante est à coup sûr celle de Mme de Scudéry, la veuve du poète fameux.

Mariée à un homme qui avait trente ans de plus qu'elle et dont l'humeur fantasque devait d'autant moins se contraindre dans l'intimité qu'elle se donnait même au dehors libre carrière, Mme de Scudéry n'avait pas connu le bonheur en ménage : elle partagea sans se plaindre les embarras d'argent dont les dissipations de son mari étaient la cause[1].

1. Il est vrai aussi qu'il « n'avait guère de bien », comme dit Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. VII, p. 49, édit. Monmerqué et P. Paris, 1858, in-8°).

Digitized by Google

Restée veuve en 1667, à l'âge de trente-six ans, elle ne songea ni à profiter de la liberté qu'elle recouvrait, ni à l'aliéner une seconde fois en contractant un nouvel engagement[1]. La modicité de sa fortune écarta d'elle les prétendants, la force de sa vertu dégoûta les galants de toute entreprise. Elle se félicitait plus tard « d'avoir eu un visage et un esprit qui ne l'exposèrent pas au malheur d'aimer[2] ». Elle disait d'ailleurs spirituellement en parlant du veuvage : « La facilité qu'on aurait à mal faire fait qu'on n'en a pas tant d'envie[3]. »

Il y avait trois ans qu'elle vivait dans une société facile, élégante et toute aux plaisirs, où sa continence et sa gêne croissante n'étaient pas sans l'isoler quelque peu, quand elle s'avisa de renouer avec Bussy que son mari et elle avaient connu vers 1666[4]. L'étourdi (c'est Bussy que je veux dire) avait manqué aux devoirs de la politesse envers Mme de Scudéry lorsque, devenue veuve, elle reçut, comme elle le dit non sans quelque orgueil, des compliments « depuis le sceptre jusqu'à la houlette[5] » : Bussy se fit remarquer par

1. Elle écrivait à Bussy : « Il n'y a pas au monde une condition plus libre que celle de veuve. » (Lettre du 25 mai 1671 ; t. I, lettre 372, édition Lalanne.)

2. 8 septembre 1670, tome I, lettre 295 (édit. Lalanne).

3. 25 mai 1671 (I, nº 372).

4. Le 11 juillet 1673, Bussy écrivait à Mme de Scudéry : « ... je n'aurai presque le loisir que de vous remercier de toutes les marques d'amitié que vous m'avez données depuis sept ans. » (Tome II, lettre 660.)

5. 30 mai 1670 (I, nº 256).

Digitized by Google

sa négligence et par son abstention. Elle ne lui en tint pas rigueur : il l'avait captivée par son esprit; elle plaignit sa disgrâce et l'alla voir pendant une maladie qu'il fit à Paris.

Il était assez compromettant pour elle d'entrer en commerce de lettres avec l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* : déjà, ses bonnes amies jasaient[1]; mais, forte de sa vertu, elle bravait le préjugé public et se moquait du qu'en dira-t-on. Sa réputation était assurée, — et puis, il y allait pour elle d'un intérêt primordial : elle était en quête d'un ami. Vainement en avait-elle cherché durant ses années de vie mondaine : elle s'était convaincue qu'elle perdait son temps, et il lui avait bien fallu se satisfaire d'« apparences d'amis et d'amies ». En renouant avec Bussy, en 1670, elle espérait en trouver enfin un véritable.

L'« amitié », voilà le mot qui revient le plus souvent sous sa plume; c'est le sentiment qui lui est cher entre tous, qu'elle défend comme un bien propre, qu'elle prône, qu'elle exalte; c'est « le sujet qui la touche le plus[2] ». Sur ce chapitre, elle est « inépuisable[3] ». On peut dire que sa correspondance avec Bussy est presque tout entière une longue discussion sur l'amitié, analogue aux jeux partis des cours d'amour ou aux disputes courtoises de métaphysique

1. Lettre 256, éd. Lalanne.
2. 29 mai 1672 (II, nº 509).
3. 4 août 1674 (II, nº 752) et 18 janvier 1679 (IV, nº 1512) : « Mais c'est assez parler d'amitié; vous savez, Monsieur, que c'est un chapitre sur lequel je ne saurais finir. »

Digitized by Google

galante où se complaisaient les habitués de l'hôtel de Rambouillet. Mme de Scudéry a été dans ses lettres le philosophe passionné de l'amitié; elle s'en est faite aussi le moraliste sévère et le casuiste délicat et subtil. Elle avait là-dessus des idées si hautes, disait-elle, qu'elle ne les produisait pas volontiers devant des indifférents, et c'est la plus belle marque de confiance qu'elle ait donnée à Bussy, que de s'être expliquée à lui de la manière dont elle entendait l'amitié.

Elle s'est, il est vrai, moins préoccupée de la définir qu'elle n'a tâché de la prouver : « Quand l'amitié commence par des services, disait-elle, elle va bien vite[1]. » Et tout naturellement, par l'inclination de sa nature, elle a prêché d'exemple. L'amitié qu'elle a vouée à Bussy s'est immédiatement « réduite en acte », dans le temps même qu'elle se déclarait. Mme de Scudéry a essayé de rendre à Bussy deux sortes de bons offices : tour à tour elle a servi les intérêts de son cœur et ceux de sa fortune. Elle le voyait malade d'amour et malade d'ambition rentrée : elle a entrepris de le guérir, ou à tout le moins de le soulager.

Active, elle ne comprenait pas qu'on « demeurât les bras croisés quand on avait un ami dans la disgrâce[2] », et elle réveillait le zèle des tièdes et des timides qui n'usaient pas de leur crédit en faveur de Bussy; elle « faisait de son mieux

1. 681.
2. 563.

Digitized by Google

pour souffler le feu de leur amitié[1] ». Attentive à tout ce qui pouvait se dire, s'écrire ou s'imprimer qui concernât ses amis : « Aimez-vous, Monsieur, demandait-elle à Bussy, que Despréaux ait nommé votre nom dans une de ses satires ? J'ai ouï dire que le roi avait demandé ce qu'il voulait dire à l'endroit où il parle de vous et qu'on lui répondit d'une manière qui vous aurait fâché si vous le saviez[2]. » Elle n'était pas moins vigilante à épier « la conjoncture favorable[3] » et à la signaler incontinent. C'était elle qui préservait Bussy, quand il était à Paris logé dans son voisinage[4], de faire auprès de Mme de Montespan une démarche maladroite et déplacée[5] ; elle encore qui, dans le temps même qu'elle était le plus malade, sollicitait pour une affaire de Mme de Coligny, fille de Bussy[6] ; elle enfin qui prenait l'initiative et la direction de toutes les demandes, pétitions et requêtes, et qui avisait aux moyens de faire revenir Bussy. Elle se remuait et « trémoussait[7] » tant et si bien qu'un beau jour (en juillet 1673) elle lui obtenait une permission de séjourner trois semaines à Paris. C'était un bonheur incomplet, mais la lettre où elle le lui annonçait débordait de joie : « Si vous saviez le plaisir que j'ai que l'on vous

1. 781.
2. 753. — Cf. 755.
3. 573.
4. 951. — Cf. 957.
5. 1030.
6. 1139 et 1221.
7. 271.

Digitized by Google

ait fait ce petit rayon de grâce sur un placet que j'ai fait de ma tête et que j'ai signé de votre nom, croyant bien que vous ne me désavoueriez pas, vous verriez bien que je vous aime fort[1] »

Elle lui prouvait encore son amitié par une intervention plus délicate. La passion de Bussy pour Mme de Montglas n'était ignorée de personne, et Mme de Scudéry, qui était de la société de celle-ci, savait qu'il ne pardonnait pas à son ancienne maîtresse de l'avoir délaissé et sans doute trompé pendant qu'il était à la Bastille. Cinq ans après, en 1670, l'aimait-il encore? — Mme de Scudéry devait d'abord s'en assurer : du moment qu'elle se faisait le médecin de son cœur, il lui fallait sonder la plaie. C'est à quoi nous la voyons s'employer dans ses premières lettres à Bussy. Pour lui arracher l'aveu de son mal, elle le plaisante, le taquine, l'agace, le harcèle, le pique, le talonne. En vain Bussy veut-il ruser et répète-t-il qu'il n'est pas malade : cette insistance même est pour l'impitoyable guérisseuse l'indice irrécusable du mal. Enfin, une épreuve décisive vient confondre Bussy. Mme de Scudéry lui a proposé de ne plus parler de Mme de Montglas puisque aussi bien, dit-il, elle lui est indifférente. Bussy refuse de prendre ce parti du silence : « Avouez-le donc, lui dit-elle, on ne parle pas tant de ce que l'on n'aime pas. » Et quand Bussy s'en défend avec trop de chaleur : « Mon Dieu ! que je vous trouve encore amant ! »

1. 652.

Digitized by Google

Le mal constaté, il faut appliquer le remède. Pour débarrasser Bussy de l'amour, Mme de Scudéry n'imagine pas un autre moyen que de s'en faire un « vrai ami[1] ». Avant de s'ouvrir à Bussy de ce qu'elle pense de l'amour, elle lui vante la « douce et tranquille amitié[2] » ; elle lui en fait la plus belle peinture. C'est « la seule rose sans épines qu'il y ait en ce monde[3] » : mais les vrais amis sont rares et elle souffre de cette disette ; elle en a bien d'agréables, dont les manières correctes, polies et galantes ne laissent pas d'avoir un certain charme ; mais quant à l'amitié solide, elle s'en fait, dit-elle, une si haute idée qu'elle n'a rien trouvé qui y répondît. Elle voulait que Bussy se piquât d'honneur et fût cet ami parfait qu'elle souhaitait.

Il s'en fallait que les sentiments de Bussy fussent à la hauteur des siens, et elle ne se faisait pas faute de le lui reprocher. Avec sa franchise naturelle elle lui écrivait : « Pour vous, Monsieur, ne vous en déplaise, vous seriez toujours prêt de vous en aller à la première occasion : il m'en faudrait cent à moi pour me résoudre à quitter ce que l'estime et l'amitié m'auraient fait prendre. » En vain elle voudrait faire comme le commun des amis et comme Bussy

1. On pourrait dire de Mme de Scudéry ce que Mme de Sévigné a dit de Mme de Maintenon : que l'une entreprit de faire connaître à Bussy, comme l'autre à Louis XIV, « un pays tout nouveau, le commerce de l'amitié et de la conversation, sans chicane et sans contrainte. »

2. 826 ; 752 ; 1392.

3. 404.

Digitized by Google

lui-même : retirer son amitié aussitôt qu'elle connaîtrait qu'on n'y répond pas; mais elle est « autrement faite ». Elle aime mieux perdre au change et « donner son or pour recevoir du fer[1] ». Elle a bien vu ce qu'il y avait de léger, de fuyant et de précaire dans l'attachement de Bussy : « Il y a quantité d'une certaine sorte d'amis qui amusent, mais ils n'ont que l'écorce : pour peu qu'on approfondisse, on n'y trouverait pas son compte[2]. » Seulement elle a passé sur les imperfections, les travers et même les défauts de Bussy, et elle a trouvé en lui sinon l'ami selon son cœur, du moins « son premier et son plus agréable ami[3] ».

Aussi s'est-elle prise pour lui d'une véritable affection. Elle possède, à ce qu'il paraît, son portrait dans sa chambre[4]. « Il n'y a, dit-elle, que l'amour et une grande amitié qui aient donné droit de prétendre une grande régularité[5] » : tels ont dû être, s'il est vrai qu'elle ne s'est pas lassée de lui écrire et de lui rendre service, ses propres sentiments à l'égard de Bussy. Au reste, elle n'a pas cru devoir les cacher, et s'attribuant à titre de « dame sage et réglée » pleine liberté de parole, elle les lui a déclarés dans les termes les plus forts et les plus énergiques : « Je vous aime fort tendrement[6] », lui dit-elle, et pour elle l'amitié a sa tendresse

1. 357.
2. 404.
3. 885 (fin de l'année 1675).
4. 1215 ; 1399.
5. 561.
6. 611.

Digitized by Google

aussi bien que l'amour[1]. Dépassant ce haut étage d'amitié, elle monte jusqu'à la passion : elle en a la jalousie, l'emportement, l'insatiabilité[2]. Elle se plaît à irriter, à piquer, à exaspérer ses amis, à ravaler leurs sentiments et à exalter les siens; elle affecte de se croire seule sincère, jusqu'à en lasser la patience de son correspondant. Quand celui-ci éclate enfin et justifie hautement sa bonne foi mise en cause, elle exulte, elle bat des mains, elle est « ravie de s'être fait dire par un honnête homme qu'il l'aime[3] ». Ce savant manège de coquette, Mme de Scudéry l'a employé plusieurs fois à l'endroit de Bussy. Inquiète et craignant de l'humeur inégale et capricieuse de celui-ci qu'il ne vînt à l'abandonner tout à coup et sans motif, elle n'a pas de cesse qu'il ne lui renouvelle ses protestations d'amitié : elle s'ingénie à lui en fournir le prétexte et l'occasion. Tantôt c'est un ami qu'elle vient de faire et dont elle déclare que la présence est propre à la consoler de l'absence de tous les autres[4]. Tantôt on a essayé de perdre à jamais Bussy auprès d'elle et c'est par pure confiance qu'elle lui continue son estime[5] : il faut que vous soyez solidement ancré dans mon cœur, lui dit-elle en substance, pour que des insinuations d'une telle nature et d'une pareille portée me trouvent incrédule.

1. 549.
2. Cf. 546.
3. 549.
4. 730.
5. 696.

Digitized by Google

Ce déploiement de ruses féminines, ces effusions de tendresse et ces élans dont l'expression même ne varie pas, tant il est vrai que cela sourd et jaillit du cœur, ne serait-ce pas là de l'amour, et faudrait-il croire que, pour n'avoir pas servi « ce tyran » dans sa jeunesse, Mme de Scudéry en a subi sur le tard les dures lois ? Il est vrai que dans ses déclarations elle en a parlé le langage ; il est vrai qu'avec un galantin comme Bussy, dont les années ne ralentissaient pas l'ardeur amoureuse, elle risquait fort d'être prise au mot. Mais aussi avait-elle, dès le début, dissipé toute équivoque et prévenu tout danger : « Dans l'amitié, écrivait-elle alors, il n'est point question de sexe[1]. » Mme de Scudéry voulait être traitée d'égal à égal par Bussy et c'est par manière de passe-temps, de simple badinage, qu'elle a joué avec l'amitié la comédie de l'amour[2].

Elle détestait et maudissait l'amour en voyant autour d'elle les ruines et les ravages qu'il faisait dans les cœurs. La galanterie était pour elle une folie dangereuse et incurable : « quand les cervelles de nous autres femmes se démontent, disait-elle, en vérité cela ne se raccommode jamais[3] », et si elle devait quelque jour en être prise, ce dont elle priait Dieu de la préserver, elle demandait qu'on l'enfermât. Mais elle ne craignait guère d'y tomber, n'étant

1. 496.
2. Cf. 655.
3. 357.

Digitized by Google

pas assez folle pour s'entêter de quelqu'un [1]. « Je pardonne tout aux amants et aux gens des Petites-Maisons [2] », dit-elle, et cette boutade devenait maxime de conduite quand, le jeune abbé de Choisy l'ayant négligée pendant plusieurs mois pour courir les aventures, elle consentait à oublier cette irrégularité [3]. Mais ce qu'elle passait volontiers aux hommes, elle le condamnait chez les femmes : elle se plaignait qu'il n'y eût jamais eu tant de coquettes et de débauchées que de son temps [4] : « On en devrait purger le monde à frais publics [5] », disait-elle. Non qu'elle se targuât de sa vertu et de sa chasteté : mais elle considérait que les femmes étaient bien ignorantes de leurs véritables intérêts, qui préféraient les « horreurs et les remords de la débauche [6] » à la « tranquillité assez agréable [7] » que met dans l'esprit la « douce amitié [8] ». Autant elle était sévère et dure pour les « galanteries », autant elle se faisait indulgente et pitoyable aux grands attachements, aux passions violentes : « Il faut de la vertu, disait-elle, pour en être capable [9]. » Et

1. 369. — Cf. 489 : « Les dames sont bien folles d'être coquettes... » — Cf. 426 : « Les dames sont bien folles de s'accoutumer à la galanterie. » — Cf. 295 : « Les dames sont bien sottes de s'engager à aimer trop des gens comme vous autres. »

2. 457.

3. 554.

4. 927.

5. 583.

6. 655.

7. 295.

8. 826.

9. 567.

Digitized by Google

ailleurs : « La galanterie et la vertu ne sont pas incompatibles[1]. » Elle n'avait pas assez de pitié pour Mademoiselle, prise à quarante-deux ans d'une belle passion pour M. de Lauzun, et elle contait tout émue à Bussy les agitations, les insomnies, les larmes de cette princesse[2]. Mais sur toutes choses ce qu'elle déplorait de l'amour, c'en était la fin ordinaire et comme obligée : cela révoltait son âme honnête et naïve, que les « quitteries » — comme elle aimait à les appeler avec la maréchale de la Meilleraye, — que les ruptures ne se fissent pas sans rancune, sans aigreur, sans ressentiment : pourquoi donc « quitteurs et quitteuses » ne laisseraient-ils pas leur amitié à la place de leur amour, ce qui serait toujours de quelque consolation ? L'amour devenu amitié, tel est le bonheur selon son cœur : de ce que celle-ci succède à celui-là, elle revêt quelque chose de doux, d'agréable et d'ardent. L'idéal de M[me] de Scudéry semble être la liaison paisible et solide de M[me] de La Fayette et de M. de La Rochefoucauld : « Rien n'est plus heureux pour elle que cela, ni plus honnête pour lui[3]. » Une affection calme, sérieuse et durable[4], voilà, « quand l'amour doit finir, son plus agréable tombeau[5] ».

1. 583.
2. 339.
3. 910.
4. 407 et 438.
5. 826. — Cf. Lettre du 8 nov. 1675. Supplément aux *Mémoires* de Bussy.

Digitized by Google

Mme de Scudéry traitait volontiers cette matière délicate de l'amour, mais ne s'y aventurait qu'avec précaution : se laissait-elle entraîner à une assertion trop affirmative, vite elle se reprenait, elle avait peur de sa hardiesse et se défiait de son inexpérience. Un jour elle commence, sur un ton oraculaire : « C'est le mérite, l'esprit, l'humeur égale et agréable qui entretient et qui fait durer la galanterie aussi bien que l'amitié. *Du moins je m'imagine que cela est ainsi*[1] », se hâte-t-elle d'ajouter, comme effrayée de sa propre audace. Le malin Bussy n'a pas manqué de s'égayer des théories de Mme de Scudéry sur l'amour[2] : il feignait d'admirer sa science en ce sujet et les compliments qu'il lui en faisait ne laissaient pas de mettre la pauvre femme dans l'embarras. Quand Bussy lui écrivait qu' « on peut très bien connaître les choses sans les avoir pratiquées », devait-elle s'en trouver flattée ou offensée ? A plus d'une reprise, pour s'être trop avancée dans une analyse scabreuse, elle dut se défendre contre Bussy d'en savoir sur l'amour autant qu'il paraissait le croire : « Je ne sais si vous avez eu quelques amants, lui dit-il une fois, mais, si cela est, vous avez bien caché l'affaire et on vous prendrait pour un cœur neuf[3]. » Pour confondre l'impertinent qui mettait en doute sa vertu, Mme de Scudéry lui affirme qu'elle en est sûre parce qu'elle en a éprouvé la force : des gens redoutables lui ont tenu

1. 549.
2. Cf. 567, 583, 602.
3. 584.

Digitized by Google

des propos qu'elle n'entendait point. « Je vous en fais la confidence, ajoute-t-elle : cela ne me paraît pas trop joli. Si ce n'est que cela, je m'en sauverai bien[1]. »

Sur tout ce qui regarde l'amour, elle défère à Bussy : à lui, « docteur en ces matières », de juger si l'éloignement de Mme de Montespan guérira le roi de la passion qu'il a pour elle ; à lui de prononcer en dernier ressort quel degré de vraisemblance ou d'invraisemblance présente la conduite de la princesse de Clèves. En revanche, qu'il ne s'avise pas de vouloir trancher les questions d'amitié : Mme de Scudéry le rabrouerait et le rappellerait au respect du traité. Entre eux deux, il y a comme un partage de compétences : à lui l'amour, à elle l'amitié. « Je suis la première personne pour l'amitié », n'hésite-t-elle pas à dire ; « comme je n'ai jamais fait que cela, j'en ai fait mon capital et peu de femmes y savent autant que moi. »

Ainsi qu'on peut le remarquer, elle parlait assez volontiers d'elle-même et savait se rendre justice sans embarras. Les malins et les malveillants ne manquaient pas de voir, dans cette facilité et dans cette propension à se mettre en scène, de la vantardise et de la forfanterie : « C'est une des plus grandes hâbleuses de France[2] », écrit Tallemant des

1. 602.

2. *Historiettes*, t. VII, p. 60, édit. citée. Tallemant raconte ainsi le mariage de Scudéry : « Une vieille fille, une demoiselle romanesque, qui mourait d'envie de travailler à un roman, croyant que c'était lui qui les faisait (on sait qu'il signait ceux de sa sœur), s'enflamma du grand Georges et l'épousa. »

Digitized by Google

Réaux, qui n'aimait guère les Scudéry. On dit parfois des Normands qu'ils sont les Gascons du Nord; Normande, Mme de Scudéry avait été mariée à un « Gascon » du Havre, et au plus franc Gascon qui fut jamais : on s'explique donc qu'elle n'ait pas fait de la modestie une vertu, ou plutôt qu'elle n'ait pas mis la modestie dans le soin d'éviter de parler de soi et de cacher sa personnalité dans ses discours ou dans ses écrits.

Le moi de Mme de Scudéry n'a rien de haïssable : il se fait pardonner parce qu'il est faillible. Aussi bien elle mettait trop de passion à rabaisser son esprit et à exalter son cœur. Elle ne se défendait pas d'avoir « un peu de bon goût », mais elle disait : « Tout ce qui vient de mon cœur va fort bien : pour ma tête je n'en réponds pas si précisément. » En dépit de cette défiance, ses jugements en matière littéraire, ses idées sur l'éducation, mainte réflexion vive et piquante, enfin les leçons qu'elle tirait du train ordinaire des choses[1], — tout cela partait d'un esprit à la fois solide et brillant.

De même que sa pensée, le style de Mme de Scudéry avait quelque chose de fier, de mâle, de provocant; elle donnait à ses protestations d'amitié l'allure d'un défi; on eût dit qu'elle tenait de son mari le caractère bravache et un peu fendant, tandis que sa sensibilité romanesque la faisait ressembler à sa belle-sœur. « Vous autres mes-

1. La place nous manque ici pour donner des citations.

Digitized by Google

sieurs », « vous autres amants », « vous autres gens d'esprit », c'est de cette manière qu'elle apostrophe souvent Bussy, et ces formes de parler assez cavalières, jointes à ses hautes idées, à ses sentiments un peu guindés et aux réserves de dévouement qui étaient au fond de sa nature, devaient donner à Mme de Scudéry de l'air des contemporaines, sinon des héroïnes de Corneille. D'autre part, bonne précieuse, elle a, elle aussi « anatomisé » le cœur humain; elle a même *appliqué* sa science de la psychologie en tâchant — pour parler comme Madeleine de Scudéry — de dériver vers les eaux tranquilles de l'amitié une âme emportée aux flots tumultueux de l'amour. Elle a établi et exercé sa royauté sur ces rives paisibles : ce coin ignoré, cette terre inconnue de la carte du Tendre, elle l'a parcourue, explorée, défrichée, regrettant seulement de s'y trouver seule et de n'y être pas suivie. Elle ne s'est pas bornée à spéculer, à dogmatiser sur l'amitié : femme de tête et femme de cœur, elle a eu le courage de ses sentiments, et le mérite plus rare d'y conformer ses actes. On peut dire d'elle qu'elle a aimé ses amis avec passion, et, quand La Bruyère devait écrire : « Les hommes l'emportent sur les femmes en amitié », — contre cette assertion l'on aurait pu être tenté de s'inscrire en faux au nom de Mme de Scudéry.

Digitized by Google

EUSTACHE DESCHAMPS

ET

BERTRAND DU GUESCLIN,

PAR GASTON RAYNAUD.

Messire du Guesclin, le dernier drame[1] de M. Paul Déroulède, a rappelé l'attention du public sur la grande figure du connétable de Charles V. En faisant de du Guesclin le type le plus pur du patriotisme tel que nous le concevons aujourd'hui, et en prêtant à des personnages du XIVe siècle des sentiments de notre temps, le poète a usé de son droit d'auteur dramatique, et, bien que peut-être il ait dépassé la mesure dans la glorification d'un homme qui eut ses défaillances[2], il n'en a pas moins suivi une tradition commencée du vivant de du Guesclin et continuée jusqu'à nos jours.

1. Représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 22 octobre 1895.

2. Voy., dans le *Journal des Débats* du 22 octobre 1895 (éd. rose), un feuilleton de M. J. Lemoine.

Digitized by Google

Eustache Deschamps est le premier qui, de 1372 à 1380, ait consacré par la poésie la gloire de du Guesclin. Dans ses vers, où il met en lumière les côtés brillants de son héros, il laisse soigneusement dans l'ombre les actes parfois douteux de sa carrière, sur lesquels même nous pouvons difficilement nous prononcer aujourd'hui.

Par une première *ballade* [1], composée en 1372, à l'occasion de la naissance de Louis d'Orléans, Deschamps célèbre les victoires de Bertrand sur les Anglais.

Dans une seconde pièce, une *chanson royale* [2], qu'il faut dater de 1373, il compare du Guesclin aux Neuf Preux classiques, Alexandre le Grand, Jules César, Hector, David, Josué, Judas Macchabée, le roi Arthur, Charlemagne et Godefroi de Bouillon, et, ignorant des *enfances* de son chevalier, fait successivement allusion à la bataille de Cocherel (1364), à la bataille de Navarette (1367), au retour d'Espagne, avant la nomination de connétable (1370), et enfin à la conquête du Poitou, achevée en 1373. A cette date, Bertrand du Guesclin

A cinquante ans a tous ses fais conclus;

il a assisté à soixante batailles. Soixante campagnes! cinquante ans d'âge! ce sont déjà de glorieux états de service,

1. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. II, p. 48-49.
2. *Ibidem*, t. III, p. 100-102.

Digitized by Google

qui nous font connaître en même temps l'année exacte de la naissance du connétable, soit 1323 [1].

La *Chronique* de Deschamps, son *Livre de mémoire*, où durant une longue période de 32 ans, il raconte

Du saige roy Charles le Quint l'istoire,
Les prouesces que fist li bons Bertrans
Connestables de Guesclin [2]..........

serait précieuse pour nous; malheureusement elle paraît aujourd'hui perdue.

En 1380, à la mort de Bertrand, les poésies de Deschamps se multiplient. Le *Lay du tresbon Connestable* [3] est de beaucoup la pièce la plus intéressante. Il nous apprend d'abord que Bertrand avait commencé par *servir* le duc et la duchesse d'Orléans, c'est-à-dire Philippe d'Orléans et Blanche de France, sa femme. Ce fait, qui ne semble pas avoir été suffisamment remarqué jusqu'ici, était cependant signalé par un acte de Rymer [4], où Bertrand du Guesclin est qualifié de *familiaris ducis d'Orliens*; il nous explique la nomination de Bertrand, en 1357, à la capitainerie de Pontorson, appar-

1. M. S. Luce semble avoir pressenti cette date (*Histoire de Bertrand du Guesclin*, 2e éd., p. 7) : « Bertrand, dit-il, naquit en 1320, mais plutôt *après* qu'avant cette date. »

2. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. VI, p. 42.

3. *Ibidem*, t. II, p. 324-335.

4. *Fœdera* (nouv. éd.), t. III, p. 599. Kervyn a relevé cette mention dans son édition de *Froissart*, t. XXI, p. 445.

Digitized by Google

tenant alors au duc[1]; sa présence *certaine*[2] au siège de Melun, en 1359, aux côtés de Philippe[3]; son voyage en Angleterre, en 1361, auprès de son seigneur[4]; enfin sa prise de possession, en 1362, de la seigneurie de la Roche-Tesson, propriété du duc d'Orléans[5]. Si, d'autre part, on se rappelle qu'Eüstache Deschamps fut, lui aussi, au service du duc et de la duchesse d'Orléans[6], auxquels il devait son bailliage de Valois, il sera facile de comprendre qu'en glorifiant du Guesclin, Deschamps obéissait à un sentiment tout personnel d'amitié et d'admiration pour le grand capitaine, ayant eu même maître que lui.

Peut-être en même temps se laissait-il guider par un mobile moins noble et faisait-il acte de politique. Les conseillers bourgeois de Charles V, Jean le Mercier et Bureau de la Rivière entre autres, n'avaient jamais eu grand commerce d'amitié avec le connétable[7], auquel ils reprochaient, non

1. L. Delisle, *Mandements de Charles V*, nº 473. Cf. Luce, *Hist. de B. du G.*, p. 220.

2. Cf. Luce, *Froissart*, t, V, p. XLVIII, note 2, et *Hist. de B. du G.*, pp. 264-265.

3. Froissart ne nomme le duc d'Orléans comme participant au siège de Melun, que dans la rédaction du ms. d'Amiens (t. V, p. 369).

4. Cf. Luce, *Hist. de B. du G.*, pp. 310-311.

5. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. II, p. 326. Cf. Luce, *l. c.*, p. 318.

6. *Ibidem*, t. II, p. 86.

7. Cf. Moranvillé, *Étude sur J. le Mercier*, p. 67-68, et *Chr. du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, pp. 112-115.

Digitized by Google

sans quelque raison[1], son amour de l'argent et ses procédés trop expéditifs d'ancien chef de routiers. Déjà, en 1377, après l'expédition faite en Languedoc avec le duc d'Anjou, du Guesclin avait été *remis*[2], c'est-à-dire congédié (pour peu de temps, il est vrai, puisqu'en 1378 il prenait part à la campagne de Normandie); tout dernièrement, en 1379, soupçonné de pactiser avec le duc de Bretagne, il avait dû quitter le pays, et était venu mourir en Gévaudan sous les remparts de Châteauneuf-Randon. Pour les ennemis des ministres du roi, pour tous ceux que gênaient leur parcimonie et leur clairvoyance, leur esprit d'ordre et de temporisation, l'occasion était belle d'exalter et de plaindre le grand homme qu'on disait leur victime, lui si large, si hardi, si

Grant departeur de lopins[3]!

Deschamps n'y manque pas : il passe en revue les exploits de Bertrand du Guesclin dans 70 combats (dix depuis 1373), et termine par ces beaux vers contre l'Envie :

Mors l'a moins tué qu'Envie;
La fausse garce haïe
L'espioit par les chemins;
Par elle fut de Mort prins
L'esleu de toute lignie[4]...

1. Cf. J. Lemoine, *l. c.*
2. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. II, p. 331.
3. *Ibidem*, t. II, p. 334.
4. *Ibidem*, t. II, p. 333.

Digitized by Google

A côté de ce *lai*, il faut placer un *rondeau* et trois *ballades*, où revenant sur une idée qui lui est chère, Deschamps introduit du Guesclin dans le monde héroïque de la *Table ronde*[1], et l'égale aux Neuf Preux[2]. Bertrand devient ainsi un *dixième* preux[3] du fait *seul* du poète, et non, comme le veut M. S. Luce, sous l'influence de Louis d'Orléans, qui en 1380 n'avait encore que huit ans. Ce ne fut que plus tard, quand l'*histoire poétique* du connétable eut été complétée par les vers d'autres poètes[4], de Christine de Pisan entre autres[5], par la *Chronique* de Cuvelier[6], par la *Vie de Bertrand du Guesclin*, que le duc consacra la légende en plaçant, en 1400, la statue de son illustre parrain[7], au milieu de ses neuf pairs, dans la grande salle du château de Couci.

Depuis lors, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, depuis l'*Histoire des prouesses* et le *Triomphe des Neuf Preux* jusqu'au *Messire du Guesclin* de M. Déroulède, le grand

1. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. IV, p. 111.
2. *Ibidem*, t. II, pp. 27-28, 29-30, 70.
3. S. Luce, *Du Guesclin, dixième preux*, dans *La France pendant la guerre de Cent ans*, 1re série, pp. 229-242.
4. *Chronique de du Guesclin*, p. p. Fr. Michel (1830), p. 460 et suiv.
5. Dans le *Debat de deux amans* (*Œuvres poétiques*, p. p. M. Roy, t. II, p. 96).
6. La continuation de la chronique de Richard Lescot, que vient de retrouver si heureusement M. J. Lemoine, permet « de faire le départ entre l'histoire et la légende » dans l'œuvre de Cuvelier. Cf. *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions*, année 1895, pp. 141-151.
7. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. I, p. 147.

Digitized by Google

connétable a alimenté toute une littérature, où l'épopée le dispute à l'histoire pour grandir et anoblir son héros.

A l'œuvre d'Eustache Deschamps, relative à Bertrand du Guesclin, nous devons peut-être ajouter deux ballades, qui se trouvent réunies dans un ms.[1] à d'autres pièces du même auteur.

La première, fort connue et publiée plusieurs fois, blasonne les armes du connétable,

Qui tant ama de cuer loyal et bon
L'escu d'azur a trois fleurs de lis d'or.

Nous publions l'autre, qui, à notre connaissance, n'existe que dans ce ms.[2] :

Plourez, plourez, [plourez] tous d'un acord,
François, Bretons et ceulx de Normandie,
Touz Engevins, plourez aussi la mort
Du bon Bertran, fleur de chevalerie,
Qui de France la connestablerie
Ha par honneur loyalment gouvernée :
En bon repos soit son ame posée !

Helas ! gens d'armes, qui vous dourra confort
Contre Angloiz plains[s] [et] d'orgueil et d'envie ?
Perdu avez vostre bon reconfort,
Et le peuple, qui tant amoit sa vie !
Pieça ne fu mort d'homme tant haye :
De maintez gens sera moult regretée,
En bon repos soit son ame posée !

1. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6221.
2. Fol. 16 *a*.

Digitized by Google

Priez a Dieu de cuer piteux et fort
Qu'a Bertram doint sa glorieuse vie,
Qui tant a fait d'armes par son effort,
En le mettant avec sa compaignie,
Car de bon cuer et de chiere hardie
A despendu la noble renommée!
En bon repos soit son ame posée!

Digitized by Google

UNE CONJECTURE

SUR LE POÈTE ITALIEN AMOMO,

PAR ÉMILE PICOT.

Il parut en 1535, chez Simon de Colines, à Paris, un recueil de poésies intitulé : *Rime toscane d'Amomo, per madama Charlotta d'Hisca*. Ce recueil, sur lequel M. Fr. Flamini a récemment attiré l'attention [1], contient plusieurs morceaux fort curieux, dans lesquels sont cités une foule de personnages qui vivaient à la cour de François I[er] ; mais ce qui le rend particulièrement intéressant, c'est qu'il paraît être l'œuvre d'un Français. Dans une dédicace au cardinal de Lorraine, qui ouvre le volume, l'auteur s'excuse de ne pas lui offrir une œuvre plus digne d'un tel patron, alléguant « la diversità di patria e di sermone ». Le style est pourtant le pur style florentin, et nous n'avons pas lieu d'en être surpris en voyant Gabriel Simeoni présenter le livre aux lecteurs dans un sonnet imprimé après l'épître

1. Francesco Flamini, *Studi di storia letteraria italiana e straniera* (Livorno, 1895, in-12), pp. 249-269, 421-428.

Digitized by Google

dédicatoire. Gabriel était le maître d'Amomo, qui le dit expressément :

> Quante carte vergo
> n'è causa lui, che mi drizzò la penna [1] ;

il dut corriger les vers de son élève.

L'excellente étude de M. Flamini nous dispense d'entrer dans de longs détails sur les *Rime* d'Amomo; nous ne ferions que reproduire les extraits qu'en a donnés le critique italien. Nous voulons seulement faire connaître un auteur français qui pourrait bien s'être caché sous le pseudonyme d'Amomo. Nous regrettons de n'avoir pu examiner un exemplaire complet du volume de 1535. Celui que nous avons consulté est précisément celui que M. Flamini a eu sous les yeux [2]; or, il manque à ce volume 6 feuillets dans le cahier *a*; un second exemplaire, conservé à Besançon [3], est encore moins complet; peut-être les feuillets absents contenaient-ils quelque indication utile. Il serait bon de rechercher le livre en Italie, où il doit d'autant plus sûrement se rencontrer qu'il en a été fait une réimpression à Venise en 1538 [4].

Parmi les beaux esprits qui cultivèrent la poésie sous le

1. Éd. de 1535, fol. hij v°; Flamini, p. 299.
2. Biblioth. de l'Arsenal, B. L. 4110.
3. Recueil coté : Sciences 38.
4. Un exemplaire de cette réimpression de Venise a figuré en 1894 à la vente Maglione (Cat. n° 325); il a été acquis par M. Quaritch pour la modique somme de 22 francs.

Digitized by Google

règne de François Ier, il en est un dont le nom rappelle l'appellation d'Amomo : nous voulons parler de Jean de Maumont. Celui-ci appartenait à une ancienne famille du Limousin; il était fils de Charles de Maumont, chevalier, baron de La Roche, et d'Anne de Bourdeille, tante de Brantôme; il devait être né vers 1505 [1], et il était venu de bonne heure à Paris, n'ayant d'autre bien en ce monde que son seul titre de noblesse [2]. Il fut un des premiers étudiants qui suivirent les cours fondés en 1530 au collège royal. Il nous apprend [3] qu'il eut alors pour maîtres Pierre Danès et Jacques Toussain [4] : c'est dire qu'il eut pour compagnons Jacques Amyot, Pierre de La Ramée, Guillaume Postel, Jean Calvin et le Limousin Jean Dorat. Il fut bientôt connu parmi les humanistes; aussi voit-on Étienne Dolet lui adresser une des épîtres imprimées en 1534 [5].

Malgré sa pauvreté, le jeune étudiant fut accueilli favorablement par divers grands personnages, grâce sans doute

1. Nous savons, par une obligeante communication de M. Clément-Simon, que le contrat de mariage de Charles de Maumont avait été passé à Châlus en Limousin, le 2 décembre 1500.

2. Jean de Maumont le dit lui-même dans un avis qui termine la traduction des *Œuvres de S. Justin*, 1554, fol. 288.

3. Dans l'avis que nous venons de citer.

4. Maumont ne dit pas quand il fut l'élève de Danès et de Toussain; mais nous savons que Danès cessa d'enseigner en 1534 (Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 152). Quant à Toussain, il conserva sa chaire jusqu'à sa mort, arrivée en 1547.

5. *Stephani Doleti Orationes duæ in Tholosam. Ejusdem Epistolarum Libri duo*, etc. [1534]. Voy. R. C. Christie, *Étienne Dolet*, 1886, p. 179.

Digitized by Google

à l'appui de sa sœur, Charlotte de Maumont, la gracieuse maîtresse du dauphin François[1]. Une si puissante protectrice ne pouvait manquer de lui ouvrir les portes de la cour. Jean y fut certainement reçu; il y composa des vers et, si notre supposition est fondée, cultiva aussi bien la poésie italienne que la poésie latine ou la française. La mort de François, survenue en 1536, vint interrompre une carrière dans laquelle il était brillamment entré. La belle jeune fille qui avait inspiré au dauphin une vive passion (passion que Brantôme affirme, d'ailleurs, avoir été respectueuse) épousa un Limousin, François de Veilhan, seigneur de Penacors; quant à notre Jean, il prit le parti des ambassades. « J'avoy suivy jusques icy et consumé la plus part de ma jeunesse, nous dit-il dans l'avis, déjà cité, qui termine les *Œuvres de S. Justin*, en loingtains voiages pour les affaires publiques en la compagnie des ambassadeurs du feu roy. » Il est à croire que la connaissance de la langue

1. Les diverses généalogies que nous avons consultées, notamment la notice de Chérin dans le grand recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale (tome 132), sont muettes sur notre personnage. M. Clément-Simon (*Charlotte de Maumont, fille d'honneur de la reine Éléonore, femme de François Ier*; Tulle, 1889, in-8, p. 13) a établi qu'il était frère de Charlotte et qu'il portait le même prénom qu'un frère aîné qui fut gentilhomme de François Ier. Brantôme dit en effet (éd. Lalanne, III, p. 174) : « De mon oncle et de ma tante de Maumont, outre les enfans masles, *car il y en a eu un jamais marié, qui fut un des sçavans hommes de France, duquel M. de Ronsard parle*, sortirent deux filles : l'une la belle et gentille Maumont, nourrie à la cour, qui fut maistresse de M. le dauphin empoisonné, etc. ».

Digitized by Google

italienne, si répandue alors parmi les diplomates, lui avait été d'un grand secours dans ses différentes missions. Le négociateur à qui Jean servit de secrétaire, Jean de Monluc, possédait lui-même à merveille l'italien : témoin le grand discours qu'il prononça en 1543 au sein du sénat de Venise, discours que Blaise de Monluc, son frère, a reproduit en français [1].

Pendant cette période de sa vie, Jean de Maumont n'est connu que comme poète. Nous n'avons retrouvé aucune de ses œuvres françaises, mais la réputation dont il jouissait auprès de ses contemporains nous est un sûr garant qu'il avait composé des poésies dans notre langue. Lié avec Hugues Salel, qui était plus âgé que lui et qui était pour lui plutôt un protecteur qu'un ami, il lui adressa, vers 1536, une pièce latine imprimée dans les *Œuvres* de Salel. Cette pièce recommande au lecteur l'*Eglogue marine sur le trespas de feu monsieur Françoys de Valoys, daulphin de Viennoys, filz aisné du roy* [2]. Nous avons vu ci-dessus que Maumont avait des raisons toutes particulières pour pleurer cette mort prématurée.

Les fonctions exercées par Jean de Maumont le retinrent longtemps à l'étranger, sans pourtant rompre les relations qu'il entretenait avec les poètes de son temps. Une maladie

1. *Commentaires*, éd. de Ruble, III, pp. 144-162. — Le texte italien a été publié dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, III, pp. 1-12.

2. *Les Œuvres de Hugues Salel*, [1540], fol. 25.

Digitized by Google

dont il fut affligé au camp de Boulogne (1549), le força de renoncer aux longs voyages. Il devint complètement sourd. Cette infirmité précoce assombrit son humeur et l'obligea de chercher une retraite tranquille. Il trouva d'abord un asile auprès d'Hugues Salel à l'abbaye de Saint-Chéron. Le caractère religieux dont Salel était revêtu ne l'empêchait pas de rimer des vers profanes, parfois même très profanes. Jean redevint son confident poétique. Au milieu des œuvres de Salel qu'Olivier de Magny a publiées, en 1553, à la suite de ses *Amours*, on rencontre deux sonnets italiens signés de Jean de Maumont ; ce sont ces deux pièces qui nous ont amené à penser que notre auteur pourrait bien se confondre avec *Amomo*.

Les sonnets se rapportent à la surdité du pauvre auteur ; nous les reproduisons, en même temps que la réponse de Salel :

GIOAN DI MAUMONTE.

Salelio mio, di cui per degne prove
Le tempie adorna 'l figliuol di Latona,
E adhor adhor la chiara fama dona
Ch[e] 'l tempo tor non può, n' ira di Giove,

Mentre traduci le sacre opre dove
Del Cieco[1] l'alto stil tanto risuona
Che di suo sono tutto 'l mondo intuona
E 'l finir dat' al' huomo da se rimove,

1. Allusion à la traduction de *l'Iliade* entreprise par Salel.

Digitized by Google

Io lungo queste valli vo piangendo,
Rotto di numi duo : Fortuna, Amore,
Ch[e] 'l corpo mio rendono stanco et frale.

Ma se d' un io potessi me scuotendo
Levar, chi mi torria 'l sfogar il cuore
Co 'l laudar ch' è cagion de l' altro male?

RESPONCE AU PRECEDENT SONET.

Si tu sens quelque rudesse
De l'aveuglée deesse
Et de l'archerot sans yeux,
Amy Maumont, ne t'estonne;
Le prudent filz de Latone
Changera ton pis en mieux.

Il t'aprendra la maniere
A chasser hors la taniere
De tes oreilles la glace
Qui de l'ouye te prive
Et la te rendra naïve
Avant que l'esté se passe.

Quant à l'amour, si ta flame
Prend source d'une clere ame,
Asseure toy et espere
Que Phebus, qui t'a fait naitre
Savant, te fera conoistre
D'amour la voye prospere.

Heureuse est la damoyselle
A qui tu portes ce zele
Et toy heureux d'estre tel
Que, maugré Mort et Envie,
La peux conserver en vie
En te faisant immortel.

Digitized by Google

IL MEDESIMO A 'L SALELIO.

Hugone, di cui il nom' con chiaro inchiostro[1]
Rimbomba ounque fiore il parlar' franco,
Et fin che vive Homero ne girà anco
Mercando fama u ruota il polo nostro,

Hor ti diparti de 'l tuo sacro chiostro
Co 'l Cieco greco che non vuoi unquanco
Lasciar' fin che non lui hai tutto orno 'l fianco,
De 'l tuo stil e al gran re non l' habbi nostro,

Che come il vincitor de 'l Persa altero
A 'l suon' di quello accendere il suo core
Che porta con quel' altro, aparo aparo,

Di ciò vuol non mi doglia il vero Amore,
Ma pur talhor non posso al pianto fero
Lassato senza te trovar' riparo[2].

Jean de Magny, le jeune secrétaire d'Hugues Salel, s'adresse à son tour à Jean de Maumont et l'exhorte également à la patience :

De quel regret cognoy-je sans cesser
Ton cueur remply, tes espritz et ton ame ?

1. Amomo affectionne cet emploi du mot « inchiostro ». Dans un de ses sonnets (exempl. de Besançon, fol. 3), il dit qu'il a seulement

un bello alto desio
Vergare i fogli d' amoroso inchiostro.

Ailleurs, parlant de Luigi Alamanni, le poète dit qu'Apollon lui a donné

Un stil si vago, un si pregiato inchiostro...

Voy. Flamini, p. 269.

2. *Les Amours d'Olivier de Magny, Quercinois* (Paris, Estienne Groulleau, 1553, in-8), fol. 80-81.

Digitized by Google

Quel desplaisir tes entrailles entame
Et quel ennuy te vient ore offencer?

Tu as à toute heure
L'œil triste qui pleure
Et l'estomac cloz,
Qui jamais ne s'ouvre
Que l'ær n'en recouvre
Soupirs et sanglotz.

Est-ce le ciel ou les astres luysans,
Ou le hazard de l'instable fortune?
Est-ce Eolus ou le pere Neptune
Ou le fier Temps, qui te sont si nuysans?...

Si la bonté grande
De la sainte bande
Des dieux tout voyans
Maintenant te prive
Du bien qui derive
Des espritz oyans,

Le ciel benin aussi t'a decoré
De ses tresors et, d'une main non chiche,
T'a fait ça bas prodigalement riche
Pour supporter l'accident preparé[1].

Dans le sonnet qui termine le recueil, Magny fait encore allusion aux talents de Maumont pour la poésie:

Salel, Muret, Navieres et MAUMONT,
Qui a longs traictz beurent au double mont
De la docte eau que les Sœurs nous debondent...

1. *Amours*, fol. lviij, chiffré 55; éd. Blanchemain, 1870, p. 159; éd. Courbet, 1878, p. 165.

Digitized by Google

La renommée de notre Jean n'était pas seulement répandue dans un petit groupe d'amis; Ronsard lui-même, le prince des poètes français, le cite, en 1560, parmi les hôtes des Iles fortunées, et le cite comme un chef d'école :

> Je voy Baïf, Denizot et Belleau,
> Buttet, Du Parc, Bellay, Dorat et celle
> Troupe de gens qui court après Jodelle;
> Icy L'Huilier une troupe conduit,
> Et là j'avise un grand peuple qui suit
> Nostre Maigny, et, parmi la campagne,
> Un escadron qui MAUMONT accompagne.

Au moment où Ronsard écrivait, Jean avait à peu près renoncé à la poésie pour s'adonner aux saintes lettres. Il nous raconte lui-même, dans l'épître qui précède les *Œuvres de S. Justin*, qu'il dut aux conseils de Jean de Monluc de s'appliquer à ces nouvelles études. Le célèbre diplomate, revenant d'Écosse quelques années auparavant (nous savons qu'il y avait été envoyé en 1548 [1]), avait trouvé son ancien secrétaire atteint d'une maladie dont la guérison paraissait impossible; il l'avait engagé à se consacrer à ces travaux d'érudition auxquels l'avait préparé l'enseignement de Danès et de Toussain.

Jean s'était réfugié auprès de son ami Hugues Salel. Sans renoncer complètement à la poésie (nous en avons eu plus haut la preuve), il entreprit une traduction des *Œuvres de S. Justin*, traduction qui ne parut qu'en 1554,

1. Francisque Michel, *Les Écossais en France et les Français en Écosse*, I, p. 508.

Digitized by Google

après la mort de Salel[1]. L'ouvrage est dédié au cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims[2]. Maumont se recommande auprès du prélat de l'évêque de Valence, Jean de Monluc, de l'évêque de Riez, Lancelot de Carle, et du grand aumônier de France, Pierre Du Chastel, ancien évêque de Tulle.

Nous ne savons si l'effet de cette dédicace fut immédiat. La mort de Salel (1553) avait forcé notre auteur de rentrer à Paris. Ce fut chez son « bon Mecene, le docte president de Roffignac », allié de la famille de Maumont, qu'il termina l'édition des *Œuvres de S. Justin*[3]. Nous le trouvons encore à Paris en 1557, continuant ses travaux d'érudition et entretenant une correspondance suivie avec Jules-César Scaliger, dont il fit alors imprimer, chez Vascosan, le livre intitulé : *Exotericarum Exercitationum Liber XV. de Subtilitate, ad H. Cardanum.*

En 1561, Maumont donna la première partie des *Histoires et Chroniques du monde tirées, tant du gros volume de Jan*

1. Paris, Michel de Vascosan, 1554, in-fol. de 6 ff. lim., 297 ff. chiffr. et 1 f. blanc. (Biblioth. nat. C + 76.)

2. Charles, mort en 1574, ne doit pas être confondu avec le cardinal Jean de Lorraine, à qui sont dédiées les poésies d'Amomo. Ce dernier était mort en 1550.

3. Nous avons dit que Charlotte de Maumont épousa François de Veilhan, seigneur de Penacors. De cette union naquit un fils, François, baron de Penacors, qui épousa Françoise de Roffignac, dite M[lle] de Couzages, fille de Christophe de Roffignac, président au parlement de Bordeaux, dont il est ici question.

Digitized by Google

Zonaras, aucteur byzantin, que de plusieurs bons et anciens scripteurs hebrieus et grecs, et mises de leurs primes et naïfves langues hebraïques et greques en langage françois, par le commandement de tres illustre, tres haute et tres vertueuse dame et princesse, la royne Catherine, mere du roy, etc.[1]. On voit qu'il avait réussi à gagner la faveur de la cour.

Ce fut sans doute par ordre de la reine mère que Maumont traduisit de latin en français *Les graves et sainctes Remonstrances de l'empereur Ferdinand à nostre sainct pere le pape Pie, quatriesme de ce nom...; plus une bien longue et docte Epistre escrite par certain personnage portugallois... a ma-dame Elizabeth, royne d'Angleterre...* (1563)[2]. Il n'a pas mis son nom sur une traduction à la vérité peu digne de lui; mais nous savons par Du Verdier que Jean est l' « homme docte » dont l'imprimeur parle dans son avis au lecteur.

Parmi les hommes illustres qui furent en relations avec Maumont, il faut citer en particulier Amyot. Une tradition fort digne de foi veut que Maumont ait pris une certaine part à la traduction des œuvres de Plutarque[3]. Ce qui est certain, c'est qu'il succéda, comme abbé commendataire de

1. Paris, Michel de Vascosan, 1561, in-fol. de 10 ff. lim., 756 pp. et 34 ff. (Biblioth. nat., Inv. J. 775).

2. Paris, Nicolas Chesneau, in-8 de 88 ff. (Biblioth. nat., Inv. B. 5440). Il existe des réimpressions de 1575 et de 1587.

3. La Monnoye, dans ses notes sur La Croix du Maine (II, p. 544), rapporte à cet égard un curieux passage de Louvent Gelyot, qu'il se refuse à considérer comme authentique et qui est effectivement conçu en termes ridicules.

Digitized by Google

Bellosane, à Pierre de Ronsard, qui lui-même avait remplacé Amyot (1564)[1].

Maumont paraît avoir conservé son abbaye jusque vers 1574; il l'échangea ensuite contre la place de principal du collège de Pompadour à Paris. Il exerçait encore ces fonctions en 1584, au moment où écrivait La Croix du Maine. Baluze a consigné dans une note des souvenirs qui remontent à la même époque : « M. Pierre de Fenis, conseiller du roy en ses conseils et president du presidial de Tulle, m'a dit, rapporte-t-il, que Jean de Maumont estoit Limousin et qu'il avoit eu l'honneur de le connoistre à Paris, où il l'alloit visiter au college Pompadour, duquel Jean de Maumont estoit principal. Il m'a dit aussi que c'estoit un bon vieillard, bien fait de corps, mais un peu sourd, et que, de son temps, c'estoit une voix commune que Jean de Maumont avoit tres-bonne part dans la traduction du Plutarque d'Amiot...[2] »

La Croix du Maine parle d'une Vie latine du chancelier de Birague que le vieux principal du collège de Pompadour se proposait de faire imprimer. Nous ne savons si cet ouvrage a jamais paru. Les auteurs de la *Gallia christiana* semblent, il est vrai, l'avoir lu, puisqu'ils le qualifient d'exact; mais nous l'avons cherché en vain dans les bibliothèques ou dans les recueils bibliographiques. La *Nouvelle*

1. *Gallia christiana*, XI, 336.

2. Voy. *Sonnets exotériques de Ger. Marie Imbert, publiés par Tamizey de Larroque*, 1872, p. 99.

Biographie générale dit que la *Vie de Birague* est écrite en italien ; le fait serait, certes, pour nous d'un vif intérêt, mais nous ne l'avons pas vu confirmé.

Tels sont les renseignements, encore fort incomplets, que nous avons pu recueillir sur Jean de Maumont. Revenons maintenant à Amomo. Nous n'insisterons pas sur la ressemblance, qui n'est peut-être pas fortuite, entre les deux noms[1] ; mais plusieurs des détails que l'on relève dans le volume italien de 1535 conviennent à merveille à notre auteur. Cependant Charlotte d'Hisca ne peut être Charlotte de Maumont, car le poète n'en parle pas comme d'une sœur ; mais ce pouvait être quelque belle Limousine portant le même prénom. Quant aux cousines du poète,

Di Giesse l' onorate mie cugine,

elles pouvaient appartenir à la famille de Jessé en Languedoc.

Nous arrêtons ici notre étude, en répétant que nous émettons une simple hypothèse. Si même nous hasardons cette conjecture, c'est qu'elle ne doit pas sortir d'un petit cercle d'amis.

1. On remarquera que Maumont ne traduit pas son nom par « de Malomonte », ou « Malomontius », mais qu'il dit « Maumontius » ; de là peut-être : « *a* Momo ».

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED

MAR 27 '68 H

1909559

MAY - 6 ILL

2416228

JUL 2 1 ILL

2572072

SEP 10 1971 ILL

3435997

SEP 18 1972

4124499

Canceled

'70 H

WIDENER BOOK DUE

CANCELLED

7074049

JAN 1 81

Digitized by Google


6213.33
Melanges de philologie romane
Widener Library 003397910
3 2044 086 586 054
Digitized by Google